Public Disclosure Authorized
Public Disclosure Authorized
Public Disclosure Authorized
Public Disclosure Authorized

IDA-18

Rapport des Administrateurs de l'Association internationale de développement au Conseil des Gouverneurs

Augmentation des ressources de l'IDA : Dix-huitième reconstitution

IDA-18 : Perspective 2030 Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités

Approuvé par les Administrateurs de l'IDA

le 12 janvier 2017
(modifié le 31 janvier 2017)

SIGLES ET ABREVIATIONS

Exercice budgétaire (EX.) = 1er juillet – 30 juin

AAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
APD	Aide publique au développement
ASA	Services d'analyse et de conseil
AT	Assistance technique
BFF	Mécanisme de financement mixte
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
C(P)DN	Contributions (prévues) déterminées au niveau national
CAT-DDO	Option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes
CCSA	Cellule de solutions transversales
CES	Cadre environnemental et social
CPF	Cadre de partenariat-pays
CPIA	Évaluation des politiques et institutions nationales
CPL	Prêt concessionnel des partenaires
CPR	Notation de la performance du pays
CRI	Indicateur institutionnel de résultats
CRW	Mécanisme de réponse aux crises
CSC	Fiche de performance institutionnelle
DaLA	Évaluation des dommages et des pertes
DFi	Vice-présidence Finance du développement
DI	Déplacés internes
DPO	Opération à l'appui des politiques de développement
DTS	Droits de tirage spéciaux
EFI	Croissance équitable, finances et institutions
EP	Entreprise publique
EX.	Exercice
FAD	Fonds africain de développement:
FCS	Pays fragiles ou touchés par des conflits
FCV	Fragilité, conflit et violence (situation de)
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fonds monétaire international
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GES	Gaz à effet de serre
GP	Pôle mondial d'expertise
GRM	Mécanisme de règlement des griefs
GW	Gigawatt
HD	Développement humain
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IEG	Groupe indépendant d'évaluation
IFC	Société financière internationale
IPC	Indice des prix à la consommation
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MAPS2	Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation de marchés (version 2)
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
MRI	Mobilisation des ressources intérieures
MTR	Examen à mi-parcours
NCBP	Politique en matière d'emprunts non concessionnels
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OGP	Open Government Partnership
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Politique opérationnelle
OSC	Organisation de la société civile
PBA	Allocation des ressources basée sur la performance
PCPI	Indicateurs de performance post-conflit
PEFA	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PPF	Mécanisme de financement de la préparation des projets
PPP	Partenariat public-privé
PPR	Notation de la performance du portefeuille
PPTE	Pays pauvre très endetté
PSW	Guichet de financement du secteur privé
RMS	Système d'évaluation des résultats
RNB	Revenu national brut
RPBA	Évaluation des besoins pour le redressement et la consolidation de la paix
RRA	Évaluation des risques et de la résilience
S&E	Suivi et évaluation
SAP	Systems, Applications and Products in Data Processing
SCD	Diagnostic-pays systématique
SD	Développement durable
SUF	Mécanisme de financement complémentaire
TAR	Régime de redressement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
WDR	Rapport sur le développement dans le monde

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE ..... **i**

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ..... **ix**

INTRODUCTION **1**

SECTION I: LE RÔLE DE L'IDA DANS UN ENVIRONNEMENT MONDIAL EN MUTATION **5**

A. PRINCIPALES EVOLUTIONS DE L'ECONOMIE MONDIALE ET DE LA SPHERE DE L'AIDE 5

B. ALIGNER LE ROLE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 : LA « VISION D'AVENIR » 9

C. AIDE AUX PAYS IDA : L'AVANTAGE COMPARATIF DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE 11

Optimisation des ressources de l'IDA *12*
Interventions de l'IDA au niveau des pays *15*
Interventions sectorielles et thématiques de l'IDA *16*
Interventions de l'IDA au niveau régional *17*

SECTION II: PERSPECTIVE 2030 : INVESTIR DANS LA CROISSANCE, LA RÉSILIENCE ET LES OPPORTUNITÉS PENDANT IDA-18 ..... **17**

A. SYNERGIES AVEC LES ODD 18

B. PARTENARIATS MONDIAUX ET REGIONAUX DE L'IDA 18

C. BATIR LA RESILIENCE ET FAIRE FACE AUX CRISES 22

D. ÉVALUATION DES RESULTATS DE L'IDA 24

SECTION III: THÈMES PARTICULIERS **26**

A. THEME PARTICULIER 1: EMPLOIS ET TRANSFORMATION ECONOMIQUE 27

Créer des opportunités pour le secteur privé – Guichet de promotion du secteur privé pour IDA-18 ..... *34*

B. THEME PARTICULIER 2: PARITE HOMMES-FEMMES ET DEVELOPPEMENT 37

C. THEME PARTICULIER 3: CHANGEMENT CLIMATIQUE 43

D. THEME PARTICULIER 4: FRAGILITE, CONFLIT ET VIOLENCE 49

E. THEME PARTICULIER 5: GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS 53

SECTION IV: CADRE DES OPÉRATIONS ET DES FINANCEMENTS D'IDA-18 ..... **59**

A. ACCROISSEMENT DES VOLUMES ET RENFORCEMENT DES CONDITIONS DE L'AIDE DE L'IDA 59

Financements concessionnels de l'IDA *61*
Financements non concessionnels de l'IDA *64*
Conditions des financements *66*

B. TRANSFORMATION DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DE L'IDA 67

Un nouveau modèle intégré de financement conçu pour démultiplier l'impact et accroître l'ampleur des ressources de l'IDA *67*
Pouvoir d'engagement dans le nouveau cadre de financement *71*
Entrée en vigueur de la reconstitution des ressources *77*
Procédures relatives aux contributions *78*

C. FINANCEMENT DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE ET DE LA REGULARISATION DES ARRIERES 80

L'Initiative PPTE *80*
L' IADM *81*
Financement des opérations de régularisation des arriérés *83*

SECTION V: ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE **84**

SECTION VI: RECOMMANDATION **86**

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Systèmes de mesure des résultats mis en place pour IDA-18 87
Annexe 1 : Système d'allocation des ressources sur la base de la performance pour IDA-18 128
Annexe 3 : Modalités d'application du régime d'exception pour les pays en situation de redressement. 133
Annexe 4 : Modalités d'application du régime d'atténuation des risques de FCV 137
Annexe 5 : Modalités de mise en place d'un guichet secondaire pour lest refugies et les communautés d'accueil 140
Annexe 6 : Modalités de mise en œuvre du Mécanisme de financement complémentaire 143
Annexe 7 : modalités de mise en œuvre du Mécanisme de réponse aux crises 146
Annexe 8 : Mise en œuvre des CAT-DDO 152
Annexe 9 : Mise en œuvre du Cadre des prêts concessionnels des partenaires 155
Annexe 10 : Documents fournis pour les réunions de négociation d'IDA-18 162
Annexe 11 : Projet de résolution d'IDA-18 163

LISTE DES ENCADRES, FIGURES ET TABLEAUX

ENCADRES

Encadré 1. Exemples de partenariats du Groupe de la Banque mondiale sur les thèmes particuliers d'IDA-18 21
Encadré 2. Migrations et développement dans les pays IDA 31
Encadré 3. Principaux enseignements tirés des diagnostics de l'emploi pendant IDA-17 32
Encadré 4. Exploiter les relations d'interdépendance entre la parité hommes-femmes 42
Encadré 5. L'impôt dans les pays IDA 55
Encadré 6. Note de crédit AAA de l'IDA 68

Figures

Figure 1. Augmentation de l'efficacité de l'utilisation des contributions des partenaires 3
Figure 2. Évolution de la pauvreté, 1981-2015 6
Figure 3. Perspective 2030 : Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités 18
Figure 4. Partenariats de l'IDA 19
Figure 5. Emploi formel et emploi informel – Répartition des emplois salariés et non salariés 27
Figure 6. Transformation économique et emplois – Répartition des emplois par secteur 27
Figure 7. Emplois et transformation économique – Approche à suivre 28
Figure 8. Financements IDA-IFC-MIGA à l'appui du développement du secteur privé dans les pays pouvant emprunter à l'IDA 29
Figure 9. Guichet IFC-MIGA de promotion du secteur privé 35
Figure 10. Impact du climat et des catastrophes naturelles sur les pays IDA 44
Figure 11. Mobilisation de ressources dans le cadre d'IDA17 et d'IDA-18 72

Tableaux

Tableau 1. Emploi des ressources d'IDA-18 60
Tableau 2. Présentation récapitulative du cadre de financement d'IDA-18 71

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

i. **Réponse aux ambitions mondiales revues à la hausse et aux risques croissants, IDA-18 présente un changement de paradigme audacieux dans la manière dont l'Association mobilise des financements à l'appui d'un important train de mesures pour aider les clients de l'IDA à atteindre leurs objectifs de développement.** La dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-18), la plus élevée des 56 années d'existence de l'Association, annonce un changement important dans son cadre de politiques et de financement. S'appuyant sur le rôle prépondérant qu'elle joue au niveau mondial et sur son partenariat avéré avec les pays les plus pauvres, l'IDA permettra à ces derniers de mettre en œuvre l'ambitieux programme de développement convenu en 2015[1], qui préconise un monde sans pauvreté ni faim ; un monde pacifique et équitable ; un monde qui favorise l'égalité des sexes ; et un monde qui prend soin de ses ressources naturelles et de son environnement. Adossée à un modèle de financement révolutionnaire et évolutif, une IDA nouvelle et améliorée s'appuiera sur son bilan de résultats pour offrir des solutions sur mesure qui stimuleront la *croissance*, favoriseront la *résilience* et créeront des *opportunités* dans les pays les plus pauvres du monde.

ii. **Les clients de l'IDA sont confrontés à une pléthore de défis complexes et interdépendants dans la nouvelle économie mondiale, qui appellent des approches novatrices du développement.** Il existe une grande hétérogénéité entre les pays en développement, dont les acquis du développement sont inégaux. Certes les taux de pauvreté ont diminué, mais l'extrême pauvreté reste concentrée dans des environnements difficiles. Le changement climatique d'une part et la fragilité, les conflits et la violence (FCV) d'autre part compromettent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et, s'ils ne sont pas maîtrisés, ils pourraient faire basculer un plus grand nombre de personnes dans l'extrême pauvreté :

a. Les chocs liés au changement climatique pourraient faire plonger plus de 100 millions de personnes de plus dans la pauvreté d'ici 2030.
b. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays fragiles ou touchés par des conflits (FCS) – qui représentent actuellement 20 % des personnes les plus démunies au monde et 50 % de la population des FCS de l'IDA – devrait doubler d'ici 2030.
c. En l'absence de possibilités d'emploi, les pressions démographiques – en particulier dans les pays confrontés à un gonflement important de la population jeune – feront augmenter le nombre de chômeurs dans les pays IDA au cours de la prochaine décennie.
d. Outre les pressions géopolitiques qui ont conduit à la crise des réfugiés et à la vague de déplacements forcés de populations observés actuellement, les écarts de revenus persistants, les déséquilibres démographiques, les changements environnementaux, la

[1] En 2015, la communauté internationale est parvenue à un consensus sur les ODD, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la Déclaration de Paris issue de la COP 21 et le Cadre de Sendai.

persécution sociale, la corruption et le manque de services contraignent les populations à migrer, en quête de meilleures opportunités.

e. Les disparités entre les sexes persistent obstinément, parmi lesquelles les risques élevés de mortalité maternelle chez les adultes en Afrique subsaharienne, la forte prévalence des violences sexistes dans tous les pays IDA, les inégalités importantes dans ces pays en ce qui concerne le travail rémunéré et non rémunéré, et le manque disproportionné d'accès des femmes aux actifs et aux moyens d'expression et d'action.

f. Viennent s'ajouter aux défis à plus long terme les difficultés économiques mondiales qui mettent en péril des années de progrès en matière de réduction de la pauvreté. Ceux particulièrement exposés sont les plus démunis et les quasi-pauvres vivant dans les pays IDA qui ont connu récemment un ralentissement de leur croissance.

iii. **Ces défis, notamment au regard des ambitions affirmées pour 2030, nécessitent une IDA nouvelle, soutenue par un train de mesures et une enveloppe financière ambitieux et porteurs de transformations profondes.** Le train de mesures et l'enveloppe financière d'IDA-18 répondent aux appels lancés par le G20 et la communauté internationale au Groupe de la Banque mondiale pour qu'il innove et fasse tout son possible pour être un agent de mise en œuvre crucial du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est aussi une réponse à la demande inédite de ressources de la part des six régions de l'IDA, qui ont adopté des stratégies rationnelles afin d'utiliser efficacement les ressources d'IDA-18. Le train de mesures et l'enveloppe financière aideront les pays à progresser sur la voie de la réalisation des ODD, qui correspondent étroitement au double objectif du Groupe de la Banque mondiale, à savoir mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable. L'avantage comparatif de l'IDA repose sur un modèle opérationnel solide, efficace et efficient, qui permet d'optimiser les ressources et privilégie la croissance à long terme pour assurer la pérennité des résultats. Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale baptisée « *Vision d'avenir* » (Forward Look) visant à accompagner le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'IDA, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société financière internationale (IFC) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) utiliseront toute la gamme d'instruments et de compétences dont dispose le Groupe pour offrir des solutions éprouvées et adaptées aux besoins de ses clients.

iv. **Certes on ne saurait lui attribuer à elle seule les mérites des progrès réalisés sur les fronts de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, mais l'IDA est à l'avant-garde du soutien de ces progrès, grâce aux financements, au dialogue sur les politiques et au transfert de connaissances, et, avec suffisamment d'appui, elle continuera de l'être.** La création d'emplois dépend de la croissance du produit intérieur brut (PIB) et de l'évolution vers des économies plus diversifiées et compétitives. Les pays IDA devraient enregistrer une croissance de 4,5 à 5 % en moyenne sur la période couverte par IDA-18[2]. Selon les estimations, ce niveau de croissance devrait se traduire par la création de 31 millions d'emplois, si l'on s'en tient au lien qui

[2] Selon les *Perspectives pour l'économie mondiale* de la Banque mondiale, publiées en juin 2016, qui prévoient une croissance du PIB réel dans les marchés émergents ou en développement de 4,4 % en 2016 et 4,7 % en 2018.

a toujours existé entre la production et l'emploi[3]. La croissance du revenu du travail est étroitement liée à la réduction de la pauvreté. Dans l'hypothèse d'une croissance démographique nulle, le nombre de pauvres diminuerait de 134 millions (reculant de 454 millions en 2013 à 320 millions en 2020)[4]. Toutefois, si les prévisions de croissance démographique se confirmaient, le nombre de pauvres diminuerait de 18 millions (reculant de 454 millions en 2013 à 436 millions en 2020). La différence entre ces deux scénarios montre comment la croissance démographique dans les pays IDA annule une bonne partie des gains attendus en matière de réduction de la pauvreté.

v. **L'accent que le Groupe de la Banque mondiale met sur l'optimisation des ressources se traduit par l'impact que son action a sur le développement, à savoir l'augmentation de l'efficacité de chaque dollar de l'aide.** Plus précisément, l'IDA propose des opérations dont la conception et la mise en œuvre sont fondées sur des données probantes, des normes et des politiques de haute qualité, sa stature et son efficacité financières, et les synergies entre les différentes institutions qui composent le Groupe de la Banque mondiale. La valeur de l'IDA est inhérente à l'approche qu'elle adopte pour relever les défis complexes qui entravent le développement durable. L'IDA apporte des solutions personnalisées soutenues par des ressources financières et des connaissances et une expérience mondiales inégalées, un leadership mondial et des partenariats importants. Elle joue un rôle crucial d'intégrateur dans le système international, forgeant des partenariats d'envergure mondiale avec d'autres organismes et pays à tous les niveaux du développement afin de soutenir son travail dans les pays les plus pauvres. La démultiplication des capacités financières de l'IDA à travers les marchés financiers marque une étape historique qui renforce davantage les atouts de l'Association. Cette proposition de valeur novatrice représente un changement de paradigme dans le financement du développement en vue de réaliser les ambitions de la communauté internationale de multiplier par mille les milliards de dollars investis, et appelle les banques multilatérales de développement (BMD) à optimiser leurs bilans.

vi. **Les Délégués à l'IDA et les représentants des emprunteurs (les Participants) ont choisi comme thème central pour IDA-18 *« Perspective 2030 : Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités »*.** Ce thème traduit à la fois l'urgence et la nécessité d'une approche globale à grande échelle pour atténuer les effets néfastes du changement climatique et de la fragilité sur le développement, et encourage les mesures visant à promouvoir la croissance, l'égalité et une meilleure gouvernance afin de réduire la pauvreté et partager la prospérité entre les toutes les couches de la population. En outre, les Participants ont choisi cinq « thèmes particuliers » qui permettent d'approfondir l'action et les résultats dans des domaines cruciaux pour les clients de

---

[3] Environ deux tiers des emplois devraient être créés dans le secteur informel (y compris dans la petite agriculture), et un tiers dans le secteur formel. Cependant, le nombre global d'emplois créés et celui des emplois formels rémunérés peuvent encore augmenter à la faveur d'une réduction de la dépendance à l'égard des ressources naturelles et d'une transformation économique réussie des pays IDA. La forte progression de l'emploi devrait être considérée en tenant compte des 36 millions de personnes (sur la base des liens historiques plutôt des projections démographiques) qui, selon les estimations, devraient intégrer la population active au cours de la période couverte par IDA-18. Voir également la note de bas de page 44.

[4] Ces chiffres de la pauvreté, résultats de simulations, ne sont que des estimations approximatives, car ils reposent sur plusieurs hypothèses simplificatrices qui permettent de faire des projections des niveaux de consommation et de revenus futurs sur la base des niveaux passés. Les valeurs sont imputées en cas de données manquantes. On suppose également que les retombées de la croissance sont réparties proportionnellement entre les groupes de population de chaque pays, par exemple entre ménages pauvres et non pauvres.

l'IDA. Ils ont conservé des thèmes d'IDA-17 (parité hommes-femmes et développement, changement climatique, et FCV) et en ont retenu deux nouveaux (emplois et transformation économique, et gouvernance et institutions) afin de multiplier les pôles d'intervention et s'attaquer aux principaux défis de l'heure.

vii. **Parmi les nombreux ODD, les thèmes particuliers d'IDA-18 sont fortement interconnectés et compléteront le cadre de collaboration avec les pays en mettant en lumière plusieurs des défis les plus pertinents auxquels les pays IDA sont confrontés.** L'accent mis sur ces thèmes aidera à soutenir le développement dans les situations de FCV, faire face au changement climatique, promouvoir l'égalité des sexes et le développement, et renforcer la gouvernance et les institutions grâce à la mise en œuvre des engagements importants qui renforcent la résilience des pays IDA et stimulent la croissance. Ces thèmes permettront de promouvoir la compétitivité et l'emploi – en particulier pour les femmes et les jeunes –, renforcer la gouvernance et les institutions, renforcer la mobilisation des ressources intérieures, bâtir des sociétés plus solidaires, combler les lacunes qui subsistent en matière de développement humain et mettre en place des infrastructures durables. IDA-18 offre l'occasion de renforcer les liens entre les thèmes particuliers. À titre d'exemple, les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale pour promouvoir la création d'emplois dans des environnements fragiles ciblent aussi bien les hommes que les femmes. Ces environnements fragiles sont davantage minés par le changement climatique et, si la gouvernance est essentielle dans tous les pays, elle l'est particulièrement dans les pays fragiles.

viii. **Les Participants ont accueilli très favorablement l'enveloppe de financements de l'IDA, la plus innovante et la plus ambitieuse jamais proposée auparavant.** Ils se sont particulièrement félicités de la toute première notation financière externe de l'IDA, qui a obtenu un triple A annoncé par deux agences de notation en septembre 2016. Outre le soutien à l'augmentation de la demande de ressources de l'IDA, l'enveloppe de financement inédite d'IDA-18 – qui introduit le recours à l'effet de levier sur le marché et de nouveaux instruments de financement – représente un changement de paradigme et une nouvelle dimension dans l'utilisation efficiente des ressources des partenaires par l'IDA. Les Participants ont convenu que l'optimisation de l'utilisation du bilan de l'IDA – en introduisant le modèle de financement hybride qui combine les contributions des partenaires et les emprunts sur les marchés financiers – offre un excellent rapport qualité-prix aux partenaires et clients de l'IDA et accroît l'effet de levier de l'Association. Les Participants ont approuvé l'intention de la direction de préparer l'IDA à l'émission d'obligations sur les marchés financiers.

ix. **L'effet de levier, qui constitue l'une des réponses les plus concrètes et les plus significatives à ce jour au Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA) visant à accroître les financements nécessaires à la réalisation des ODD, permettra à l'IDA de fournir aux pays les plus pauvres des ressources supplémentaires à hauteur de milliards de dollars et propose aux bailleurs de fonds un intérêt exceptionnel.** Avec les innovations qu'elle apporte, IDA-18 augmente considérablement l'impact des contributions des partenaires, générant environ trois dollars d'engagements de financement pour chaque dollar fourni par les Partenaires, soit une augmentation par rapport au ratio d'IDA-17 qui était de 2:1. Les Participants considèrent le

nouveau modèle de financement hybride comme une étape majeure et décisive vers l'optimisation du bilan de l'Association.

x. **L'application de ce nouveau modèle de financement intégré sera lancée avec précaution et suivie de près à mesure que les politiques qui soutiennent la proposition transformatrice d'IDA-18 évolueront et que des enseignements en seront tirés.** Les Participants ont reconnu que le cadre est prudent et viable, et se sont félicités du fait qu'il permette à l'IDA de continuer à fournir des financements concessionnels à des conditions qui répondent aux besoins des clients. Ils ont également souligné que les contributions solides des partenaires restent l'élément essentiel du cadre hybride permettant d'assurer la viabilité financière de l'IDA. Les Participants ont noté que les choix d'IDA-18 ne préjugent pas des décisions qui seront prises pour les reconstitutions futures. Ils ont également discuté de la possibilité de tirer parti des actifs de l'IDA dans le cadre du bilan de la BIRD et ont convenu qu'une telle approche ne serait pas appliquée à IDA-18, mais pourrait être étudiée à l'avenir.

xi. **S'appuyant sur cette enveloppe de financement aux effets transformateurs et sur le soutien continu des partenaires, les Participants ont convenu d'un train de mesures visant à aider les clients à atteindre leurs ambitions rehaussées :**

- *Doubler l'aide financière globale pour les pays exposés à des risques actuels ou croissants de fragilité*, grâce à : i) une plus forte orientation vers la pauvreté du système normal d'allocation des ressources basée sur la performance (PBA) en ramenant de 4 à 3 l'exposant de la Notation de la performance des pays (CPR) ; ii) l'augmentation de l'allocation annuelle de base minimum de 4 millions de DTS à 15 millions de DTS ; iii) la suppression de la compensation nette de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) ; iv) la suppression de l'escompte sur les dons ; v) la poursuite de l'application du Régime de redressement (TAR) exceptionnel ; et vi) la fourniture d'une aide exceptionnelle à la Guinée, au Népal, au Niger et au Tadjikistan au titre de la réduction des risques pour la période couverte par IDA-18 ;
- *Accroître l'aide aux pays performants et aux pays autres que les FCS*, qui continueraient à recevoir la majeure partie des financements de l'IDA (près de 65 % des ressources de base de l'IDA) ;
- *Augmenter considérablement les financements du Programme régional*, où la demande de ressources pour élargir l'intégration régionale et développer les infrastructures a toujours dépassé l'offre ;
- *Créer un sous-guichet régional pour l'aide aux réfugiés* dans le cadre du Programme régional afin de mettre en place une source de financements spécifiques aux gouvernements des pays d'accueil qui s'efforcent de répondre aux besoins des réfugiés et des communautés hôtes ;
- *Accroître les financements destinés à promouvoir la résilience grâce à la préparation et à la réponse aux crises*, à travers le renforcement du Mécanisme de réponse aux crises (CRW), notamment en alignant les mécanismes de gouvernance visant à faire face aux chocs économiques sur le processus en deux étapes mis en place pour les catastrophes

naturelles et les crises sanitaires. Pour les pays exposés à des catastrophes naturelles graves entraînant des pertes et des dégâts importants représentant plus d'un tiers du PIB, les Participants se sont montrés favorables à l'ajustement des conditions de financement de l'IDA durant l'exercice en cours, le cas échéant, sur la base d'une Analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée, dans le sillage des catastrophes naturelles ;

- *Multiplier les instruments disponibles pour la préparation et la réponse aux crises*, en introduisant l'Option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT-DDO) pour les pays de l'IDA en réponse à la demande de mécanismes de financement conditionnels ;
- *Mettre en place un guichet de promotion du secteur privé (PSW) d'IFC-MIGA* pour mobiliser davantage d'investissements du secteur privé dans les pays IDA, en particulier dans les FCS, grâce à une collaboration sans précédent entre l'IDA, IFC et la MIGA visant à renforcer leur travail sur les marchés les plus difficiles ;
- *Accroître les financements non concessionnels disponibles pour les projets porteurs de transformations*, par le biais du Mécanisme de financement complémentaire d'IDA-18 (SUF), afin de répondre à la très forte demande des clients ; et
- *Fournir une aide transitoire aux pays ne pouvant plus bénéficier des ressources d'IDA-18*, qui seront confrontés à une grande pauvreté et à des vulnérabilités persistantes, tout en faisant face à une baisse des financements de la Banque mondiale.

xii. **Conscients des défis particuliers auxquels sont confrontés les petits États, les Participants ont approuvé un ensemble d'ajustements dans le cadre d'IDA-18 qui renforceront considérablement les interventions de l'Association.** Tout d'abord, comme on l'a noté plus haut, l'allocation annuelle de base sera presque quadruplée, passant de 4 millions de DTS à 15 millions de DTS. Ensuite, les conditions favorables de prêt aux petites économies *insulaires* seront élargies à tous les *petits États*, c'est-à-dire aux pays dont la population est inférieure ou égale à 1,5 million d'habitants. Troisièmement, l'admissibilité au bénéfice du plafond de 20 % dans le cadre du Programme régional de l'IDA sera désormais liée à la taille du pays plutôt qu'au montant de son allocation annuelle.

xiii. **Les Participants se sont félicités de l'élargissement de la portée des conditions de l'IDA, ainsi que de la panoplie de produits de financement offerts aux clients de l'IDA.** Les conditions prendraient en compte la variation croissante du développement des pays et faciliteraient le passage au régime de prêts de la BIRD. Ils se sont montrés favorables à l'élargissement à tous les petits États admis à emprunter à l'IDA des modalités de prêt les plus favorables de l'IDA appliquées aux petits États insulaires. Ils ont en outre noté que les financements sous forme de dons et les conditions de prêts habituelles demeurent inchangés. Les modalités applicables aux financements mixtes seront révisées (prolongation la durée de 25 à 30 ans) afin de respecter la règle de la Banque et du Fonds monétaire international fixant à 35 % la concessionnalité minimum. Les Participants ont accueilli favorablement l'harmonisation future de la répartition entre dons et crédits des financements du Programme régional avec celle des Financements de base concessionnels pour tous les pays bénéficiaires. Des ressources destinées financer l'aide transitoire accordée aux pays ne pouvant plus bénéficier des ressources d'IDA-18

et du Mécanisme de financement complémentaire (SUF) d'IDA-17 seraient fournies aux conditions de prêt de la BIRD. Et comme indiqué ci-dessus, les Participants ont accueilli favorablement la CAT-DDO pour les pays IDA.

xiv. **Les Participants ont soutenu les propositions visant à fournir des financements additionnels non concessionnels aux clients de l'IDA – en mesure d'assumer ces conditions compte tenu des considérations liées à la viabilité de leur dette.** Dans ce contexte, ils ont convenu que des financements seront accordés aux conditions de prêt de la BIRD aux pays pouvant y prétendre, par le biais du SUF d'IDA-18[5].

xv. **Les Participants ont félicité la Bolivie, le Sri Lanka et le Vietnam pour les progrès accomplis récemment sur le front du développement et pour leur sortie du régime IDA à la fin d'IDA-17. Ils ont préconisé des mesures pour renforcer cette phase de transition.** Des financements non concessionnels seront accordés aux pays ne pouvant plus bénéficier des ressources d'IDA-18 – la Bolivie, le Sri Lanka et le Vietnam – afin de s'assurer de leur passage sans heurts et avec succès du régime IDA au régime BIRD. Les Participants ont invité la direction à prendre des mesures pour s'assurer que cette aide à la transition ne soit pas fortement concentrée au début de la période considérée, à moins qu'une raison impérieuse ne l'exige, de sorte que l'examen du niveau de l'aide à la transition, réalisé dans le cadre de l'examen à mi-parcours (MTR), ait toute son utilité. L'examen ainsi réalisé dans le cadre de l'examen à mi-parcours permettra d'envisager une approche globale et à plus long terme de la transition. Les options présentées seront étayées par une analyse plus approfondie afin de soutenir une transition en douceur pour les pays qui sortent du régime IDA, et tiendront compte des conclusions de l'examen du capital de la BIRD. Cet examen cherchera aussi à déterminer la meilleure façon d'utiliser la période intermédiaire afin de s'assurer que les pays appelés à sortir du régime IDA y soient préparés.

xvi. **Les Participants ont également été favorables à une suspension temporaire de la clause d'exigibilité anticipée.** Ils ont en outre noté que l'application de cette clause pourrait peser trop lourd sur les pays qui devraient cesser de bénéficier des ressources d'IDA-18, et ont soutenu la suspension temporaire de la décision d'appliquer la clause d'exigibilité anticipée à la Bolivie, au Sri Lanka et au Vietnam. Dans le cadre de l'analyse de la transition décrite ci-dessus, la direction formulera également une proposition concernant les remboursements anticipés.

xvii. **La volonté de résultats de l'IDA fait qu'elle soit particulièrement bien placée pour maximiser l'impact de son action sur le développement et aider les clients à atteindre les ODD à l'horizon 2030.** Les Participants ont noté que le Système d'évaluation des résultats (RMS) de l'IDA est devenu un cadre solide de promotion de l'éthique de responsabilité et de gestion qui a contribué de façon significative au suivi des résultats et à l'apprentissage au niveau des pays, des programmes et des projets. Les Participants se sont félicités du niveau plus élevé des ambitions

[5] Dans le cadre de la sensibilisation aux nouvelles options de prêt de l'IDA, les emprunteurs de l'Association seront informés des risques associés aux taux variables par rapport aux taux fixes et en comparaison aux taux concessionnels de l'IDA. Dans le cadre du dialogue sur l'AVD des pays et de la Politique en matière d'emprunts non concessionnels de l'IDA et la Politique relative aux limites d'endettement du FMI, les avantages de la fixation des taux feront également l'objet de discussions avec les emprunteurs de l'IDA, au besoin.

intégrées dans les objectifs du RMS d'IDA-18 et ont approuvé les révisions apportées au RMS afin de l'aligner sur les ODD, de prendre en compte les thèmes particuliers d'IDA-18 et d'assurer la qualité, l'efficience, la sélectivité et l'harmonisation avec la Fiche de performance institutionnelle (CSC) du Groupe de la Banque mondiale. Les Participants se sont félicités de l'engagement de la direction à renforcer les capacités en matière de collecte de données et de statistique au niveau des pays. Ils ont approuvé un solide ensemble de mesures et d'objectifs de performance visant à aider les pays IDA à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (annexe 1). Cet ensemble comprend des engagements stratégiques et une série d'indicateurs dans le cadre du RMS de l'IDA.

xviii. **Les Participants ont souligné l'importance des partenariats pour les résultats, un aspect essentiel de la promotion de l'efficacité de l'aide.** Les partenariats de l'IDA et la coordination des interventions avec une multitude d'institutions des Nations Unies, le FMI et d'autres BMD, une pléthore de fonds verticaux spéciaux et des centaines d'organisations de la société civile (OSC) – y compris des OSC spécialisées dans les activités de plaidoyer ou dans les opérations, des fondations privées, des organisations confessionnelles et des groupes de réflexion – sont absolument essentiels pour maximiser l'impact de l'action de l'IDA pour ses clients et pour mobiliser des ressources nationales, privées et provenant de partenaires de développement.

xix. **Conscients de la forte revue à la hausse des ambitions dans le cadre d'IDA-18, les Participants ont insisté sur la nécessité d'une planification robuste de la mise en œuvre pour garantir un impact et des résultats efficaces.** Ils ont appelé la direction à accorder une grande attention aux ressources budgétaires et humaines requises pour la préparation, l'élaboration du portefeuille d'opérations, la supervision et le suivi, l'apprentissage et l'évaluation, afin de s'assurer que l'IDA ne ménage aucun effort pour répondre aux attentes de ses clients et aider à renforcer leur capacité d'absorption des ressources allouées. Ils ont par ailleurs souligné l'importance d'un appui solide et considérable à apporter aux clients pour la préparation et la mise en œuvre des projets, en particulier dans les situations de FCV et des ressources nécessaires pour effectuer ce travail efficacement. À cet égard, les Participants se sont félicités du projet de proposition visant à renforcer l'efficacité du Mécanisme de financement de la préparation des projets (financement PPF). Compte tenu des problèmes considérables de mise en œuvre, les Participants ont demandé à pouvoir être tenus informés régulièrement avant la réalisation de l'examen à mi-parcours. À cet effet, ils se sont félicités de l'intention de la direction de communiquer régulièrement des informations sur les progrès accomplis/les problèmes qui se posent et sur l'élaboration du portefeuille d'opérations lors des Réunions du printemps et des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les Participants se sont accordés sur un ensemble de recommandations stratégiques et financières visant à atteindre les objectifs du Groupe de la Banque mondiale qui sont de mettre fin à la pauvreté extrême et promouvoir une prospérité partagée de manière durable dans les pays IDA. Ils ont noté que le train de mesures et l'enveloppe financière aideront les pays IDA à progresser vers les objectifs de 2030 et à accroître l'efficacité et l'impact de l'aide de l'IDA pendant la période couverte par IDA-18. L'annexe 1 présente l'ensemble complet des engagements stratégiques et des indicateurs pour IDA-18. Les principales conclusions et recommandations sont résumées ci-dessous.

A. Emplois et transformation économique : Les engagements visent à : appuyer la création d'emplois par la transformation économique durable ; relever la qualité des emplois et veiller à l'inclusion des femmes et des jeunes ; cibler l'appui sur le secteur privé et sur les travailleurs dans des contextes à haut risque, tels que les pays fragiles et affectés par les migrations ; et élargir la base des connaissances existantes pour éclairer les opérations à l'appui de l'emploi et de la transformation économique durable.

- Les Participants ont demandé d'utiliser les outils et les ressources de l'Association et d'IFC pour réaliser 10 analyses de chaînes de valeur mondiales inclusives dans les pays IDA afin de comprendre comment ces processus peuvent contribuer à la transformation économique et à la création d'emplois, notamment par le développement des agro-industries, des industries manufacturières et des services, et utilisera ces analyses pour guider les activités voulues du portefeuille de l'IDA.
- Les Participants ont recommandé l'utilisation de l'Alliance pour les infrastructures de connectivité au niveau mondial pour partager avec les pays IDA les connaissances sur les approches et les acquis relatifs aux investissements transnationaux et à la mise en place de couloirs économiques, et l'utilisation de ce travail pour guider les activités voulues du portefeuille de l'IDA.
- Les Participants ont prié instamment le Groupe de la Banque mondiale à conduire systématiquement des analyses d'impact des programmes de promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'entrepreneuriat dans les pays IDA afin d'évaluer les impacts globaux de ces interventions et leurs résultats différenciés pour les femmes et les jeunes, et de préparer des directives opérationnelles pour guider les futures opérations.
- Les Participants ont recommandé la préparation de directives opérationnelles pour des programmes intégrés d'emploi des jeunes, en privilégiant les interventions axées sur la demande et l'intégration du marché du travail, et la fourniture d'éléments éclairant la conception de la nouvelle génération des programmes d'emploi des jeunes dans les pays IDA.
- Les Participants ont recommandé le renforcement des instruments opérationnels existants et l'introduction de nouveaux pour améliorer le partage des risques dans les projets et attirer des capitaux privés dans des contextes d'investissement à haut risque, notamment par le lancement du PSW IFC-MIGA.

- Les Participants ont préconisé l'adoption d'une « optique migrations » dans les pays IDA où les migrations ont un impact économique et social important (qu'il s'agisse des pays de provenance, d'accueil ou de transit). Il s'agira notamment de réaliser des analyses pour acquérir des données essentielles manquantes et, là où les pays en font expressément la demande, d'accompagner des opérations visant à créer des emplois, gérer les migrations économiques légales et intégrer les jeunes et les migrants économiques.
- Les Participants ont recommandé au Groupe de la Banque mondiale d'élaborer et de mettre à la disposition des pays IDA un ensemble d'outils et de systèmes d'évaluation préalable pour mesurer les impacts des grands investissements publics et des investissements issus de partenariats publics privés (PPP) dans les infrastructures et la transformation économique de l'emploi, proposant notamment à cette fin des évaluations pilotes des résultats en matière d'égalité entre les sexes.
- Les Participants ont appelé instamment à répertorier les enseignements tirés des diagnostics de l'emploi, évaluer comment ces diagnostics permettent d'éclairer la conception et l'exécution des opérations visant la création d'emplois et la transformation économique dans les pays IDA, et recommander les modifications nécessaires pour améliorer l'impact de cet outil.
- Les Participants ont demandé au Groupe de la Banque mondiale de donner une dimension spatiale à l'analyse des tendances des migrations et de l'urbanisation, et des impacts des infrastructures sur l'emploi et la transformation économique. À cette fin, il conduira notamment les activités pilotes suivantes : un inventaire spatial des infrastructures dans cinq pays IDA ; des évaluations de l'accès à l'emploi en zone urbaine dans 10 villes de pays IDA ; et une évaluation spatiale des tendances de la création et de la destruction d'emplois dans cinq pays.

B. Parité hommes-femmes et développement : Les engagements visent à cibler davantage l'élimination disparités hommes-femmes et filles-garçons dans les stratégies et les opérations menées dans les pays, et à consolider la masse de données et d'éléments factuels afin d'accroître l'impact sur le plan de l'égalité des sexes.

- Les Participants ont demandé que pendant IDA-18, toutes les opérations de financement applicables dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire prennent en compte les disparités entre les sexes, par exemple en s'accompagnant d'incitations à la scolarisation, à la fréquentation de l'école et à la rétention scolaire pour les filles.
- Les Participants ont demandé que pendant IDA-18, toutes les opérations de financement dans le domaine de la santé maternelle et procréative visent à améliorer l'offre et l'accessibilité financière des services de santé procréative, notamment pour les victimes de violences sexistes.
- Les Participants ont demandé que pendant IDA-18, au moins 75 % des opérations de financement à l'appui de la formation professionnelle prennent en considération la façon d'appuyer la participation des femmes à l'activité économique et d'améliorer leur productivité dans leur secteur, et/ou de réduire la ségrégation professionnelle.

- Les Participants ont demandé pendant IDA-18, au moins deux tiers des opérations de financement à l'appui des transports de personnes en zone urbaine portent sur les besoins différents des femmes et des hommes en matière de mobilité et de sécurité individuelle.
- Les Participants ont demandé que pendant IDA-18, au moins 10 opérations de financement et de services d'analyse et de conseil (ASA) à l'appui de l'inclusion financière portent sur les disparités hommes-femmes d'accès et d'utilisation des services financiers, et au moins 10 stratégies d'inclusion financière dans les pays IDA prévoient l'établissement de rapports ventilés par sexe et mettent en place des actions visant expressément l'inclusion financière des femmes.
- Les Participants ont demandé que pendant IDA-18, au moins la moitié des opérations financières à l'appui du portefeuille des technologies de l'information et de la communication (TIC) appuient l'amélioration de l'accès des femmes à l'internet et aux TIC.
- Les Participants ont recommandé que des opérations pilotes de collecte de données soient lancées dans au moins six pays IDA pour rassembler des informations sur l'emploi et les actifs directement au niveau des enquêtés au sein des ménages.
- Les Participants ont préconisé l'accroissement du nombre d'opérations menées dans les contextes fragiles pour prévenir les violences sexistes ou y répondre, notamment en assurant un accès à des services essentiels et menant des activités d'appui aux moyens de subsistance pour les femmes (base de comparaison : IDA-16 ; voir aussi situations de FCV).
- Les Participants ont demandé que, dans le cadre des opérations à l'appui des pays IDA éligibles, une suite donnée aux recommandations du Groupe mondial de travail sur les violences sexistes, mis en place par le Groupe de la Banque mondiale, comme il conviendra.

C. Changement climatique : Les engagements visent à : renforcer l'intégration systématique de la gestion du changement climatique et des risques liés aux catastrophes dans les Diagnostics-pays systématiques (SCD), les Cadres de partenariats-pays (CPF) et les opérations de prêt, et appuyer le développement de la capacité de planification et d'investissement ; appuyer les efforts visant à atteindre les objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous » ; et établir des rapports de suivi des ressources de l'IDA consacrées au changement climatique.

- Les Participants ont demandé que tous les SCD et CPF de l'IDA prennent en compte les aspects liés aux risques climatiques et aux catastrophes connexes, les opportunités dans ce domaine et les contributions (prévues) déterminées au niveau national (C(P)DN), à la lumière d'un examen de l'expérience en la matière avant le démarrage d'IDA-18, et fassent l'objet d'un rapport lors du MTR.
- Les Participants ont demandé que toutes les opérations de l'IDA continuent à être soumises à un contrôle initial des risques liés au changement climatique et aux catastrophes, et incluent des mesures de renforcement de la résilience, à la lumière d'un examen de l'expérience en la matière avant le démarrage d'IDA-18, et fassent l'objet d'un rapport lors du MTR.

- Les Participants ont demandé au Groupe de la Banque mondiale d'aider au moins dix pays (à leur demande) à transposer leurs C(P)DN sous forme de politiques et plans d'investissement précis, l'objectif étant de commencer à les intégrer dans leurs processus nationaux d'établissement du budget et de planification.
- Les Participants ont prié instamment le Groupe de la Banque mondiale à préparer au moins dix plans d'investissement dans l'agriculture climato-intelligente et dix notes programmatiques de politique forestière.
- Les Participants ont recommandé d'accroître l'utilisation des opérations à l'appui des politiques de développement (DPO) qui ont des avantages connexes sur le plan climatique.
- Les Participants ont recommandé d'appliquer une comptabilisation des gaz à effet de serre (GES) ainsi que des prix virtuels du carbone à toutes les opérations dans les secteurs importants, et de préparer une note d'orientation révisée sur les taux d'actualisation.
- Les Participants ont prié instamment le Groupe de la Banque mondiale à soutenir l'installation de 5 GW supplémentaires dans la production d'électricité renouvelable.
- Les Participants ont demandé au Groupe de la Banque mondiale de préparer des prospectus d'investissement dans sept nouveaux pays où le taux d'électrification est faible.
- Les Participants ont demandé que soient préparés des rapports annuels sur les fonds privés mobilisés à l'appui du climat, parallèlement aux rapports conjointement établis avec les autres BMD sur l'ensemble des financements de l'action climatique[6].

D. Fragilité, conflit et violence : Les engagements visent à : approfondir les connaissances de l'IDA sur les situations de FCV et tirer les enseignements des opérations menées ; concevoir des stratégies intégrées du Groupe de la Banque mondiale pour s'attaquer aux facteurs de FCV et renforcer la résilience des institutions ; améliorer la dotation en personnel, l'efficacité des opérations et la souplesse ; promouvoir le travail en partenariat pour apporter des réponses plus efficaces ; et renforcer les financements pour les FCS et les situations de FCV.

- Les Participants ont demandé au Groupe de la Banque mondiale d'adopter une approche basée sur les risques pour mettre en évidence les situations de fragilité dans des pays autres que ceux de la liste harmonisée des FCS.
- Les Participants ont recommandé au Groupe de la Banque mondiale d'approfondir ses connaissances sur l'atténuation/la prévention des risques de FCV au moyen d'un rapport phare tirant les enseignements des opérations menées et des évaluations d'impact.
- Les Participants ont recommandé que les évaluations des risques et de la résilience fournissent des éléments éclairant tous les CPF dans les FCS et les pays présentant des risques importants de FCV[7].

---

6 L'établissement des rapports sur les financements de l'action climatique continueront de suivre la méthodologie et les procédures convenues avec les autres BMD et rendront compte des chiffres du Groupe de la Banque mondiale en la matière.

7 Les pays pouvant prétendre à une allocation exceptionnelle à l'appui de l'atténuation des risques sont retenus à l'issue d'une analyse transnationale des risques qui comporte des évaluations quantitatives et qualitatives. Voir

- Les Participants ont demandé un accroissement du nombre d'opérations ciblant les réfugiés et leurs communautés d'accueil (base de comparaison : IDA17).
- Les Participants ont préconisé l'accroissement du nombre d'opérations menées dans les contextes fragiles pour prévenir les violences sexistes ou y répondre, notamment en assurant un accès à des services essentiels et menant des activités d'appui aux moyens de subsistance pour les femmes (base de comparaison : IDA16).
- Les Participants ont recommandé d'accroître le temps de travail dans les FCS empruntant à l'IDA en mettant l'accent sur le personnel en poste dans ces pays, et de suivre les progrès réalisés au moyen de l'« indice Facetime »[8].
- Les Participants ont recommandé la réalisation de RPBA conjointes lorsque des possibilités d'intervention s'ouvrent à l'issue de conflits dans les pays IDA.
- Les Participants ont recommandé à la direction d'appliquer le cadre révisé d'allocation des ressources de l'IDA pour les FCS et les situations de FCV (section F ci-après : Ajustement des volumes et conditions de l'aide de l'IDA).

E. Gouvernance et institutions : Les engagements visent à : renforcer la MRI ; améliorer les dépenses publiques, la gestion financière et la passation des marchés ; renforcer l'actionnariat actif dans les entreprises publiques ; promouvoir l'efficacité des administrations publiques dans la prestation des services ; promouvoir les capacités institutionnelles à faire face aux pandémies ; intégrer la participation citoyenne et les retours d'informations des bénéficiaires dans les opérations axées sur la prestation de services ; renforcer la gouvernance ouverte, transparente et inclusive par la mise en œuvre des engagements de l'Open Government Partnership (OGP) ; limiter les flux financiers illicites (FFI) ; mieux cerner la gouvernance et les institutions dans les situations de FCV ; et mettre en application les recommandations du Rapport sur le développement dans le monde (WDR) 2017.

- Les Participants recommandent d'aider au moins un tiers des pays IDA ciblés à accroître leur ratio recettes fiscales/produit intérieur brut grâce à des opérations de prêt, à des ASA et à l'assistance technique, y compris les évaluations diagnostiques des systèmes fiscaux.
- Les Participants ont invité l'Association à aider au moins 10 pays IDA à entreprendre leurs deuxièmes évaluations annuelles des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), ou celles suivantes, afin d'éclairer la préparation de leurs SCD.
- Les Participants ont recommandé au Groupe de la Banque mondiale d'appliquer la Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation de marchés 2 (MAPS2) dans cinq pays IDA afin d'accélérer la mise en place de systèmes de passation de marchés publics modernes, efficaces, durables et plus inclusifs, qui tiennent compte des objectifs nationaux de développement.
- Les Participants ont demandé qu'une assistance soit fournie à au moins 10 pays IDA pour l'amélioration des performances de leurs entreprises publiques à travers : i) des contrats de

également l'Annexe 4 du document intitulé « Update IDA18 Operational and Financing Framework » (septembre 2016).

[8] L'indice « Facetime » reposera sur le temps de travail du personnel de la Banque mondiale en poste ou en mission dans les pays FCS, et du personnel local et international et des consultants basés dans ces pays.

performance et/ou ii) une transparence accrue grâce à la publication de rapports sur leur portefeuille d'entreprises publiques.

- Les Participants ont recommandé à l'IDA de mener des opérations parallèlement à la fourniture d'assistance technique et/ou d'ASA dans le domaine de la gouvernance sectorielle dans 10 pays IDA afin de recenser et éliminer les goulets d'étranglement institutionnels qui minent la prestation de services dans les secteurs de la santé, de l'eau et/ou de l'éducation.
- Les Participants ont exhorté l'Association à aider au moins 25 pays IDA à élaborer des plans de préparation aux pandémies.
- Les Participants ont demandé à l'IDA d'aider 25 pays à mettre en place des cadres de gouvernance et des dispositifs institutionnels pour se préparer aux crises sanitaires dans de multiples secteurs, y riposter et s'en relever.
- Les Participants ont demandé à l'Association de promouvoir, dans au moins 10 pays IDA, des projets portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de remontée d'informations des usagers et/ou de Mécanismes de règlement de plaintes (GRM) améliorés[9] concernant la prestation de services et assurant la participation des femmes à ces processus.
- Les Participants ont exhorté l'Association à aider au moins un tiers des pays IDA à entreprendre des réformes au titre des engagements pris dans le cadre du programme de l'Open Government Partnership afin de renforcer la transparence, l'éthique de responsabilité, la participation et l'inclusion dans les administrations publiques[10].
- Les Participants ont demandé au Groupe de la Banque mondiale d'effectuer des évaluations des flux financiers illicites (FFI) dans au moins 10 pays IDA afin d'aider à détecter et suivre lesdits flux.
- Les Participants ont recommandé de renforcer et d'intégrer systématiquement l'analyse de la gouvernance et des institutions dans la moitié des RRA et dans au moins les trois quarts des RPBA réalisées dans les pays IDA.
- Les Participants ont demandé à l'IDA de planifier la mise en application des recommandations du Rapport sur le développement dans le monde 2017, l'accent devant être mis sur le comblement des lacunes de la mise en œuvre et la promotion d'approches adaptatives.

F. Ajustement des volumes et conditions de l'aide de l'IDA

- Les Participants ont convenu des changements suivants à apporter au système de PBA de l'IDA : i) une plus forte orientation vers la pauvreté du PBA en ramenant de 4 à 3 l'exposant de la Notation de la performance des pays (CPR) ; ii) l'augmentation de l'allocation annuelle de base minimum de 4 millions de DTS à 15 millions de DTS ; iii) la

[9] Les GRM améliorés intègrent des normes minimales concernant la prise en compte des plaintes, la réactivité, la divulgation de l'information et/ou la prise en compte de la parité hommes-femmes.

[10] Les activités d'une administration transparente incluent l'accès à l'information, la déclaration de patrimoine, la participation citoyenne, la transparence des finances publiques, la transparence des marchés publics, le libre accès aux données, l'élaboration participative du budget, la prestation de services et la responsabilité sociale.

suppression de la compensation nette de l'IADM ; iv) la suppression de l'escompte sur les dons ; v) la poursuite de l'application du TAR exceptionnel ; et vi) la fourniture d'une aide exceptionnelle à la Guinée, au Népal, au Niger et au Tadjikistan au titre de la réduction des risques pour la période couverte par IDA-18.

- Les Participants ont convenu de ce qui suit : i) augmenter les ressources du Programme régional à 5 milliards de DTS[11] ; ii) harmoniser pleinement les modalités de financement du Programme régional avec celles du Financement de base concessionnel ; et iii) ajuster les critères d'éligibilité pour le plafond de 20 % sur les contributions nationales dans le cadre du Programme régional[12].
- Les Participants ont convenu d'établir un sous-guichet de 1,4 milliard de DTS au sein du Programme régional pour financer des projets ciblant les réfugiés et les communautés qui les accueillent. Il a également été convenu que les financements provenant du sous-guichet pour l'aide aux réfugiés soient fournis comme suit : i) pour les pays à risque élevé de surendettement, le financement additionnel ne sera accordé qu'aux conditions applicables aux dons ; et ii) en ce qui concerne les pays à risque modéré et faible de surendettement, le financement additionnel sera accordé à raison de 50 % sous forme de dons et 50 % aux conditions applicables aux crédits pour le pays bénéficiaire[13]. De plus, indépendamment du risque de surendettement, les contributions nationales représenteraient la moitié de celles requises au titre du Programme régional de l'IDA.
- Les Participants ont convenu de maintenir le Mécanisme de réponse aux crises (CRW) pendant IDA-18 et d'en porter la dotation à 2,1 milliards de DTS afin d'aider les pays IDA à faire face, en temps opportun, à des catastrophes naturelles graves, à des crises économiques et à des épidémies et crises de santé publique. Dans des circonstances exceptionnelles, ce montant pourrait être dépassé, sous réserve de l'approbation des Administrateurs de l'IDA. Les Participants ont également convenu d'aligner les modalités de gouvernance applicables à l'accès au CRW pour les chocs économiques sur celles concernant les catastrophes naturelles et les crises sanitaires. Pour les pays exposés à une catastrophe naturelle grave entraînant des pertes et des dégâts représentant un montant supérieur au tiers du PIB, les Participants ont convenu de permettre l'ajustement des conditions de financement de l'IDA si cela s'avérait justifié à la lumière d'une analyse de viabilité de la dette peu après la survenue de la crise. Afin de renforcer la préparation et de promouvoir la résilience face aux catastrophes, les Participants ont en outre approuvé l'introduction de CAT-DDO pour les pays IDA.
- Les Participants ont approuvé la création d'un Mécanisme de financement complémentaire pour IDA-18, doté de 4,4 milliards de DTS, pour accorder des ressources aux pays à financement mixte et aux pays exclusivement IDA aux conditions de prêt de la BIRD, afin de soutenir des projets ou des programmes nationaux ou régionaux de bonne facture et

---

[11] Cela inclut un sous-guichet doté à hauteur de 1,4 milliard de DTS pour l'aide aux réfugiés.

[12] À compter d'IDA-18, plutôt que d'être liée au montant de l'allocation annuelle d'un pays, l'éligibilité pour le plafond de 20 % sera élargie à tous les petits États, c'est-à-dire aux pays dont la population est inférieure ou égale à 1,5 million d'habitants.

[13] Lorsque les projets ne bénéficient qu'aux réfugiés et pas aux communautés d'accueil (par exemple, des projets sur l'insertion économique des réfugiés sur le marché du travail local), selon le cas, il peut être envisagé d'accorder la totalité des financements du sous-guichet pour les réfugiés aux pays à risque modéré ou faible de surendettement aux conditions applicables aux dons.

ayant un grand impact sur le plan du développement, et ils ont convenu que l'accent soit mis sur des interventions qui aideraient les clients à lever les obstacles cruciaux au développement et à mobiliser des financements privés. Ils ont convenu d'accorder une attention particulière à la situation de la dette de chaque pays, et la mise en œuvre sera conforme à la Politique en matière d'emprunts non concessionnels de l'IDA et à la Politique relative aux limites d'endettement du FMI. La direction rendra compte de l'expérience de la mise en œuvre du SUF d'IDA-18 lors de l'examen à mi-parcours.

- Les Participants ont convenu que la Bolivie, le Sri Lanka et le Vietnam sortiraient du régime IDA au terme d'IDA-17 et recevraient, pendant IDA-18, une aide transitoire exceptionnelle qui serait accordée aux conditions de prêt de la BIRD, soit les 2/3 des ressources que ces pays recevaient dans le cadre d'IDA-17. Ils ont décidé que cette solution ne s'appliquerait que pendant IDA-18, qu'une trop forte concentration des ressources de l'aide à la transition en début de période serait évitée, à moins qu'une raison impérieuse ne l'exige, et que le niveau de transition soit étudié lors de l'examen à mi-parcours pour tenir compte des discussions concernant le capital de la BIRD. Pour éviter une forte baisse des financements et assouplir les changements apportés aux modalités de financement, la direction procédera à une analyse plus approfondie et présentera des options pour une meilleure gestion de la sortie des pays du régime IDA lors de l'examen à mi-parcours, en tenant compte du rôle de la période intermédiaire pour s'assurer de la préparation à la sortie du régime IDA, une attention particulière devant être accordée aux pays qui ne pourront plus bénéficier des ressources de l'IDA. Le plafond des financements mixtes sera également examiné lors de l'examen à mi-parcours.
- Les Participants ont convenu de suspendre temporairement la décision d'appliquer la clause d'exigibilité anticipée pour les pays ne pouvant plus bénéficier des ressources d'IDA-18 que sont la Bolivie, le Sri Lanka et le Vietnam jusqu'à la tenue des discussions de l'examen à mi-parcours. Lors de l'examen à mi-parcours, dans le cadre de l'analyse de la transition évoquée ci-dessus, la direction formulera une proposition concernant les remboursements anticipés. Si une décision est prise lors de l'examen à mi-parcours d'appliquer à nouveau la clause d'exigibilité anticipée, les Participants ont convenu que l'exercice 20 serait le premier où le remboursement anticipé pourrait prendre effet compte tenu de la nécessité pour les pays concernés de prendre en compte l'incidence de l'application de cette clause dans leur planification budgétaire.
- Les Participants ont décidé de permettre aux pays sortis du régime IDA de réengager les montants libérés de la restructuration de leurs opérations en cours financées par l'IDA. Les réengagements des montants annulés pour les pays sortis du régime IDA seront soumis aux conditions de prêt de la BIRD.
- Les Participants ont approuvé la création d'un PSW de 1,8 milliard de DTS afin de dégager davantage les synergies entre l'IDA, IFC et la MIGA et de promouvoir des investissements privés durables et innovants, venant clairement s'ajouter aux activités et solutions existantes, dans les pays IDA, autres que « intermédiaires »*, l'accent étant mis sur les FCS.

* Note du traducteur : Dans ce rapport, l'expression « pays IDA, autres que 'intermédiaires' » désigne les pays généralement désignés « pays ni BIRD ni IDA » (« gap countries » en anglais).

- Les Participants ont décidé que les conditions habituelles de prêt de l'IDA applicables aux pays IDA autres que les petits États resteraient inchangées. Ils ont décidé d'élargir les conditions de prêt applicables aux petits États insulaires à tous les petits États admis à emprunter à l'IDA. Les Participants ont noté que les modalités des financements mixtes ne satisfont pas à l'exigence de concessionnalité minimum de la Banque et du FMI. Pour se conformer à cette exigence, les conditions applicables aux financements mixtes (durée de 25 ans assortie d'un différé d'amortissement de cinq ans) seront révisées de manière à porter la durée à 30 ans avec un différé d'amortissement de cinq ans, soit un élément de libéralité de 35 %, les autres composantes des conditions des financements mixtes restant inchangées.

G. Reconstitution des ressources de l'IDA

- Les Délégués ont soutenu l'introduction du nouveau cadre intégré de financement d'IDA-18 – un modèle hybride où les sources traditionnelles de financement sont combinées à des emprunts contractés sur les marchés financiers et aux Prêts concessionnels des partenaires (CPL).
- Les Délégués ont souscrit à la mise en œuvre du cadre proposé pour IDA-18 où l'Association combinera les contributions des partenaires avec les ressources issues des emprunts sur les marchés financiers pour tirer parti de son bilan et accroître significativement les ressources de réapprovisionnement disponibles. Ils ont également discuté de la possibilité de tirer parti des actifs de l'IDA sur le bilan de la BIRD et ont convenu qu'une telle approche ne serait pas appliquée à IDA-18, mais pourrait être étudiée à l'avenir. Les Délégués ont reconnu que le modèle proposé – qui soutient les ambitions d'IDA-18 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – est robuste et durable et que le niveau précis de financement par emprunt sera guidé par un cadre prudent de politique financière et de gestion des risques.
- Les Délégués ont recommandé que des contributions de 16,5 milliards de DTS (contre-valeur de 23,1 milliards de dollars) soient versées afin de porter à 53,5 milliards de DTS (contre-valeur de 75 milliards de dollars) le montant de la reconstitution durant la période couverte par IDA-18.
- Les Délégués ont souligné que les contributions sous forme de dons resteront un élément essentiel du cadre financier de l'IDA et du succès de son effet de levier. La concessionnalité demeurant au centre des financements de l'Association, ils ont noté l'augmentation significative des financements sous forme de dons pour IDA-18. Ils ont également convenu que les modifications apportées au cadre de financement de l'IDA devraient faire en sorte que les financements sous forme de dons soient compensés par la contribution de base globale sous forme de dons des partenaires plutôt que par une compensation distincte au titre du remboursement du principal accordé. Les Délégués ont également reconnu que si les modifications apportées au cadre de financement d'IDA-18 offrent une occasion historique, elles exigent en outre un engagement mutuel à s'attaquer aux risques de substitution des financements pour que le modèle opérationnel intégré porte ses fruits et soit durable.
- Les Délégués ont souligné l'importance de soumettre leurs Instruments d'engagement le plus tôt possible pour permettre à l'Association d'accorder des dons au début de la période couverte par IDA-18.

- Les Délégués ont recommandé que le coût de l'allégement de la dette pour l'IDA dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et les opérations d'apurement des arriérés pendant la période d'IDA-18 soient couverts par la reconstitution des ressources d'IDA-18, le premier cité devant être financé par les contributions des partenaires et le deuxième par le report des ressources destinées à l'apurement des arriérés au titre d'IDA-17 qui n'ont pas été utilisées.
- Les Délégués ont convenu de considérer les ressources destinées au financement des opérations d'apurement des arriérés au titre d'IDA-17 qui ont été reportées comme ayant été mises en réserve et ont demandé à la direction de faire le point sur l'utilisation et les projets de réaffectation de ces ressources lors du MTR.
- Les Délégués ont reconnu l'importance pour les Partenaires de continuer à raffermir leurs engagements de financement en faveur d'une reconstitution distincte pour l'IADM destinée à soutenir le volume total des pouvoirs d'engagement d'IDA-18.
- Les Délégués ont approuvé le maintien des CPL pendant IDA-18. Ils ont également souscrit aux principes de transparence, d'égalité de traitement, d'additionnalité (c'est-à-dire éviter la substitution de financements) et de protection de la viabilité financière de l'IDA. Ils ont reconnu que les contributeurs de ressources destinées aux prêts concessionnels bénéficieraient d'un partage des charges et d'une répartition des droits de vote tenant compte de l'« élément de libéralité » du prêt, en application du cadre des CPL convenu (annexe 9).
- Les Délégués ont souligné l'importance des transferts de la BIRD et d'IFC à l'IDA, qui traduisent la solidarité entre les institutions du Groupe de la Banque mondiale. Dans ce contexte, les Délégués se sont félicités de l'approche des transferts de la BIRD basée sur des formules, qui se veut dynamique et tient dûment compte de la viabilité financière et de la suffisance des fonds propres de la BIRD. Ces transferts devraient faire l'objet d'approbations annuelles par les Administrateurs respectifs des deux institutions après examen des besoins en ressources à mettre en réserve.

INTRODUCTION

1. **Principale source de financements pour les pays les plus pauvres, l'IDA est particulièrement bien placée pour les aider à réaliser le vaste et ambitieux Programme de développement à l'horizon 2030 que s'est fixé la communauté internationale.** Adopté en 2015, ce programme – qui englobe l'accord sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) globaux et interconnectés, l'accord universel de grande portée adopté par la COP21 sur l'atténuation des effets du changement climatique, l'adaptation à la modification du climat et le financement de l'action climatique, le Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe – représente un revirement dans le dialogue sur le développement. Il traduit la volonté de la communauté mondiale de bâtir un monde sans pauvreté ni faim ; un monde pacifique et équitable ; un monde qui favorise l'égalité des sexes ; et un monde qui prend soin de ses ressources naturelles et de son environnement. Les besoins en financements pour promouvoir les biens publics mondiaux et remplir les nouveaux engagements pris dans le cadre des ODD, de la COP21 et du Cadre d'action de Sendai sont immenses et nécessiteront les concours du secteur privé, les ressources nationales et l'aide publique au développement (APD).

2. **Face au contexte mondial difficile et à l'appel de la communauté internationale à un changement radical dans le financement du développement, le Groupe de la Banque mondiale va innover et ne ménagera aucun effort pour être un agent de mise en œuvre crucial.** Le processus d'élaboration de la *Vision d'avenir* du Groupe de la Banque mondiale répond à cet appel en s'inscrivant dans une perspective à long terme pour s'assurer que le Groupe de la Banque mondiale est « bien outillé » pour faire avancer à la fois son double objectif qui est de réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée d'une manière durable et cet ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le contexte de la *Vision d'avenir*, l'IDA contribue de manière cruciale à la capacité du Groupe de la Banque mondiale à aider les pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Tout comme les ODD, la mise en œuvre de l'accord issu de la COP21 nécessite un appui solide aux stratégies et priorités nationales ainsi qu'aux financements supplémentaires requis pour s'acquitter des contributions (prévues) déterminées au niveau national (C(P)DN).

3. **Dans ce contexte d'ambitions revues à la hausse, les partenaires de l'IDA ont travaillé à l'élaboration d'un train de mesures et d'une enveloppe financière révolutionnaires pour IDA-18, ancrés sur un changement de paradigme apporté au cadre de financement de l'Association et sur des innovations majeures introduites dans le train de mesures adopté.** Ce train de mesures permettra à l'IDA d'être à l'avant-garde du financement visant à promouvoir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tout en renforçant sa volonté de résultats en vue d'un impact maximum sur le plan du développement. De plus, il intègre des innovations cruciales pour que l'IDA puisse répondre aux besoins et ambitions évolutifs de ses différents clients confrontés aux défis complexes et interdépendants que sont la fragilité et les conflits, le changement climatique, les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, la crise des réfugiés, les pandémies, l'incertitude des flux de capitaux privés et le ralentissement de la croissance économique mondiale. Tenant compte des projections selon lesquelles d'ici à 2030 environ 50 % des pauvres du monde vivront dans les pays IDA fragiles ou touchés par des conflits (FCS), les coûts humains et économiques considérables de la fragilité et les fortes répercussions négatives pour les pays voisins et le reste du monde, l'IDA riposte en doublant l'aide qu'elle apporte

aux pays exposés à la fragilité. Force est de souligner que ce soutien accru n'est pas fourni au détriment des pays IDA affichant de bonnes performances qui ont toujours besoin d'aide alors qu'ils s'engagent dans la voie de la résilience.

4. **Pour traduire ce changement de vision, d'envergure et de but pendant IDA-18, les Participants ont retenu comme thème central *« Perspective 2030 : Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités ».*** Ce thème central traduit à la fois l'urgence et la nécessité d'une approche globale à grande échelle pour atténuer les effets néfastes du changement climatique et de la fragilité sur le développement, et encourage les mesures visant à promouvoir la croissance, l'égalité et une meilleure gouvernance afin de réduire la pauvreté et partager la prospérité entre les toutes les couches de la population. Il appelle un plan de mise en œuvre crédible pour entreprendre des investissements de grande envergure qui peuvent changer la trajectoire du développement dans une optique de résultats d'ici 2030. Il renforce par ailleurs le principe séculaire d'optimisation des ressources de l'IDA visant à trouver le meilleur équilibre entre l'économie, l'efficience et l'efficacité pour atteindre les résultats souhaités.

5. **Les thèmes particuliers d'IDA-18 sont destinés à mettre en lumière les défis persistants qui entravent le développement et à aider à les relever.** Ils visent à renforcer le travail de l'IDA sur les enjeux qui se font jour dans les pays IDA et seront mis en œuvre en fonction du contexte des pays. Le train de mesures qui accompagne les thèmes particuliers d'IDA-18 traduit un passage à une bien plus grande échelle par rapport à IDA-17. Les Participants ont retenu les cinq thèmes particuliers suivants pour IDA-18 : changement climatique ; parité hommes-femmes et développement ; fragilité, conflit et violence (FCV) ; emplois et transformation économique ; et gouvernance et institutions. Les thèmes particuliers « changement climatique », « parité hommes-femmes et développement » et « FCV » ont été retenus d'IDA-17 en raison des défis persistants que posent ces questions. Le nouveau thème particulier « emplois et transformation économique » d'IDA-18 remplace celui d'IDA-17 sur la croissance inclusive. Il met l'accent sur les infrastructures, le développement du secteur privé, la création d'emplois et l'intégration économique régionale. Un cinquième thème particulier « gouvernance et institutions » a été ajouté pour accorder une place particulière à la mobilisation des ressources intérieures (MRI), à la gestion des finances publiques, à la réforme des administrations publiques, à la participation citoyenne et aux flux financiers illicites (FFI). Les thèmes particuliers d'IDA-18 sont interdépendants et visent à relever les défis susceptibles de compromettre les progrès sur la voie du développement ou d'anéantir les acquis en la matière.

6. **Pour financer ce changement d'ambitions, le cadre de financement d'IDA-18 présente une mesure historique : l'adoption d'une nouvelle approche intégrée, souple et révolutionnaire de la mobilisation et de la gestion des ressources financières de l'IDA.** Approfondissant la mesure adoptée pendant IDA-17 qui lui permet d'accéder à des emprunts sous forme de Prêts concessionnels des partenaires (CPL), l'Association introduit sans doute l'innovation la plus remarquable dans son modèle financier depuis sa création : augmenter considérablement les ressources de la reconstitution et la valeur des contributions des partenaires en faisant jouer l'effet de levier de ses fonds propres par l'accès aux marchés financiers. Cette démarche permettra d'accroître sensiblement la capacité financière de l'IDA à être à la hauteur de l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en s'appuyant sur les partenaires de développement. Ce changement permettra à ce que chaque dollar des contributions

des partenaires à IDA-18 mobilise trois dollars de pouvoir d'engagement de l'Association, une progression par rapport au ratio de 1:2 d'IDA-17 (figure 1). Il garantira l'utilisation la plus efficiente des fonds propres de l'IDA et des contributions des partenaires, en cherchant à apporter la concessionnalité là où elle est le plus nécessaire. Le changement de paradigme est également conçu pour s'inscrire dans la durée, ce qui permet une adaptation plus poussée lors des reconstitutions à venir. Le train de mesures et les propositions financières révolutionnaires pour IDA-18 permettront à l'Association d'appliquer une approche globale qui évoluera et s'adaptera au fur et à mesure que des enseignements seront tirés de l'expérience et que l'IDA cernera totalement les possibilités offertes par le nouveau modèle. En septembre 2016, deux agences de notation ont annoncé une cote de crédit triple A pour l'IDA – les toutes premières notations financières externes depuis la création de l'Association – soulignant ainsi la solidité du modèle opérationnel unique de l'IDA, l'appui de ses partenaires et son bilan comme éléments cruciaux de leur évaluation, et une base solide pour démultiplier les financements de l'Association par le recours aux marchés financiers.

Figure 1. Augmentation de l'efficacité de l'utilisation des contributions des partenaires

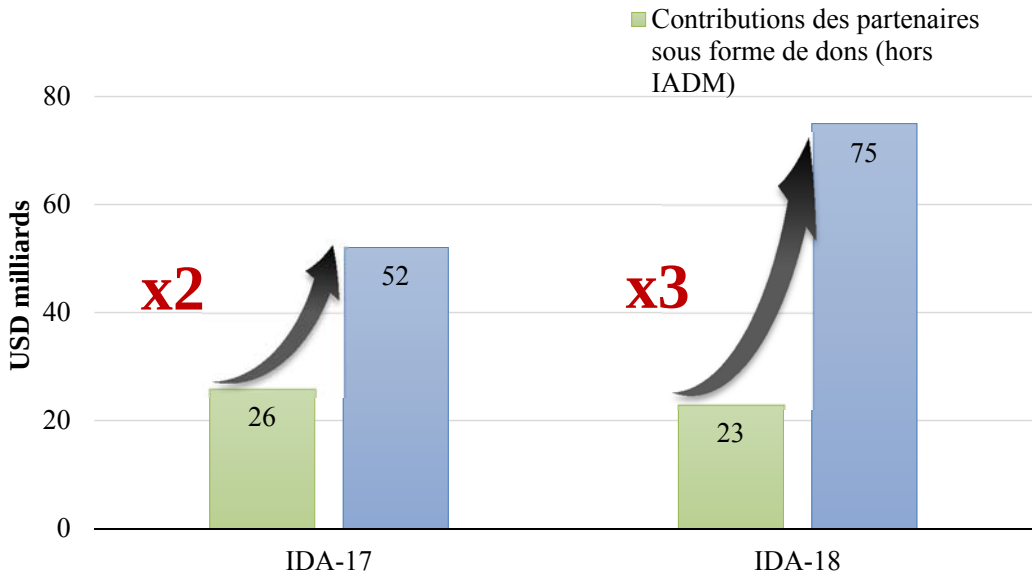

7. **Les négociations de la reconstitution des ressources de l'IDA ont été cruciales pour l'utilité et l'apprentissage institutionnel de l'Association au fil du temps.** Elles constituent un contexte pour un dialogue de fond sur les priorités de développement, les thèmes qui se font jour et les résultats, et l'introduction d'une gamme d'innovations thématiques, stratégiques et financières. Les représentants des partenaires contribuants de l'IDA, que l'on dénomme « les Délégués à l'IDA », et ceux des pays emprunteurs (les « Représentants des Emprunteurs »), collectivement désignés dans le présent rapport les « Participants », ont négocié IDA-18 au cours d'une série de quatre réunions tenues en 2016. Le processus relatif à IDA-18 a été renforcé en comparaison aux reconstitutions antérieures, le nombre de Représentants des Emprunteurs étant passé de 9 à 14 et un poste de coprésident indépendant ayant été créé. Conformément aux modalités de gouvernance

adoptées pour IDA-18, les deux premières réunions ont été coprésidées par Mme Sri Mulyani Indrawati, directrice des opérations et directrice générale de la Banque mondiale, et Mme Dédé Ekoué, experte internationale en développement et ancienne ministre de la Planification et du Développement du Togo, et les deux dernières par M. Kyle Peters, directeur des opérations et directeur général par intérim et Vice-président senior des opérations de la Banque mondiale et Mme Ekoué. Les réunions ont bénéficié de la présence d'observateurs d'autres institutions multilatérales de développement.

8. **Afin d'assurer la transparence et l'échange ouvert d'idées concernant le processus de reconstitution, les documents d'orientation examinés lors des réunions sur la reconstitution d'IDA-18 et les comptes rendus desdites réunions ont été mis à la disposition du public (annexe 10)**[14]**.** En outre, les Participants ont sollicité les commentaires du public sur le projet de Rapport des Délégués à l'IDA, et ont reçu des propositions de neuf organisations/particuliers. Le Forum de l'IDA[15] constitue un cadre d'échange de vues sur le rôle de l'Association et complète la collaboration régulière entre les organisations de la société civile (OSC) et les services de la Banque sur l'IDA. L'évolution de la mise en œuvre des arrangements relatifs à la reconstitution des ressources d'IDA-18 sera examinée par les Délégués à l'IDA et les Représentants des Emprunteurs lors de l'examen à mi-parcours (MTR), qui aura lieu au deuxième trimestre de l'exercice 19. Les produits attendus de l'examen à mi-parcours sont précisés aux tableaux 1 et 2 de l'annexe 1.

9. **Structure du rapport.** Ce rapport contient les orientations des Participants sur le cadre stratégique et financier qui sous-tend la proposition de valeur renforcée de l'IDA au service d'un développement transformateur pendant la période couverte par IDA-18. Il comprend six sections. La section I traite du rôle de l'IDA dans un environnement mondial en mutation et de l'avantage comparatif que l'Association pour aider les pays à promouvoir la croissance, la résilience et les opportunités. Elle expose notamment le contexte du processus ayant abouti à la stratégie « *Vision d'avenir* » du Groupe de la Banque mondiale. La section II porte sur le thème central « Perspective 2030 : Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités », et examine comment il s'aligne sur les ODD. La section III est consacrée aux cinq thèmes particuliers d'IDA-18. La section IV présente les composantes du Cadre opérationnel et financier d'IDA-18, et comprend des sous-sections consacrées à l'amélioration des volumes et des modalités de l'aide de l'IDA, à la transformation de la gestion des ressources financières de l'IDA et au financement de l'allégement de la dette et l'apurement des arriérés. La section V examine la manière dont l'Association assurera renforcement des interventions pendant IDA-18. Enfin, la section VI expose la demande adressée par les Administrateurs aux Conseil des Gouverneurs d'adopter le projet de Résolution relative à IDA-18 (annexe 11).

---

[14] À l'exclusion des documents relatifs au cadre de financement d'IDA-18, la Politique d'accès à l'information de l'IDA excluant la divulgation de documents contenant des projections financières confidentielles.

[15] Le Forum de l'IDA rassemble le personnel de la Banque, les Délégués à l'IDA et les dirigeants de la société civile, des fondations, des groupes de réflexion, des organisations confessionnelles et des pays emprunteurs pour échanger des vues sur le rôle de l'IDA dans la mise en œuvre des ODD, l'accroissement des ressources dans les situations de fragilité, et le rôle des partenariats. Il se tient pendant les Réunions de printemps et les Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale.

SECTION I: LE RÔLE DE L'IDA DANS UN ENVIRONNEMENT MONDIAL EN MUTATION

A. PRINCIPALES EVOLUTIONS DE L'ECONOMIE MONDIALE ET DE LA SPHERE DE L'AIDE

10. **Les pays en développement ont réalisé des progrès significatifs au cours de la dernière décennie, mais les acquis ont été inégaux d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays.** La forte croissance enregistrée dans les pays en développement au cours de la décennie écoulée a renforcé la puissance économique du monde en développement, qui contribue aujourd'hui à près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial. Cela s'est également traduit par des acquis importants sur le plan de la lutte contre la pauvreté au cours de la dernière décennie – le taux mondial d'extrême pauvreté dans les pays IDA a presque diminué de moitié depuis 1990, alors que des progrès ont été enregistrés dans la promotion de la prospérité partagée. Ces résultats ne sont pourtant pas uniformes. La pauvreté extrême est de plus en plus concentrée dans les environnements difficiles et un grand nombre de ceux qui y échappent vivent encore à la marge et risquent d'y basculer à nouveau. Les flux de financements sont devenus plus diversifiés, mais leur composition a changé considérablement. De plus, des préoccupations ont été soulevées concernant la durabilité, la sélectivité et la coordination entre les sources de financement tandis que les perspectives de la dette dans un certain nombre de pays IDA restent sombres[16].

11. **Les difficultés économiques de l'année dernière ont plongé les perspectives de croissance dans l'incertitude.** La croissance mondiale a ralenti en 2015, fléchissant de 5,9 % en 2014 à 5 % en 2015 dans les pays IDA. Cela s'explique principalement par la forte baisse des prix des produits de base, l'affaiblissement des flux de capitaux et la contraction des échanges mondiaux. Un bon nombre des plus grandes économies émergentes de chaque région ont ralenti simultanément pendant trois années consécutives, un fait sans précédent depuis les années 1980. Si les prévisions à court terme indiquent une légère reprise de la croissance globale, celle-ci n'est pas à l'abri de risques considérables de dégradation de la situation[17]. Dans un environnement où la marge de manœuvre des décideurs dans les pays IDA s'est rétrécie, le risque d'anéantissement des progrès acquis de haute lutte dans le domaine de la réduction de la pauvreté est non négligeable. Dans les pays IDA, près de la moitié des personnes vivant dans la pauvreté ou dans le dénuement total se trouve dans des pays où la croissance a ralenti en 2015. Cette situation est aggravée par des événements néfastes plus fréquents et plus graves – catastrophes climatiques, pandémies, conflits et violences – auxquels les pays IDA, en particulier les plus pauvres et les plus petits, sont les plus exposés.

12. **Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté reste important malgré la forte réduction enregistrée au cours des deux dernières décennies.** Au niveau mondial, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 37 % en 1990 à 10 % en 2015[18]. Au cours de la même période, le taux d'extrême pauvreté dans les pays IDA a baissé de 55 % à

---

16 Voir Public Debt Vulnerabilities in Low-Income Countries: The Evolving Landscape. Banque mondiale/Fonds monétaire international, décembre 2015.

17 Voir Global Economic Prospects, Banque mondiale (2016) et World Economic Outlook Update, FMI (2016).

18 Voir Ending Extreme Poverty and Sharing Prosperity: Progress and Policies. Note de recherche sur les politiques, Banque mondiale (2015).

environ 30 %. Ce progrès significatif dans la réduction de la pauvreté au niveau mondial a été induit par les avancées enregistrées dans un petit nombre de pays (principalement la Chine et l'Inde). Toutefois, environ 766 millions de personnes vivent toujours dans une pauvreté extrême, dont environ 454 millions dans les pays IDA (pratiquement l'ensemble de la population de l'Amérique du Nord)[19]. Au niveau régional, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté se trouvent principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. La figure 2 montre l'évolution de l'indice de pauvreté dans le monde et le grand retard qu'accusent les pays IDA, en particulier les FCS.

Figure 2. Évolution de la pauvreté, 1981-2015

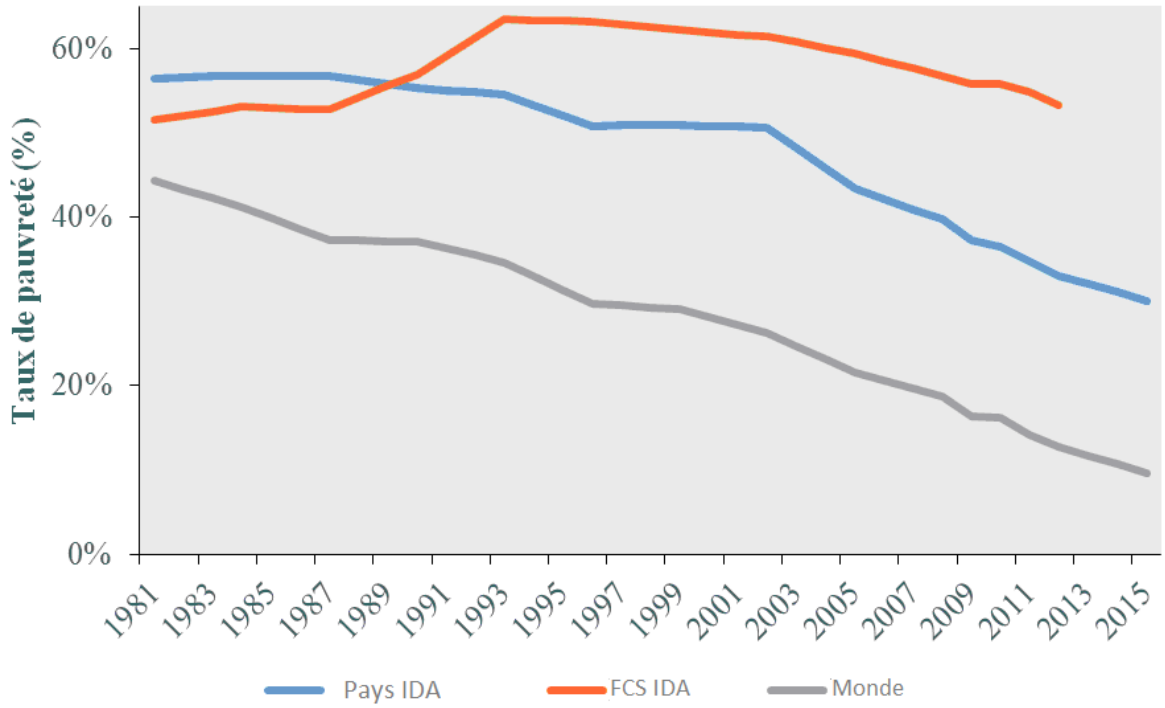

13. **Le scénario de la pauvreté dans les FCS donne matière à réflexion.** Les pays IDA concentrent 70 % des pauvres du monde. La majorité d'entre eux vivent dans des pays où la dynamique démographique et la faiblesse des liens entre le secteur des ressources naturelles et le reste de l'économie ont entraîné un ralentissement de la réduction de la pauvreté par rapport aux autres pays IDA[20]. Notamment, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les FCS empruntant à l'IDA a augmenté avec le temps, représentant plus de la moitié de la population de ce groupe de pays. En outre, plus de la moitié de la population des pays IDA dispose de moins de 6 dollars par jour pour vivre et est considérée comme exposée à un niveau élevé ou modéré de risque de basculer à nouveau dans la pauvreté. Cela dit, les FCS représentent environ 20 % des

[19] Défini comme le nombre de personnes ayant une consommation/un revu quotidien inférieur à 1,90 dollar en parité de pouvoir d'achat en 2011.

[20] Pour l'exercice 16, les FCS représentent 38 % des pays IDA. Les pays riches en ressources naturelles représentent environ un tiers des pays IDA. Ensemble, ces deux catégories représentent près de 60 % des pays IDA.

personnes vivant dans l'extrême pauvreté au monde – un chiffre qui devrait doubler d'ici 2030[21]. Enfin, les inégalités dans environ la moitié des pays IDA ont progressé au fil du temps.

14. **L'effort d'élimination de l'extrême pauvreté se trouve compliqué par des facteurs supplémentaires tels que le changement climatique, les situations de FCV et les pressions démographiques.** S'ils ne sont pas maîtrisés, le changement climatique et les situations de FCV pourraient plonger davantage de personnes dans l'extrême pauvreté. Les chocs liés au changement climatique sur la réduction de la pauvreté pourraient faire basculer plus de 100 millions de personnes de plus dans la pauvreté d'ici 2030[22]. En outre, un épisode majeur de violence pourrait anéantir une génération entière de progrès économique et de réduction de la pauvreté, et entraîner des déplacements massifs de populations[23,24]. Par ailleurs, la situation est aggravée par les pressions démographiques, quelque 600 millions de personnes devant faire leur entrée sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie dans les pays IDA. Les disparités entre les sexes persistent obstinément, parmi lesquelles les risques élevés de mortalité maternelle chez les adultes en Afrique subsaharienne, les inégalités importantes dans les pays IDA en ce qui concerne le travail rémunéré et non rémunéré, le manque disproportionné d'accès aux actifs comme le logement, et la privation de moyens d'expression et d'action. En outre, il existe une incidence particulièrement élevée des violences sexistes dans les FCS. Viennent s'ajouter à ces défis à plus long terme les difficultés économiques mondiales qui mettent en péril des années de progrès en matière de réduction de la pauvreté. À titre d'exemple, dans la quête de résilience climatique, les financements concessionnels peuvent précipiter des partenariats et des collaborations pour un développement sobre en carbone, mettant à contribution le secteur privé et les ressources du Fonds vert pour le climat.

15. **Même si les besoins financiers des pays IDA restent importants, ces pays n'ont reçu qu'une petite partie des flux financiers totaux vers les pays en développement au cours de la dernière décennie.**[25] Une architecture de financement plus différenciée et complexe a vu le jour dans les pays en développement, présentant des possibilités importantes et des défis majeurs, notamment en ce qui concerne la capacité des pays à gérer et à combiner différents flux. Les pays IDA les plus pauvres (c'est-à-dire les pays exclusivement IDA, autres que « intermédiaires ») sont principalement tributaires des financements publics extérieurs –fournis essentiellement sous forme de dons et de prêts concessionnels. En ce qui concerne les pays IDA « intermédiaires »[26] et les pays à financement mixte IDA/BIRD, les envois de fonds constituent une source essentielle de financement extérieur. Si pour ces pays le financement par des ressources privées représente une part plus importante de leurs flux extérieurs que pour les pays exclusivement IDA, autres que

---

21 Voir Banque mondiale (2011), Rapport sur le développement dans le monde 2011 :Conflits, sécurité et développement.

22 Voir Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale (2016).

23 Voir Banque mondiale (2011), Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflits, sécurité et développement.

24 Voir Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, http://www.unhcr.org.

25 Voir Setting the Agenda for IDA18: Strategic Directions (mars 2016).

26 Les pays « intermédiaires » sont les pays admis à emprunter à l'IDA dont le revenu par habitant est supérieur au plafond opérationnel d'admissibilité de l'IDA depuis plus de deux années consécutives et qui dans le même temps ne sont pas encore jugés solvables pour bénéficier des prêts de la BIRD.

« intermédiaires », le financement public externe représente encore environ 15 % des flux extérieurs vers les pays « intermédiaires » et ceux à financement mixte. D'autre part, alors que les pays hors IDA bénéficient d'une part importante du financement public, ils sont devenus principalement tributaires des flux privés. Des pays hors IDA sont également bénéficiaires d'une part croissante des flux concessionnels[27,28] alors même que le financement privé n'est pas allé, pour l'essentiel, à la grande majorité des pays IDA[29]. Après avoir culminé à environ 80 % en 2006, la part du financement concessionnel public allouée aux pays IDA s'est contractée à moins de 70 % en 2014. Cette diminution s'explique en grande partie par la récente orientation du financement concessionnel public vers les pays hors IDA[30].

16. **Plusieurs pays IDA ont eu accès aux marchés financiers internationaux pour répondre à leurs besoins de financement, ce qui les expose à des vulnérabilités liées à l'endettement dans le cas où la conjoncture mondiale venait à changer.** Le recours aux marchés financiers internationaux par certains pays – en particulier les marchés dits « pionniers » – a pris une plus grande ampleur ces dernières années[31]. Des données concrètes indiquent que cet accès accru était dû à des facteurs mondiaux (plus grande appétence aux rendements dans un environnement où les conditions d'obtention de liquidités ont été facilitées) et à des facteurs nationaux (progrès sur le plan du développement et meilleure perception de la stabilité politique et économique). À l'exception notable des petits États, l'accumulation de la dette dans les pays IDA demeure à un niveau gérable pour la plupart des pays. Pourtant, une plus grande dépendance à l'égard des financements du marché augmentera les risques auxquels sont confrontés ces pays et en changera la nature – exposant notamment au risque de reconduction. En 2016, seuls quelques pays à faible revenu ont émis des obligations sur le marché international – en raison en grande partie de la faiblesse de la demande des investisseurs. Et avec des perspectives de croissance sombres et l'incertitude politique accrue qui plane dans de nombreuses régions du monde développé comme de celui en développement, le financement par emprunt obligataire peut ne pas être accessible aux pays à faible revenu (PFR) à des conditions favorables pendant un certain temps. Dans ce contexte, des décisions budgétaires et financières prudentes seront essentielles pour préserver la viabilité de la dette publique.

---

27 Financement concessionnel selon la définition actuelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (c'est-à-dire les prêts assortis d'un élément de libéralité initial de 25 % ou plus sur la base d'un taux d'actualisation de 10 %).

28 L'enquête sur les plans de dépenses des pays donateurs d'aide indique que, après plusieurs années de baisse, l'aide aux pays les plus pauvres devrait se redresser au cours des prochaines années. Voir OCDE, « 2015 Global Aid Prospects and Projections ».

29 Parmi les 48 pays exclusivement IDA, autres que « intermédiaires », les cinq principaux représentent 54 % des apports nets d'investissements étrangers directs et près du tiers des autres flux privés.

30 Entre 2011 et 2014, les flux de dons officiels vers les pays en développement sont restés pratiquement stables, mais la part destinée aux pays hors IDA est passée de 26 à 36 %.

31 Pour une définition des pays « frontières » voir Banque mondiale et FMI (2015). Quatorze pays IDA font partie de ce groupe : le Bangladesh, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, la Mongolie, le Mozambique, le Nigéria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda, le Vietnam et la Zambie. Les emprunts extérieurs de ces pays, sous forme d'obligations souveraines et de prêts commerciaux, se sont élevés à 34 milliards de dollars au cours de la période 2010-2014, un basculement des prêts commerciaux vers les émissions obligataires ayant été observé ces dernières années.

17. **Le financement du développement devra être utilisé stratégiquement pour débloquer, mobiliser et catalyser les flux privés et les ressources intérieures.** Le financement concessionnel demeurera une source essentielle de financement public extérieur dans la plupart des pays IDA. Il faudrait augmenter les financements concessionnels, qui sont limités, et les utiliser de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible, en privilégiant les pays les plus pauvres et ceux ayant un accès limité à d'autres sources de financement. Le problème de la faiblesse des flux financiers vers les pays à faible revenu est aggravé par le fait que l'incertitude sur les marchés mondiaux des capitaux a considérablement fait contracter les investissements dans les économies en développement. Ces évolutions soulignent à grand trait la nécessité de cibler les financements concessionnels de manière à attirer d'autres sources de financement, publiques et privées, externes et intérieures.

18. **À seulement 14 ans de l'échéance pour les ODD, chaque année compte.** L'ambitieux programme de développement nécessite un train de mesures et une enveloppe financière solides pour entreprendre des investissements catalytiques à même d'élever progressivement la trajectoire du développement afin d'obtenir des résultats d'ici 2030. Le plan de mise en œuvre devrait pouvoir permettre de faire face aux défis associés aux questions suivantes : i) les transitions démographiques et de croissance, comme la diminution de la population active et des gains de productivité plus lents ; ii) une mondialisation renouvelée, avec des actions économiques, stratégiques et sociales de plus en plus globales et coordonnées ; iii) l'urbanisation rapide, accompagnée d'une demande accrue de services et d'un stress accru sur lesdits services ; et iv) les pressions exercées sur les ressources mondiales, notamment sous l'effet du changement climatique. La fréquence, la portée et la vitesse de propagation des chocs et des perturbations, telles que les crises financières et humanitaires, les pandémies, les catastrophes naturelles et l'instabilité sociale, augmentent. Dans certains cas (de fragilité, par exemple), les problèmes sont passés de l'état de grave à celui de chronique. L'efficacité de l'IDA dépendra de sa capacité à s'adapter à ces défis. Les initiatives prises en ce sens seront à la fois éclairées par le processus de la *Vision d'avenir* du Groupe de la Banque mondiale et alignées sur ledit processus.

B. ALIGNER LE ROLE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 : LA « VISION D'AVENIR »

19. **Lors des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale en 2016, le Conseil des Gouverneurs s'est félicité du rapport à son intention qui énonce la vision de l'institution à l'horizon 2030, intitulé « The Report to Governors on the Forward Look: A Vision for the World Bank Group in 2030 »**[32] **.** L'IDA travaillera en étroite collaboration avec la BIRD, IFC et la MIGA à la réalisation des investissements nécessaires pour atteindre le double objectif qui est de mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée. En outre, l'Association déploiera ses ressources de manière stratégique afin de répondre aux besoins du monde et de ses clients, en ciblant des secteurs où les financements font le plus défaut et en proposant à l'ensemble de ses clients des commodités taillées sur mesure[33] .

---

[32] Voir « Forward Look: a Vision for the World Bank Group in 2030 Main Messages », DC2016-0009 et « Forward Look: A Vision for the World Bank Group in 2030," DC2016-0008, tous deux du 20 septembre 2016.

[33] Voir Communiqué du Comité du développement, 8 octobre 2016.

20. **Au cours des 15 prochaines années, le monde sera confronté à des défis planétaires de plus en plus complexes nécessitant des solutions innovantes.** Outre l'évolution sur le long terme de la démographie, de l'urbanisation et de la mondialisation, le monde fait face à une volatilité, des crises et des chocs qui s'amplifient. Comme indiqué plus haut, les défis mondiaux comme le changement climatique, les pandémies, les migrations forcées et les ralentissements économiques affectent de plus en plus tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, d'une manière sans précédent. En conséquence, il est urgent de prendre en compte la question des biens publics mondiaux et les défis que posent les menaces planétaires qui traversent les frontières et les régions dans un monde interconnecté. La réalisation des ODD et le respect des engagements mondiaux comme l'accord issu de la COP21 nécessiteront une coopération mondiale accrue ; et pour atteindre ses objectifs, le Groupe de la Banque mondiale devra redoubler d'efforts, et collaborer notamment avec les partenaires, aussi bien publics que privés. Comme cela a été indiqué dans le présent rapport, une reconstitution ambitieuse d'IDA-18 peut aider les clients de l'Association à relever ces défis et atteindre ces objectifs d'une manière plus efficace.

21. **Pour relever efficacement les défis mondiaux croissants, le Groupe de la Banque mondiale entend améliorer davantage son modèle opérationnel afin de trouver un bon équilibre entre l'aide apportée à chaque pays, qui reste au cœur de la démarche du Groupe, et l'action axée sur les biens publics mondiaux.** Depuis 2012, le Groupe de la Banque mondiale a mis en place une stratégie institutionnelle bien formulée, caractérisée par son double objectif qui est de mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée en mettant l'accent sur la durabilité économique, environnementale et sociale. Il a entrepris ses propres réformes internes en 2014 en vue d'adopter une approche équilibrée dans la prise en compte des priorités mondiales et nationales de développement en créant en son sein des pôles mondiaux d'expertise (GP) et un nouveau cadre de coopération avec les pays, le but étant d'améliorer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à fournir des solutions intégrées à ses clients des secteurs public et privé en tirant parti des moyens conjugués du Groupe de la Banque mondiale. Le processus de formulation de la « Vision d'avenir » vise à poursuivre cette entreprise en mettant davantage l'accent mis sur des solutions du Groupe de la Banque mondiale porteuses de transformations profondes pour chacun de ses clients, le développement de l'innovation financière, le renforcement des fondements financiers du Groupe de la Banque mondiale et l'approfondissement des réformes internes visant à rendre le Groupe de la Banque mondiale plus rapide, plus souple et plus efficace.

22. **Les Participants ont souscrit à la proposition de mieux positionner le Groupe de la Banque mondiale dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.** Ils estiment qu'il est plus nécessaire d'apporter des réponses concluantes aux principaux aspects du programme de développement mondial d'ici 2030 dans les pays IDA qui appellent une attention particulière. Dans ce nouveau cadre, ils ont encouragé la Banque à adopter une approche plus globale pour promouvoir le développement. Cette approche ferait une plus grande place à l'IDA et aux régions du monde qui ont le plus besoin de financements et ont le moins accès aux capitaux. Les Participants ont également encouragé la Banque mondiale à veiller à ce que ses institutions sœurs travaillent en tandem tout en apportant un soutien aux pays IDA en transition vers le régime BIRD, la préparation à l'accès à ce régime devant être privilégiée.

C. AIDE AUX PAYS IDA : L'AVANTAGE COMPARATIF DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

23. **Le Groupe de la Banque mondiale a une capacité singulière à aider la planète à résoudre des problèmes complexes aux niveaux mondial, régional et national, et ce à une échelle significative.** Cette capacité est enracinée dans un certain nombre d'attributs importants et interconnectés :

- *Présence dans les pays :* Avec des bureaux dans plus de 100 pays et des relations séculaires dans bien d'autres, la présence du Groupe de la Banque mondiale à l'échelle planétaire aide à adapter les connaissances mondiales au contexte local et à faciliter leur partage entre les pays et entre les régions.
- *Compétences multisectorielles :* La nouvelle structure du Groupe de la Banque mondiale a renforcé sa capacité à apporter ses connaissances mondiales d'une manière plus efficace et efficiente dans les opérations qu'il mène dans les pays, y compris sous la forme de l'apprentissage Sud-Sud. Sa capacité à intégrer ses compétences multisectorielles constitue une plateforme importante pour définir l'action mondiale et travailler avec ses partenaires pour relever les défis nationaux et mondiaux. En outre, les synergies du Groupe de la Banque mondiale rassemblent des outils et des partenariats des secteurs public et privé pour trouver des solutions de développement d'une manière que peu d'autres organisations peuvent égaler.
- *Efficience :* Dans le cadre des efforts que Groupe de la Banque mondiale sans cesse pour faire plus avec moins, le Processus d'examen des dépenses et de planification stratégique et budgétaire est en bonne voie pour permettre à l'institution de réaliser des économies de 400 millions de dollars à la fin de l'exercice 18, après avoir aidé à déterminer les mesures précises qui étaient nécessaires pour atteindre cet objectif. En outre, le nouveau modèle de collaboration avec les pays adopté par le Groupe de la Banque mondiale permet de recentrer davantage l'action du Groupe de la Banque mondiale des interventions vers son double objectif de réduction de la pauvreté et de promotion d'une prospérité partagée de manière durable. Ce modèle aide par ailleurs le Groupe de la Banque mondiale à travailler avec d'autres partenaires de développement à la maximisation de l'efficacité des ressources de l'APD et au renforcement de la cohésion entre les institutions.

24. **L'IDA est une composante essentielle de la valeur stratégique du Groupe de la Banque mondiale.** L'IDA intensifiera l'avantage comparatif du Groupe de la Banque mondiale, s'y appuiera et l'adaptera, maximisant ainsi les synergies entre les différentes composantes du Groupe de la Banque au profit de ses clients. Il faudra pour cela aider les pays IDA à atteindre leurs objectifs de développement malgré les niveaux élevés de pauvreté, la fragilité, l'insuffisance de capacités et la vulnérabilité. Le nouveau modèle de collaboration avec les pays adopté par le Groupe de la Banque mondiale comprend le Diagnostic-pays systématique (SCD), le Cadre de partenariat-pays (CPF), les Examens des progrès et les Examens de fin d'exécution et des enseignements. Au niveau sectoriel, l'IDA offrira des solutions personnalisées aux clients, utilisant les connaissances plus efficacement pour obtenir des résultats et prendre des risques de manière plus avisée. Au niveau institutionnel, l'IDA mettra l'accent sur l'optimisation des synergies et l'élaboration d'approches conjointes avec IFC, la MIGA et la BIRD afin de tirer parti des forces de chacune des institutions at avoir un impact transformateur. Une attention toute particulière sera ainsi accordée aux FCS, au secteur privé avec la création d'un Guichet de promotion du secteur privé (PSW), aux partenariats

public-privé (PPP) et aux garanties. L'IDA renforcera et développera les partenariats, notamment avec les Nations Unies (ONU) et les banques multilatérales de développement (BMD), tout en attirant les ressources, les compétences et les idées des secteurs public et privé.

Optimisation des ressources de l'IDA

25. **La proposition de valeur de l'IDA cadre totalement avec celle du Groupe de la Banque mondiale et vise à relever les défis complexes du développement** en proposant à ses clients des solutions sur mesure ; en fournissant des ressources financières au moyen des instruments opérationnels les plus efficaces ; et en faisant fonds sur sa masse de connaissances sans pareil sur l'expérience dans les pays, son rôle prépondérant au niveau mondial et ses activités de mobilisation des acteurs du développement. Le Groupe de la Banque mondiale s'efforce de trouver le meilleur équilibre entre économie, efficience et efficacité pour obtenir les résultats souhaités et s'engage à maximiser l'efficacité de ses opérations pour le développement sans en compromettre la qualité.

26. **À une période où les ressources se font rares, l'IDA représente un investissement sûr, une institution qui a une culture des résultats et fait de plus en plus appel à d'autres acteurs pour aider à les obtenir**. Les résultats sont au cœur du modèle opérationnel de l'IDA et constituent un aspect auquel la direction accorde une attention soutenue afin de s'assurer que la culture des résultats est intégrée dans l'ensemble des activités de l'IDA. Les résultats sont également au cœur de la communication sur la valeur de l'IDA, démontrant comment l'Association travaille avec les pays pour faire la différence sur le terrain. De plus en plus, l'IDA s'appuie sur d'autres acteurs et ressources pour aider à obtenir des résultats en matière de développement (voir également la section II D ci-après sur l'évaluation des résultats de l'IDA).

27. **Les clients de l'IDA bénéficient de normes environnementales et sociales élevées, d'une éthique de responsabilité et une surveillance rigoureuses, ainsi que des normes fiduciaires élevées du Groupe de la Banque mondiale.** Ces normes englobent le Nouveau cadre de passation des marchés qui est entré en vigueur le 1er juillet 2016, en vertu duquel le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à aider les emprunteurs à optimiser leurs ressources de manière intègre dans des processus de passation de marché durables. Plus particulièrement, le Nouveau cadre de passation des marchés exige d'adapter les processus de passation des marchés aux environnements opérationnels spécifiques, aux besoins des projets et aux risques existants, ce qui permet à la Banque mondiale de fournir un appui personnalisé et adapté pour l'exécution, de promouvoir de nouveaux partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres BMD, et de mettre en place des mécanismes de supervision basés sur les risques. Le nouveau Cadre environnemental et social (ESF), qui a pris en compte les plus vastes consultations jamais menées par le Groupe de la Banque mondiale, représente une autre composante essentielle des atouts du Groupe de la Banque mondiale. L'ESF entrera en vigueur au début de 2018 et aidera à obtenir un impact durable sur le plan du développement dans les pays IDA. Il comprend une approche adaptative de la gestion du risque qui permettra à la Banque mondiale de concentrer ses ressources plus efficacement afin de maximiser l'impact en matière de développement, suivant les normes environnementales et sociales contenues dans l'ESF qui visent à identifier les risques environnementaux et sociaux dans les projets financés par l'IDA, à éviter qu'ils se concrétisent et à en atténuer les effets.

28. **Les réformes organisationnelles et opérationnelles menées pendant IDA-17 visaient à améliorer l'efficacité et l'efficience du Groupe de la Banque mondiale.** Ces réformes visaient

à : i) organiser les équipes autour de Pôles mondiaux d'expertise (GP) et de Cellules de solutions transversales (CCSA) (comme indiqué ci-dessus, le travail de plusieurs de ces équipes recoupe les thèmes particuliers d'IDA-18) ; ii) lancer le nouveau modèle de collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les pays ; iii) renforcer les liens entre l'IDA, la BIRD, IFC et la MIGA, qui forment un Groupe de la Banque mondiale cohésif, ayant une vision et une stratégie unifiées et menant des actions conjointes ; iv) renforcer la gestion des savoirs au sein de l'institution ; v) renforcer les mesures de sauvegarde ; et vi) renforcer l'efficacité opérationnelle (via un suivi simplifié du portefeuille et la présentation de rapports en utilisant les nouveaux modèles de rapport et tableaux de bord standardisés, un portail d'opérations amélioré qui simplifie et accélère la préparation des projets et la présentation des rapports correspondants) ; vii) renforcer la gestion des services d'analyse et de conseil (ASA) ; viii) refondre les indicateurs sectoriels de base ; améliorer les rapports de fin d'exécution ; et ix) intégrer les fonds fiduciaires dans le portail de gestion des opérations. Pendant IDA-17, l'Association a lancé des projets pilotes dans trois pôles mondiaux d'expertise visant à étudier des méthodologies d'évaluation des coûts unitaires. Partant de là, les pôles mondiaux d'expertise ont élargi leurs connaissances sur ces méthodologies, et notamment concernant les difficultés à les rendre comparables dans les contextes nationaux. Pour diffuser ces connaissances, le réseau Santé, nutrition et population (PNH) et la Vice-présidence Politique opérationnelle et services aux pays (OPCS) coordonneront un atelier lors des prochaines Réunions de printemps sur les enseignements tirés dans le cadre du projet pilote sur les coûts unitaires dans le secteur de la santé et sur les défis à venir. Ces réformes et initiatives ont été accompagnées d'un examen des dépenses du Groupe de la Banque mondiale visant à réduire celles-ci de 400 millions de dollars (environ 8 % en valeur nominale du niveau de référence) à la fin de l'exercice 17.

29. **En tant que fonds du Groupe de la Banque mondiale pour les plus pauvres, l'IDA est largement reconnue comme une source efficace de financement et de compétences en matière de développement.** Selon certaines évaluations externes, l'IDA est l'un des bailleurs de fonds les plus performants de la communauté internationale, ces évaluations mentionnant comme atouts le niveau élevé d'assurance que le financement donnera des résultats, le poids sur les politiques, la prévisibilité des flux, la faiblesse des coûts administratifs et l'optimisation des ressources. Par exemple, l'Indice de transparence de l'aide de 2016 a placé l'IDA dans la catégorie la plus élevée pour la deuxième année consécutive et l'a classée comme la BMD la plus performante. Une évaluation réalisée en 2014 par le Centre for Global Development et la Brookings Institution indiquait que l'IDA est l'un des bailleurs de fonds les plus performants de la communauté internationale. Enfin, dans une enquête menée en 2015 par AidData auprès de décideurs de 126 pays, la Banque mondiale s'est classée à la première place parmi 56 bailleurs de fonds dans le domaine de l'influence sur la définition du programme d'action dans les pays en développement[34].

30. **Le modèle de financement transformateur d'IDA-18 renforce la valeur ajoutée de l'IDA pour ses partenaires et ses clients.** L'effet de levier de l'IDA sur les marchés financiers lui permettra de fournir aux pays les plus pauvres des milliards de dollars en ressources additionnelles à l'appui de la réalisation des ODD. Parallèlement, l'impact des contributions des partenaires augmentera de façon spectaculaire, générant, pour les clients, trois dollars d'engagements supplémentaires pour chaque dollar fourni par les partenaires, soit une augmentation par rapport au ratio d'IDA-17 qui était de 2:1. IDA-18 aura un impact catalytique supplémentaire grâce au PSW

[34] Pour de plus amples informations sur ces examens indépendants, voir *« Setting the Agenda for IDA18: Strategic Directions »*, 1er mars 2016.

d'IFC-MIGA, qui visera à mobiliser des investissements privés générant des externalités positives et créant des opportunités dans les marchés les plus difficiles, en particulier ceux en situation de fragilité.

31. **Le Groupe de la Banque mondiale est déterminé à toucher les personnes les plus vulnérables.** Il a toutefois conscience que toucher les plus pauvres et les populations des FCS nécessitera d'accorder une plus grande attention au lien entre le risque et l'optimisation des ressources afin de lutter contre la tentation de se focaliser sur les résultats les plus faciles à obtenir. Le Groupe de la Banque mondiale continue de s'employer activement à affiner les indicateurs utilisés dans son cadre de mesure des résultats et coordonne ses activités avec d'autres BMD afin de tenir compte des principes de base de l'optimisation des ressources.

32. **Le cadre opérationnel du Groupe de la Banque mondiale vise des résultats durables et le Groupe est déterminé à maximiser l'efficacité de son aide au développement.** La démarche qu'il a adoptée pour optimiser les ressources intègre un cadre pluridimensionnel de prise de décision et de promotion de l'éthique de responsabilité qui s'articule autour de i) l'affectation des ressources aux priorités en fonction de la demande et sur la base de données concrètes ; ii) la maximisation de l'efficacité des programmes, mettant l'accent sur les résultats ; iii) l'application de nouvelles techniques de gestion des risques au niveau de l'organisation, des pays et des projets ; et iv) la simplification des processus institutionnels de la Banque et le lancement de nouveaux outils et approches pour la conception et la mise en œuvre des projets. L'initiative Agile Pilots, ciblant certains projets en Afrique, en Europe, en Asie centrale et en Asie du Sud, fait la démonstration de ces principes de souplesse et de réactivité (programmation adaptative). Cet effort, s'appuyant sur le programme de simplification, va encore plus loin pour s'attaquer à certains des principaux problèmes fondamentaux de comportement et d'incitation, dans le cadre des efforts soutenus du Groupe de la Banque mondiale de mettre en évidence une plus grande réactivité institutionnelle, plus de souplesse et plus efficacité. Les innovations introduites dans le cadre de cette initiative permettent, entre autres : i) de créer une seule procédure pour l'instruction des opérations ; ii) de mettre en place des évaluations-cadres des mesures de sauvegarde, et des arrangements fiduciaires et juridiques ; et iii) de faire preuve de souplesse en engageant les fonds des projets par tranches.

33. **Parallèlement, plusieurs autres initiatives rattachées à la réforme du Groupe de la Banque mondiale sont en cours, ce qui renforcera l'optimisation des ressources à l'IDA par l'amplification des boucles de remontée d'information sur les acquis des opérations :** i) restructuration du Rapport de fin d'exécution et de résultats de projet (ICR) afin de simplifier ce processus crucial d'évaluation des opérations, les résultats et l'apprentissage bénéficiant d'une attention particulière ; ii) amélioration de la qualité du Cadre de résultats des projets et de la conception du suivi et de l'évaluation (S&E) ; iii) professionnalisation des spécialistes en S&E, le renforcement des compétences en S&E, des outils de S&E et des orientations pour le personnel opérationnel ; et iv) utilisation plus systématique de l'apprentissage résultant d'évaluations d'impact pour guider la conception et la mise en œuvre des opérations. Des travaux sont déjà en cours pour examiner l'efficacité des processus d'élaboration des SCD et des CPF. Les orientations concernant les SCD sont en cours de révision à la lumière de l'expérience acquise à ce jour et seront bientôt publiées. Les Participants ont encouragé la direction à utiliser les renseignements émanant du processus en cours d'évaluation des SCD/ CPF par le Groupe d'évaluation indépendant (IEG) ainsi que de son propre bilan interne du nouveau modèle de collaboration avec les pays pour éclairer

les améliorations et les lignes directrices futures. En outre, l'IDA met actuellement en œuvre un plan d'action global axé sur une approche institutionnelle de l'apprentissage, à la lumière des conclusions du rapport de l'IEG sur l'apprentissage et les résultats.

Interventions de l'IDA au niveau des pays

34. **Le modèle de l'IDA basé sur les pays, sa culture de résultats et son approche multisectorielle la placent dans une position idéale pour aider à réaliser les ODD.** Le modèle de l'IDA, appliqué à l'initiative des pays, soutient les efforts menés par les pays IDA pour bâtir des économies résilientes et inclusives, qui deviennent ensuite de nouveaux marchés pour l'économie mondiale. La portée multisectorielle et l'engagement à long terme de l'Association aident les pays IDA à bâtir les institutions, renforcer leur capacité à mobiliser des ressources intérieures et externes et s'assurer que les ressources sont bien utilisées. En outre, les conseils stratégiques, normes et outils de l'Association aident les pays IDA à réaliser des investissements judicieux viables sur le plan financier, social et environnemental. De plus, l'IDA contribue à améliorer les systèmes statistiques des pays, qui sont essentiels à la production de données de qualité pour la formulation des politiques nationales, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des résultats. Ces systèmes répondent par ailleurs au besoin global plus général de données servant à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de 2030. Alors que le Groupe de la Banque mondiale se positionne pour 2030, l'IDA elle continuera à :

- Améliorer sa capacité à répondre aux besoins de ses clients, y compris les FCS, et innover pour offrir de meilleures solutions individuelles, en s'appuyant sur sa capacité d'intégration plurisectorielle ;
- Renforcer le rôle prépondérant qu'elle joue sur les questions mondiales et régionales et donner la pleine mesure de son potentiel en matière de réduction de l'impact et du coût de crises telles que les pandémies, les catastrophes naturelles et les migrations forcés, et mettre en place de nouveaux instruments pour atténuer les effets des crises ou écouter celles qui s'éternisent ;
- Développer des services de gestion des savoirs adaptés aux clients ;
- Redéployer les efforts pour devenir plus efficace et souple afin de répondre aux attentes des clients en agissant comme un partenaire de développement plus rapide et plus agile ;
- Faire de l'initiative visant « multiplier par milliers les milliards »[35] de dollars une réalité par un renforcement considérable de la mobilisation des ressources pour les clients, notamment auprès du secteur privé, tout en conservant le rôle de premier plan dans la mobilisation des financements concessionnels et en veillant à ce que ces fonds bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin ;
- Tout en travaillant dans le continuum des clients nationaux et infranationaux, l'IDA collaborera de plus en plus avec les clients des secteurs public et privé, notamment dans le cadre de partenariats public-privé ; et
- Utiliser au mieux les ressources des donateurs pour servir les clients.

[35] Voir « From Billions to Trillions: Transforming Development Finance », Banque mondiale, mars 2015.

Interventions sectorielles et thématiques de l'IDA

35. **Les interventions sectorielles et thématiques de l'IDA sont dictées par le modèle axé sur les Pôles mondiaux d'expertise (GP) du Groupe de la Banque mondiale.** Bien que le choix des secteurs ou des domaines thématiques continue d'être déterminé au niveau des pays, les GP et les CCSA aident à définir l'orientation sectorielle et thématique aux niveaux national, régional et mondial. Travaillant avec l'appui de plus de 6 800 agents du Groupe de la Banque mondiale affectés dans les bureaux de pays[36], les directeurs des opérations discutent directement les clients afin d'examiner les priorités nationales et aider à cerner les obstacles à la réduction de la pauvreté et à la prospérité partagée. Les trois GP « Croissance équitable, finances et institutions » (EFI), « Développement durable » (SD) et « Développement humain » (HD) aident les pays IDA à mettre en œuvre ces réformes en s'appuyant sur leur vaste expérience mondiale pour soutenir le travail analytique, l'assistance technique (AT), les échanges Sud-Sud et la gestion de portefeuille. Les GP sont renforcés par un leadership intellectuel assuré par les CCSA, qui sont très étroitement liées aux thèmes particuliers d'IDA-18.

36. **Croissance équitable, finances et institutions** Le Groupe des Pôles mondiaux d'expertise en croissance équitable, finances et institutions (EFI) apportera un appui aux pays IDA, qui effectuent des ajustements pour maintenir des bases macroéconomiques solides et protéger les acquis récents en matière d'équité et de réduction de la pauvreté. Le renforcement de la productivité et de l'efficacité du secteur public est également crucial. La demande de services de l'EFI est forte, tant sur les questions à court terme que sur les transitions à long terme. L'EFI fournira des solutions grâce à une approche inter-pôles afin d'obtenir des résultats tangibles et satisfaisants. Les cinq priorités stratégiques de l'EFI sont les suivantes : i) équité et inclusion ; ii) efficacité du secteur public ; iii) fondements macroéconomiques durables ; iv) productivité ; et v) stabilité financière et approfondissement du secteur financier.

37. **Le développement humain est au cœur de la réalisation du double objectif du Groupe de la Banque mondiale et de la réalisation des ODD.** S'appuyant sur des analyses solides et l'optique de résultats, le Groupe des Pôles d'expertise en développement humain (HD) aidera les pays IDA à assurer l'égalité des chances afin que les populations puissent vivre une vie saine, prospère et plus longue ; à assurer des emplois productifs et inclusifs ; et à développer la résilience face aux crises. Le Groupe des Pôles HD soutiendra les pays IDA dans leur effort de mettre fin à la pauvreté en les aidant à rendre la croissance plus inclusive, à investir dans des systèmes renforcés de prestation de services et à renforcer la résilience.

38. **Développement durable.** Le manque d'infrastructures de qualité dans les pays IDA nuit à la croissance, à l'équité et à la durabilité. À l'échelle mondiale, 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité et 2,6 milliards à des services d'assainissement, et 900 millions ne disposent pas d'eau potable. Le Groupe des Pôles mondiaux d'expertise en développement durable (SD) aidera les pays IDA à comptabiliser et gérer leur capital naturel, physique et social afin d'assurer une croissance verte, inclusive et résiliente. Les GP du Groupe SD accompagneront également les pays IDA dans la mise en œuvre leurs C(P)DN dans le cadre de la COP21.

[36] Données au 30 avril 2016.

Interventions de l'IDA au niveau régional

39. **Les stratégies de chacune des six régions opérationnelles de la Banque, soutenues par les compétences des GP et des CCSA, définissent l'avantage comparatif de l'IDA et ses domaines d'intervention.** Les régions opérationnelles de l'IDA ont identifié des activités prioritaires pour la période IDA-18. La conjugaison d'ambitions de développement relevées et de défis importants qui attendent les pays IDA a amené chaque région à solliciter le plus important volume de ressources de l'IDA jamais demandé auparavant, soit près du double des ressources de base pour IDA-17. Les régions ont élaboré des stratégies judicieuses pour utiliser efficacement les ressources de l'IDA, en s'appuyant sur des bases solides déjà en place. De plus, les thèmes particuliers transversaux de l'IDA sont de plus en plus intégrés au travail d'analyse et au dialogue engagé par chaque région avec ses clients. Chaque région s'appuie également sur les synergies de toutes les institutions qui composent le Groupe de la Banque mondiale pour atteindre ses objectifs de développement, ainsi que sur d'autres partenaires, à l'instar du Fonds monétaire international (FMI) et de l'ONU.

SECTION II: PERSPECTIVE 2030 : INVESTIR DANS LA CROISSANCE, LA RÉSILIENCE ET LES OPPORTUNITÉS PENDANT IDA-18

40. **Conscients de la forte montée en puissance des ambitions résultant des décisions de 2015, les Participants ont appelé à nourrir d'aussi grandes aspirations pour IDA-18**. Le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement a reconnu que la réalisation des ODD supposerait « une approche tout aussi ambitieuse, complète, holistique et porteuse de changements profonds pour ce qui est des moyens de mise en œuvre ». Les Participants ont estimé que la contribution à apporter à la réalisation des objectifs ambitieux de 2015 était un aspect majeur et que l'IDA était idéalement placée pour jouer le rôle d'organisme de mise en œuvre.

41. **Prenant en compte l'évolution des ambitions et des défis mondiaux, les Participants ont décidé de retenir le thème central suivant pour la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA : « Perspective 2030 : Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités ».** Ce thème souligne l'impérieuse nécessité d'une approche globale pour atténuer les méfaits du changement climatique et des situations de fragilité sur le développement, et inspire des actions qui visent à promouvoir la croissance, l'égalité et une meilleure gouvernance afin que la pauvreté recule et que la prospérité soit partagée par tous. Les Participants ont appelé à l'adoption d'une politique et d'une enveloppe solides pour financer des investissements catalytiques permettant d'infléchir la trajectoire de développement afin d'obtenir des résultats d'ici 2030. L'IDA appliquera le nouveau modèle de collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les pays et mettra à profit son influence, ses partenariats mondiaux et une nouvelle approche pour mobiliser des ressources afin d'aider les pays IDA à s'engager résolument vers la réalisation des ODD pendant IDA-18. L'Association s'appuiera sur l'ensemble de ses instruments et compétences et sur son optique de résultats pour apporter des solutions éprouvées et adaptées aux besoins de ses pays clients.

Figure 3. Perspective 2030 : Investir dans la croissance, la résilience et les opportunités

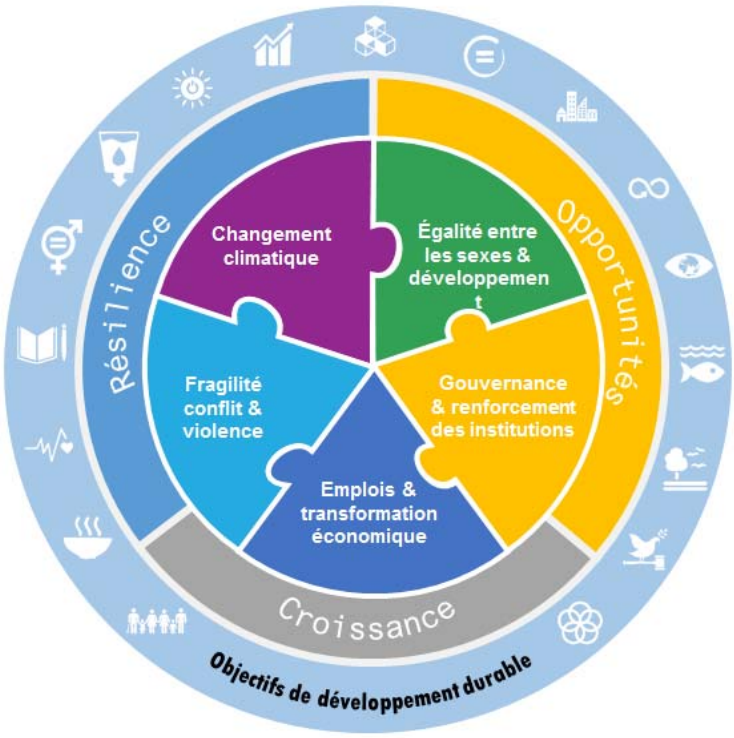

A. SYNERGIES AVEC LES ODD

42. **Les Participants ont tenu à rappeler l'importance du bon positionnement de l'IDA pour aider les pays les plus pauvres à réaliser les ODD.** Ils ont noté les synergies directes existant entre les ODD, le thème central IDA-18 et ses thèmes centraux (figure 3). Les cinq thèmes particuliers sélectionnés pour IDA-18 associent innovation et continuité. Ils plaident en faveur de la croissance, de la résilience et des opportunités, et s'inscrivent dans le droit fil des ODD. Le Programme 2030 rappelle que les objectifs de développement convenus ne constituent pas une liste d'objectifs indépendants. La formulation retenue met au contraire l'accent sur les relations d'interdépendance entre ces objectifs eux-mêmes et la nécessité de les appliquer de façon intégrée. Par son envergure mondiale, son ancrage national, ses capacités d'analyse, sa puissance financière et sa collaboration avec la BIRD, IFC et la MIGA, l'IDA est idéalement placée pour répondre à ces attentes. Grâce à l'approche globale du développement qui caractérise l'IDA et aux synergies existant entre les thèmes particuliers d'IDA-18, les efforts déployés dans le cadre d'un thème particulier seront mis à profit pour faire progresser les autres et appuyer les ODD.

B. PARTENARIATS MONDIAUX ET REGIONAUX DE L'IDA

43. **L'IDA est vue comme l'incarnation même d'un partenariat aux fins de résultats en matière de développement.** Au niveau des clients, l'Association entretient des partenariats suivis et étroits dans les pays – avec différents ministères techniques, des cellules locales de réflexion, le

secteur privé et la société civile – pour promouvoir le renforcement des capacités et l'alignement des priorités. Avec les autres bailleurs de fonds, l'IDA maintient des liens similaires de collaboration continue par différents canaux et à divers niveaux – ambassades et agences d'aide sur le terrain, échanges bilatéraux dans une multitude d'enceintes, consultations au niveau multilatéral, etc. – pour veiller à ce que la coordination contribue à l'obtention efficace et efficiente des résultats recherchés. Les partenariats de l'IDA avec une multitude d'organismes des Nations Unies, le FMI et d'autres BMD, d'innombrables fonds verticaux ad hoc et des centaines d'OSC – dont les OSC spécialisées dans le plaidoyer ou les opérations, les fondations privées, les organisations confessionnelles et les cellules de réflexion – sont indispensables pour optimiser les impacts au niveau des clients de l'Association et mobiliser des ressources à l'échelon national, dans le secteur privé et auprès des partenaires de développement (figure 4).

Figure 4. Partenariats de l'IDA

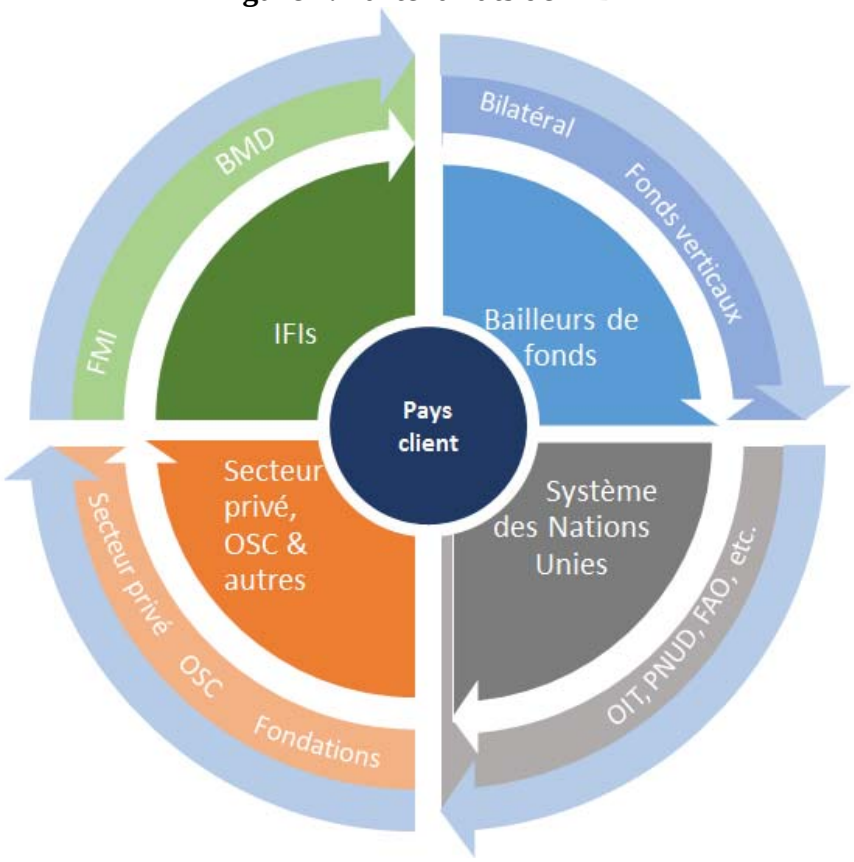

44. **L'IDA joue un rôle intégrateur crucial dans le système international, rassemblant d'autres organisations et pays autour de son travail au sein de partenariats mondiaux à tous les niveaux du développement dans les pays les plus pauvres.** Illustrant ce puissant rôle mobilisateur, le Groupe de la Banque mondiale fait office de Secrétariat pour de nombreux partenariats mondiaux occupant une place essentielle dans le financement des projets et le partage des connaissances, comme le Fonds mondial pour l'environnement, la *Global Infrastructure Connectivity Alliance* (Alliance pour les infrastructures de connectivité au niveau mondial), la Plateforme globale pour l'infrastructure, le Partenariat mondial pour l'éducation, le CGIAR, et le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres. Notant la collaboration de l'IDA avec les

partenaires de développement, les Participants ont encouragé l'institution à renforcer et approfondir ces partenariats, notamment avec les BMD, les Nations Unies, les autres institutions régionales, le secteur privé et les partenaires locaux et nationaux.

45. **Depuis des années, l'IDA travaille avec le Fonds de développement africain (FAD) et la Banque asiatique de développement sur de nombreuses questions d'intérêt commun, collaborant sur les opérations de prêt, l'assistance technique et les activités de conseil ainsi que sur la création de savoir et différentes initiatives internationales**. Les Participants ont demandé au FAD et à l'IDA d'approfondir cette coopération d'une manière répondant aux intérêts de leurs clients et actionnaires communs puisque ces deux institutions sont à l'origine d'une très large part de l'aide au développement destinée à l'Afrique[37]. Ils ont en particulier rappelé les engagements pris par les présidents des deux institutions de développer leur collaboration dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture ainsi que sur les activités relatives au dialogue sur les politiques et aux questions mondiales.

46. **L'IDA resserra sa collaboration avec les autres partenaires de développement afin de progresser vers la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux ODD, au PAAA, à la COP21 et au Cadre de Sendai.** Pendant IDA-17, l'IDA a collaboré étroitement avec ses partenaires pour aider les pays à intégrer systématiquement les biens publics régionaux et mondiaux dans leurs stratégies nationales de développement dans de nombreux domaines tels que les situations de fragilité, le changement climatique, la lutte contre les maladies transmissibles, l'égalité des sexes, les normes de travail, les systèmes commerciaux et les risques liés aux catastrophes naturelles. Des liens étroits de coopération sont également maintenus avec les institutions spécialisées des Nations Unies, par exemple avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), sur les questions liées à la santé. La Banque mondiale collabore aussi avec l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la création d'emplois inclusifs et de meilleure qualité. Pendant IDA-18, la collaboration de l'IDA avec ses partenaires sera guidée par le fruit d'un ensemble d'activités dans diverses régions et différents secteurs, à savoir, par exemple : i) la collaboration renforcée de l'IDA avec les organismes des Nations Unies et les BMD pour mieux articuler les actions humanitaires sur le développement, s'attaquer aux déplacements forcés et réduire les risques de FCV (encadré 1) ; ii) le suivi des financements de l'action climatique par des rapports conjointement établis avec les autres BMD et agences internationales de financement du développement, ce qui favorise l'harmonisation et le partage de l'information ; iii) le Laboratoire d'enrichissement des savoirs relatifs aux PPP, qui permet aux BMD et à d'autres acteurs de centraliser les connaissances et l'expérience acquises sur les PPP par les leaders de différents secteurs ; iv) la Plateforme globale pour l'infrastructure, une plateforme mondiale qui facilite la préparation et le montage de projets complexes d'infrastructure via des PPP pour aider à mobiliser des capitaux privés ; et v) le Forum mondial de l'infrastructure, une initiative en coopération avec les BMD et les partenaires de développement pour renforcer les mécanismes de collaboration multilatéraux afin d'améliorer la mise en place d'infrastructures dans le monde.

[37] Note de synthèse sur la collaboration entre le FAD et l'IDA, mars 2016.

Encadré 1. Exemples de partenariats du Groupe de la Banque mondiale sur les thèmes particuliers d'IDA-18

Emplois et transformation économique : Le Groupe de la Banque mondiale travaille en partenariat étroit avec l'OIT pour appuyer un ensemble d'initiatives dans certains pays et à l'échelle mondiale afin de contribuer à la création d'emplois inclusifs et de meilleure qualité, notamment à travers le programme Better Work, un programme conjointement mené par l'OIT et IFC, qui obtient d'excellents résultats. En outre, travaillant au Rwanda avec la Clinton Health Access Initiative et des investisseurs privés, IFC appuie le renforcement de la filière maïs réalisé sous l'impulsion du secteur privé et la production de denrées alimentaires enrichies, à forte teneur en éléments nutritifs, destinées aux jeunes enfants, permettant ainsi d'améliorer la sécurité alimentaire et d'assurer des revenus stables et plus élevés aux petits exploitants agricoles.

Parité hommes-femmes : En 2014, le Groupe de la Banque mondiale et ONU-Femmes ont signé un mémorandum d'accord pour accompagner l'autonomisation des femmes dans le cadre des ODD, sensibiliser aux coûts d'un sous-investissement dans les femmes, mobiliser des acteurs pour combler les déficits de financement, aider les ministères à intervenir plus efficacement pour obtenir des résultats en matière d'égalité entre les sexes et développer les connaissances sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des interventions visant à autonomiser économiquement les femmes et à faire reculer la pauvreté. En avril 2014, à la demande des ministres des Finances, essentiellement des pays IDA, le Groupe de la Banque mondiale et ONU-Femmes ont aussi créé une nouvelle communauté de pratiques sur l'égalité entre les sexes, à laquelle participent des ministres des finances, pour partager des méthodes innovantes de promotion des possibilités à offrir aux femmes et aux filles, et pour fournir des éléments techniques solides aux ministères. Ce groupe est coprésidé par le président du Groupe de la Banque mondiale et la directrice exécutive d'ONU-Femmes.

Climat : Le Groupe de la Banque mondiale travaillera en relation étroite avec le partenariat CDN, lancé à la COP22, à Marrakech, qui aidera les pays IDA à traduire leurs C(P)DN en politiques et plans d'investissement concrets. Les CDN devenant obligatoires d'ici 2020, elles seront un outil d'aide essentiel pour permettre aux pays IDA de promouvoir durablement un développement à l'épreuve du changement climatique et à faible intensité de carbone. Les Participants ont également reconnu l'importance d'un certain nombre de secteurs dans lesquels nous avons déjà des partenariats stratégiques, à commencer par les forêts, l'agriculture et l'énergie.

FCV : L'IDA approfondira ses partenariats au niveau national et mondial, mettant l'accent sur le resserrement de la coopération avec les BMD et les Nations Unies. Gardant à l'esprit le mandat propre à chaque institution, les BMD formeront un secrétariat conjoint qui rendra opérationnelle leur nouvelle stratégie pour s'attaquer aux déplacements forcés. L'IDA approfondira ses partenariats avec les Nations Unies, notamment dans le contexte des situations de crise prolongée, en lançant une nouvelle initiative à l'échelon des pays, destinée à renforcer les fruits d'une action concertée dans le cadre de la trilogie action humanitaire-développement-paix. Il s'agira aussi de continuer à améliorer « l'interopérabilité » des politiques et des systèmes fiduciaires de la Banque et des Nations Unies. Enfin, le Groupe de la Banque mondiale continuera à jouer un rôle clé dans le Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'État, et travaillera de façon bilatérale avec les pays du g7+ et avec les autres associations pertinentes de pays clients.

Gouvernance : La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales est un très bon exemple de la façon dont les nouveaux partenariats transformeront la façon dont IDA-18 sera mise à exécution. Pendant les Réunions de printemps de 2016, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et les Nations Unies ont lancé cette plateforme, moteur essentiel du renforcement de leur coopération, permettant à ces organisations internationales de mettre au point une approche commune, proposer des produits conjoints et donner suite aux demandes des pays IDA, qui attendent un dialogue mondial sur les questions fiscales. Ce partenariat mondial permet au Groupe de la Banque mondiale de travailler avec les autres organisations internationales pour prendre en compte la place plus large qu'IDA-18 fait à la fiscalité, reconnaissant ainsi qu'un resserrement de la collaboration et de la coopération est un élément central du renforcement des régimes fiscaux.

47. **Les Participants ont souligné l'importance des partenariats pour obtenir des résultats, élément déterminant de la promotion de l'efficacité de l'aide.** Ils ont rappelé qu'il était nécessaire de poursuivre l'effort d'approfondissement et d'élargissement de la collaboration et de

la coordination de l'IDA avec les autres partenaires de développement pour qu'ils améliorent leur efficacité interne de la gestion axée sur les résultats en matière de développement dans les pays IDA. À cet égard, ils ont salué le rôle que l'Association joue dans la coordination et la représentation des BMD au Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, et dans la coordination avec le réseau des BMD sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, qui travaille avec des professionnels au niveau national pour que les objectifs de développement de chaque pays mettent davantage l'accent sur les résultats. Les Participants se sont également félicités de l'intention de l'IDA de renforcer la coordination avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux lors du reclassement des pays cessant de bénéficier de l'aide de l'Association. Enfin, ils ont également noté le rôle important que l'IDA joue en coordonnant l'aide à l'échelon des pays et au niveau régional, et en contribuant à la définition du programme international sur l'efficacité de l'aide pour relever les défis régionaux et mondiaux.

C. BATIR LA RESILIENCE ET FAIRE FACE AUX CRISES

48. **L'IDA est l'un des principaux instruments de réponse et de préparation aux crises dans les pays à faible revenu.** La Plateforme de riposte aux crises mondiales permettra d'apporter un appui élargi, systématique et mieux coordonné face aux crises, dont celles qui résultent de déplacements forcés, de catastrophes naturelles et de pandémies[38]. Les Participants ont jugé que le Mécanisme de riposte aux crises **(**CRW) de l'IDA serait un rouage important de cette plateforme. Constatant le rôle crucial du CRW dans la riposte à l'épidémie d'Ebola et à de nombreuses autres crises pendant IDA-17, ils ont reconnu qu'il s'agissait d'un instrument ayant permis de répondre de façon efficace et souple aux crises et aux situations d'urgence en temps utile, dans la transparence et de façon prévisible.

49. **Compte tenu des menaces tenant à un large éventail de facteurs, les Participants ont adopté un élargissement substantiel du CRW pour IDA-18.** Ils ont souligné qu'il était important d'accroître l'appui au CRW pour aider les pays IDA à se préparer et à répondre à un nombre croissant de catastrophes naturelles, de crises économiques et d'urgences sanitaires de plus en plus graves. Ils ont aussi considéré que les modalités régissant les mesures à prendre face aux chocs économiques devaient être alignées sur la procédure en deux temps applicable aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires. Ils ont reconnu que les petits États pouvaient être affectés de façon disproportionnée par des catastrophes à l'échelle nationale, telles que l'élévation du niveau de la mer et les épisodes météorologiques extrêmes. Pour les pays exposés à de graves catastrophes naturelles provoquant des pertes et des dégradations importantes dépassant un tiers du PIB, les Participants se sont déclarés favorables à un ajustement des conditions de financement de l'IDA, si les circonstances le justifient, après une nouvelle analyse de viabilité de la dette dans le sillage de la crise.

50. **Les Participants ont également rappelé qu'il était important que l'Association collabore directement avec les pays IDA à risque pour préparer des plans d'intervention face aux crises et fournir des conseils sur les instruments d'atténuation des risques qui y sont liés.** Ils ont relevé que l'utilisation d'éléments de riposte d'urgence conditionnelle comme le Mécanisme de riposte immédiate (MRI) continue à être une composante importante de la stratégie globale de financement des risques dans les pays IDA, puisque cela permet de répondre immédiatement et

[38] Voir *"World Bank Group Global Crisis Response Platform,"* 24 août 2016.

selon les besoins à une crise ou une situation d'urgence ouvrant droit à cette assistance dans les pays particulièrement exposés. Ils se sont en outre félicités du concours technique fourni par l'IDA pour aider les pays à mettre en place les capacités voulues de gestion des interventions face aux crises. Cet appui peut faire intervenir plusieurs aspects complémentaires tels que l'élaboration d'une stratégie intégrée de financement des risques pour les clients, le renforcement du développement des capacités et l'octroi de financements. Les Participants ont instamment prié l'IDA de s'impliquer davantage dans la protection financière (dispositif adaptable de protection et assurance, par exemple) et la gestion des risques liés aux catastrophes. Ils ont fait remarquer que le nouvel instrument – l'Option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT-DDO) – et le surcroît d'attention prêtée à l'adaptation au changement climatique ces dernières années devraient y contribuer. Les critères utilisés par l'IDA pour déterminer les pays bénéficiant en priorité de ses interventions sont les suivants : i) pays particulièrement exposés et vulnérables aux catastrophes naturelles et aléas climatiques au niveau national, infranational et local ; ii) capacité à accueillir de grands programmes pilotés par les pays pour renforcer la résilience ; et iii) possibilités de coordonner des activités qui permettent des investissements et des programmes appuyés par d'autres partenaires de développement sur le terrain (annexe 7).

51. **En outre, pour promouvoir la résilience des pays aux catastrophes naturelles et élargir l'éventail des instruments de riposte aux crises dont dispose l'IDA, les Participants ont approuvé le lancement de la CAT-DDO.** La CAT-DDO est une ligne de crédit conditionnel qui permet aux pays d'avoir immédiatement accès à des liquidités à la suite d'une catastrophe[39] et sert de financement initial dans l'attente de la mobilisation d'autres sources de financement telles que l'aide bilatérale ou les prêts pour la reconstruction. Les financements CAT-DDO renforceront la capacité des pays IDA à se préparer aux crises et à les gérer. Ils visent à combler une lacune dans l'architecture de riposte aux crises qu'utilise l'Association – en particulier par l'accent mis sur la préparation préalable – et complètent les autres mécanismes existants tels que le CRW. Les Participants ont également approuvé les critères d'éligibilité au mécanisme, similaires à ceux applicables aux financements CAT-DDO de la BIRD, qui comprendront notamment : i) un cadre approprié de politique macroéconomique ; et ii) la préparation ou l'existence d'un programme satisfaisant de gestion des risques liés aux catastrophes. Les clients de l'IDA auront la possibilité d'accéder à cette ligne de crédit en faisant appel à leurs allocations ordinaires (à savoir leurs allocations basées sur les résultats – PBA), aux soldes non décaissés et au Mécanisme de financement complémentaire – SUF (pour les clients pouvant prétendre à ces financements) (annexe 6). S'agissant de la tarification[40], une commission d'ouverture de 0,5 % et une commission de renouvellement de 0,25 % seront perçues pour le SUF, comme dans le cas de la BIRD. Les deux commissions seront fixées à 0 % en ce qui concerne les PBA et les soldes non décaissés (voir annexe 8 pour le cadre d'application des CAT-DDO de l'IDA). Lors du tirage, les taux préférentiels de l'IDA seront applicables si le client choisit les formules de la PBA ou des soldes non décaissés, les taux non préférentiels (de la BIRD) étant retenus s'il opte pour le SUF.

---

[39] Les clients de l'IDA pourront utiliser la CAT-DDO pour faire face aux chocs résultant de catastrophes naturelles et/ou d'urgences liées à la santé.

[40] La commission d'ouverture et la commission de renouvellement sont réexaminées périodiquement. Comme pour leur équivalent à la BIRD, les financements CAT-DDO de l'IDA ne sont assortis d'aucune commission d'engagement.

D. ÉVALUATION DES RESULTATS DE L'IDA

52. **Parmi les partenaires de développement, l'IDA joue un rôle de premier plan pour ce qui est de rendre compte de l'efficacité de l'aide dans ses opérations.** Avec le plein appui des actionnaires de l'IDA, le Système d'évaluation des résultats (RMS) est devenu un mécanisme solide de gestion et de responsabilisation, renforçant l'évaluation des résultats au niveau des pays, des programmes et des projets. Il contribue à la promotion d'une culture de résultats à la Banque, ayant notamment donné naissance à la Fiche de performance institutionnelle (CSC). Le RMS de l'IDA et le CSC aident à renforcer le système d'incitations et l'éthique de responsabilité dans le Groupe de la Banque mondiale.

53. **Les Participants saluent les réformes de l'organisation et des opérations qui visaient à améliorer l'efficacité et l'efficience du Groupe de la Banque mondiale pendant IDA-17.** Comme on l'a vu au paragraphe 28, ces réformes visent à : i) organiser les équipes autour des Pôles mondiaux d'expertise et des Cellules de solutions transversales ; ii) lancer le nouveau modèle de collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les pays ; iii) renforcer les liens entre l'IDA, la BIRD, IFC et la MIGA ; iv) renforcer la gestion des savoirs au sein de l'institution ; v) renforcer les mesures de sauvegarde ; vi) renforcer l'efficience des opérations ; vii) renforcer la gestion des services de conseil et d'analyse (ASA) ; viii) réformer les indicateurs sectoriels de base ; améliorer les rapports de fin d'exécution ; et ix) intégrer les fonds fiduciaires dans le portail de gestion des opérations. Comme on l'a vu plus haut, ces réformes se sont accompagnées d'un examen des dépenses visant à les réduire de 400 millions de dollars (environ 8 % du niveau de référence en valeur nominale) pour le Groupe de la Banque mondiale d'ici la fin de l'exercice 17.

54. **Les participants ont approuvé d'autres ajustements du RMS de l'IDA, basés sur les cinq principes directeurs suivants :**

- Mettre l'accent sur les indicateurs et cibles des ODD dans le droit fil des principaux domaines d'intervention et de l'avantage comparatif de l'IDA, du double objectif du Groupe de la Banque mondiale et des engagements récemment pris au plan interne et externe, notamment dans le cadre de la COP21, du Programme AAAA et de la nouvelle stratégie sur l'égalité entre les sexes du Groupe de la Banque mondiale ;
- Assurer la continuité tout en s'attaquant aux grands problèmes émergents, notamment ceux qui correspondent aux thèmes particuliers d'IDA-18 ;
- S'assurer de la qualité des données, réduire le nombre d'indicateurs difficiles à évaluer et utiliser des définitions et méthodes communes (améliorées et affinées) pour les rapports institutionnels, à la lumière de l'évaluation récente des indicateurs (caractère quantifiable, caractère évaluable, et effort marginal pour rendre compte d'un indicateur) et des indicateurs institutionnels de résultats (CRI)[41] ;
- Pour préserver le caractère stratégique du RMS, réduire le nombre d'indicateurs afin de trouver un juste équilibre entre besoin de suivi, d'une part, et efficience et approche

[41] Auparavant appelés « indicateurs sectoriels de base », à savoir un nombre limité d'indicateurs globaux des résultats en matière de suivi et d'établissement de rapports au regard des activités et des pays du Groupe de la Banque mondiale.

sélective, d'autre part, et éviter d'accroître le nombre de rapports à établir et le temps à y consacrer ; et

- Dans la mesure du possible, harmoniser le RMS de l'IDA et la CSC du Groupe de la Banque mondiale pour que le contrôle de la direction s'exerce de façon homogène sur toutes les institutions du Groupe[42].

55. **Les Participants prient instamment la direction de continuer à renforcer la capacité des pays clients à collecter des données et établir des statistiques.** Ils ont appuyé le Programme d'action stratégique pour remédier au manque de données sur le développement, notamment dans les domaines prioritaires, à savoir i) enquêtes auprès des ménages ; ii) statistiques sur les prix ; et iii) enregistrement des faits d'état civil et statistiques connexes, telles que mortalité maternelle et infantile.

56. **Les Participants ont décidé d'ajuster la période sur laquelle porte la communication, au niveau II, des résultats consolidés obtenus dans le cadre d'opérations financées par l'IDA**. Les totaux cumulés des produits et résultats obtenus sur une période donnée s'ajouteront d'une période à l'autre, contrairement à la méthode actuelle qui présente les résultats sur une période glissant sur trois ans[43].

57. **Les Participants ont approuvé les indicateurs du RMS proposés pour IDA-18, qui correspondent aux priorités des thèmes particuliers et tiennent compte des principes directeurs énumérés plus haut.** Ces indicateurs ne mettent pas seulement en lumière la grande importance que l'IDA accorde aux résultats dans les thèmes particuliers, mais ils aident aussi à mieux comprendre les synergies qui existent entre ces thèmes et permettent de promouvoir la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe de la Banque mondiale. Les Participants ont également souligné l'importance de la ventilation par sexe et par FCS chaque fois que possible dans la présentation des résultats pour ces indicateurs. Ils ont noté que 84 indicateurs (hors ventilation par sexe et FCS) résultaient de ces changements, qui sont récapitulés et présentés à l'annexe 1.

58. **Les Participants se sont félicités de l'inclusion de normes et d'objectifs de résultats dans les indicateurs des niveaux II et III**. Les chiffres pour les indicateurs du niveau II (suivi des projets financés par l'IDA) sont des prévisions basées sur les derniers résultats figurant dans le RMS d'IDA-17 et sur le portefeuille des projets en cours/en réserve de l'IDA. Une reconstitution solide des ressources et l'adoption d'objectifs de développement plus ambitieux devraient se traduire par un accroissement sensible des résultats pendant IDA-18. Les Participants ont toutefois fait observer que les résultats du programme ambitieux pour IDA-18 prendraient du temps à se matérialiser dans les pays clients et ne se concrétiseraient donc pas complètement pendant ce cycle, compte tenu du temps qui s'écoulera entre l'approbation des projets, leur mise en œuvre effective, l'obtention des résultats et leur évaluation. Les Participants ont noté que la direction rendrait compte de l'état d'avancement des indicateurs chaque année à l'époque des Assemblées annuelles.

---

[42] Il s'agissait notamment d'adopter le même nombre de niveaux (trois au lieu de quatre) et d'ajuster les caractéristiques des indicateurs, tels que leurs noms, leurs définitions et les unités de mesure utilisées.

[43] La nouvelle approche proposée s'appliquera également aux indicateurs du niveau II de la Fiche de performance du Groupe de la Banque mondiale.

SECTION III: THÈMES PARTICULIERS

59. **Les thèmes particuliers d'une reconstitution des ressources de l'IDA servent à améliorer le ciblage et à catalyser les résultats dans des domaines cruciaux parmi les pays clients.** Ils aident à faire ressortir les domaines nécessitant une attention particulière. Les thèmes retenus jusqu'ici ont notamment été les suivants : le ciblage des secteurs sociaux pendant les années 80 ; l'accent mis sur la viabilité de la dette dans les années 90 jusqu'à aujourd'hui, qui a conduit à l'approbation de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), à l'élaboration du cadre de viabilité de la dette et à la préparation du cadre d'affectation des dons de l'IDA ; la grande importance accordée aux résultats dans les années 2000, avec le travail novateur de l'IDA sur l'évaluation des résultats, la large place faite à la gestion des crises et au renforcement de la résilience au moment de la crise financière, et l'accent mis sur l'égalité entre les sexes, le changement climatique et les situations de FCV lors de plusieurs reconstitutions récentes des ressources. Si les thèmes particuliers peuvent orienter les ressources vers des domaines clés, le client de l'IDA garde la haute main sur la définition des priorités nationales pour l'utilisation de l'enveloppe qui lui est allouée par l'Association.

60. **Les Participants ont demandé que les thèmes particuliers d'IDA-18 continuent d'être retenus de façon sélective, et restent simples et indiscutables**. Ils se sont déclarés en faveur d'une certaine continuité pour IDA-18, tout en soulignant la nécessité d'une adaptation constante à l'évolution de la situation et au Programme 2030. Ils ont décidé de conserver trois thèmes particuliers (parité hommes-femmes et développement, changement climatique, et FCV) et en ont retenu deux nouveaux (emplois et transformation économique, et gouvernance et institutions).

61. **IDA-18 est l'occasion de rechercher et de renforcer les synergies entre les thèmes particuliers.** Ainsi, les efforts du Groupe de la Banque mondiale pour promouvoir la création d'emplois dans des contextes de fragilité visent aussi bien les hommes que les femmes. Le changement climatique précarise encore davantage ces situations de fragilité. La gouvernance et les institutions sont d'une importance fondamentale pour tous les thèmes particuliers, surtout dans les contextes fragiles. Cela étant, la participation des femmes au marché du travail et la prévention des violences sexistes sont des aspects importants non seulement dans les contextes de fragilité, mais aussi dans tous les pays IDA, afin que ces derniers puissent donner la pleine mesure de leur potentiel. En outre, les déplacements de population peuvent être aggravés par les situations de fragilité et de conflit ainsi que par le changement climatique. Dans le même ordre d'idées, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, fruit d'un secteur privé dynamique et d'investissements appréciables dans les infrastructures, est une donnée importante pour stabiliser les États fragiles, mais aussi pour faire en sorte que les femmes participent à l'activité économique. Lorsqu'on élabore des stratégies de croissance à l'épreuve du changement climatique, il faut porter une attention particulière à l'égalité entre les sexes, puisque les femmes, les enfants et les personnes âgées sont les plus touchés. Les thèmes particuliers étant étroitement liés, l'IDA est bien placée pour répondre à ces attentes, car son approche globale du développement permettra aux efforts déployés dans le cadre d'un thème particulier d'être mis à profit pour faire progresser les autres.

A. THEME PARTICULIER 1: EMPLOIS ET TRANSFORMATION ECONOMIQUE

62. **Les Participants ont résolument appuyé le choix de ce nouveau thème particulier pour IDA-18, rappelant que des interventions substantielles et efficaces qui ciblent l'emploi et la diversification économique peuvent avoir des effets très positifs sur le développement.** À la lumière de l'évolution constatée au cours des 10 dernières années, on estime en effet que 31 millions d'emplois seront créés dans les pays IDA pendant IDA-18[44]. Compte tenu de la relation étroite d'interdépendance entre le revenu du travail et la réduction de la pauvreté, l'accent mis sur ce thème aurait un impact particulièrement fort sur le développement. L'emploi non salarié informel prédominant largement dans les pays IDA, il est peu probable que l'emploi salarié formel y devienne majoritaire dans un proche avenir (figure 5). Les Participants ont donc fait remarquer qu'il ne suffisait pas d'accroître le *nombre* d'emplois ; les pays IDA doivent créer des emplois de *meilleure qualité* et plus *inclusifs* pour avoir un impact sur la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la cohésion sociale, et freiner les déplacements et les migrations en provenance des États et pays fragiles ou en situation de conflit qui font face au gonflement de leur population de jeunes (figure 6). L'intégration plus efficace des femmes dans le marché du travail, le recul de la ségrégation sexiste dans la vie professionnelle, la résorption des écarts de rémunération entre les sexes et l'amélioration des conditions de travail faciliteront cette évolution et contribueront à l'accroissement de la productivité au niveau micro et macroéconomique.

Figure 5. Emploi formel et emploi informel – Répartition des emplois salariés et non salariés (en pourcentage)

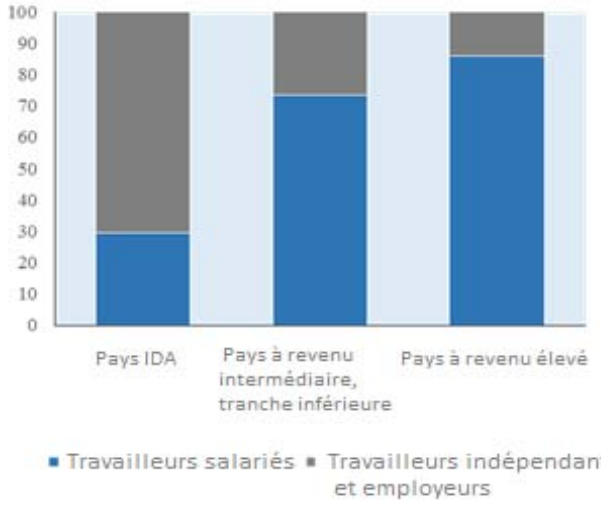

Figure 6. Transformation économique et emplois – Répartition des emplois par secteur (en pourcentage)

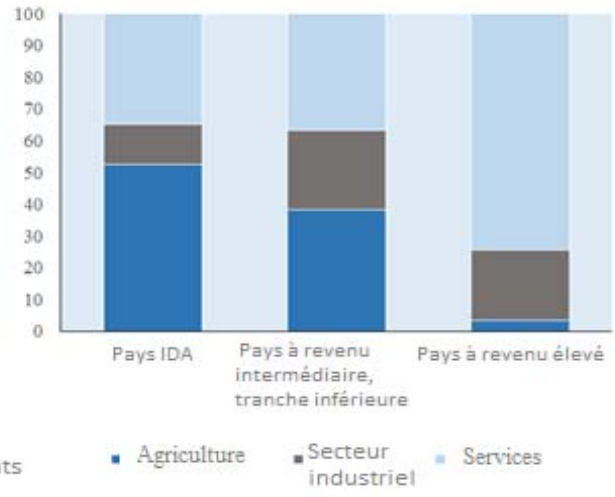

Source : Figure 5 – Données sur l'emploi de la Banque mondiale (à partir de la base de données KILM de l'OIT) ; Figure 6 – Indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale.

Note : Pour l'IDA, les chiffres ne prennent pas en compte les petits pays insulaires ; derniers chiffres disponibles par pays (2010-2015).

[44] Basé sur les estimations de créations d'emplois au cours des 10 dernières années (2006-2015) à partir des données sur la démographie des Indicateurs du développement dans le monde (WDI) et du ratio estimé emploi-population de l'OIT. Suppose que la croissance du PIB et l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance continuent à évoluer au même rythme que ces 10 dernières années dans les pays IDA. À noter que les chiffres utilisés ne prennent pas en compte l'Inde, les pays ne pouvant plus emprunter à l'IDA et les pays pour lesquels les données sont incomplètes (Djibouti, Dominique, Grenade, Îles Marshall, Kiribati, Kosovo, Micronésie, Myanmar, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan du Sud, Tonga, Tuvalu et Vanuatu).

63. **Les participants ont rappelé que la création d'emplois durables et mieux rémunérés dans les pays IDA impliquait une transformation économique, c'est-à-dire le passage d'activités à faible productivité vers des activités à forte productivité.** Pour être durable, ce processus de transformation doit être porté par le secteur privé, mais les pouvoirs publics et les partenaires de développement ont aussi un rôle important à jouer en créant un environnement favorable. La transformation économique démarre souvent par un accroissement de la productivité agricole, ce qui suppose notamment un accès équitable à un régime régularisé d'occupation des sols pour les hommes et les femmes, et un accès au crédit, à l'assurance, à des services de vulgarisation, à l'électricité et à l'irrigation. L'accroissement de la productivité dans l'agriculture permet aux travailleurs d'évoluer vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée et s'accompagne généralement d'une transformation de l'espace et d'une urbanisation (figure 7). Enfin, aspect crucial, la transformation économique suppose aussi une expansion des industries manufacturières et des autres secteurs non agricoles pour absorber la main-d'œuvre sous-utilisée dans l'agriculture. Les Participants ont reconnu que pour développer le secteur privé, il fallait favoriser la *connectivité* aux opportunités du marché et renforcer la *capacité* des entreprises et des personnes privées à tirer parti de ces opportunités. L'existence d'un *mécanisme d'incitation*s applicable à l'ensemble de l'économie stimule l'investissement privé. L'investissement dans des *infrastructures de qualité*, qui non seulement génère immédiatement des emplois, mais contribue aussi à leur création durable, sous-tend tout ce dispositif. La création durable d'emplois sous l'impulsion du secteur privé est également soutenue par l'existence de solides programmes de protection sociale, qui peuvent servir de passerelle vers des emplois et des investissements productifs et jouent un rôle crucial, particulièrement dans les situations de fragilité et de conflit.

Figure 7. Emplois et transformation économique – Approche à suivre

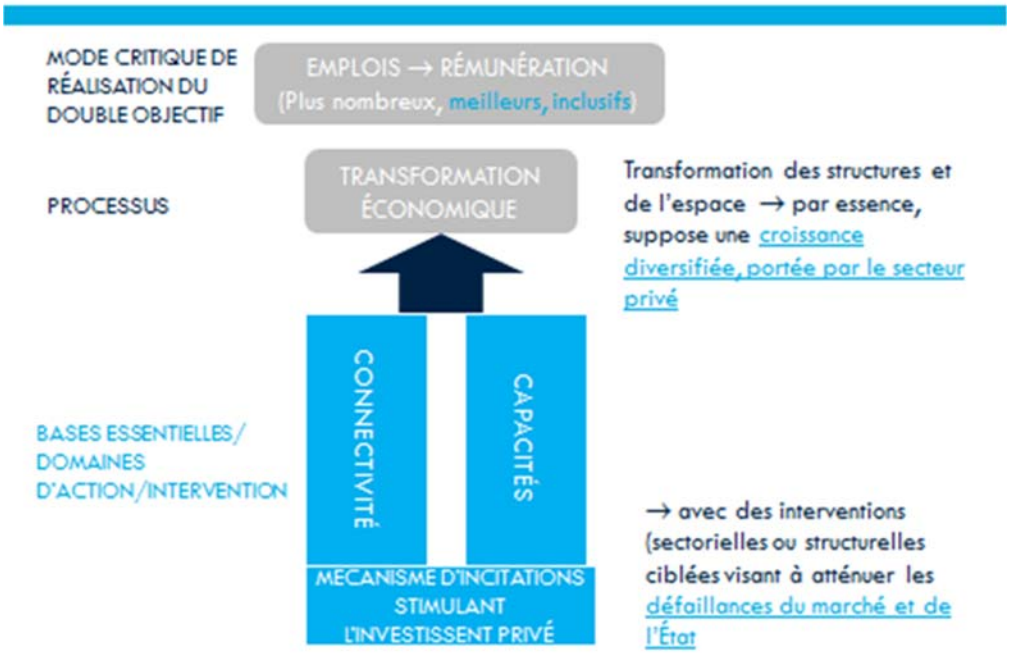

64. **Les Participants ont fait observer que le soutien à la création d'emplois grâce à une transformation économique tirée par le secteur privé occupe depuis longtemps une place de choix dans les activités du Groupe de la Banque mondiale.** Au cours des 10 dernières années, le Groupe de la Banque mondiale a alloué plus de 100 milliards de dollars à l'appui de l'investissement privé (figure 8). Depuis IDA-14, l'Association a investi 71 milliards de dollars de crédit dans les infrastructures, la formation professionnelle, les agro-industries, les petites et moyennes entreprises (PME), l'inclusion financière, les industries compétitives et l'inclusion financière. Sur ce montant, 9 milliards de dollars sont allés aux FCS. Pendant la même période, IFC a investi 25 milliards de dollars sur ses propres fonds dans des pays IDA, dont 3 milliards de dollars destinés aux FCS, et la MIGA a émis des garanties à hauteur de 9 milliards de dollars dans les pays IDA, dont près de 3 milliards de dollars au profit des FCS. Tous ces financements reconnaissent l'importance du renforcement d'un cadre favorable à l'activité économique dans les pays IDA. Le Groupe de la Banque mondiale tire parti des synergies entre l'IDA, IFC et la MIGA dans les pays IDA, obtenant de solides résultats dans la fourniture d'infrastructures cruciales, particulièrement dans les FCS. Ces réalisations sont le produit d'interventions conjointes à travers des CPF, des services de conseil et d'un nombre accru de projets d'investissement. Pour sa part, l'IDA a fait la preuve qu'elle est bien placée pour relever le défi de l'emploi et de la transformation économique, les évaluations effectuées faisant en effet ressortir une longue tradition d'interventions plutôt efficaces à l'appui de certains aspects fondamentaux de cette problématique. En outre, la transversalité de la question de l'emploi rappelle que l'IDA a vocation pour coordonner des compétences sectorielles pointues et multiples, et jouer de son influence pour rassembler les acteurs publics et privés.

Figure 8. Financements IDA-IFC-MIGA à l'appui du développement du secteur privé dans les pays pouvant emprunter à l'IDA

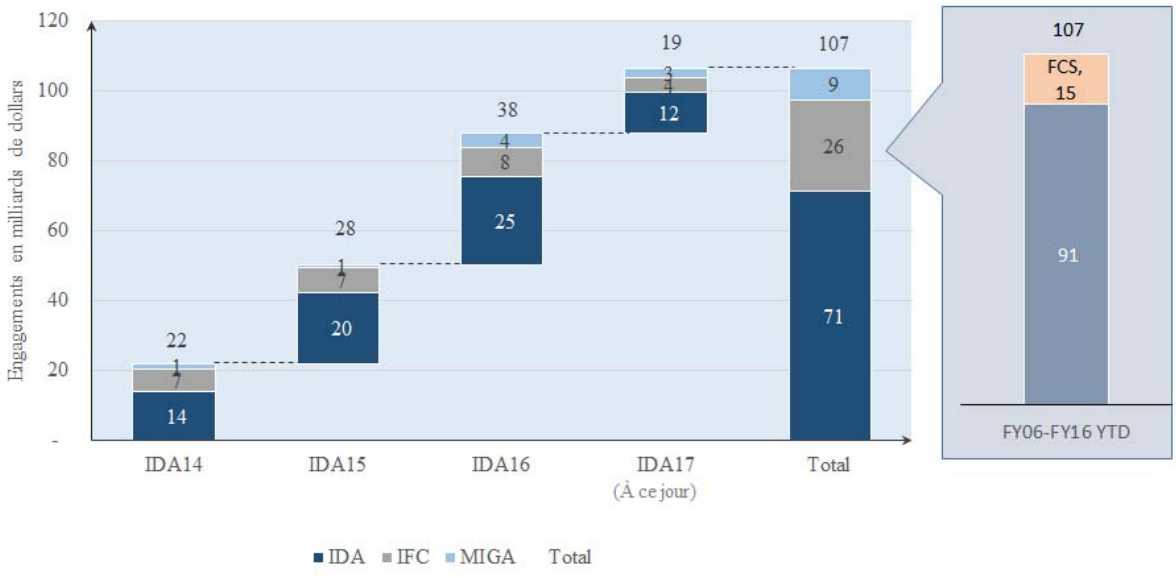

65. **Les Participants ont reconnu que le Groupe de la Banque mondiale est idéalement placé pour accompagner les interventions sur ce thème dans les pays IDA, mettant à profit son partenariat avec un large éventail de partenaires de développement pour apporter des solutions intégrées.** L'IDA travaille avec toute une gamme de partenaires, à commencer par les gouvernements clients, pour renforcer l'environnement favorable à l'activité économique. L'Association collabore aussi avec plusieurs partenaires locaux et internationaux. Ainsi, au niveau mondial, le Groupe de la Banque mondiale travaille en partenariat étroit avec l'OIT pour accompagner un ensemble d'initiatives nationales et mondiales visant à promouvoir la création d'emplois inclusifs et de meilleure qualité. C'est notamment le cas du programme Better Work, un programme conjointement mené par l'OIT et IFC, qui obtient d'excellents résultats. Le Groupe de la Banque mondiale collabore aussi étroitement avec des partenaires bilatéraux – par exemple avec la Chine, le Japon et le Royaume-Uni, ainsi qu'avec l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour développer des connaissances et des outils aidant à exploiter des chaînes de valeur mondiales qui pourraient contribuer à la transformation économique, l'intégration commerciale et la création d'emplois dans les PFR.

66. **Les Participants ont rappelé qu'il est important de s'assurer que les stratégies de création d'emplois s'accompagnent d'efforts visant à relever la qualité des postes de travail et à faire en sorte que tous les pans de la société aient les mêmes possibilités d'accès à l'emploi.** En particulier, les Participants ont instamment prié le Groupe de la Banque mondiale de relever les défis de l'emploi des jeunes et de la présence des femmes dans la population active, et ont préconisé le maintien de rapports étroits avec les partenaires mondiaux, notamment l'OIT, pour promouvoir la réalisation de cet objectif et renforcer le dialogue social. En outre, les Participants ont incité à porter une attention particulière au défi des migrations économiques et à prendre des mesures en ce sens (encadré 2), en s'appuyant sur le document récemment présenté au Conseil[45], qui présente les activités majeures en cours et les approches envisagées du Groupe de la Banque mondiale pour tenter d'apporter des réponses aux enjeux et perspectives résultant des migrations. Les Participants ont également rappelé qu'il est important d'appuyer la transformation économique dans les pays IDA qui sont très tributaires du secteur agricole. L'accroissement de la productivité dans l'agriculture et le renforcement des chaînes de valeur agricoles sont des aspects essentiels pour ces économies à court terme, même si les pouvoirs publics doivent aussi stimuler la transformation du secteur et l'exode rural connexe, conditions préalables à la création d'un grand nombre d'emplois de qualité. Ce constat vaut également pour les pays dépendant de l'exploitation de leur patrimoine de ressources naturelles. Tout en appuyant l'accent mis sur une création d'emplois portée par le secteur privé, aspect au cœur du thème examiné ici, les Participants ont appelé l'attention sur les obstacles à surmonter par le secteur privé pour investir dans des activités créatrices d'emplois compte tenu de l'environnement à haut risque prévalant dans de nombreux pays IDA, particulièrement les FCS, et se sont dits favorables à un effort ambitieux de mobilisation des ressources de l'IDA pour catalyser des investissements privés créateurs d'emplois (voir l'examen du PSW IFC-MIGA plus loin).

[45] Migration and Development Report: A Role for the World Bank Group. Septembre 2016.

Encadré 2. Migrations et développement dans les pays IDA

Dans les années à venir, les déséquilibres démographiques, le changement climatique, les disparités persistantes de revenus et la baisse des coûts des communications et des transports contribueront à l'accroissement des migrations internationales. Mais les migrations font déjà partie intégrante de la réalité dans les pays IDA. En 2015, les pays IDA (y compris ceux empruntant à la fois à l'IDA et à la BIRD)* accueillaient plus de 25 millions de migrants, sur une population totale de 250 millions de migrants internationaux dans le monde (voir tableau ci-dessous). L'émigration en provenance des pays IDA s'établissait à un peu plus de 64 millions de personnes, dont 26 % se sont rendues dans d'autres pays IDA, 30 % dans des pays BIRD et 44 % dans des pays à revenu élevé. À l'échelle mondiale, les migrations Sud-Sud dépassent les migrations Sud-Nord.

Les pays IDA sont des pays de provenance et de destination de nombreux migrants

	Région de destination				
Région de provenance	IDA	IBRD	Pays à revenu élevé	Autres	Total
IDA	16.4	19.5	28.1	0.1	64.1
IBRD	6.1	34.1	93.6	0.1	133.9
Pays à revenu élevé	1.1	6.8	33.1	0.2	41.2
Autre	1.5	5.4	3.9	0.0	10.8
Total	**25.1**	**65.8**	**158.7**	**0.4**	**250.0**

Source : Banque mondiale

* Les données sont antérieures à la reclassification de la Syrie comme pays exclusivement IDA.

67. **Les engagements stratégiques au titre d'IDA-18 s'appuient sur le soutien existant que l'Association apporte au développement du secteur privé.** Reconnaissant la complexité et la transversalité du thème « emplois et transformation économique », les Participants se sont félicités de la solide stratégie de l'IDA pour appuyer ce volet au moyen d'un ensemble complet et ambitieux d'engagements stratégiques comprenant notamment de nouvelles approches des opérations, de nouveaux instruments financiers, des services plus poussés d'analyse et de nouveaux outils d'évaluation et de mesure de l'impact de l'emploi. Ils ont observé que les engagements stratégiques correspondant à ce thème sont liés aux autres thèmes particuliers retenus pour IDA-18, s'inscrivant donc dans le prolongement d'engagements tels que la présence des femmes dans la population active, l'intégration et le commerce au niveau régional, l'urbanisation et les infrastructures climato-intelligentes, la gouvernance renforcée et le caractère primordial de la création d'emplois dans les contextes de fragilité. Les Participants se sont également réjouis de voir que les engagements au titre d'IDA-18 sont dans le sillage de leurs équivalents d'IDA-17 et optimisent les outils et les modes opérationnels existants pour créer des emplois plus nombreux, de meilleure qualité et inclusifs. Cela vaut notamment pour les efforts visant à s'assurer que les enseignements tirés des diagnostics de l'emploi ont un impact sur les opérations et que les programmes en cours à l'appui

des PME et de l'entreprenariat sont conçus pour répondre aux différents besoins des femmes et des jeunes (encadré 3).

Encadré 3. Principaux enseignements tirés des diagnostics de l'emploi pendant IDA-17

La création d'emplois de *meilleure qualité* est une condition essentielle pour réussir à transformer l'économie, bien que le gonflement de la population jeune et les récessions obligent aussi aujourd'hui à créer plus d'emplois.

- Dans la plupart des pays à faible revenu, l'activité professionnelle et la participation à la population active sont importantes, car rares sont les gens qui peuvent se permettre de ne pas travailler. Le sous-emploi est le principal problème, ce qui montre bien qu'il faut accroître la productivité et encourager la mobilité professionnelle et géographique.
- Face à la récente baisse des prix des produits de base et au resserrement des marchés des capitaux, de nombreux pays IDA sont confrontés à la perspective d'un ralentissement de leur croissance, ce qui obligera à créer des emplois diversifiés, tirés par les exportations, les pouvoirs publics amputant les ambitieux programmes de dépenses publiques qui soutenaient la consommation.

Transformation économique limitée : Croissance sans emploi ou emplois limités à certains secteurs ou certaines localités

- Un groupe de pays IDA dépendant des industries extractives a connu une croissance *peu créatrice* d'emplois, la croissance étant tirée par un secteur minier à forte intensité de capital et ayant peu d'effets d'entraînement en amont. Bien que ces pays aient connu une croissance rapide de la productivité dans des secteurs enclavés et, pour certains, des créations d'emplois de courte durée dans des projets de BTP financés par des investissements publics, et une explosion du commerce de détail en ville, la plupart n'ont pas su capitaliser à l'époque sur la manne des prix des produits de base pour diversifier leur économie et parvenir à créer durablement des emplois dans de multiples secteurs. Dans les FCS, cela peut être une occasion manquée de promouvoir la stabilité.
- Dans la grande majorité des pays IDA, la plupart des nouveaux emplois ont été créés en ville dans le secteur des services et dans de petites entreprises informelles. Peu d'emplois ont été créés dans les industries manufacturières.

Formalisation limitée de l'emploi et faible productivité : Des emplois plus nombreux, mais pas de meilleure qualité

- Le secteur informel occupe une grande place dans les pays IDA à l'extérieur des régions ECA et LCR ; dans la plupart des pays IDA d'Afrique, où les jeunes sont nombreux, l'économie rurale et le secteur informel emploient la majeure partie de cette population dans des travaux agricoles à faible productivité et dans des services ruraux fournis par des microentreprises. Ces entreprises informelles sont rarement connectées à la chaîne de valeur des grandes entreprises du secteur formel.
- Le déplacement de la main-d'œuvre du secteur agricole vers les services de détail crée des « gains statiques » ponctuels de productivité dus au transfert intersectoriel ; ces emplois ont toutefois une productivité plus faible que ceux dans le secteur des services existant, ce qui tire vers le bas la productivité de l'ensemble du secteur.
- L'élargissement de l'accès aux chaînes de valeur, notamment en rattachant les petites entreprises du secteur informel aux grandes entreprises du secteur formel, est susceptible de relever la productivité et d'encourager la formalisation de l'emploi.
- Les FCS à faible revenu se caractérisent aussi par une croissance informelle tirée par les services, souvent soutenue par des volumes importants d'aide extérieure.

L'urbanisation inclusive, y compris dans les villes secondaires, peut créer des emplois de meilleure qualité

- Plusieurs pays IDA, dans lesquels la formalisation de l'emploi est limitée, sont aussi un retard sur le plan de l'urbanisation par rapport aux pays à revenu intermédiaire y compris ceux de la tranche inférieure. Contrairement aux idées reçues, la proportion de citadins vivant dans la ville principale n'augmente pas dans plusieurs des pays africains en pleine urbanisation, alors que les villes secondaires se développent rapidement et représentent la source la plus importante d'emplois non agricoles.

Migrations et croissance sans emploi

- Enfin, un certain nombre de pays IDA confrontés à une croissance sans emploi et à un gonflement de leur population jeune ont commencé à exporter leur main-d'œuvre. Les envois de fonds des expatriés y déterminent la trajectoire d'une croissance portée par les services et tirée par la consommation. Plusieurs de ces pays doivent créer des emplois, le nombre de migrants de retour étant en augmentation du fait de la diminution des opportunités à l'étranger.

68. Dans ce contexte, les Participants se sont félicités des engagements stratégiques suivants pour IDA-18 :

- **Appuyer la création d'emplois par la transformation économique**
  - Le Groupe de la Banque mondiale utilisera des outils et des ressources de l'Association et d'IFC pour réaliser 10 analyses de chaînes de valeur mondiales inclusives[46] dans les pays IDA afin de comprendre comment ces processus peuvent contribuer à la transformation économique et à la création d'emplois, notamment par le développement des agro-industries, des industries manufacturières et des services, et utilisera ces analyses pour guider les activités voulues du portefeuille de l'IDA.
  - Le Groupe de la Banque mondiale utilisera l'Alliance pour les infrastructures de connectivité au niveau mondial pour partager avec les pays IDA les connaissances sur les approches et les acquis relatifs aux investissements transnationaux et à la mise en place de couloirs économiques, et utilisera ce travail pour guider les activités voulues du portefeuille de l'IDA.

- **Relever la qualité des emplois et veiller à l'inclusion des femmes et des jeunes**
  - Le Groupe de la Banque mondiale conduira systématiquement des analyses d'impact des programmes de promotion des PME et de l'entreprenariat dans les pays IDA afin d'évaluer les impacts globaux de ces interventions et leurs résultats différenciés pour les femmes et les jeunes, et préparera des directives opérationnelles pour guider les futures opérations.
  - Le Groupe de la Banque mondiale préparera des directives opérationnelles pour des programmes intégrés d'emploi des jeunes, en privilégiant les interventions axées sur la demande et l'intégration du marché du travail, et fournira des éléments éclairant la conception de la nouvelle génération des programmes d'emploi des jeunes dans les pays IDA.

- **Cibler l'appui sur le secteur privé et sur les travailleurs dans des contextes à haut risque, tels que les pays fragiles et affectés par les migrations**
  - Le Groupe de la Banque mondiale renforcera les instruments opérationnels existants et en proposera de nouveaux pour améliorer le partage des risques dans les projets et attirer des capitaux privés dans des contextes d'investissement à haut risque, notamment par le lancement du PSW IFC-MIGA.
  - Le Groupe de la Banque mondiale adoptera une « optique migrations » dans les pays IDA où les migrations ont un impact économique et social important (qu'il s'agisse des pays de provenance, d'accueil ou de transit). Il s'agira notamment de réaliser des analyses pour acquérir des données essentielles manquantes et, là où les pays en font expressément la demande, d'accompagner des opérations visant à créer des

[46] Un outil complet d'analyse de chaînes de valeur mondiales a récemment été mis au point, mais n'a pas encore été utilisé dans les pays IDA. Il sera mis à l'essai à la fin de l'IDA-17.

emplois, gérer les migrations économiques légales et intégrer les jeunes et les migrants économiques.

- **Élargir la base des connaissances existantes pour éclairer les opérations à l'appui de l'emploi et de la transformation économique**
    - Le Groupe de la Banque mondiale élaborera et mettra à la disposition des pays IDA un ensemble d'outils et de systèmes d'évaluation préalable pour mesurer les impacts des grands investissements publics et des investissements PPP dans les infrastructures et la transformation économique de l'emploi, proposant notamment à cette fin des évaluations pilotes des résultats en matière d'égalité entre les sexes.
    - Le Groupe de la Banque mondiale répertoriera les enseignements tirés des diagnostics de l'emploi, évaluera comment ces diagnostics permettent d'éclairer la conception et l'exécution des opérations visant la création d'emplois et la transformation économique dans les pays IDA, et recommandera les modifications nécessaires pour améliorer l'impact de cet outil.
    - Le Groupe de la Banque mondiale donnera une dimension spatiale à l'analyse des tendances des migrations et de l'urbanisation, et des impacts des infrastructures sur l'emploi et la transformation économique. À cette fin, il conduira notamment les activités pilotes suivantes : un inventaire spatial des infrastructures dans cinq pays IDA ; des évaluations de l'accès à l'emploi en zone urbaine dans 10 villes des pays IDA ; et une évaluation spatiale des tendances de la création et de la destruction d'emplois dans cinq pays.

Créer des opportunités pour le secteur privé – Guichet de promotion du secteur privé pour IDA-18

69. **Le secteur privé joue un rôle important dans la promotion du développement durable et est à l'origine de 90 % des emplois dans les pays IDA.** Dans le droit fil de la recommandation du Programme AAAA, les Participants ont rappelé que la mobilisation de fonds privés était l'un des éléments clés à la base de la réalisation des objectifs mondiaux de développement et de l'accroissement des ressources à cette fin. Pour atteindre les ODD dans les pays en développement les plus pauvres, il faudra à la fois continuer de renforcer le secteur public et d'élargir l'appui fourni au secteur privé pour que celui-ci puisse jouer son rôle en relevant directement les défis du développement. À ce sujet, la contribution de l'IDA à la promotion du secteur privé dans les pays pouvant emprunter à l'Association s'est établie à 70 milliards de dollars au cours des quatre derniers cycles de refinancement seulement. Sur ce montant, 9,2 milliards de dollars ont appuyé le développement du secteur privé dans les FCS. Ce soutien est indispensable pour travailler en partenariat avec les pays afin de les aider à améliorer le cadre d'activité économique pour le secteur privé. Pourtant, les pays IDA, surtout les FCS, continuent à se heurter à des obstacles pour attirer des investissements novateurs et « responsables » qui, à leur tour, aideront à réduire les risques perçus par les investisseurs et rendront ces pays accessibles à des capitaux intérieurs et étrangers dans toute une série de secteurs.

70. **Les Participants ont approuvé la création d'un PSW pilote IFC-MIGA de 1,8 milliard de DTS pour IDA-18 afin d'accompagner l'investissement privé direct dans les pays exclusivement**

IDA, autres que « intermédiaires », l'accent étant mis sur les FCS[47]**.** Dans le droit fil de l'un des objectifs de notre stratégie *Vision d'avenir*, du programme de financement du développement et de tous les thèmes particuliers d'IDA-18, les financements alloués dans le cadre du PSW viendront s'ajouter aux programmes actuels du Groupe de la Banque mondiale et viseront à mobiliser des investissements privés ayant des externalités positives et créant des marchés dans les contextes les plus difficiles. Les projets financés par le PSW chercheront donc à avoir d'importants effets d'émulation. Les participants ont également rappelé qu'il était important d'éviter les distorsions du marché en n'accordant des financements du PSW qu'en cas de nécessité, avec un degré minimum de confessionnalité et dans la transparence. Ils ont souligné l'importance fondamentale de la prise en compte des conséquences budgétaires à long terme des investissements public-privé et de l'alignement de ces investissements avec la stratégie sectorielle du pays considéré. En outre, ils ont réclamé une matrice de résultats démontrant que le PSW apportait clairement un plus aux activités d'IFC et de la MIGA en termes d'échelle, de portée (nouveaux secteurs, nouveaux pays et nouvelles approches) et d'impact sur le développement, ainsi que du point de vue des synergies avec les thèmes particuliers d'IDA-18 (figure 9).

Figure 9. Guichet IFC-MIGA de promotion du secteur privé

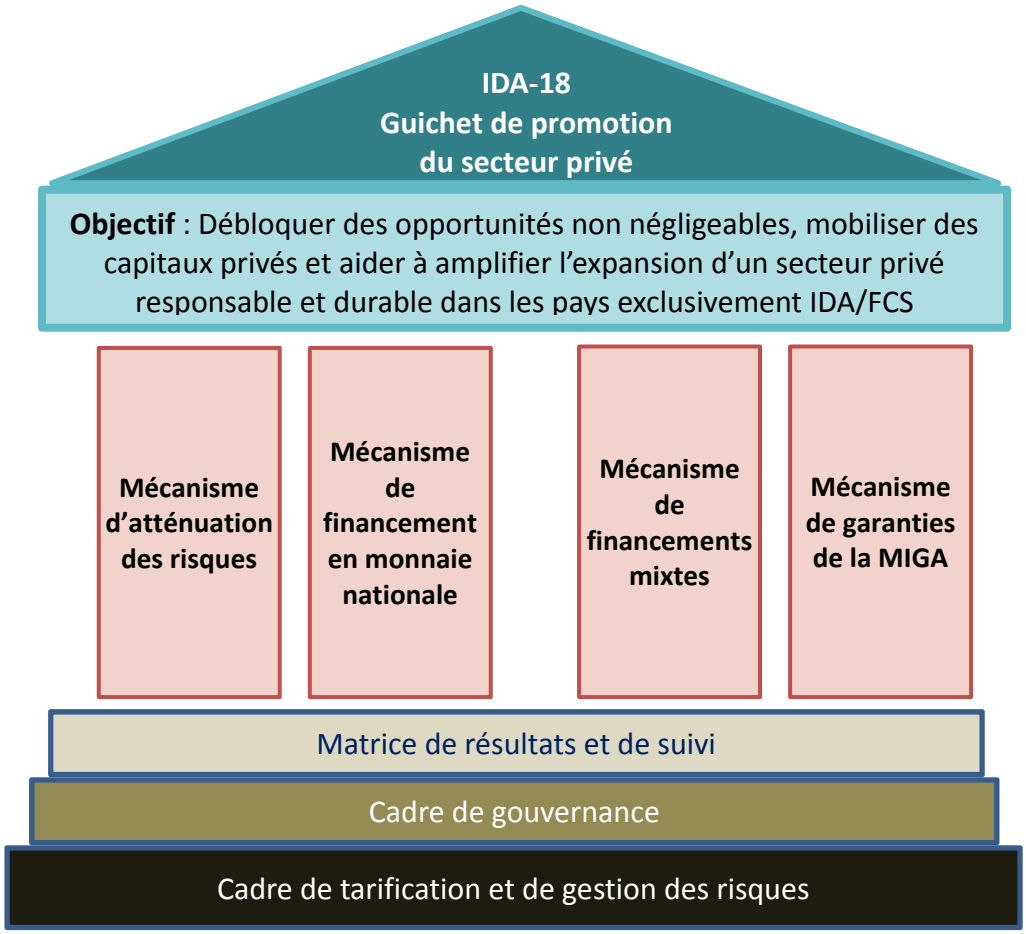

[47] Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront élaborées pour être soumises à l'approbation des Administrateurs de l'IDA, d'IFC et de la MIGA. Voir également le document intitulé « Further Details on Proposed IFC-MIGA Private Sector Window in IDA18 » (septembre 2016).

71. **Les Participants ont approuvé la création de quatre mécanismes dans le cadre du PSW, à savoir :** i) un *mécanisme d'atténuation des risques* pour fournir des garanties à l'appui des projets, sans garantie souveraine, afin d'attirer des investissements privés pour de grands projets d'infrastructure *;* ii) un *mécanisme de garanties de la MIGA* pour élargir les risques couverts au moyen d'une protection partagée de premier niveau et d'une participation aux risques via une réassurance de la MIGA *;* iii) un *mécanisme de financement en monnaie nationale* pour permettre des investissements à long terme d'IFC en monnaie locale dans les pays IDA où les marchés des capitaux ne sont pas développés et/ou les solutions proposées par le marché sont insuffisantes ; et iv) un *mécanisme de financements mixtes* (BFF) associant des fonds du PSW et des investissements d'IFC à l'appui des PME (qui jouent un rôle clé dans la création d'emplois et l'autonomisation des femmes par leur participation au capital des petites entreprises), des agro-industries et d'autres investissements novateurs, notamment dans l'électrification. Le BFF s'appuiera sur l'expérience qu'IFC a acquise avec ses programmes de financement mixte, dont le guichet pour le secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)[48]. Imaginés pour être utilisés en coordination avec d'autres programmes régionaux et sectoriels du Groupe de la Banque mondiale, ces dispositifs viendront compléter les instruments existants du Groupe et apporteront un plus, avec la possibilité d'utiliser, dans certains cas, des ressources du PSW pour assurer des financements par des prises de participation chez les bénéficiaires pouvant y prétendre.

72. **Les Participants ont préconisé d'organiser la structure de gouvernance du PSW autour des cinq principes directeurs suivants pour garantir la robustesse et l'efficacité des opérations :** i) *Obligation de rendre compte,* grâce aux mécanismes de décision indépendants de chaque institution ; ii) *Contrôle,* par des modalités claires d'examen et d'établissement de rapports ; iii) *Gestion des conflits d'intérêts*, chaque institution validant les transactions interinstitutionnelles de façon indépendante et appliquant des modalités distinctes ; iv) *Partage transparent du couple rendement-risque,* pour veiller à ce que l'IDA puisse établir des principes de tarification adéquats à la lumière des risques encourus dans le cadre du PSW ; et v) *Efficacité opérationnelle,* en mettant au maximum à profit les mécanismes existants sans aller à l'encontre des autres principes de gouvernance.

73. **Les Participants se sont félicités que les directions de l'IDA, d'IFC et de la MIGA adhèrent sans réserve au PSW et les ont encouragées à appliquer une approche souple, selon le principe de « l'apprentissage par la pratique »,** reconnaissant que le PSW impliquerait de s'engager sur des marchés difficiles, sur lesquels le degré d'incertitude est élevé. Ils se sont particulièrement réjouis de la possibilité qu'offre le PSW de faire franchir un nouveau seuil à la collaboration entre les trois institutions. Ils ont salué et accepté l'approche financière prudente qui est envisagée et ont prié la direction de l'ajuster en fonction de l'évolution du risque, à la lumière du portefeuille effectivement constitué. Ils se sont aussi félicités de la volonté de la direction de continuer à renforcer les indicateurs rendant compte du ciblage sectoriel et des priorités de l'IDA. Les Participants ont appelé la direction à s'assurer que le PSW contribue à un développement aux effets transformateurs par des investissements économiquement et socialement responsables. Ils se sont déclarés en faveur d'une approche trouvant un juste équilibre entre les risques financiers et l'impact potentiel sur le développement du PSW, et ont insisté sur l'importance d'un cadre

[48] Toutes les activités financées par le PSW devront correspondre aux diagnostics et stratégies-pays du Groupe de la Banque mondiale. Dans les FCS, ces activités s'appuieront sur les Évaluations des risques et de la résilience, et les autres analyses applicables des situations de fragilité dans le cadre des CPF.

permettant d'évaluer le risque de perte et la concessionnalité minima pour permettre une transaction.

74. **Le projet de PSW sera soumis à l'approbation des Administrateurs de l'IDA, accompagné d'un cadre d'évaluation des résultats et des approbations des Conseils d'administration d'IFC et de la MIGA confirmant la participation de chaque institution.** La direction rendra compte de l'état d'avancement du PSW aux Réunions de printemps et aux Assemblées annuelles, ainsi que lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18, et fera réaliser une évaluation indépendante, lorsque cela se justifie.

B. THEME PARTICULIER 2: PARITE HOMMES-FEMMES ET DEVELOPPEMENT

75. **Reconnaissant que l'élimination des disparités hommes-femmes peut aider les pays à s'engager durablement sur la voie de la diversification de leur économie, de la hausse de leur niveau de productivité et de l'amélioration des perspectives pour la prochaine génération, les Participants ont préconisé le maintien du thème particulier sur la parité hommes-femmes pour IDA-18.** Le secteur privé s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'élimination des disparités entre les sexes dans l'emploi et les équipes de directions peut se traduire par de meilleures compétences, une productivité plus élevée, l'innovation, une clientèle plus vaste et, au bout du compte, un résultat net plus solide. L'égalité entre les sexes n'est pas seulement souhaitable, c'est un objectif réalisable. L'expérience montre que les politiques publiques et les pratiques commerciales peuvent éliminer les disparités hommes-femmes et créer un environnement permettant de mieux s'attaquer à des normes et attentes regrettables au sujet du rôle de la femme et de l'homme, et de mettre fin à la discrimination envers les femmes et les filles, particulièrement les plus pauvres.

76. **Les pays IDA ont progressé sur la voie de l'élimination des disparités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais peu de progrès ont été réalisés sur des aspects clés au regard du double objectif du Groupe de la Banque mondiale : réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de façon durable.**

- *Premièrement*, l'élimination des disparités hommes-femmes de première génération en matière de capital humain pose encore de graves problèmes, notamment dans l'accès aux services existants. Le taux de mortalité maternelle reste beaucoup trop élevé dans les pays IDA[49]. Et, dans l'éducation, les disparités subsistantes au niveau des taux de scolarisation et d'achèvement des études – primaires et secondaires – se rencontrent surtout dans les PFR et les zones touchées par des conflits. Pour éliminer ces disparités, il faut redoubler d'effort en conduisant des interventions ayant fait leurs preuves, telles que les transferts et allocations sous condition de ressources, et en prenant des mesures pour garantir la sûreté et la sécurité des filles et des garçons dans les écoles.

[49] Le risque de décès maternel sur la vie adulte en Afrique subsaharienne reste de 1 pour 38 (1 pour 15 au Tchad, et 1 pour 18 en Somalie), et, dans cinq pays (Burundi, Libéria, Niger, Somalie et Tchad), plus d'un quart des décès chez les femmes en âge de procréer sont liés à la maternité. Quinze pays, tous en Afrique, enregistrent encore plus de 500 décès maternels pour 100 000 naissances.

- *Deuxièmement*, les femmes sont également en retard sur les hommes dans presque tous les indicateurs d'opportunités économiques, tels que les taux d'emploi rémunéré, de productivité et d'entreprenariat. Dans les pays IDA, les femmes tendent davantage à mener des activités à faible productivité, à être employées comme aide familial non rémunéré, à rester dans l'emploi informel et à alterner plus souvent entre l'emploi informel et la sortie de la population active. Pour éliminer ces disparités, il est important de reconnaître que les efforts actuels de formation professionnelle – tant pour l'emploi que pour l'entreprenariat – doivent être plus efficaces. À cette fin, il faudra conduire davantage de projets de développement des compétences pour diagnostiquer les disparités hommes-femmes dans la productivité et la ségrégation professionnelle, concevoir et conduire des interventions appropriées pour améliorer la productivité des femmes, et suivre les résultats de ces initiatives.
- *Troisièmement*, la propriété d'actifs physiques/financiers et l'accès garanti à ces biens restent plus précaires chez les femmes que chez les hommes dans les pays IDA. Les entreprises appartenant à des femmes ont tendance à être plus petites, emploient moins de personnel et ont plus de chances d'être basées à domicile. Les études montrent souvent que les entreprises appartenant à des femmes sont moins productives que celles détenues par des hommes du fait de différences tenant au secteur d'activité, à la taille de l'entreprise et à l'intensité capitalistique. L'accès relativement limité des femmes au crédit est un important facteur de disparité, mais les obstacles non financiers, tels que l'inadéquation des infrastructures physiques et le caractère restrictif du cadre législatif et réglementaire, posent également problème.
- *Quatrièmement*, des disparités hommes-femmes persistent au niveau de l'accès aux technologies et de leur utilisation, ce qui peut limiter les opportunités économiques de plusieurs points de vue.
- *Enfin*, les femmes et les filles des pays IDA sont souvent privées de la capacité de s'exprimer et d'agir, le risque de violences sexistes étant particulièrement élevé dans les contextes de FCV.

77. **Les Participants ont reconnu qu'il ne serait pas possible de concrétiser les grandes ambitions énoncées dans les ODD si les pays IDA et leurs partenaires n'engageaient pas d'efforts importants et soutenus dans ces domaines.** Ils ont rappelé que l'IDA est particulièrement bien placée pour contribuer stratégiquement aux travaux visant à éliminer les disparités hommes-femmes, une tâche complexe recouvrant de multiples secteurs et exigeant un effort soutenu sur de longues périodes. La modification des attitudes et des comportements relatifs à la parité entre les sexes étant une entreprise de longue haleine, le dialogue que l'IDA entretient depuis longtemps avec ses clients est extrêmement précieux. Par nature, l'élimination des disparités hommes-femmes passe également par une assistance structurée dans de nombreux secteurs, une mission pour laquelle l'IDA est bien placé. L'Association peut s'appuyer sur les analyses et les projets sur ce thème dans toutes les régions ainsi que sur les moyens d'analyse existant au sein du Groupe de la Banque mondiale, aidant ainsi à repousser les limites du savoir dans des domaines tels que l'identification des outils permettant d'éliminer les disparités économiques entre les hommes et les femmes.

78. **Les Participants ont salué la ferme volonté de la direction de mettre pleinement en œuvre la Stratégie de 2015 du Groupe de la Banque mondiale en matière de genre et d'égalité des sexes.** Ils ont estimé que cette stratégie, dotée des ressources financières et humaines voulues, aiderait l'IDA à éliminer plus efficacement les disparités hommes-femmes, et garçons-filles, favorisant ainsi la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée, et promouvant les moyens d'expression et la capacité d'agir des femmes[50]. Ils ont également considéré que cela ferait de l'IDA un partenaire plus efficace pour s'attaquer à ces disparités. La stratégie prend en compte les changements survenus sur la scène mondiale et dans la masse d'éléments établissant ce qui permet d'éliminer efficacement les disparités hommes-femmes. Elle se veut concrète, et devrait permettre d'obtenir des résultats mesurables et d'aligner les opérations pertinentes sur l'élimination des points de blocage dans les pays IDA. Cela suppose d'améliorer les diagnostics pays, les diagnostics sectoriels, le dialogue sur les politiques publiques, et les données ventilées par sexe ; de mieux comprendre ce qui donne de bons résultats à l'aide d'études d'impact et d'autres analyses, et de mettre le fruit de ce travail à la disposition des équipes de projet et des clients ; de mettre en place et d'utiliser un système de suivi plus robuste ; et de mettre les partenariats au service de résultats efficaces, notamment avec le secteur privé et les organismes clés des Nations Unies.

79. **Pour rendre les opérations plus efficaces dans le cadre de la nouvelle Stratégie sur le genre et l'égalité des sexes, le Groupe de la Banque mondiale investira davantage pour mieux comprendre ce qui permet et ne permet pas d'éliminer efficacement les disparités économiques hommes-femmes.** Il s'efforcera en particulier davantage de renforcer la base de connaissances sur des thèmes de pointe, notamment l'emploi et les actifs, mais aussi, par exemple, les réponses plurisectorielles à apporter aux violences sexistes dans les FCS. Les laboratoires régionaux de l'innovation pour la parité hommes-femmes du Groupe de la Banque mondiale ont déjà financé le lancement d'un grand nombre d'études d'impact. Ces évaluations rigoureuses et pluriannuelles mettent à l'épreuve différentes actions pour éliminer des disparités précises entre les hommes et les femmes. Plus de 75 études d'impact sont actuellement en cours ou achevées, la grande majorité dans les pays IDA. On s'efforcera de faire en sorte que les opérations financées dans le cadre d'IDA-18 puisent à cette connaissance plus solide de ce qui permet et ne permet pas d'éliminer efficacement les disparités entre les hommes et les femmes.

80. **Les Participants ont instamment prié l'IDA de continuer à travailler en partenariat avec les entités bilatérales et multilatérales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour s'attaquer aux disparités hommes-femmes, particulièrement dans les domaines de la santé de l'éducation, des opportunités économiques, de l'accès à la justice et des violences sexistes, ou sur des problèmes transversaux bien déterminés.** Au niveau des pays, l'IDA bâtit des partenariats avec des acteurs clés pour éclairer le dialogue sur les politiques publiques. Ainsi, dans le cas de l'Initiative pour les adolescentes, qui vise à promouvoir l'émancipation économique des jeunes femmes dans sept pays IDA, l'Association a travaillé en équipe avec des acteurs nationaux pour proposer des innovations dans la formation professionnelle et fournir des services complémentaires organisés autour de clubs villageois de filles pour faciliter le passage des femmes à des activités productives. Les Participants ont également pris bonne note des travaux du Conseil consultatif du Groupe de la Banque mondiale sur la parité hommes-femmes et le développement, un organe qui rassemble des personnes de haut rang dans le monde, tels que des ministres du Commerce, de la Planification et d'autres secteurs, des responsables du secteur

[50] Groupe de la Banque mondiale (2015), *Égalité des genres, réduction de la pauvreté et croissance inclusive*.

privé internationalement reconnus et des leaders de la société civile de pays empruntant et n'empruntant pas à l'IDA. Ce groupe de dirigeants de différents horizons se réunit deux fois par an sous la houlette du directeur général du Groupe de la Banque mondiale pour examiner les moyens de progresser plus rapidement vers une élimination des disparités hommes-femmes. Des organisations telles que Breakthrough, CARE International, l'Université Cornell, Ogilvy, Promundo, Show of Force, et ONU Femmes sont aussi au nombre des partenaires mondiaux de l'IDA dans ce domaine.

81. **Les Participants ont mis en avant la possibilité d'accélérer le développement en se concentrant davantage sur l'émancipation économique des femmes, notamment en promouvant l'accès à l'emploi et aux actifs pendant IDA-18.** Ils ont demandé de redoubler d'effort pour lever les obstacles à des emplois plus nombreux, de meilleure qualité et inclusifs, en prenant un certain nombre de mesures visant à associer/consulter les employeurs lors de la conception des programmes de formation professionnelle, à fournir des incitations aux responsables des formations pour qu'ils proposent leurs programmes aux femmes, qui n'y participent généralement pas, et à offrir des services de soins et d'autres prestations qui vont influencer leur participation[51]. Compte tenu du rôle essentiel du développement du secteur privé, les Participants ont souligné l'importance de l'élimination des obstacles juridiques et réglementaires qui empêchent les femmes d'accéder à des emplois rémunérés et de démarrer et développer une entreprise. Ils se sont félicités de la place qu'IFC fait à la promotion de l'émancipation économique des femmes et l'ont encouragé à poursuivre dans cette voie, mettant l'accent sur l'importance de l'inclusion financière à cette fin. Ils ont fait observer que l'IDA et IFC pouvaient jouer un rôle non négligeable dans le développement d'un ensemble d'équipements collectifs qui permettent la participation des femmes à l'activité économique et l'accroissement de leur productivité. L'accès à des transports surs, fiables, de qualité et d'un coût abordable jouant un rôle fondamental pour permettre aux femmes de dégager du temps au profit d'activités productives et pour fournir un meilleur accès aux services, aux marchés et aux emplois dans de nombreux pays IDA, les Participants se sont félicités des engagements précis pris dans le cadre d'IDA-18 pour répondre à ce besoin, tout en reconnaissant l'importance des investissements dans d'autres types d'infrastructures.

82. **Les Participants ont pris acte des nombreuses relations d'interdépendance existant entre la parité hommes-femmes et les autres thèmes particuliers d'IDA-18, et ont demandé de continuer à renforcer ces liens, particulièrement en ce qui concerne la présence des femmes dans la population active et les femmes confrontées à des situations de FCV.** Outre les actions présentées dans la Stratégie en matière de genre et d'égalité des sexes, les Participants ont encouragé à exploiter les synergies entre la parité hommes-femmes et les autres thèmes particuliers (encadré 4). Dans ce contexte plus large, ils ont considéré que l'IDA devait accompagner les possibilités de promotion de la capacité d'agir, de diriger et de s'exprimer des femmes, et ont souligné l'importance de la contribution de l'Association à la suppression des obstacles qui tendent à empêcher les femmes d'être des acteurs du changement. Ils se sont également déclarés très inquiets des violences sexistes et des autres facteurs de vulnérabilité auxquels les femmes sont confrontées du fait de l'actuelle crise migratoire, particulièrement celles qui sont victimes de déplacements forcés et vivent dans des situations au sortir d'un conflit, là où elles n'ont pas accès aux services, possibilités d'emploi et/ou appuis nécessaires. À cet égard, les Participants ont dit se réjouir à la perspective des recommandations que formulera le Groupe mondial de travail sur les

[51] Voir « Special Theme: Gender and Development », 27 mai 2016.

violences sexistes, créé par le Groupe de la Banque mondiale , et de la contribution de l'IDA pour y donner suite.

83. **Engagements stratégiques pour IDA-18.** Les Participants et la direction ont décidé d'investir davantage pour améliorer l'accès des femmes aux emplois et aux actifs, et de recentrer l'effort sur l'obtention de résultats mesurables pendant IDA-18. À cet égard, l'action plus ambitieuse de promotion du changement que mènera l'IDA s'inscrira dans le prolongement de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de genre et d'égalité des sexes, tous les engagements connexes étant pris à la lumière de l'expérience acquise pendant l'exécution des activités au titre d'IDA-17 et dans le droit fil des résultats décrits dans la Stratégie. Cette stratégie engage le Groupe de la Banque mondiale à indiquer plus précisément les disparités hommes-femmes que l'IDA peut aider à éliminer dans chaque pays, à généraliser les interventions ayant fait leurs preuves, à mettre davantage l'accent sur des résultats mesurables et à remédier au manque de données clés sur la parité hommes femmes. Ils se sont félicités des interventions qui visent à intensifier l'engagement dans cinq domaines au niveau opérationnel et national pendant IDA-18, notamment l'accent mis sur la parité hommes-femmes dans des situations de FCV, et à lancer une ambitieuse action pilote pour s'atteler au travail très complexe de collecte d'informations économiques clés au niveau des membres des ménages, pris individuellement.

- **Éliminer les disparités de première génération en matière de capital humain**
    - Pendant IDA-18, toutes les opérations de financement applicables dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire prendront en compte les disparités entre les sexes, par exemple en s'accompagnant d'incitations à la scolarisation, à la fréquentation de l'école et à la rétention scolaire pour les filles.
    - Pendant IDA-18, toutes les opérations de financement dans le domaine de la santé maternelle et procréative viseront à améliorer l'offre et l'accessibilité financière des services de santé procréative, notamment pour les victimes de violences sexistes.

- **Éliminer les obstacles à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité**
    - Pendant IDA-18, au moins 75 % des opérations de financement à l'appui de la formation professionnelle prendront en considération la façon d'appuyer la participation des femmes à l'activité économique et d'améliorer leur productivité dans leur secteur, et/ou de réduire la ségrégation professionnelle.
    - Pendant IDA-18, au moins deux tiers des opérations de financement à l'appui des transports de personnes en zone urbaine porteront sur les besoins différents des femmes et des hommes en matière de mobilité et de sécurité individuelle.

- **Accroître l'inclusion financière et développer l'entreprenariat**
    - Pendant IDA-18, au moins 10 opérations de financement et de services d'analyse et de conseil à l'appui de l'inclusion financière porteront sur les disparités hommes-femmes d'accès et d'utilisation des services financiers, et au moins 10 stratégies d'inclusion financière dans les pays IDA prévoiront l'établissement de rapports ventilés par sexe et mettront en place des actions visant expressément l'inclusion financière des femmes.

- Pendant IDA-18, au moins la moitié des opérations financières à l'appui du portefeuille des TIC appuieront l'amélioration de l'accès des femmes à l'internet et aux TIC.

- **Permettre des actions au niveau des pays**
  - Des opérations pilotes de collecte de données seront lancées dans au moins six pays IDA pour rassembler des informations sur l'emploi et les actifs directement au niveau des enquêtés au sein des ménages.

- **Renforcer les moyens d'expression et la capacité d'agir des femmes, et mobiliser les hommes**
  - Accroître le nombre d'opérations menées dans les contextes fragiles pour prévenir les violences sexistes ou y répondre, notamment en assurant un accès à des services essentiels et menant des activités d'appui aux moyens de subsistance pour les femmes (base de comparaison : IDA-16; voir aussi situations de FCV).
  - Dans le cadre des opérations à l'appui des pays IDA, donner suite, comme il conviendra, aux recommandations du Groupe mondial de travail sur les violences sexistes, mis en place par le Groupe de la Banque mondiale.

Encadré 4. Exploiter les relations d'interdépendance entre la parité hommes-femmes et les autres thèmes particuliers

Emplois et transformation économique : L'emploi est une pièce maîtresse de la nouvelle stratégie en matière de genre et d'égalité des sexes et est aussi l'un des thèmes particuliers d'IDA-18. À mesure que les pays se diversifient et que les emplois se déplacent de l'agriculture vers d'autres sous-secteurs et chaînes de valeur, les initiatives financées par l'IDA peuvent contribuer à l'élimination de la ségrégation professionnelle sur le marché du travail, et aider les femmes à accéder à des emplois rémunérés et de meilleure qualité (du point de vue de la productivité, de la rémunération, des conditions de travail et de l'accès à l'assurance sociale). Des mesures importantes sont également prévues pour améliorer la qualité des emplois à caractère essentiellement informel qu'elles occupent aujourd'hui. Le type d'interventions nécessaires peut bénéficier de l'éclairage des diagnostics de l'emploi en cours – les 15 diagnostics réalisés à ce jour, dont cinq dans des pays en situation de FCV, s'appuient tous sur des données ventilées par sexe, un préalable à l'identification de mesures pouvant créer des emplois plus nombreux, de meilleur qualité et inclusifs, et collecte des informations sur les normes régissant les relations hommes-femmes et sur la ségrégation professionnelle. La prochaine étape devrait consister à approfondir ces analyses à l'aide de la nouvelle cohorte de diagnostics sur l'emploi et à renforcer les synergies avec les dialogues sur les politiques publiques dans les pays, les CPF faisant de plus en plus ressortir les problèmes d'emploi.

Changement climatique : S'agissant de ce thème particulier, les responsabilités que les femmes exercent dans leurs ménages et leurs communautés, et leur rôle en tant que gardienne du patrimoine naturel et des ressources du ménage, en font des personnes bien placées pour contribuer à des stratégies de subsistance et de réduction des risques, qui sont adaptées à l'évolution des réalités environnementales. L'effort d'adaptation au changement climatique doit comporter des activités donnant aux femmes les moyens d'agir, surtout dans les domaines de l'énergie, des forêts et de l'agriculture climato-intelligente, aider les populations locales à se préparer activement à la possibilité de chocs climatiques, et faire en sorte que les écarts de productivité avec les hommes continuent à se résorber. Enfin, certains travaux tendent à montrer que les hommes et les femmes appliquent des stratégies de résilience différentes pour faire face aux effets du changement climatique. Les effets que ce changement a sur la vie des femmes, leurs moyens de subsistance et leurs actifs peuvent être atténués par la mise en place de dispositifs de protection sociale, une participation plus large aux opérations de planification en matière d'adaptation, et une garantie de leurs droits sur les actifs dans le cadre des programmes de résilience et de riposte aux catastrophes naturelles. Les engagements pris dans le cadre du nouveau plan

d'action climatique du Groupe de la Banque mondiale comportent un effort programmé d'intégration de la parité hommes-femmes dans les outils de premier contrôle en matière climatique, et prévoient la réalisation de travaux d'analyse sur l'inégalité entre les sexes, le climat et la pauvreté, notamment sur les liens existant avec les migrations et les situations de fragilité.

Fragilité, conflit et violence : Dans les pays en proie à des situations de FCV, le travail en cours de l'IDA, notamment dans la région des Grands Lacs en Afrique, cherche à prévenir et atténuer les effets des violences sexuelles et sexistes. Pendant IDA-18, il s'agira en priorité d'élargir la base de données existante pour comprendre les normes dominantes de masculinité et de violence envers les femmes, en mettant plus particulièrement l'accent sur ce qui peut permettre une évolution de ces normes. L'IDA peut également faire davantage lors de la conception des projets pour mettre en rapport la riposte aux violences sexistes et les activités économiques des femmes. Pour rendre l'IDA plus efficace, il sera important de faire une large place aux femmes dans les opérations pendant la période de transition au sortir d'un conflit, que ce soit dans les programmes de démilitarisation et de démobilisation ou dans les projets de développement de proximité à décaissement rapide. IFC prépare un cadre de référence pour la parité hommes-femmes, qui sera applicable dans les pays IDA à tous les projets de son programme à l'appui des États africains touchés par un conflit. Cela permettra de prendre plus largement en compte les disparités hommes-femmes et de les réduire. Enfin, plusieurs crises en cours mettent en évidence la problématique des déplacements de grande envergure, qu'ils soient forcés ou volontaires, internes ou transnationaux. Les déplacements s'accompagnent de risques et d'opportunités propres à chaque sexe – tel qu'un risque accru de viol, de violence et de conscription forcée, ou de meilleures possibilités d'emploi, d'éducation et d'expression. Les données sur les populations déplacées, sauf les réfugiés, sont rares. Elles font ressortir une progression régulière de la proportion de réfugiés de sexe féminin, qui est passée de 48 % en 2011 à 50 % en 2014 (UNHCR, 2014). En Afrique centrale, les femmes représentent aujourd'hui plus de la moitié de l'effectif des camps de réfugiés. Les hommes de ces camps ont tendance à chercher du travail à l'extérieur, les femmes y restant pour s'occuper des enfants et des autres membres de la famille (UNHCR, 2011). Lors de la conception de ses projets en faveur des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des migrants et des communautés d'accueil des FCS, l'IDA ne devra pas perdre de vue les différences importantes d'exposition des hommes et des femmes aux risques et aux nouvelles opportunités.

Gouvernance et institutions : La base de données *Women, Business, and the Law* du Groupe de la Banque mondiale rassemble des données uniques sur les textes législatifs et réglementaires qui font obstacle à l'emploi et à l'entreprenariat des femmes dans 189 pays, aidant ainsi à mettre en évidence les points d'ancrage d'une réforme juridique. Au total, ces textes établissent 376 différences entre les hommes et les femmes dans les 43 pays IDA (hors Inde) couverts par la base de données. Dans 45 pays IDA, certains emplois sont réservés aux hommes. Quant aux acquis sur le plan des moyens d'expression et de la capacité d'agir des femmes, ils restent variables, surtout en pratique. L'IDA élimine les obstacles à l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des actifs économiques en s'attaquant aux inégalités juridiques et en leur donnant un meilleur accès aux services de justice. L'IDA intègre également à son travail des dimensions importantes pour les femmes et les filles, améliorant l'efficacité des services fournis par l'intermédiaire d'entreprises publiques et renforçant la capacité des établissements de santé à lutter contre les pandémies, qui affectent souvent davantage les femmes, pourtant celles qui s'occupent de la famille dans de nombreux pays IDA.

C. THEME PARTICULIER 3: CHANGEMENT CLIMATIQUE

84. **Les Participants ont constaté avec inquiétude que les catastrophes liées au changement climatique fragilisent les avancées en matière de développement.** Au cours des 10 dernières années, les pays IDA ont connu presque huit fois plus de catastrophes naturelles que pendant les années 80 et les dommages économiques (exprimés en dollars) ont été multipliés par trois (figure 10). Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que nous connaîtrons des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, des précipitations extrêmes, des inondations des zones côtières et d'autres épisodes extrêmes, si le changement climatique se poursuit au même rythme. Ces phénomènes se feront ressentir partout dans le monde, mais les régions les plus pauvres, c'est-à-dire l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, seront les plus touchées. En termes d'impact sur la réduction de la

pauvreté seulement, le rapport *Shock Waves*[52] du Groupe de la Banque mondiale montre que les chocs climatiques pourraient précipiter plus de 100 millions de nouvelles personnes dans la pauvreté d'ici 2030. Cette augmentation de la pauvreté pourrait aggraver l'instabilité sociale et les situations de fragilité, avec des retombées négatives.

Figure 10. Impact du climat et des catastrophes naturelles sur les pays IDA

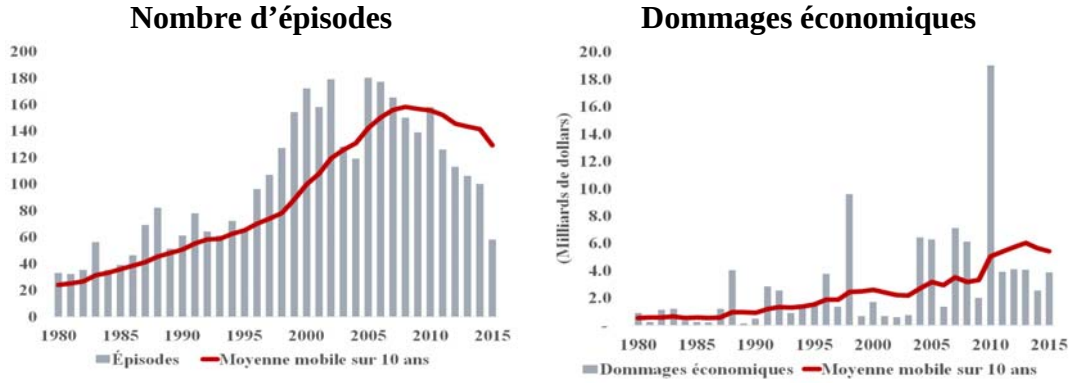

Source: The International Disaster Database (EM-DAT).

85. **Les Participants ont constaté que les pays IDA étaient particulièrement vulnérables, et que le renforcement de la résilience était une priorité essentielle.** Les pays IDA tendent à être très exposés aux chocs climatiques et très sensibles à leur impact, et leur faible capacité d'adaptation protège mal leurs économies et leurs populations contre les chocs climatiques et les risques de catastrophes naturelles. L'IDA est l'une des plus importantes sources de financement des actions climatiques pour les PFR. Pendant les exercices 13-15, les engagements de l'IDA comportant des avantages connexes au plan climatique se sont établis à 3,86 milliards de dollars en moyenne, la majorité des investissements concernés s'effectuant dans les secteurs suivants : énergie et industries extractives ; eau, assainissement et protection contre les inondations ; et agriculture, pêche et foresterie. Pendant l'exercice 15 seulement, l'IDA a consacré 2,08 milliards de dollars à des opérations qui avaient des avantages connexes en matière d'adaptation au changement climatique. Ces chiffres devraient augmenter sensiblement pendant IDA-18.

86. **Les Participants ont reconnu qu'il est essentiel d'avoir une approche intégrée du climat et du développement.** Dans les pays IDA seulement, près de 300 millions de personnes sont sous-alimentées. En outre, les pays IDA cherchent à fournir l'électricité à près de 800 millions de personnes qui n'y ont pas accès, tout en gardant les émissions à un niveau minimum et cherchant à rester à l'écart des combustibles fossiles pendant leur transition[53]. Le stress hydrique s'intensifiera dans de nombreuses parties du monde. Très souvent, les femmes sont particulièrement vulnérables dans les situations de pénurie créées par la modification du climat. Cela étant, le renforcement du rôle des femmes, actrices du changement et gardiennes du patrimoine naturel et des ressources du ménage, peut en faire des personnes bien placées pour contribuer à des stratégies de subsistance et de réduction des risques, qui sont adaptées à l'évolution des réalités environnementales. En tout

[52] Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale (2016).

[53] Les deux phrases précédentes s'appuient sur les chiffres, hors Inde, de la banque de données de la Banque mondiale.

état de cause, il faudra faire preuve d'intelligence face au climat pour répondre aux besoins en matière de développement tout en assurant la viabilité à long terme des actions menées. L'IDA doit certes faire une priorité du renforcement de la résilience des populations vulnérables et des ressources dont elles dépendent, mais l'Association doit aussi s'assurer que les pays IDA sont en mesure de s'adapter au changement climatique et ont les ressources nécessaires pour mettre en place des infrastructures à faible intensité de carbone, tout en respectant l'ensemble des principes de sauvegarde du Groupe de la Banque mondiale (paragraphe 27).

87. **Les Participants ont fait observer que les mesures à prendre en application de la COP21 sur le changement climatique et des accords de Sendai nécessitent un accroissement notable des ressources afin d'asseoir la résilience.** Compte tenu de l'accroissement prévu des risques climatiques et des catastrophes connexes, l'IDA doit accroître sensiblement les ressources existantes afin de pouvoir financer le coût initial des actions à mener pour réduire ces risques et préserver les avancées en matière de développement[54]. En outre, une analyse des C(P)DN de 71 pays IDA montre que la grande majorité d'entre eux se proposent améliorer le recours aux énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et l'électrification. L'accroissement des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts a aussi été signalé comme posant problème dans 90 % des C(P)DN, et il faut redoubler d'effort pour accroître la protection des forêts qui fournissent des moyens de subsistance aux populations, sont des puits indispensables de carbone atmosphérique et servent de régulateur écologique face à la modification du climat. La Banque mondiale estime que le coût de la mise en œuvre des actions liées aux C(P)DN relevant de l'IDA s'établit au moins à 800-900 milliards de dollars d'ici 2030, soit non moins de 70 milliards de dollars par an d'ici là[55].

88. **Les Participants ont fait remarquer que, pour s'atteler à la question du changement climatique, il faut s'attaquer à des problèmes interdépendants touchant aux politiques publiques, aux synergies et aux finances.** Il convient aussi d'adopter des politiques et des programmes qui incitent à mobiliser les secteurs public et privé, et à exploiter les synergies entre ces secteurs. Partageant le point de vue de la direction, les Participants ont estimé qu'il fallait faire preuve de plus d'ambition pour s'attaquer au changement climatique, ce qui passe par une forte intensification des actions innovantes, aux effets transformateurs, pour promouvoir un développement capable de résister au changement climatique dans le droit fil du plan d'action pour le climat du Groupe de la Banque mondiale. Ils ont accueilli avec satisfaction la gamme d'interventions dans ce domaine, notamment l'accent mis sur l'agriculture climato-intelligente, les forêts, la déforestation et la restauration des sols, et ont reconnu l'interdépendance de ces questions cruciales avec une politique intégrée de développement des transports et d'aménagement urbain, et avec les aires protégées, la régularisation du régime foncier et la protection des droits des peuples indigènes. Les Participants ont également rappelé qu'il est indispensable de promouvoir l'accès à l'énergie dans les pays IDA et ont instamment demandé de continuer à prêter attention aux investissements dans les énergies renouvelables, ainsi que dans le transport et la distribution de l'électricité, et l'efficacité énergétique. L'autonomisation des femmes peut rendre plus efficaces les interventions sur le changement climatique et le renforcement de la résilience, notamment en accélérant le remplacement des foyers inefficaces utilisés pour la cuisine à l'intérieur des maisons

---

54 Voir *Building Resilience Integrating Climate Disaster Risk Development*, Groupe de la Banque mondiale (2013).

55 Estimations basées sur une analyse des prévisions de coûts rapportées par les pays sur la Plateforme C(P)DN de la Banque mondiale , juillet 2016.

par des produits moins polluants qui réduisent l'impact sur les affections chroniques et présentent des avantages connexes pour le climat au niveau régional et mondial[56]. Les Participants ont mis en avant l'accent placé par le Groupe de la Banque mondiale sur l'aide à apporter aux pays IDA, y compris les petits États insulaires, en optimisant les avantages connexes au plan climatique par un appui renforcé dans les domaines voulus et en aidant les pays, à leur demande, à traduire dans les faits leurs C(P)DN .

89. **Les Participants se sont félicités des engagements plus ambitieux pris pour IDA-18 en faveur de la promotion d'un développement à l'épreuve du changement climatique et des catastrophes naturelles.** Ils ont reconnu que, collectivement, les engagements pris pour IDA-18 dans le domaine du climat tirent parti d'IDA-17, nourrissant les ambitions du Groupe de la Banque mondiale d'approfondir et d'internaliser la prise en compte du climat. Considérés dans leur ensemble, ces engagements visent à créer le cadre d'action et de planification qui garantira que les ressources de l'IDA seront utilisées pour attirer et mobiliser des financements publics et privés supplémentaires dans le domaine du climat. IDA-18 permettra de renforcer la prise en compte systématique des aspects liés à la gestion du risque climatique et des catastrophes connexes dans les SCD et les CPF, ce qui aidera à monter des programmes de développement s'inscrivant dans une perspective climatique, axée sur la résilience. Un examen de l'expérience du Groupe de la Banque mondiale à ce jour et des CDN des pays fera partie intégrante de l'effort d'identification des risques et opportunités en matière de changement climatique. Le contrôle initial des projets sous l'angle du changement climatique et des risques de catastrophes sera également renforcé pendant IDA-18, ce travail fournissant les éléments qui garantiront que la dimension climatique sera partie intégrante de toutes les opérations de prêt de l'Association.

90. **Les Participants ont reconnu l'importance du soutien à apporter aux pays IDA pour qu'ils intègrent leurs C(P)DN dans leurs processus nationaux d'établissement du budget et de planification afin de pouvoir réaliser leurs objectifs dans le domaine du climat.** Ils ont instamment prié la direction d'examiner les moyens de fournir l'assistance nécessaire à un groupe de pays divers et de partager largement les enseignements tirés de ce travail. Les participants ont reconnu que les réformes sont l'un des meilleurs moyens d'avoir un plus grand impact sur le terrain, d'attirer des financements climato-intelligents et d'optimiser l'utilisation de tous les financements à caractère climatique. Outil important pour réaliser ces objectifs et aider les pays IDA à mettre en place les politiques et le cadre réglementaire nécessaires, le recours aux opérations à l'appui des politiques de développement (DPO) qui ont des avantages connexes au plan climatique sera renforcé pendant IDA-18. Il pourrait notamment s'agir d'opérations à l'appui de réformes visant la politique énergétique et les subventions à l'énergie, la planification des investissements publics, la protection des ressources naturelles et le secteur financier. Les Participants ont reconnu la nécessité d'accroître les financements du secteur privé à l'appui des activités climatiques et se sont félicités de l'établissement de rapports annuels sur les fonds privés mobilisés à l'appui du climat pendant IDA-18, parallèlement aux rapports conjointement établis avec les autres BMD sur l'ensemble des financements de l'action climatique[57].

---

[56] Voir *Changement climatique, genre et santé*, Organisation mondiale de la santé (2014).

[57] Les rapports sur les financements de l'action climatique continueront à suivre la méthodologie et les procédures arrêtées conjointement avec les autres BMD, et présenteront les chiffres du Groupe de la Banque mondiale.

91. **Les Participants ont également pris bonne note de la dimension sectorielle des actions climatiques pendant IDA-18, appuyées par des engagements précis dans des secteurs constituant une priorité absolue, comme l'énergie.** IDA-18 permettra de financer des actions menées dans les pays IDA pour apporter l'électricité à 1,1 milliard de personnes qui en sont actuellement privées, selon des modalités qui auront une empreinte carbone minimum, seront à l'épreuve du changement climatique et éviteront de condamner les pays à l'utilisation d'infrastructures à haute intensité de carbone. Les Participants ont appuyé l'objectif d'une production supplémentaire de 5 gigawatts (GW) d'électricité renouvelable, c'est-à-dire le double de la capacité production ajoutée ces trois dernières années (Ex. 14-16) et au moins 20 % de la capacité totale qu'il est prévu d'installer en énergie renouvelable dans les pays IDA d'ici 2020. Étant donné que de grands pays comme l'Inde et le Vietnam ne pourront plus emprunter à l'IDA, cette capacité supplémentaire sera installée au moyen de plusieurs petits projets dans des environnements très complexes, le choix étant orienté par la volonté de stimuler la montée en puissance d'un développement à faible intensité de carbone. Les Participants se sont félicités de l'accent qui sera mis pendant IDA-18 sur la préparation de prospectus d'investissement dans les énergies renouvelables dans sept nouveaux pays IDA où l'accès à l'électricité est limité, ce qui fournira le cadre d'investissement stratégique pour l'IDA et les autres bailleurs de fonds, et se sont réjouis du rôle du secteur privé, appelé à investir dans l'accès à l'électricité et les énergies renouvelables.

92. **Les Participants ont considéré qu'il était indispensable de faire une large place à l'agriculture climato-intelligente et à la foresterie pendant IDA-18 pour accroître la production, augmenter la résilience et faire baisser les émissions.** Pour penser l'agriculture sur un modèle climato-intelligent et fournir un cadre aux investissements de l'IDA et des autres bailleurs de fonds, des stratégies agricoles et plans d'investissement intelligents face au climat seront préparés dans dix pays pendant IDA-18. Les Participants ont également considéré que les forêts devaient faire partie intégrante des plans nationaux de développement et ont reconnu les nombreuses opportunités qu'elles présentent. Les forêts occupent une place à part sur la scène du changement climatique, car elles réduisent les émissions tout en fournissant des avantages connexes en matière d'adaptation. Elles sont en effet capables de piéger et de fixer le carbone tout en assurant des services environnementaux qui renforcent la résilience des écosystèmes. Les participants ont également constaté que dans de nombreux pays IDA, les changements d'affectation des terres et la déforestation sont d'importantes sources d'émission, mais que les pressions sur les forêts sont souvent liées directement et indirectement à d'autres activités de développement. Cela étant, les forêts sont aussi une source clé de moyens de subsistance pour les pauvres. En associant IFC et les fonds fiduciaires sur le changement climatique – le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation, le Programme d'investissement forestier et le Fonds "biocarbone" – on continuera à travailler sur des solutions innovantes de développement à faible intensité de carbone s'appuyant sur les forêts pendant IDA-18. Les Participants ont salué la volonté d'alignement du plan d'action pour les forêts du Groupe de la Banque mondiale et d'IDA-18 à travers la préparation de dix notes de politique forestière à l'échelon national qui devrait aboutir à des programmes multisectoriels de grande envergure promouvant un développement « intelligent pour les forêts ».

93. **Les Participants se sont félicités de l'envergure des engagements suivants pris dans le domaine du climat pour IDA-18 :**

- **Renforcer l'intégration systématique du changement climatique et de la MRI dans les SCD, les CPF et les opérations de prêt, et appuyer le développement de la capacité de planification et d'investissement**
    - Tous les SCD et CPF de l'IDA prendront en compte les aspects liés aux risques climatiques et aux catastrophes connexes, les opportunités dans ce domaine et les C(P)DN, à la lumière d'un examen de l'expérience en la matière avant le démarrage d'IDA-18, et feront l'objet d'un rapport lors des MTR.
    - Toutes les opérations de l'IDA continueront à être soumises à un contrôle initial des risques liés au changement climatique et aux catastrophes, et incluront des mesures de renforcement de la résilience, à la lumière d'un examen de l'expérience en la matière avant le démarrage d'IDA-18, et feront l'objet d'un rapport lors des MTR.
    - Aider au moins dix pays (à leur demande) à transposer leurs C(P)DN sous forme de politiques et plans d'investissement précis, l'objectif étant de commencer à les intégrer dans leurs processus nationaux d'établissement du budget et de planification.
    - Préparer au moins dix plans d'investissement dans l'agriculture climato-intelligente et dix notes programmatiques de politique forestière.
    - Accroître l'utilisation des DPO qui ont des avantages connexes au plan climatique.
    - Appliquer une comptabilisation des GES ainsi que des prix virtuels du carbone à toutes les opérations dans les secteurs importants, et préparer une note d'orientation révisée sur les taux d'actualisation.
- **Appuyer les efforts visant à atteindre les objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous »**
    - Soutenir l'installation de 5 GW supplémentaires dans la production d'électricité renouvelable.
    - Préparer des prospectus d'investissement dans sept nouveaux pays où le taux d'électrification est faible.
- **Établir des rapports de suivi des ressources de l'IDA consacrées au changement climatique**
    - Préparer des rapports annuels sur les fonds privés mobilisés à l'appui du climat, parallèlement aux rapports conjointement établis avec les autres BMD sur l'ensemble des financements de l'action climatique[58].

[58] Les rapports sur les financements de l'action climatique continueront à suivre la méthodologie et les procédures arrêtées conjointement avec les autres BMD, et présenteront les chiffres du Groupe de la Banque mondiale.

D. THEME PARTICULIER 4: FRAGILITE, CONFLIT ET VIOLENCE

94. **Les Participants ont fait remarquer que les situations de FCV étaient l'un des défis les plus urgents à relever pour atteindre les ODD.** En un quart de siècle, le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté extrême[59] a diminué d'environ 1 milliard. Pourtant, dans les FCS, la pauvreté extrême a augmenté. En effet, selon les estimations, 50 % des pauvres de la planète devraient vivre dans les FCS empruntant à l'IDA d'ici 2030. Les situations de FCV sont aussi des obstacles à la croissance et au développement humain, et peuvent faire subir des revers au développement. Dans ce contexte, les Participants ont fait observer que la violence devenait plus complexe : le nombre de conflits locaux soutenus par des acteurs extérieurs et marqués par la violence politique est en augmentation, et les actes de terrorisme provoquent plus d'instabilité. Toutes les situations de fragilité ne se caractérisent pas par la violence, mais le risque de violence et de conflit est présent dans de nombreux contextes de fragilité.

95. **Les Participants ont fait observer que les risques de FCV ne touchent pas uniquement les pays sur la liste de FCS[60] et peuvent avoir une dimension régionale et/ou mondiale.** Les situations de fragilité peuvent également se rencontrer dans des pays aux capacités importantes, et exister au niveau infranational. Les causes et les conséquences de ces situations sont rarement circonscrites par des frontières, et les risques de contagion à d'autres pays sous forme d'un extrémisme violent et/ou de déplacements forcés sont toujours présents. La violence et les conflits auraient déplacé plus de 65 millions de personnes, dont 24 millions de réfugiés[61]. Les situations de fragilité peuvent aussi tenir à d'autres facteurs, tels que les pressions démographiques, le trafic de drogues et d'armes, les stress dus au climat et les agressions de l'environnement. Les violences sexistes sont déjà présentes dans de nombreux cas avant le déclenchement d'un conflit, mais les situations de fragilité et de conflit sont souvent des facteurs aggravants[62].

96. **Les Participants ont fait remarquer que le Groupe de la Banque mondiale est très bien placé pour promouvoir le développement dans des environnements difficiles et aider à relever les défis mondiaux liés aux situations de FCV.** Consacré aux conflits, à la sécurité et au développement, le Rapport sur le développement dans le monde de 2011 montre qu'il faut beaucoup de temps pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la fragilité et des conflits, et mettre en place les modalités institutionnelles dont les autorités ont besoin pour gérer et atténuer efficacement les risques connexes. L'importance particulière que le Groupe de la Banque mondiale accorde au client, sa perspective et son engagement sur le long terme, ses compétences techniques et son expérience transnationale approfondie sont des avantages importants pour les gouvernements confrontés à des risques de conflit, de violence et d'instabilité. Les Participants ont aussi reconnu que le Groupe de la Banque mondiale pouvait mettre à profit son important pouvoir mobilisateur pour proposer une plateforme de dialogue factuel sur les politiques entre partenaires internationaux et autorités nationales.

---

59 Vivant avec moins de 1,90 dollar par jour.

60 Liste harmonisée des pays dont l'indice CPIA est égal ou inférieur à 3,2.

61 Global Trends : Forced Displacement in 2015 (UNHCR, 20 juin 2016).

62 Les dernières estimations de taux de prévalence montrent que 21,4 % des réfugiés et des femmes déplacées ont subi des violences sexuelles, et 57 % des femmes contrôlées dans les camps de réfugiés au Kenya (IRD, 2015) ont déclaré avoir été victimes de violences sexistes.

97. **Les Participants ont réservé un accueil enthousiaste à la proposition ambitieuse et très complète d'engagement renforcé dans les situations de FCV.** Ils se sont réjouis de la nouvelle approche stratégique, plus différenciée, pour s'attaquer à tous les aspects des contextes de fragilité et à la dimension transnationale des situations de FCV. Ils se sont en particulier félicités de la place plus large faite à la prise en compte des causes profondes des situations de fragilité et des déplacements, et à l'atténuation des risques de FCV. Les Participants ont mis l'accent sur l'enveloppe financière sans précédent consacré aux FCS et aux situations de FCV, et sur l'établissement de mécanismes de financement nouveaux et innovants pour s'attaquer aux problèmes soulevés par les situations de fragilité, et aider les réfugiés et les communautés d'accueil. Ils ont insisté sur la large place à faire à l'efficacité des opérations et au renforcement de leur mise en œuvre pour que l'augmentation des ressources de l'IDA à l'appui des FCS et des situations de FCV soit couronnée de succès (voir paragraphe 103 et section V). Enfin, ils ont souligné la robustesse des synergies et des liens existant entre les situations de FCV et tous les autres thèmes particuliers de l'IDA, ce qui permettra à IDA-18 de promouvoir l'emploi et le développement du secteur privé, d'établir des institutions légitimes et des relations État-société plus fortes, et de s'attaquer aux graves problèmes propres aux femmes dans des situations de FCV, notamment, mais pas exclusivement, au risque sérieux de violences sexistes.

98. **Les Participants se sont déclarés en faveur de l'approche différenciée des situations de FCV.** La constance de l'engagement dans les situations de FCV et l'adaptation des réponses aux différents contextes de fragilité – crises ou conflits actifs, engrenage de la fragilité, stabilité émergente, par exemple – sont des dimensions fondamentales. Relevant que 30 FCS peuvent emprunter à l'IDA[63], les Participants ont suggéré que l'Association élargisse son intervention en identifiant et appuyant les possibilités d'atténuation des risques de fragilité. Cela nécessitera des programmes s'attaquant directement aux causes sous-jacentes des situations de FCV et s'intéressant aux conséquences des conflits violents. Les Participants ont aussi encouragé l'IDA à appuyer des interventions au niveau des pays dans un cadre régional afin de s'attaquer aux situations de fragilité tenant à des facteurs régionaux et se préoccuper de l'impact des réfugiés sur les pays d'accueil.

99. **Les Participants ont souscrit à la proposition visant à augmenter sensiblement le financement à l'appui des FCS pendant IDA-18 et ont aussi approuvé une aide exceptionnelle de l'IDA en faveur d'un nombre limité de pays autres que les FCS, mais confrontés à des situations de FCV.** Ils ont pris note du fait que la proposition comporte toujours des incitations à obtenir des résultats ; ne crée pas une nouvelle enveloppe réservée à certaines fins ; s'appuie sur l'expérience de l'IDA en matière d'exécution des activités, dont la nécessité de trouver un juste équilibre entre le respect des règles et la flexibilité ; et répond à l'objectif de la prise en compte des FCS et des situations de FCV dans tout l'éventail des contextes de fragilité. Les Participants approuvent les modifications suivantes du régime d'octroi des allocations basées sur la performance (PBA) : i) accroissement du poids de la pauvreté dans le système PBA classique en ramenant de 4 à 3 l'exposant de la notation de la performance du pays (CPR) ; ii) augmentation de l'allocation de base minimum en la portant de 4 à 15 millions de DTS par an ; iii) élimination du mécanisme de compensation nette de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) ; iv) élimination de la minoration des dons ; v) poursuite de l'application du régime de redressement (TAR)

[63] Sur la base de la dernière liste harmonisée des FCS.

exceptionnel (annexe 3), y compris pour la Syrie lorsque les conditions seront remplies[64] ; et vi) fourniture d'une aide exceptionnelle à l'atténuation du risque à la Guinée, au Népal, au Niger et au Tadjikistan pendant IDA-18 (annexe 4).

100. **Régimes exceptionnels.** Les Participants ont reconnu que, dans le cadre des financements de base de l'IDA, le TAR continuerait à aider les pays IDA à mettre à profit une occasion non négligeable de se stabiliser et de renforcer la résilience à la sortie d'un conflit ou dans le sillage d'un engagement à véritablement changer de cap. En outre, les Participants ont approuvé le lancement d'un nouveau régime exceptionnel pour atténuer les risques de FCV. Dans le cadre du régime d'atténuation des risques de FCV, des ressources de base de l'IDA seront allouées à certains pays IDA qui présentent des risques accrus de fragilité et dans lesquels les pouvoirs publics sont déterminés à faire face à cette situation. Les ressources supplémentaires cibleront les facteurs de FCV, atténueront les risques de fragilité et renforceront la résilience institutionnelle. Les participants ont également approuvé les modalités d'application de ce régime et l'approche systématique à utiliser pour décider de l'éligibilité d'un pays et procéder aux ajustements nécessaires lors du MTR, conformément aux critères d'éligibilité présentée à l'annexe 4. Pour IDA-18, 4 pays (Guinée, Népal, Niger et Tadjikistan) remplissent ces critères et pourront prétendre à une allocation supplémentaire pouvant atteindre un tiers de l'allocation indicative du pays pour IDA-18.

101. **Sous-guichet régional.** Afin de consacrer des ressources et des efforts particuliers à la problématique des réfugiés, les Participants ont salué et approuvé la création d'un sous-guichet du Programme régional pour financer des projets bénéficiant aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil. Les projets financés dans les pays IDA hôtes seront axés sur les besoins de développement à moyen et long terme des réfugiés et des communautés d'accueil. Les Participants se sont déclarés favorables à l'objectif affiché du sous-guichet pour les réfugiés. Ils ont noté que ce dispositif pouvait financer des projets profitant à un seul pays d'accueil. Le sous-guichet envisagé mettra en place les incitations nécessaires pour s'attaquer à la problématique des réfugiés et accéder aux fonds. L'éligibilité des pays sera déterminée par des critères quantitatifs et l'existence d'un plan d'action, d'une stratégie ou d'un document similaire préparé par les autorités, qui décriera les mesures que le pays en question se propose de prendre pour répondre à la situation des réfugiés sur son territoire. Le fonctionnement du sous-guichet sur les réfugiés sera soumis à des procédures de gouvernance solides et à un contrôle rigoureux du Conseil, à l'image de ce qui est déjà en place pour les projets dans le cadre du Programme régional (annexe 5).

102. **Les Participants ont souligné qu'il était important de continuer à appuyer la recherche de solutions au problème des déplacements internes.** Les personnes déplacées dans leur propre pays comptent parmi les plus vulnérables des pauvres. Les Participants se sont félicités de l'engagement accru de l'IDA sur la problématique des déplacements forcés, qui a essentiellement

[64] La Syrie a récemment été reclassée dans la catégorie des pays exclusivement IDA (IDA/SecM2016-0149, 17 novembre 2016). La reclassification de la Syrie comme pays pouvant emprunter à l'IDA ne signifie pas que la Banque mondiale entend reprendre ses activités dans le pays à ce stade. Le décaissement des fonds de l'IDA au profit de la Syrie sera subordonné aux conditions suivantes : i) définition de modalités de régularisation des arriérés de paiement envers l'IDA ; et ii) possibilité pour la Banque de travailler avec un interlocuteur officiel approprié, et d'évaluer et superviser efficacement les projets dans le pays (par la présence de personnel de la Banque ou le recours à des agents de contrôle tiers). Si la Syrie réunit les conditions pour prétendre à une aide dans le cadre du TAR, elle aura la possibilité de recevoir jusqu'à 1 milliard de dollars, sous condition de résultats.

fait intervenir des analyses et des activités au profit des déplacés internes et des communautés d'accueil des réfugiés. Une analyse de la dynamique des déplacements forcés, y compris internes, fait partie des Évaluations du risque et de la résilience (RRA) qui sous-tendent les CPF dans tous les pays IDA concernés. Au nombre des opérations de l'IDA ciblant les déplacés internes et les communautés d'accueil, on peut citer des initiatives régionales dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, le projet sur la gouvernance locale et la prestation de services au Soudan du Sud, et les projets d'urgence au Pakistan et en République centrafricaine. Les Participants se sont félicités des meilleures possibilités offertes aux pays IDA confrontés à ces problèmes de déplacés internes de faire appel à des allocations ordinaires d'un montant plus élevé ainsi qu'au Programme régional élargi, comme il ressort de la section IV ci-après.

103. **Assurer une mise en œuvre efficace dans les situations de FCV.** Les Participants ont reconnu que le fort accroissement des ressources destinées aux situations de FCV offre de vastes possibilités au Groupe de la Banque mondiale, mais s'accompagne également de risques fiduciaires, programmatiques et d'image importants. Ils ont aussi reconnu que le succès de la mise en œuvre d'un programme plus ambitieux dans des situations de FCV supposait une dotation en personnel adéquate, des opérations menées avec souplesse et des ressources budgétaires suffisantes pour permettre de poursuivre les opérations stratégiques et financer le portefeuille de projets. Le succès de l'intensification des opérations de l'IDA dépendra aussi de la sécurité, des incitations institutionnelles, de la capacité du Groupe de la Banque à promouvoir la conception de projets s'attaquant aux facteurs de FCV, et de mieux prendre en compte les questions de FCV à l'échelle du portefeuille. La section V fournit plus de détails sur le renforcement de la mise en œuvre dans les situations de FCV.

104. **Engagements stratégiques pour IDA-18.** S'appuyant sur les progrès réalisés, les Participants ont salué l'importante série de nouveaux engagements stratégiques pris pour IDA-18 et la ferme volonté de continuer à renforcer l'aide fournie dans les situations de FCV. Ils ont rappelé qu'il fallait prêter attention à la question de la parité hommes-femmes dans tous ces engagements stratégiques et veiller à intégrer cette dimension dans tous les processus d'évaluation et de planification, tels que les RRA et les Évaluations des besoins pour le redressement et la consolidation de la paix (RPBA). Les femmes et les hommes vivent en effet différemment les situations de fragilité et de conflit et leurs besoins, leurs moyens et leurs opportunités sont donc différents. Les Participants ont pris bonne note de la grande portée et de la complémentarité des engagements stratégiques qui couvrent les domaines suivants : i) connaissances et analyses ; ii) programmes et stratégies-pays ; iii) efficacité des opérations ; et iv) partenariats. Les Participants se sont mis d'accord sur les engagements stratégiques suivants :

- **Approfondir les connaissances de l'IDA sur les situations de FCV et tirer les enseignements des opérations menées**
    - Adopter une approche basée sur les risques pour mettre en évidence les situations de fragilité au-delà des pays inscrits sur la liste harmonisée des FCS.
    - Approfondir les connaissances de la Banque sur l'atténuation/la prévention des risques de FCV au moyen d'un rapport phare tirant les enseignements des opérations menées et des évaluations d'impact.

- **Concevoir des stratégies intégrées du Groupe de la Banque mondiale s'attaquant aux facteurs de FCV et renforçant la résilience des institutions**
    - Les évaluations des risques et de la résilience fourniront des éléments éclairant tous les CPF dans les FCS et les pays présentant des risques importants de FCV [65].
    - Accroître le nombre d'opérations ciblant les réfugiés et les communautés d'accueil (base de comparaison : IDA-17)
    - Accroître le nombre d'opérations menées dans les contextes fragiles pour prévenir les violences sexistes ou y répondre, notamment en assurant un accès à des services essentiels et menant des activités d'appui aux moyens de subsistance pour les femmes (base de comparaison : IDA-16).

- **Améliorer la dotation en personnel, l'efficacité des opérations et la souplesse**
    - Accroître le temps de travail dans les FCS empruntant à l'IDA en mettant l'accent sur le personnel en poste dans ces pays et suivre les progrès réalisés au moyen de l'indice *Facetime*[66].

- **Promouvoir le travail en partenariat pour une réponse plus efficace**
    - Réaliser des RPBA conjointes lorsque des possibilités d'intervention s'ouvrent dans le sillage des conflits dans les pays IDA.

- **Renforcer les financements pour les FCS et les situations de FCV**
    - Appliquer le cadre révisé d'allocation des ressources de l'IDA pour les FCS et les situations de FCV pour renforcer le ciblage de l'aide exceptionnelle et de l'engagement financier de l'IDA dans ces pays (section IV. A ci-après).

E. THEME PARTICULIER 5: GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

105. **Les Participants ont fait observer que la bonne gouvernance et l'existence d'institutions solides et responsables sont des aspects fondamentaux pour la réduction de la pauvreté, la lutte contre la corruption et l'efficacité de l'effort de développement dans les pays IDA.** La faiblesse et l'absence de transparence des institutions sont au cœur des problèmes que de nombreux pays IDA doivent surmonter pour atteindre ce double objectif : mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable. Le lien qui relie inextricablement la mauvaise gouvernance à la persistance de la pauvreté est difficile à rompre, l'édification d'institutions publiques fonctionnant bien étant une entreprise de longue haleine pour les pouvoirs publics, même dans des situations idéales. La corruption fait obstacle à la croissance et à la prospérité, non seulement en détournant les ressources de leur objet, mais aussi en empêchant la prestation de services cruciaux comme les vaccins, les fournitures scolaires et les routes. Cette tâche est encore rendue plus complexe par l'instabilité des conditions prévalant dans de nombreux

---

[65] Les pays pouvant prétendre à une allocation exceptionnelle à l'appui de l'atténuation des risques sont retenus à l'issue d'une analyse transnationale des risques qui comporte des évaluations quantitatives et qualitatives.

[66] L'indice *Facetime* reposera sur le temps de travail du personnel de la Banque mondiale en poste ou en mission dans les pays FCS, et du personnel local et international et des consultants basés dans ces pays.

pays IDA (surtout les FCS), là où la sécurité humaine, la cohésion sociale, la stabilité politique et l'activité économique peuvent être aléatoires et fragiles.

106. **Si la gouvernance et les institutions sont depuis longtemps une composante de base du travail de l'IDA, les Participants se sont félicités des ambitions et du regain d'intérêt que suscite la décision d'en avoir fait un thème particulier pour IDA-18.** Depuis 1996, la Banque mondiale a lancé plus de 400 opérations de prêt consacrées à la problématique de la gouvernance du secteur public dans les pays IDA, engageant des montants dépassant 14 milliards de dollars. Par leur complexité et leur portée, les réformes institutionnelles touchent différents volets de chacun des thèmes spéciaux. Un dialogue coordonné sur les réformes dans le domaine de la gouvernance et des institutions pendant IDA-18 mettra donc en exergue les aspects prioritaires et innovants pouvant avoir le plus d'impact dans les pays IDA, tout en s'assurant que les quatre autres thèmes particuliers et tous les autres secteurs d'intervention de l'IDA sont mis à profit pour favoriser des avancées institutionnelles.

107. **Les Participants ont rappelé que la gouvernance et les capacités institutionnelles intéressent le travail de la Banque mondiale dans tous les secteurs, et servent de base à l'efficacité des investissements de l'IDA dans la croissance, la résilience et les opportunités.** L'IDA aide les pays clients à édifier des institutions ouvertes, efficaces et responsables, au service d'un développement inclusif. L'effort est axé sur les deux aspects suivants : i) le renforcement des systèmes de base au cœur de l'appareil d'État, qui sont nécessaires pour orienter les ressources vers les 40 % les plus pauvres de la population ; et ii) le développement d'un secteur public basé sur la transparence, qui allie transparence budgétaire, innovation technologique et participation du citoyen pour insuffler la confiance entre l'administration publique et les administrés. Le fait que « gouvernance et institutions » soit retenu comme thème particulier facilitera une approche intégrée et plurisectorielle de la réforme du secteur public, qui s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience et promouvra une culture de résultat dans l'action de l'IDA. Les Participants ont également fait observer que des investissements à long terme, dépassant la période de trois ans du cycle de l'IDA, sont souvent nécessaires pour progresser dans le domaine de la gouvernance et des capacités institutionnelles.

108. **Les Participants se sont félicités de l'accent mis sur la MRI pendant IDA-18, notant son importance comme source de financement essentielle du développement pour l'État.** Une solide base de revenus est un socle essentiel sur lequel les pays doivent pouvoir s'appuyer pour fournir les services nécessaires à la préservation durable du contrat social entre l'État et le citoyen. La MRI peut également aider les pays à s'affranchir de l'aide au développement et de l'emprunt étranger, tout en étant le moteur d'une amélioration plus large de de l'éthique de responsabilité des pouvoirs publics, de la réactivité et de la capacité institutionnelle. Elle doit mettre l'accent sur la qualité et le caractère juste et équitable du recouvrement de l'impôt, en veillant à ce que les revenus collectés ne servent pas in fine à imposer plus lourdement les pauvres. Pendant IDA-18, on s'attachera à accroître les opérations et l'assistance technique visant à aider les pays à générer des recettes fiscales au moins égales à 15 % du PIB – seuil considéré comme critique pour le fonctionnement efficace d'un État – tout en réduisant au minimum les distorsions du marché et en veillant à l'accroissement des revenus des 40 % les plus pauvres de la population (encadré 5).

Encadré 5. L'impôt dans les pays IDA

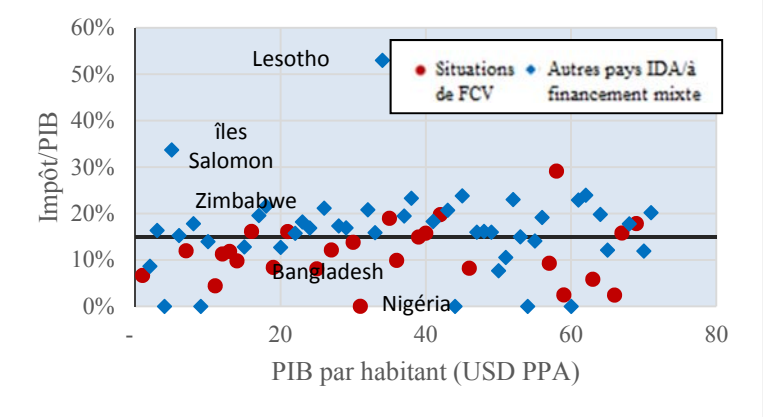

Les recettes fiscales des administrations publiques s'établissent environ à 16,5 % du PIB dans les pays IDA (y compris ceux qui empruntent aussi à la BIRD), contre 18,5 % dans les pays BIRD. Dans plus d'un tiers des pays IDA (36 %), l'impôt est inférieur à 15 % du PIB et n'atteint pas le niveau nécessaire pour financer les fonctions de base de l'État. Une proportion beaucoup plus importante des pays en situation de FCV (70 %) n'atteignent pas ce seuil de recettes fiscales.

Au cours des 15 dernières années, la part des recettes fiscales dans les pays IDA a augmenté, passant d'une moyenne juste inférieure à 14 % du PIB au début du millénaire à 16 % ces dernières années. Les taxes sur les biens et services sont à l'origine d'une grande partie de cette augmentation, mais elles affectent souvent les pauvres plus que l'impôt sur le revenu IDA.

Source : Perspectives économiques mondiales, FMI, avril 2016

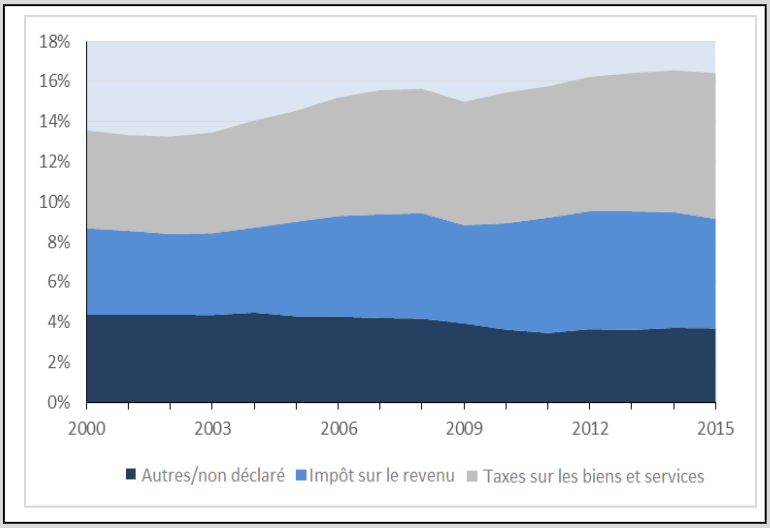

109. **Les Participants ont souligné que les FFI restent un problème clé pour les pays IDA.** Les FFI et le recouvrement des avoirs volés, qui ont des conséquences importantes pour le développement au vu de notre double objectif, sont aussi l'un des axes de l'ODD 16, ce qui en fait un domaine d'action stratégique pour l'IDA. Les FFI entravent les efforts d'amélioration du recouvrement de l'impôt, réduisent la capacité à fournir des services sociaux de base et, surtout, mettent en péril le contrat social entre l'État et le citoyen. Les Participants ont instamment prié l'IDA de réaliser des évaluations des FFI, qui les aideront à évaluer leur exposition aux entrées et sorties de ces capitaux, et leur permettront de déterminer le niveau de risque, la nature des financements et les enjeux. L'outil d'évaluation rapide éclairera les SCD, donnant ainsi aux pays IDA un profil plus détaillé et concret des risques de FFI, et de leur impact sur le développement.

110. **Les Participants se sont félicités de l'existence d'engagements stratégiques encourageant une gouvernance axée sur la demande, dont ceux sur la participation citoyenne et la transparence de l'administration.** Ils ont noté que les interventions financées par l'IDA ne peuvent obtenir durablement de bons résultats que si les pouvoirs publics mettent en place des institutions compétentes, efficaces, inclusives et à l'écoute des besoins des citoyens. Ils ont souligné que l'accent mis sur la gouvernance pendant IDA-18 permet aussi aux pays clients de créer des

modes et des possibilités de participation citoyenne, et aide à instaurer et maintenir la confiance entre l'État et le citoyen. Les Participants ont également insisté sur les liens entre la gouvernance et la parité hommes-femmes, mettant en avant les inégalités juridiques et réglementaires citées dans le rapport *Women, Business, and the Law*, qui pèsent sur la capacité des femmes à se faire entendre et à agir. Pour réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable, il faut des institutions capables non seulement de résoudre les problèmes du passé, mais aussi de répondre à l'évolution des besoins des citoyens au service desquels elles œuvrent.

111. **Le thème particulier « Gouvernance et institutions » est un élément clé de l'optimisation des ressources, la proposition de valeur d'IDA-18.** Les Participants ont insisté sur le fait que les engagements stratégiques de ce thème particulier renforcent les systèmes de base au cœur de l'appareil d'État, qui sont nécessaires pour optimiser les résultats au profit des 40 % les plus pauvres de la population tout en utilisant plus efficacement les ressources sans compromettre la qualité. Les engagements relatifs à la gestion des finances et des dépenses publiques viennent à l'appui des objectifs plus larges d'édification de l'État dont la réalisation contribue au recul de la pauvreté et à l'efficacité de l'effort de développement, notamment en assurant la gestion transparente des finances publiques, en permettant l'apport de fonds nécessaire au financement des services publics et en allouant mieux les ressources à l'appui des priorités d'investissement et de la mise en œuvre des opérations. Dans le même temps, le nouveau cadre de passation des marchés de la Banque mondiale aidera les pays IDA à optimiser les ressources, car il donne au Groupe de la Banque mondiale la marge de manœuvre et la capacité nécessaires pour accroître sensiblement l'aide apportée à ces pays afin qu'ils montent leurs propres systèmes de passation des marchés.

112. **Les Participants ont également constaté que la place faite par le thème particulier aux réformes encourageant la transparence peut avoir des effets transformateurs.** Les réformes favorisant la transparence de l'administration, notamment par des lois sur la transparence des organes délibérants, la participation citoyenne et la liberté de l'information, contribuent au caractère inclusif des mécanismes de décision, renforcent l'éthique de responsabilité et développent la capacité des citoyens à participer au dialogue sur le développement. Les Participants se sont également réjouis de l'accent mis sur les FFI et la « transparence radicale »[67] par la Banque mondiale dans son programme de lutte contre la corruption. Ils ont également noté que le thème « Gouvernance et institutions » pouvait tirer parti des activités de partenariats clés comme l'Open Government Partnership (OGP) et le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale pour honorer les engagements stratégiques sur la transparence. Les Participants ont reconnu que ces engagements stratégiques ne constituent qu'une partie d'un programme ambitieux sur la transparence, qui comporte des travaux sur la propriété réelle, l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

113. **Les Participants ont pleinement souscrit au choix du thème spécial « Gouvernance et institutions » pour IDA-18.** Ils se sont déclarés favorables à la plus large place faite à la MRI. Ils ont appuyé les engagements stratégiques axés sur le renforcement du noyau des opérations de l'État autour de la gestion des finances publiques, sur la passation des marchés, l'administration publique et la performance des entreprises publiques, plus particulièrement sur l'amélioration de la prestation

[67] Allocution de Jim Kim : « S'attaquer à la corruption pour créer un monde plus juste et prospère ». Voir http://www.worldbank.org/en/news/speech/2016/05/12/remarks-by-world-bank-group-president-jim-yong-kim-at-anti-corruption-summit-2016.

des services en aval. Ils ont également fortement soutenu la volonté d'aboutir à un gouvernement inclusif par des réformes favorisant la transparence de l'administration et par la participation citoyenne. Les Participants ont aussi appuyé les engagements sur la transparence et les FFI, le rôle particulier de la gouvernance dans des situations de FCV et la mise en application des recommandations du Rapport sur le développement dans le monde (2017), consacré à la gouvernance et la loi. Ils ont également noté l'importance de la gouvernance et des institutions pour le PSW. Enfin, ils se sont félicités de l'accent mis sur les données et les analyses, sur la confirmation de l'importance donnée aux impacts et aux résultats, et sur les liens renforcés entre les engagements envisagés et les opérations du Groupe de la Banque mondiale.

114. **Engagements stratégiques pour IDA-18.** Les Participants se sont félicités de l'engagement pris de renforcer sensiblement la gouvernance et les institutions pendant IDA-18, et ont souscrit aux engagements stratégiques suivants :

- **Renforcer la MRI**
    - Aider au moins un tiers des pays IDA ciblés à accroître leur ratio recettes fiscales/produit intérieur brut grâce à des opérations de prêt, à des ASA et à l'assistance technique, y compris les évaluations diagnostiques des systèmes fiscaux.

- **Améliorer les dépenses publiques, la gestion financière et la passation des marchés**
    - Aider au moins 10 pays IDA à entreprendre leurs deuxièmes évaluations annuelles des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), ou celles suivantes, afin d'éclairer la préparation de leurs SCD.
    - Appliquer la MAPS2, la version 2 de la Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation de marchés, dans cinq pays IDA afin d'accélérer la mise en place de systèmes de passation de marchés publics modernes, efficaces, durables et plus inclusifs, qui tiennent compte des objectifs nationaux de développement.

- **Renforcer l'actionnariat actif dans les entreprises publiques**
    - Fournir une assistance à au moins 10 pays IDA pour l'amélioration des performances de leurs entreprises publiques à travers : i) des contrats de performance et/ou ii) une transparence accrue grâce à la publication de rapports sur leur portefeuille d'entreprises publiques.

- **Promouvoir l'efficacité des administrations publiques dans la prestation des services**
    - Mener des opérations parallèlement à la fourniture d'assistance technique et/ou d'ASA dans le domaine de la gouvernance sectorielle dans 10 pays IDA afin de recenser et éliminer les goulets d'étranglement institutionnels qui minent la prestation de services dans les secteurs de la santé, de l'eau et/ou de l'éducation.

- **Promouvoir les capacités institutionnelles à faire face aux pandémies**
    - Aider au moins 25 pays IDA à élaborer des plans de préparation aux pandémies.

- Aider 25 pays à mettre en place des cadres de gouvernance et des dispositifs institutionnels pour se préparer aux crises sanitaires dans de multiples secteurs, y riposter et s'en relever.

- **Intégrer la participation citoyenne et les retours d'informations des bénéficiaires dans les opérations axées sur la prestation de services**
  - Promouvoir, dans au moins 10 pays IDA, des projets portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de remontée d'informations des usagers et/ou de Mécanismes de règlement de plaintes (GRM) améliorés[68] concernant la prestation de services et assurant la participation des femmes à ces processus.

- **Renforcer la gouvernance ouverte, transparente et inclusive par la mise en œuvre des engagements de l'Open Government Partnership (OGP)**
  - Aider au moins un tiers des pays IDA à entreprendre des réformes au titre des engagements pris dans le cadre du programme de l'Open Government Partnership afin de renforcer la transparence, l'éthique de responsabilité, la participation et l'inclusion dans les administrations publiques[69].

- **Limiter les flux financiers illicites (FFI)**
  - Effectuer des évaluations des flux financiers illicites (FFI) dans au moins 10 pays IDA afin d'aider à détecter et suivre lesdits flux.

- **Mieux cerner la gouvernance et les institutions dans les situations de FCV**
  - Renforcer et intégrer systématiquement l'analyse de la gouvernance et des institutions dans la moitié des RRA et dans au moins les trois quarts des RPBA réalisées dans les pays IDA.

- **Mettre en application les recommandations du Rapport sur le développement dans le monde (WDR) 2017**
  - Planifier la mise en application des recommandations du Rapport sur le développement dans le monde 2017, l'accent devant être mis sur le comblement des lacunes de la mise en œuvre et la promotion d'approches adaptatives.

---

[68] Les GRM améliorés intègrent des normes minimales concernant la prise en compte des plaintes, la réactivité, la divulgation de l'information et/ou la prise en compte de la parité hommes-femmes.

[69] Les activités d'une administration transparente incluent l'accès à l'information, la déclaration de patrimoine, la participation citoyenne, la transparence des finances publiques, la transparence des marchés publics, le libre accès aux données, l'élaboration participative du budget, la prestation de services et la responsabilité sociale.

SECTION IV: CADRE DES OPÉRATIONS ET DES FINANCEMENTS D'IDA-18

A. ACCROISSEMENT DES VOLUMES ET RENFORCEMENT DES CONDITIONS DE L'AIDE DE L'IDA

115. **Les Participants ont réservé un accueil très favorable au paquet de financements de l'IDA le plus novateur et le plus ambitieux jamais proposé.** Outre qu'il répond à la demande sans cesse grandissante de ressources de l'IDA, le paquet de financements sans précédent adopté pour IDA-18 — qui fait intervenir pour la première fois la mobilisation de fonds sur le marché par l'IDA ainsi que de nouveaux instruments résultant de l'association des contributions sous forme de don des partenaires à des emprunts contractés sur le marché financier – constitue un changement de modèle et améliore nettement la manière dont l'IDA utilise les ressources de ses partenaires.

116. **Les Participants avaient demandé qu'IDA-18 se caractérise par des changements notables qui permettraient d'aider les pays membres de l'IDA à satisfaire aux besoins de financement des activités requises pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030 – aussi bien en ce qui concerne les financements de base que les autres financements de l'IDA, tout en insistant pour que l'IDA continue d'assurer sa mission qui consiste à fournir des financements concessionnels aux pays les plus pauvres.** Ils ont pris note de l'ampleur sans précédent de la demande portant sur les ressources d'IDA-18 et sont convenus d'accroître fortement l'échelle de leur appui par rapport à IDA-17, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Emploi des ressources d'IDA-18
(milliards de DTS)

En milliards de DTS	IDA17[1]	IDA-18
1. Financements concessionnels	**32,1**	**45.3**
I. Ressources de base de l'IDA	**27,9**	**37.4**
FCS/FCV[2]	*5,1*	*10.3*
dont atténuation des risques	0,0	0.4
Syrie[3]	0,0	0.7
Non-FCS	*22,8*	*27.1*
dont pays ne pouvant plus emprunter à l'IDA durant IDA-18[4]	3,0	0.0
II. Ressources autres que les ressources de base de l'IDA	**4,2**	**7.9**
Mécanisme de réponse aux crises[5]	1,2	2.1
Programme régional	2,2	5.0
dont Réfugiés[6]	0,1	1.4
Régularisation des arriérés	0,8	0.8
2. Financements non concessionnels	**5,1**	**6.4**
Appui transitoire[7]	2,3	2.0
Mécanisme de financement complémentaire[8]	2,8	4.4
3. Guichet du secteur privé	**0,0**	**1.8**
Total	**37,2**	**53.5**
Total (en milliards USD)	*52,1*	*75.0*
Total des ressources estimées pour les FCS[9]	***7.9***	***14.9***
Élément de don : ressources de base concessionnelles de l'IDA	52 %	58 %
Élément de don : reconstitution globale	48 %	49 %

[1] Reflète le pouvoir d'engagement au 31 mai 2015, date de la dernière mise à jour disponible avant le déblocage des allocations de l'exercice 16 (33,7 milliards de DTS) plus un montant de 5 milliards de dollars dû aux changements apportés à la politique de liquidité de l'IDA durant l'exercice 16. Ces modifications ont donné lieu à l'affectation des ressources suivantes : i. Reconstitution des ressources du mécanisme de réponse aux crises - 0,9 milliard de dollars, ii. Soutien au titre des réfugiés accordé au Liban et à la Jordanie - 0,2 milliard de dollars, et iii. Mécanisme de financement complémentaire - 3,9 milliards de dollars (voir le document du Conseil intitulé « *Enhancing IDA's Financial Support in IDA17* », 27 février 2016, IDA/R2016-0019/1).

[2] FCS figurant sur la liste des FCS de l'exercice 16. Pour IDA-18, ce chiffre comprend le soutien global de l'IDA aux pays éligibles dans le cadre du régime d'atténuation des risques proposé (Guinée, Népal, Niger et Tadjikistan). Ce régime n'existait pas durant IDA-17 (voir le rapport sur le thème particulier « *Fragility, Conflict and Violence* »).

[3] Supposées être accordées à des conditions adéquates.

[4] Bolivie, Sri Lanka, Viet Nam.

[5] Montant reconstitué durant l'exercice 16 par comparaison au montant de 0,6 milliard de DTS (contre-valeur de 0,8 milliard de dollars) dans le rapport des Délégués pour IDA-17.

[6] Indique, pour IDA-17, le soutien aux réfugiés en Jordanie et au Liban.

[7] Représente, pour IDA-17, l'appui transitoire à l'Inde.

[8] Approuvé par les Administrateurs durant IDA-17.

[9] Comprend le montant estimé des allocations aux FCS des ressources de l'IDA autres que les ressources de base. Les montants définitifs dépendront des allocations effectives aux pays des ressources autres que les ressources de base en fonction des besoins déterminés durant la période de reconstitution.

Financements concessionnels de l'IDA

Financements au moyen des ressources de base[70]

117. **À une époque caractérisée par des ambitions, des défis et des risques de plus grande envergure, les Participants ont décidé qu'il importait d'accroître fortement l'ampleur des ressources de base dans le cadre d'IDA-18 pour pouvoir atteindre les ODD comme le souhaite la communauté internationale.** Les ressources de base d'IDA-18 seront accordées aux pays éligibles à emprunter à l'IDA sans affectation spéciale, pour financer des interventions prioritaires ayant un impact notable et direct sur la promotion d'une croissance durable et la réduction de la pauvreté. Les opportunités et les problèmes en ces domaines sont présentés ci-après.

118. **Pour faire face à des besoins pressants, les Participants ont décidé de réexaminer le cadre d'allocation des ressources de l'IDA, ce qui – conjointement à l'augmentation du volume global des financements – permettra de doubler le montant du soutien financé par des ressources de base concessionnelles aux FCS/FCB par rapport à IDA-17.** Les Participants ont décidé que la formule de la PBA devait continuer d'être le principal instrument d'allocation des ressources de base concessionnelles au niveau des pays, et que les montants préaffectés devaient rester limités. Ils ont entériné les ajustements apportés au cadre d'allocation des ressources de base concessionnelles, qui permettront de fortement accroître le soutien de l'IDA aux FCS/FCV (et éventuellement de faire bénéficier la Syrie d'un soutien TAR à des conditions appropriées) ainsi qu'aux petits États. Les Participants ont aussi noté que, par suite de l'accroissement de l'enveloppe des ressources de base, le renforcement du soutien aux FCS/FCV ne se fera pas aux dépens des pays qui affichent de meilleurs résultats mais qui sont aussi confrontés à des problèmes de développement. Lorsqu'ils ont entériné les ajustements, les Participants ont noté que le système d'allocation qui en résulterait : i) continuerait de mettre l'accent sur l'obtention de résultats ; ii) s'appuierait sur l'expérience acquise par l'IDA dans le cadre de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la nécessité de concilier l'application des règles et l'exercice du bon sens ; et iii) contribuerait à cibler les ressources sur les pays confrontés à des situations de fragilité et de conflit, au-delà des listes harmonisées de FCS. Le cadre d'allocation d'IDA-18 a été modifié par rapport à celui d'IDA-17 comme indiqué ci-après :

- *Augmentation de l'allocation de base annuelle minimale* (qui passe de 4 millions de DTS à 15 millions de DTS) : cela permettra d'accroître le soutien aux petits États, dont un grand nombre sont vulnérables et fragiles. Il a également été décidé une augmentation similaire pour les régimes de redressement exceptionnels ;[71]
- *Renforcement de l'orientation sur la pauvreté de la formule PBA :* en partant des modifications déjà apportées dans le cadre d'IDA-17, l'exposant CPR de la formule PBA sera ramené de 4 à 3 pour renforcer l'orientation de cette dernière sur la pauvreté. Cet ajustement sera particulièrement profitable aux FCS car la notation CPR de ces derniers se trouve généralement dans la partie inférieure de l'intervalle de variation ;
- *Élimination de la décote de 20 % liée aux dons et mécanisme de compensation nette de l'IADM*: Ces ajustements profiteront essentiellement aux FCS – dont la plupart bénéficient de l'IADM et /ou reçoivent tout ou partie de l'aide de l'IDA sous forme de dons. Étant

---

[70] Les ressources de base constituent le socle du soutien financier accordé par l'IDA pour la mise en œuvre des cadres de partenariat-pays (CPF) et des Notes sur l'action menée dans les pays. Elles soutiennent les priorités de développement nationales, conformément au modèle de développement de l'IDA basé sur les pays.

[71] Durant IDA-18, le TAR suivra les modalités d'exécution décrites à l'annexe 3. Comme pour IDA-17, le TAR continuera d'apporter un soutien aux pays qui saisissent les occasions de mettre en place des conditions propices à la stabilité et à la résilience après la cessation d'un conflit ou qui s'engagent à apporter de profondes modifications au cadre des politiques publiques.

donné leur faible CPR, ces pays ne bénéficient en outre guère de la redistribution des ressources provenant de la décote liée aux dons et du mécanisme de compensation nette de l'IADM[72]. Ces ajustements ont de surcroît l'avantage de simplifier le cadre de la PBA, et d'en accroître la transparence ; et

- *Mise en place du régime d'atténuation du risque :* le soutien apporté dans le cadre de ce régime sera exceptionnel et permettra de cibler des ressources supplémentaires sur des facteurs déterminants particuliers des FCV, d'atténuer les risques de fragilité des recensés et de fournir un appui à quatre pays prédéterminés (Guinée, Népal, Niger et Tadjikistan) qui présentent des risques plus élevés de fragilité[73].

119. **Ces ajustements du cadre d'allocation s'appuient sur les progrès récemment réalisés par l'IDA pour mieux faire face aux difficultés et saisir les possibilités dans ses pays clients, qui sont très divers, tout en continuant d'offrir de fortes incitations à obtenir des résultats et en évitant la prolifération de nouvelles préaffectations.** De surcroît, étant donné l'augmentation de l'enveloppe de base d'IDA-18, la mise en œuvre des ajustements proposés ne s'effectuera pas au détriment des pays qui affichent de meilleurs résultats mais qui sont eux-mêmes confrontés à d'importants problèmes de développement.

Ressources autres que les ressources de base[74]

120. **Renforcement du soutien aux projets régionaux. Les Participants ont approuvé le relèvement à 5 milliards de DTS du montant des financements au titre du Programme régional de l'IDA**[75]. Ils ont décidé que les conditions de financement – y compris la répartition dons/crédits – du Programme régional devront être totalement harmonisées avec celles des financements au moyen des ressources de base concessionnelles[76]. En particulier, l'admissibilité à bénéficier d'un soutien sous forme de don dans le cadre du Programme régional sera élargie pour inclure les pays exclusivement IDA, autres que « intermédiaires », courant un risque modéré de surendettement[77]. Les Participants ont également décidé d'ajuster les critères d'éligibilité relatifs

---

72 Si la décote liée aux dons est un mécanisme qui permet de contrer le risque moral associé au lien entre les conditions de l'IDA et la viabilité de la dette, les mécanismes exposés dans la récente mise à jour de la Politique en matière d'emprunts non concessionnels (NCBP) contribuent à atténuer cette préoccupation.

73 Des informations sur la mise en œuvre et les modalités de gouvernance de ce régime figurent à l'annexe 4 de ce rapport.

74 Les ressources autres que les ressources de base comprennent des ressources devant permettre à l'IDA de faire face à des besoins particuliers fondamentaux de ses clients durant IDA-18.

75 Ce programme comprend un guichet secondaire pour les réfugiés d'un montant de 1,4 milliard de DTS. L'allocation de fonds aux projets régionaux est portée de 2,1 milliards de DTS durant IDA-17 à 3,6 milliards de DTS pour IDA-18.

76 Durant IDA-17, seuls les pays exclusivement IDA, autres que « intermédiaires », courant un risque élevé de surendettement étaient éligibles à bénéficier de dons dans le cadre du Programme régional. Les ressources mobilisées dans le cadre du programme étaient accordées à ces pays sous forme de dons. Les financements accordés à d'autres pays membres de l'IDA, y compris les pays exclusivement IDA, autres que « intermédiaires », courant un risque modéré de surendettement, étaient assortis des conditions applicables aux crédits de l'IDA.

77 De même que les financements effectués au moyen des ressources de base concessionnelles, les financements du Programme régional à ces pays associeront des dons et des crédits.

au plafond de 20 % dans le cadre du Programme régional[78]. À compter d'IDA-18, l'application du plafond de 20 % ne sera plus liée au montant de l'allocation annuelle du pays et ce plafond sera appliqué aux petits États – c'est-à-dire aux pays ne comptant pas plus de 1,5 million d'habitants[79].

121. **Guichet secondaire des réfugiés du Programme régional. Les Participants ont décidé de créer un guichet d'un montant de 1,4 milliard de DTS dans le cadre du Programme régional pour aider les pays IDA qui accueillent des réfugiés.** Le soutien accordé par le guichet ciblera les communautés de réfugiés ainsi que les communautés d'accueil de manière à promouvoir l'apport de solutions plus efficaces, équitables et durables à ce problème de développement. Les financements accordés par le guichet seront assortis de conditions de financement plus favorables et seront d'un montant plus élevé que les financements effectués au moyen des ressources de base concessionnelles et que les financements du Programme régional afin d'inciter les autorités publiques des pays d'accueil à répondre aux besoins de développement des réfugiés. Les procédures de gouvernance, les critères d'éligibilité et d'allocation et les conditions de financement proposés figurent à l'annexe 5.

122. **Renforcement de la capacité de l'IDA à répondre aux crises.** Les Participants ont décidé d'allouer au Mécanisme de réponse aux crises un montant de 2,1 milliards de DTS pour soutenir les mesures d'intervention et de préparation en cas de grave catastrophe naturelle, de crise économique ou de situation d'urgence sanitaire. Ils ont également décidé que ce montant pourra être relevé dans des circonstances exceptionnelles, sous réserve de l'approbation des Administrateurs de l'IDA, comme dans le cadre d'IDA-17. Ils ont également convenu d'aligner les modalités de gouvernance relative à l'accès au Mécanisme en cas de choc économique sur les modalités établies pour les catastrophes naturelles et les situations d'urgence sanitaire. La direction continuera de suivre un processus en deux étapes pour tous les cas relevant du Mécanisme de réponse aux crises, et veillera à ce que les Administrateurs participent au processus et en supervisent le déroulement en tenant des consultations durant la première étape, et à ce que les ressources et la poursuite d'opérations particulières soient approuvées simultanément durant la deuxième étape, c'est-à-dire lors de l'approbation par les Administrateurs des opérations financées par le guichet. S'agissant des pays éprouvés par une grave catastrophe naturelle provoquant des dommages et des pertes d'un montant supérieur au tiers du PIB national, les Participants ont décidé de permettre un ajustement des conditions de financement de l'IDA sur la base d'une analyse de viabilité de la dette mise à jour peu de temps après la crise. Pour accroître la capacité de l'IDA à faire face aux crises, les Participants ont également approuvé la mise en place de financements à option de tirage différé en cas de catastrophe (CAT-DDO) pour les pays IDA (paragraphe 51).

123. **Régularisation des arriérés.** Les Participants ont indiqué qu'ils souhaitent que l'IDA maintienne la capacité dont elle dispose pour fournir un appui aux pays qui pourront recommencer à poursuivre des opérations avec l'Association durant la période d'IDA-18, notamment en accordant un soutien exceptionnel dans le cadre de la démarche systématique qu'elle poursuit pour

---

[78] Pendant toute la période d'IDA-17, les contributions aux projets régionaux agréés des pays pour lesquels les allocations annuelles de l'IDA ne dépassaient pas 13 millions de DTS ont été plafonnées à 20 % de leur allocation annuelle.

[79] Cela s'appliquera aux activités pouvant bénéficier d'un appui régional de l'IDA ; les autres activités seront intégralement financées par les ressources de l'IDA aux pays ou par d'autres ressources.

régulariser les arriérés compte tenu de la situation en vigueur dans les pays[80]. Ils ont décidé d'affecter 0,8 milliard de DTS à cette fin dans le cadre d'IDA-18.

Financements non concessionnels de l'IDA

124. **Le Mécanisme de financement complémentaire d'IDA-18.** Les Participants ont approuvé le Mécanisme de financement complémentaire d'IDA-18 pour pouvoir accorder des financements aux pays à financement mixte et aux pays exclusivement IDA aux conditions de financement de la BIRD et ainsi renforcer l'appui accordé à des opérations de haute qualité et porteuses de transformations couvrant un seul pays où une région, qui ont un fort impact dans le domaine du développement. Le Mécanisme de financement complémentaire ciblera des interventions pouvant aider les clients à éliminer des obstacles majeurs au développement. Ses modalités d'exécution devront aussi tenir dûment compte de la capacité d'absorption des ressources des pays considérés et viser à aligner les opérations proposées sur les priorités stratégiques d'IDA-18 et sur les objectifs du Groupe de la Banque mondiale. Les Participants ont décidé que la conception du Mécanisme reflétera l'expérience acquise dans le cadre de mise en œuvre du Mécanisme d'IDA-17. Ils ont également décidé que les ressources du Mécanisme seront affectées aux Régions en fonction des proportions de la PBA revenant aux Régions, abstraction faite des pays exposés à un risque de surendettement élevé, en évitant de cibler ces ressources seulement sur un petit nombre de pays. Ils ont aussi recommandé de tenir dûment compte de la position d'endettement des différents pays durant la mise en œuvre, tout en veillant à ce que les opérations cadrent avec la politique en matière d'emprunts non concessionnels de l'IDA et la politique de plafonds d'endettement du FMI. Les Participants ont de surcroît conseillé de répartir les ressources du Mécanisme de manière équilibrée entre les pays exclusivement IDA et les pays à financement mixte. Ils ont demandé, à cet égard, que la direction s'efforce d'assurer la distribution de ressources du Mécanisme aux groupes de pays exclusivement IDA et de pays à financement mixte éligibles sur une base cadrant de manière générale avec les proportions totales de la PBA revenant à ces deux groupes de pays. Il serait également souhaitable d'accorder une attention particulière à la mesure dans laquelle une opération peut attirer des ressources, notamment du secteur privé, soutenir le renforcement de la résilience (par exemple par des investissements axés sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes ou la préparation à des pandémies), avoir des avantages transfrontières, et/ou entraîner des transformations économiques, y compris par la fourniture d'un appui aux contributions établies au niveau national dans le cadre de la COP21. La priorité sera donnée à la promotion de l'intégration dans un groupe régional par le biais de financements d'infrastructures économiques modernes cadrant avec un développement à faible intensité de carbone (annexe 6). La mise en œuvre sera revue lors de l'examen à mi-parcours et ajustée, si nécessaire.

125. **Reclassement des pays IDA et appui transitoire.** Les Participants sont convenus de maintenir le processus actuel de reclassement des pays cessant d'être éligibles aux financements de l'IDA, qui se caractérise par sa souplesse et son caractère global et qui a permis à différents pays de sortir durablement de la catégorie des pays IDA. Ils ont décidé qu'il n'était guère pressant, pour l'instant, de modifier le plafond de revenu national brut (RNB) par habitant utilisé pour les opérations. Ils ont noté que si le reclassement d'un pays marque une étape positive, l'octroi à ce dernier d'un appui transitoire peut favoriser le déroulement d'un processus harmonieux et productif, en particulier si son reclassement a un impact négatif sur sa capacité à maintenir le rythme de son développement parce qu'il donne lieu à une contraction notable des financements disponibles, et

[80] Voir le document intitulé « *Further Elaboration on a Systematic Approach to Arrears Clearance* » (juin 2007).

accroît ainsi le risque d'un retour au statut de pays IDA. À cet égard, les Participants ont souligné l'importance de tirer parti de la période durant laquelle les clients ont accès à des financements mixtes IDA/BIRD pour préparer un processus de reclassement harmonieux et fructueux. Ils attendent avec intérêt d'examiner un processus de transition à plus long terme lors de l'examen à mi-parcours, sur la base d'une analyse plus approfondie et de la présentation d'options par la direction, compte tenu des résultats des discussions consacrées au capital de la BIRD. L'analyse considérera la mesure dans laquelle la période de financement mixte contribue à préparer le pays à sortir du régime IDA et mettra plus particulièrement l'accent sur les pays qui doivent être reclassés aux périodes à venir. L'examen à mi-parcours donnera également lieu une discussion du plafond imposé aux financements mixtes.

126. **Les Participants ont félicité la Bolivie, le Sri Lanka et le Viet Nam des récents progrès qu'ils ont accomplis dans le domaine du développement et de leur sortie de la catégorie des pays IDA à la fin de la période couverte par IDA-17, et ils ont adopté la disposition relative à l'offre d'un appui transitoire exceptionnel de l'IDA à ces pays, aux conditions de financement de la BIRD, uniquement durant la période d'IDA-18.** Les transferts nets du Groupe de la Banque mondiale à ces pays diminueront en l'absence d'un appui transitoire. Les Participants ont reconnu que ces pays sont confrontés à des difficultés de plus en plus complexes ainsi qu'à des problèmes économiques d'envergure mondiale. L'appui transitoire exceptionnel de l'IDA à la Bolivie, au Sri Lanka et au Viet Nam sera accordé durant IDA-18 à hauteur de montants représentant les deux tiers des ressources que ces pays ont reçues dans le cadre d'IDA17 aux conditions de financement de la BIRD[81]. L'appui transitoire ne sera pas décaissé pour l'essentiel en début de période à moins qu'il n'existe des raisons majeures de procéder de la sorte. Le niveau de cette aide transitoire pourrait être révisé lors de l'examen à mi-parcours, selon les résultats des débats sur le capital de la BIRD. Pour faciliter une transition harmonieuse et permanente et aider ces pays à obtenir un accès durable au marché, la direction a décidé, dans les limites des contraintes imposées par le niveau actuel du capital de la BIRD, de déployer le plus d'efforts possible pour accroître le montant des financements de la BIRD actuellement prévus dans le cadre d'IDA-18 pour ces trois pays, sous réserve de considérations de solvabilité.

127. **Les Participants ont approuvé la suspension temporaire de la décision d'appliquer la clause de remboursement accéléré dans le cadre de la Bolivie, du Sri Lanka et du Viet Nam jusqu'à l'examen à mi-parcours d'IDA-18.** Ils ont noté que l'application de la clause de remboursement accéléré pourrait imposer une charge trop lourde sur les pays qui cessent d'être éligibles à emprunter à l'IDA dans le cadre d'IDA-18 et irait à l'encontre du soutien qu'il est proposé d'apporter à une transition harmonieuse. Dans le contexte de l'analyse plus générale de la sortie du régime IDA décrit précédemment, la direction présentera alors une proposition concernant la possibilité d'un remboursement accéléré. S'il est décidé, lors de l'examen à mi-parcours, de rétablir la clause de remboursement accéléré, les Participants sont convenus que celle-ci ne pourra prendre effet que durant l'exercice 20 au plus tôt, car il est nécessaire que les pays concernés puissent inclure l'impact de cette mesure dans leur planification budgétaire.

128. **Guichet de financement du secteur privé.** Dans le but de soutenir le développement du secteur privé dans les pays IDA, les Participants ont entériné la création d'un guichet de financement du secteur privé IFC-MIGA d'un montant de 1,8 milliard de DTS dans le cadre d'IDA-

[81] Ces montants sont de 99 millions de DTS, 303 millions de DTS et 1,593 milliard de DTS, respectivement, pour la Bolivie, le Sri Lanka et le Viet Nam.

18. Ce guichet bénéficiera de l'expérience acquise de longue date par l'IFC et la MIGA sur les marchés émergents et accroîtra l'appui qu'elles fournissent au pays exclusivement IDA tout en accordant une plus grande attention aux FCS (Section III.A. « Créer des opportunités pour le secteur privé »).

Conditions des financements

129. **Financements concessionnels de l'IDA.** Les Participants ont décidé de maintenir les conditions de financement d'IDA-17 durant la période d'IDA-18 pour les guichets concessionnels, sous réserve des exceptions énoncées au paragraphe qui suit. Dans le cas des pays exclusivement IDA , autres que « intermédiaires », l'éligibilité à bénéficier de dons continuera de dépendre de la notation du risque de surendettement : les pays courant un risque de surendettement élevé recevront leur allocation de l'IDA intégralement sous forme de dons ; les pays courant un risque modéré de surendettement bénéficieront de financements concessionnels de l'IDA composés pour 50 % de crédit et pour 50 % de dons ; et les pays courant un faible risque de surendettement recevront leurs ressources concessionnelles de l'IDA sous forme de crédits.

130. **Les Participants sont aussi convenus de ce qui suit :** i) la composition dons/crédits et les conditions de financement sous forme de crédit dont ont bénéficié les petits États insulaires durant IDA-17 seront maintenues et appliquées à tous les petits États éligibles à bénéficier des ressources de l'IDA durant IDA-18 (quatre pays bénéficieront de cette décision durant IDA-18 : le Bhutan, Djibouti, le Guyana, et le Timor-Leste) ; ii) les conditions de financement du guichet secondaire des réfugiés du Programme régional sont décrites à l'annexe 5 ; et iii) les conditions des financements mixtes seront modifiées et portées de 5/25 ans (différé de paiement/échéance) à 5/30 ans de manière à satisfaire au critère minimum de concessionnalité de la Banque/du FMI qui est de 35 %.

131. **Financements non concessionnels de l'IDA.** Les Participants ont approuvé l'accroissement des financements non concessionnels permis par l'adoption du Mécanisme de financement complémentaire lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-17. Ils ont également décidé que ce type de financement non concessionnel serait assorti des conditions de financement de la BIRD. Les Participants ont de surcroît décidé de proposer des financements non concessionnels aux conditions de la BIRD à la Bolivie, au Sri Lanka et au Viet Nam durant la période d'IDA-18 à titre de soutien transitoire pour aider ces pays à pouvoir mieux négocier le passage harmonieux de financements de l'IDA à des financements de la BIRD.

132. **Remboursements accélérés.** Les conditions des crédits de l'IDA disposent que les crédits accordés aux pays dont le RNB par habitant dépasse un seuil déterminé et qui ont les moyens d'emprunter à la BIRD doivent rembourser les crédits de l'IDA à un rythme accéléré. L'IDA inclut une clause de remboursement accéléré dans les accords de crédit normaux et dans les accords de financements mixtes approuvés depuis 1987. Cela lui permet de doubler le montant des remboursements au titre du principal du crédit ou d'accroître le taux d'intérêt, sous réserve de l'approbation des Administrateurs de l'IDA, après avoir considéré le développement économique de l'emprunteur. Le seuil représenté par le RNB par habitant a été initialement fixé de manière à être supérieur au seuil des cinq années consécutives. Cette disposition a toutefois été modifiée pour les accords conclus après 1996 de manière à porter le niveau du seuil au-dessus de celui appliqué pendant trois années consécutives. Comme indiqué au paragraphe 127, les Participants ont noté que l'application de la clause d'accélération des remboursements imposait une trop lourde charge aux

pays reclassés de la catégorie IDA durant IDA-18 et allait à l'encontre de l'objectif d'une transition harmonieuse, et ont donc approuvé la suspension de cette clause pour la Bolivie, le Sri Lanka et le du Viet Nam jusqu'à l'examen à mi-parcours d'IDA-18.

133. **Réengagement des ressources provenant de projets annulés par les pays sortis de la catégorie des pays IDA.** Les Participants ont décidé qu'il était important d'opérer avec souplesse et d'encourager la restructuration des opérations en cours financées par l'IDA, notamment celles qui sont poursuivies dans les pays cessant d'être éligibles à emprunter à l'IDA. À cette fin, les Participants ont donné leur appui à la proposition visant à permettre aux pays reclassés de réengager les ressources provenant des projets annulés aux conditions de financement de la BIRD. Les fonds annulés devront être réengagés durant le même exercice et, dans tous les cas, avant le 30 juin de la dernière année du cycle de reconstitution des ressources de l'IDA durant lequel l'annulation a lieu.

B. TRANSFORMATION DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DE L'IDA

Un nouveau modèle intégré de financement conçu pour démultiplier l'impact et accroître l'ampleur des ressources de l'IDA

134. **Les Participants ont accueilli favorablement le paquet de financements de l'IDA le plus important et le plus novateur jamais présenté.** Ils sont convenus que, outre qu'il répondra à la demande grandissante de ressources de l'IDA, ce paquet permettra à l'Association d'utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources de ses partenaires, en exploitant la capacité de démultiplication de l'impact de ces ressources et en optimisant leur emploi. Les Participants ont approuvé une reconstitution d'un montant total de 53,5 milliards de DTS (soit la contre-valeur de 75,0 milliards de dollars)[82] pour IDA-18, qui représente le pouvoir d'engagement d'IDA-18.

135. **Les Délégués ont soutenu l'adoption d'un nouveau cadre de financement intégré pour IDA-18, qui fait intervenir l'émission de titres de dette sur le marché par l'IDA pour fortement accroître le montant des ressources reconstituées.** Ce nouveau modèle mixte associe les contributions des partenaires – c'est-à-dire les contributions à IDA-18 et les reversements des contributions antérieures – à des financements extérieurs par l'emprunt, qui complètent le programme CPL en vigueur par un accès aux marchés des capitaux (voir le tableau 2 qui indique toutes les ressources dans le nouveau cadre). Ce programme porteur de transformation accroîtra considérablement l'efficacité de l'utilisation des contributions des actionnaires et du capital, et permettra de sensiblement optimiser les activités de l'IDA. Le nouveau modèle permettra plus précisément à l'IDA de :

- *Renforcer la capacité de l'IDA à financer l'ambitieux programme à l'horizon 2030 sans accroître le montant global des contributions des partenaires*, en portant le ratio de chaque dollar de contribution des partenaires au pouvoir d'engagement de 1 à 2 pour IDA-17 à environ 1 à 3 pour IDA-18 ;
- *Maintenir l'accent sur les financements concessionnels en ce qui concerne les conditions des financements de l'IDA, et d'accorder une place majeure à la mission fondamentale de l'IDA* qui consiste à fournir un soutien aux pays les plus pauvres et à assurer la viabilité de la dette des emprunteurs de l'IDA ; et
- *Assurer la viabilité financière à long terme du modèle mixte* en établissant un cadre de gestion des risques prudent qui concilie la mobilisation de ressources et de solides niveaux de fonds propres et positions de liquidités qui sont conformes aux normes prudentielles.

---

[82] Au taux de change de référence d'IDA-18, à savoir 1,40207 USD/DTS.

136. **Les Participants se sont félicités de la notation AAA annoncée par deux agences de notation en septembre 2016 – la première notation publique jamais reçue par l'IDA.** Conscients de la valeur exceptionnelle du pouvoir de mobilisation du nouveau cadre de financement mixte, les Participants ont fait valoir que cette notation avait un caractère historique et contribuerait dans une large mesure à permettre à l'IDA d'avoir accès au marché des titres de dette – notant que la mission stratégique unique de l'IDA, le rôle important joué par les contributions des partenaires, les solides antécédents en matière de remboursement, la bonne gestion financière (aussi bien dans le cas de l'IDA que dans celui de la BIRD) et la solidité du bilan de l'IDA comptaient parmi les principaux facteurs déterminants de cette évaluation (encadré 6).

137. **Les Participants se sont félicités des avantages procurés par les capacités actuelles de la Banque mondiale sur les marchés des capitaux et de l'importance accordée par la direction à la mise en place d'un cadre de mobilisation rationnel pour assurer une mise en place fructueuse du nouveau modèle de financement.** L'IDA exploitera les connaissances spécialisées, l'expérience et la gouvernance de la BIRD pour mettre en place les fonctions nécessaires à l'émission d'obligations par l'Association. L'établissement des normes prudentielles pertinentes nécessaires pour ce cadre de financement mixte assurera de surcroît la viabilité financière à long terme de l'IDA, sur la base des principes fondamentaux de mobilisation suivants :

- La possibilité pour l'IDA de continuer à remplir sa mission à l'avenir, ainsi que la prévisibilité et la stabilité des financements qu'elle accorde à ses clients ;
- La possibilité pour l'IDA d'assurer le service de la dette sans réduire sa capacité de financement futur, sans nuire à ses possibilités de mobilisation de ressources dans le cadre des futures reconstitutions et sans créer de passifs masqués pour ses partenaires ; et
- La possibilité pour l'IDA d'ajuster ses politiques lors de futures reconstitutions de ses ressources, de manière à garantir que les décisions prises pour IDA-18 n'engagent pas de manière anticipée les niveaux de financement, les volumes des crédits et les principes d'allocation aux périodes futures.

Encadré 6. Note de crédit AAA de l'IDA

En préparation à l'émission par l'IDA d'obligations sur le marché des capitaux, en accord avec les partenaires du cadre de financement d'IDA-18, l'IDA a obtenu une notation de crédit AAA de S&P et Moody en septembre 2016.

Cette première notation de l'IDA non seulement est un événement historique pour l'Association, mais aussi permet de mettre en place un nouveau modèle pour accroître le volume des ressources pouvant être consacrées au développement durable des pays les plus pauvres. La transformation du cadre de financement de l'IDA par l'introduction d'un accès aux marchés des capitaux, qui est l'une d'une des propositions les plus concrètes et les plus marquantes à ce jour du Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA), contribuera à assurer le déroulement du programme de changement d'échelle des financements du « milliard au millier de milliards nécessaire pour atteindre les ODD, réaliser les objectifs ambitieux et surmonter les difficultés associées au programme à l'horizon 2030. Dans ce contexte, la notation AAA attribuée à l'IDA – qui est la meilleure notation possible – constitue une étape marquante des efforts de mobilisation de capitaux du secteur privé pour le financement du développement, et permet à l'IDA de démultiplier l'impact de son importante base de capital. L'accroissement des ressources financières de l'IDA par le biais des marchés des capitaux constitue l'une des transformations les plus radicales jamais observées au cours des 55 années qui se sont écoulées depuis la création de l'Association. Cette innovation permettra aux donateurs de considérablement optimiser leurs ressources, chaque dollar contribué ayant pour contrepartie un montant de ressources internes et d'emprunts à peu près similaire, et générera des financements à hauteur d'environ trois dollars durant IDA-18 contre deux dollars durant IDA-17.

La notation de crédit AAA – qui est essentielle à la réussite durable de la mise en œuvre du programme de mobilisation de ressources et d'accès au marché – témoigne de la solidité exceptionnelle des fonds propres et de la

position financière de l'IDA, du soutien de ses pays membres et de ses actionnaires, de sa direction et de sa structure de gouvernance, et de la contribution fondamentale de l'Association au programme de développement mondial.

Les facteurs sur lesquels reposent plus particulièrement la notation AAA de l'IDA comprennent la solidité institutionnelle et les résultats positifs obtenus par l'Association à ce jour, dont témoignent : i) l'évaluation par S&P d'un profil opérationnel très solide (sur la base de la mission de politique publique de l'IDA, du soutien que lui apportent de longue date ses actionnaires et de la haute qualité de sa gouvernance) et d'un profil financier extrêmement positif (qui tient à l'ampleur des fonds propres de l'IDA et à la bonne gestion de ses importantes liquidités) ; et ii) les évaluations des normes de fonds propres et du niveau de liquidité très positives de Moody's, et la volonté manifeste des membres de l'IDA de lui apporter leur soutien. S&P a aussi noté que les membres non emprunteurs considèrent généralement que l'IDA est l'une des institutions les plus efficaces de sa catégorie et que, bien que l'Association ne soit pas le seul guichet de financement concessionnel de la classe d'actifs des institutions multilatérales, ses ressources sont considérablement plus importantes que celles de tous les autres guichets en opération.

Les deux notes de crédit ont été attribuées dans l'idée qu'elles devraient se maintenir à l'avenir parce que les agences de notation comptent que l'IDA continuera de bénéficier d'un solide appui de ses pays membres et que ses ressources seront reconstituées parallèlement à l'accroissement de sa capacité de mobilisation. Les évaluations de S&P et Moody's notent toutes deux que des pressions à l'abaissement de la note AAA attribuée à l'IDA pourraient résulter de défaillances notables des emprunteurs /d'augmentations des engagements (suffisantes pour gravement dégrader le ratio de fonds propres) et/ou de reconstitutions des ressources d'un niveau nettement moins élevé que prévu (par suite de l'arrêt ou de la diminution/du retard notable de la participation des principaux partenaires de développement).

138. **Les Participants ont salué le fait que de solides normes de fonds propres doivent servir de base à une plateforme financière prudente permettant de démultiplier les ressources de l'IDA, notamment un plafond global de financement cadrant avec la capacité de prise de risque de l'Association.** Le respect d'une politique de normes de fonds propres crédible permettra de prendre les mesures correctrices requises pour protéger la notation AAA du modèle de mobilisation de ressources, par exemple en ajustant le pouvoir d'engagement dans le cadre des futures reconstitutions des ressources de l'IDA de manière à aligner les niveaux de financement sur le capital de l'Association. Les Participants ont fait valoir les antécédents de l'IDA en matière de gestion financière, ainsi que sa capacité à tirer les leçons de l'expérience et à utiliser les politiques et les compétences spécialisées de la BIRD. Ils ont favorablement accueilli l'évaluation des politiques d'IDA-18, selon laquelle ces dernières sont ambitieuses et prudentes sur le plan de la viabilité financière.

139. **Les Participants ont pris note de la souplesse impartie par le nouveau cadre intégré, et notamment de la possibilité d'accroître l'ampleur des financements s'il devient nécessaire de faire face à une crise mondiale de grande envergure dans le cadre de laquelle il est jugé essentiel de repousser les limites de la capacité de financement.** Les Participants ont noté qu'il était nécessaire de mobiliser des fonds de manière prudente en dehors des situations de crise pour permettre d'assurer la stabilité des financements accordés aux clients aux périodes futures et d'accroître la capacité de l'IDA à faire face à d'importantes crises, le cas échéant.

140. **Les Participants ont noté que les choix effectués dans le cadre d'IDA-18 ne déterminent pas les décisions qui seront prises au titre des futures reconstitutions des ressources de l'IDA.** Les politiques concernant le niveau, le financement et l'allocation des ressources de l'IDA, qui couvrent les trois principaux piliers de la politique financière – l'ampleur de la reconstitution des ressources, les contributions des partenaires et le degré de concessionnalité – peuvent être ajustées en fonction de l'évolution de la situation et seront décidées dans le contexte des futures reconstitutions. Les décisions seront prises compte tenu des limites imposées par les

cadres établis pour le risque de crédit, les normes de fonds propres et la gestion des engagements, notamment les plafonds globaux de financement et les ratios financiers qui doivent être compatibles avec la capacité de prise de risque de l'IDA. Les Participants ont également examiné la possibilité de démultiplier l'impact des actifs de l'IDA sur le bilan de la BIRD et, bien qu'ils aient décidé de ne pas poursuivre cette démarche dans le cadre d'IDA-18, ont noté qu'elle pourrait être considérée à l'avenir.

141. **Les Participants ont affirmé leur appui résolu à l'IDA, et confirmé l'importance et le rôle systématique des contributions de partenaires dans le cadre de financement intégré.** Si les modifications apportées au cadre de financement d'IDA-18 ouvrent des perspectives sans précédent, les Participants notent qu'elles imposent aussi l'obligation commune, tout aussi importante, de faire face au risque de substitution – c'est-à-dire le risque que l'accès aux marchés financiers entraîne une réduction des contributions des partenaires. Il faudra que les contributions sous forme de dons et l'important appui des parties prenantes continuent de constituer l'élément essentiel du cadre financier de l'IDA pour que le modèle d'activité intégré proposé permette de mobiliser des fonds et demeure viable à long terme. Compte tenu de l'ampleur des besoins à l'horizon 2030 et des objectifs convenus, les bailleurs de fonds et les clients ont insisté sur l'importance et le rôle central de l'additionalité dans le nouveau modèle. Les Délégués ont aussi réitéré l'engagement pris dans le cadre de l'IADM de financer intégralement le coût assumé par l'IDA pour l'allégement de la dette lié à cette Initiative et le fait que le financement de ces coûts doit venir s'ajouter aux contributions normales à l'IDA.

Tableau 2. Présentation récapitulative du cadre de financement d'IDA-18

(millions de DTS)

	IDA-17 APPROUVÉ 1/		IDA-18		*Variation par rap. à IDA-17*
	Milliards DTS		**Milliards DTS**		
RESSOURCES TOTALES DES PARTENAIRES	**20.3**		**19.4**		**-4%**
Contributions totales des nouveaux partenaires	17.3		16.5		-5%
Compens. partenaires pour allèg. dette IADM	3.0		2.9		-3%
RESSOURCES INTERNES TOTALES	**11.9**		**15.5**	3/	**29%**
FINANCEMENT PAR L'EMPRUNT	**2.3**		**18.6**		**713%**
Prêts concessionnels des partenaires (net élément don)	2.3		2.8		21%
Emprunts sur le marché			15.9		
TOTAL	**34.6**		**53.5**		**55%**
Total (en milliards USD)	*52.1*	2/	*75.0*	4/	*44%*

1/ Les chiffres indiqués pour la Dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA sont les montants convenus. Le Mécanisme de financement complémentaire approuvé par les Administrateurs de l'IDA en 2016 n'est pas pris en compte.

2/ Évalué au taux de change de référence d'IDA-17.

3/ Les ressources internes comprennent :

- les remboursements : DTS 14,2 milliards (USD 19,9 milliards)
- le report des arriérés régularisés : DTS 0,8 milliard (USD 1,1 milliard)
- les transferts devant être effectués par la BIRD : DTS 0,3 milliard (USD 0,43 milliard)*
- les transferts devant être effectués par l'IFC : DTS 0,1 milliard (USD 0,2 milliard)*

* Les transferts de la BIRD et de l'IFC comprennent les revenus des placements supplémentaires que l'IDA pourrait générer avec un calendrier d'encaissement sur trois ans

4/ Évalué au taux de change de référence d'IDA-18.

Pouvoir d'engagement dans le nouveau cadre de financement

142. **Sources du pouvoir d'engagement dans le cadre d'IDA-18.** Le pouvoir d'engagement d'IDA-18 reposera sur les contributions sous forme de dons des partenaires, les ressources internes de l'IDA, y compris les transferts[83] de la BIRD et de l'IFC, les ressources empruntées, notamment

[83] Les transferts de la BIRD sont prélevés sur son revenu net et doivent être approuvés chaque année par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD après considération des montants devant être mis en réserve conformément aux statuts de la BIRD. Les dons affectés par l'IFC à l'IDA sont prélevés sur les bénéfices mis en réserve et doivent être approuvés chaque année par le Conseil d'administration de l'IFC, après quoi le Conseil des Gouverneurs de l'IFC « prend acte en l'approuvant » de l'inscription de ces dons.

les prêts concessionnels des partenaires et les emprunts sur le marché, et d'autres ressources selon leur disponibilité (figure 11). Les contributions des partenaires sur lesquelles repose le pouvoir d'engagement d'IDA-18 proviennent en partie de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA, mais aussi de la reconstitution des ressources de l'IADM. Les Délégués ont noté que la Direction examinera le pouvoir d'engagement de l'IDA et fera régulièrement rapport aux Administrateurs de l'Association. Cet examen prendra en compte le statut des engagements financiers pris par les partenaires aux fins de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA et de la reconstitution des ressources de l'IADM. Si le volume des engagements des partenaires est inférieur au montant prévu, le niveau du pouvoir d'engagement d'IDA-18 pourra être ajusté durant la période couverte par la Dix-huitième reconstitution des ressources. La direction tiendra des consultations avec les Administrateurs et, si nécessaire, procédera à l'ajustement du niveau du pouvoir d'engagement d'IDA-18. Cet ajustement s'inscrira dans le cadre financier et de gestion des risques et des principes régissant la viabilité financière à long terme de l'Association.

Figure 11. Mobilisation de ressources dans le cadre d'IDA17 et d'IDA-18

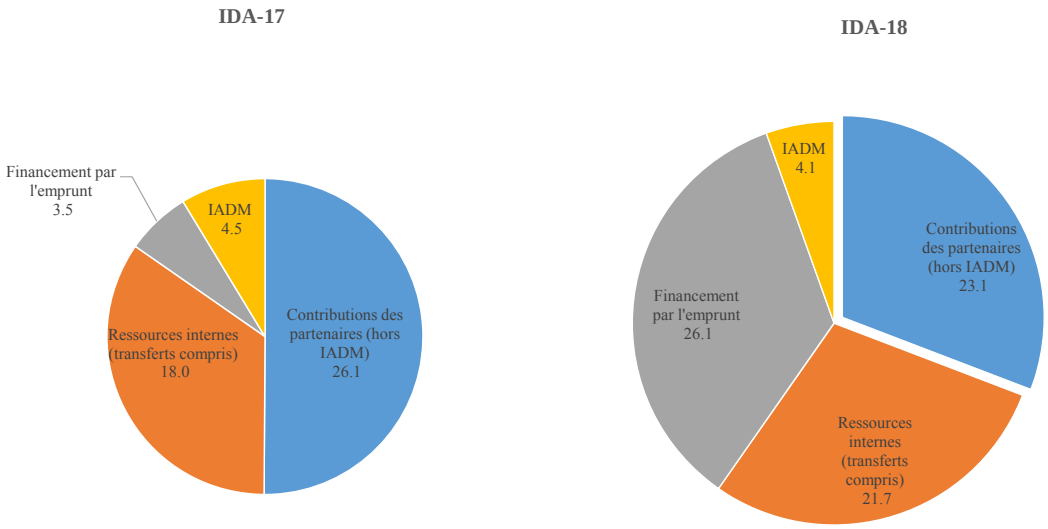

143. **Les Délégués ont entériné les volumes de financement provenant de chaque source comme suit :**

- Les Délégués ont approuvé une enveloppe totale de 16,5 milliards de DTS (soit l'équivalent de 23,1 milliards de dollars) au titre des **contributions sous forme de dons des partenaires à la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA.** Ces contributions sous forme de dons comprennent : i) les contributions ordinaires, qui se chiffrent 13,9 milliards de DTS (soit la contre-valeur de 19,5 milliards de dollars), y compris les contributions destinées à couvrir le non-remboursement du principal des dons auquel l'IDA doit renoncer ; ii) un élément de don de 0,9 milliard de DTS (soit la contre-valeur de 1,3 milliard de dollars) provenant des prêts concessionnels des partenaires ; et iii) les contributions devant couvrir le coût des allégements de dette consentis par l'IDA au titre de l'initiative PPTE pendant la

période d'engagement d'IDA-18 (Ex. 18-20), qui se chiffrent à 1,5 milliard de DTS (soit la contre-valeur de 2,1 milliards de dollars)[84].

- Les Délégués ont réaffirmé la nécessité pour les **partenaires d'effectuer des contributions supplémentaires pour la reconstitution des ressources de l'IADM** à hauteur de 2,9 milliards de DTS (soit la contre-valeur de 4,1 milliards de dollars) afin de couvrir les coûts supportés par l'IDA pour les allègements de dette consentis au titre de l'IADM pendant la période de décaissement d'IDA-18 conformément aux dispositions adoptées pour l'IADM.
- Les Délégués ont approuvé les propositions d'engagements sur les **ressources internes** de l'IDA portant sur un montant de 15,5 milliards de DTS (soit la contre-valeur de 21,7 milliards de dollars), y compris un montant de 14,12 milliards de DTS (soit l'équivalent de 19,9 milliards de dollars) de remboursements internes et un montant de 0,8 milliard de DTS (soit la contre-valeur de 1,1 milliard de dollars) mis en réserve pour la régularisation des arriérés reportés d'IDA17, sous réserve de l'approbation des administrateurs de l'IDA[85].
- Les Délégués ont noté qu'une formule guidera le financement de la reconstitution des ressources provenant des **transferts** devant être effectués à partir du revenu net de la BIRD. Le montant de ces transferts s'établit, selon les estimations actuelles, à environ 0,3 milliard de DTS (soit la contre-valeur de 0,443 milliard de dollars). Les délégués ont également pris note des dons de l'IFC à hauteur de 0,1 milliard de DTS (soit la contre-valeur de 0,2 milliard de dollars)[86]. Ces transferts sont subordonnés à l'approbation du Conseil des Gouverneurs de la BIRD et du Conseil d'administration de l'IFC une fois pris en considération les montants devant être mis en réserve par les deux institutions. Les Délégués soutiennent la mise en œuvre du **cadre financier intégré**, et notamment l'adoption des mesures nécessaires pour permettre à l'IDA d'émettre des titres de créance durant la période d'IDA-18, moyennant l'approbation des Administrateurs de l'IDA. Ils ont également noté que, selon les évaluations, le modèle financier proposé est robuste et sera viable au cours des périodes à venir ; ils attendent par ailleurs avec intérêt la poursuite des travaux consacrés à l'examen et au renforcement de la mobilisation des ressources de l'IDA et à l'optimisation de son bilan au cours des prochaines années sur la base des leçons tirées de l'expérience acquise dans le cadre de l'application du nouveau modèle. Les Délégués ont noté que les titres de créances émis par l'IDA accroîtraient le pouvoir d'engagement de l'Association durant la période IDA-18 de 15,9 milliards de DTS (soit la contre-valeur de 22,3 milliards de dollars).
- Les Délégués sont d'accord avec la proposition présentée par la direction en vue de continuer de recourir à des **prêts concessionnels des partenaires** durant la période d'IDA-18 sous réserve de l'approbation des Administrateurs de l'IDA. Ils ont noté que ces prêts

---

[84] Les Délégués ont noté le montant supplémentaire de 0,3 milliard de DTS (soit la contre-valeur de 0,4 milliard de dollars) correspondant aux annonces de contribution attendues de membres contribuants dont les processus d'autorisation/budgétaires internes n'avaient pas atteint un stade suffisamment avancé pour permettre aux pays en question d'engager l'intégralité de leur contribution lors de la dernière réunion de la reconstitution des ressources, sachant que ces contributions devraient se matérialiser d'ici les Réunions de printemps 2017.

[85] Les remboursements internes comprennent les remboursements des crédits par les emprunteurs de l'IDA actuels et antérieurs ainsi que les ressources générées par les liquidités de l'IDA, notamment le produit de ses placements.

[86] Ces montants comprennent les revenus des placements supplémentaires de la BIRD (10 millions de dollars) et de l'IFC (4 millions de dollars), que l'IDA pourrait éventuellement générer avec un calendrier d'encaissement de trois ans.

concessionnels accroîtront les ressources disponibles pour le pouvoir d'engagement d'IDA-18 de 3,7 milliards de DTS (soit la contre-valeur de 5,2 milliards de dollars). Ils ont également noté que, sur ce montant, 0,9 milliard de DTS (soit la contre-valeur de 1,3 milliard de dollars) sera considérée comme des contributions équivalentes à un don, comme indiqué aux tableaux 1a et 1b de l'annexe 11.

144. **Les contributions des partenaires sous forme de dons** (souscriptions et contributions), qui se chiffrent à 16,5 milliards de DTS comme indiqué au tableau 1a de l'annexe 11, et représentent 31 % des ressources totales, continuent d'être la principale source du pouvoir d'engagement d'IDA-18 et reflètent l'accord intervenu entre les partenaires. Les contributions des partenaires à la reconstitution des ressources de l'IADM, qui s'élèvent à 2,9 milliards de DTS, sont régies par la résolution relative à l'IADM[87]. Conformément aux dispositions de ladite résolution, l'IDA s'attache à prendre en compte l'évolution des coûts effectifs et des coûts estimés des allégements de dette au titre de l'IADM en ajustant les contributions des partenaires tous les trois ans – généralement lors des reconstitutions ordinaires des ressources[88]. Les tableaux des dédommagements et les tableaux des contributions des partenaires attachés en pièce jointe à la résolution relative à l'IADM, qui prennent en compte les estimations des coûts actualisés au 30 juin 2016, ont été communiqués aux membres. Les ajustements devant être effectués pour prendre en compte ces montants actualisés doivent également être incorporés dans le calendrier de paiement joint à l'instrument d'engagement de chaque membre pour sa souscription et sa contribution à l'IADM[89]. La section C donne de plus amples informations sur les contributions effectuées par les partenaires pour financer les allégements de dette consentis dans le cadre de l'initiative PPTE, de l'IADM et des opérations de régularisation des arriérés.

- *Nouveaux partenaires et partenaires potentiels*. L'Algérie et le Pakistan se sont engagés à devenir des membres contribuants de l'IDA, et la République islamique d'Iran et la Grèce se sont engagés à recommencer à contribuer à l'IDA. Les Participants ont noté que, de leur point de vue, il reste un certain nombre de pays qui ont les moyens économiques de contribuer au financement de l'IDA bien qu'ils ne l'aient pas encore fait. Les Participants prennent acte des efforts déployés par la direction pour sensibiliser ces pays et estiment qu'ils doivent être poursuivis pour encourager ces pays à devenir des membres contribuants de l'Association.
- *Contributions supplémentaires sous forme de dons*. Les partenaires peuvent, à tout moment, effectuer des contributions supplémentaires sous forme de dons, au-delà des montants indiqués dans le tableau 1a de l'annexe 11.
- *Droit de vote*. Les délégués sont convenus de maintenir le système actuel de droit de vote pendant la période couverte par IDA-18 et de prendre en compte les éléments de don des prêts concessionnels des partenaires dans l'allocation des droits de vote. Les Délégués ont demandé qu'il soit procédé à un examen des modalités relatives aux droits de vote en vue de l'examen à mi-parcours.

---

87 IDA (2006). *Additions to IDA's Resources: Financing the Multilateral Debt Relief Initiative: IDA Resolution No. 211,* adoptée par le Conseil des Gouverneurs de l'IDA le 21 avril 2006 (« Résolution relative à l'IADM »).

88 Paragraphes 1(f), 2(c) et 2(d) de la résolution relative à l'IADM.

89 Les membres seront informés des amendements nécessaires à leurs Instruments d'engagement pour l'IADM et au calendrier de paiement après l'adoption de la résolution relative à IDA-18 par de Conseil des Gouverneurs.

145. **Ressources internes. Les Participants se sont déclarés favorables à la pratique actuellement suivie par l'IDA qui consiste à utiliser les ressources internes pour compléter les ressources des partenaires.** Après avoir examiné la capacité financière à long terme et l'analyse sous-jacente présentée durant les entretiens sur la reconstitution consacrés à la capacité financière de l'IDA, ils ont déterminé que l'IDA disposerait d'un niveau de ressources financières suffisantes pour continuer à participer aux futures reconstitutions des ressources. Ils ont fait valoir que les remboursements des crédits représentent une composante importante des ressources internes et ont indiqué qu'ils étaient conscients de l'impact de l'IADM, de l'initiative PPTE et des dons de l'IDA sur le montant des remboursements des crédits. Les Délégués ont confirmé qu'ils étaient déterminés à dédommager l'Association des remboursements auxquels elle doit renoncer par suite de l'IADM et de l'initiative PPTE à hauteur « d'un dollar pour un dollar ». Ils ont décidé d'intégrer le dédommagement du montant en principal des dons auquel l'Association doit renoncer dans les contributions ordinaires dans le droit fil des modifications globales apportées au cadre de financement d'IDA-18.

146. **Contributions de la BIRD et de l'IFC. Les Participants ont pris note du versement d'un montant estimé à 0,63 milliard de dollars[90] prélevé sur les ressources de la BIRD et de l'IFC à titre de contribution à la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA, qui témoigne de la solidarité entre les institutions membres du Groupe de la Banque mondiale.** Ces transferts sont approuvés chaque année par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD et par le Conseil d'administration de l'IFC sur la base de l'évaluation des résultats annuels de ces institutions et compte tenu des montants qu'elles doivent conserver en réserve[91].

147. **Financement par l'emprunt. Les Participants ont approuvé l'accroissement de la mobilisation de ressources financées par des emprunts et l'inclusion de créances commerciales dans le cadre de financement d'IDA-18.** Comme indiqué précédemment, ils ont mis l'accent sur les principes de la viabilité financière qui doive guider le volume des financements par l'emprunt.

148. **Prêts concessionnels des partenaires (annexe 9).** Les Participants ont noté que les prêts concessionnels des partenaires venaient s'ajouter aux emprunts sur le marché pour renforcer le pouvoir d'engagement d'IDA-18. Ils ont fait valoir que les membres contribuants accordant des prêts concessionnels bénéficieraient du partage de la charge en recevant des droits de vote basés sur « l'élément de don » de ces prêts. Les participants ont également noté que les financements générés par ces prêts ne seront pas affectés à une utilisation particulière, mais seront intégrés dans les ressources de financement globales de l'IDA. Ils ont adopté les principes visant à assurer la transparence, un traitement égal et l'additionalité (c'est-à-dire l'absence de substitution) et se sont déclarés déterminés à préserver la viabilité financière à long terme de l'IDA. Dans ce contexte, ils ont décidé que les partenaires accordant des prêts concessionnels dans le cadre d'IDA-18 devront fournir au moins 80 % de l'équivalent-don de leur contribution minimum (tel que défini ci-après) en tant que contribution de base sous forme de *don*, et au moins 100 % de l'équivalent-don de la contribution minimum de référence en tant qu'équivalent-*don* de la contribution de base

---

[90] Ce montant comprend le revenu supplémentaire tiré des placements, soit 14 millions de dollars, que l'IDA pourrait générer avec un calendrier d'encaissement sur trois ans.

[91] Dans le cas de l'IFC, le transfert s'effectue lors des Assemblées annuelles après que le Conseil des Gouverneurs ait pris « acte en l'approuvant » de l'inscription de ces dons par le Conseil d'administration.

(contribution sous forme de don plus élément de don du CPL), la contribution minimum de référence sous forme de don étant définie de manière souple comme suit :

- La contribution minimum de référence sous forme de don est définie comme suit : 100 % de l'équivalent-don d'une contribution de base antérieure (qui comprend la contribution sous forme de don et l'élément de don d'un CPL) correspondant à la plus faible des contributions à IDA-16 et à IDA-17, ou à une combinaison des contributions effectuées dans le cadre des reconstitutions antérieures (2 x IDA-16 – IDA-17 = IDA-18), au choix du partenaire.
- La référence de la contribution minimum sous forme de don pourrait être basée sur les montants en la monnaie de l'engagement, en la monnaie nationale ou en DTS, au choix du partenaire.

149. **Les Participants ont pris note des conditions proposées par la direction pour les prêts concessionnels des partenaires dans le cadre d'IDA-18, à savoir :**

- *Échéance* : ces prêts auraient une échéance à 25 ans ou à 40 ans, suivant les conditions auxquelles sont accordés les crédits de l'IDA.
- *Différé de paiement* : le différé de paiement serait de 5 ans pour un prêt d'une durée de 25 ans ou de 10 ans pour un prêt d'une durée de 40 ans.
- *Amortissement du principal* : les remboursements au titre du principal des prêts concessionnels commenceront à l'issue de la période du différé de paiement. À ce stade, un calendrier d'amortissement linéaire entrera en vigueur ; il sera conçu de manière à réduire le plus possible les coûts devant être assumés par l'IDA au titre du service de la dette et sera étroitement aligné sur les conditions de remboursement des crédits sous-jacents de l'IDA. Le principal des crédits à 25 ans sera amorti au taux de 5 % par an tandis que le principal des crédits à 40 ans sera amorti au taux de 3,3 % par an.
- *Coupon/intérêts* : les prêts concessionnels à l'IDA seraient assortis d'un coupon global sur la base de la contre-valeur en DTS pouvant aller jusqu'à 1 %[92]. Les partenaires auront la possibilité de fournir des ressources supplémentaires sous forme de dons pour combler la différence entre le taux du coupon du prêt concessionnel et le taux du coupon ciblé si ce dernier est plus élevé[93]. Pour les prêts concessionnels des partenaires libellés en des monnaies assorties de taux d'intérêt négatifs correspondant au taux d'intérêt maximum de 1 % pour la contre-valeur en DTS autorisé par le cadre, les partenaires auront également la possibilité d'accorder un prêt concessionnel assorti d'un coupon dont le taux équivaut à 0 % en la monnaie du prêt et d'honorer l'obligation relative à l'élément de don qui n'a pas été satisfaite en effectuant des prêts concessionnels d'un volume plus important[94]. Une

---

92 Le coût global peut également être atteint par l'octroi de dons supplémentaires visant à égaliser les coupons.

93 Le « taux cible » est le taux du coupon souhaité qui a été sélectionné par les partenaires. Ce taux devrait être compris entre 0 % et 1 % pour les montants libellés en DTS et être de 0 % pour les montants libellés en la monnaie du CPL lorsque ce dernier taux est supérieur au taux de 1 % basé sur les montants en DTS. Le taux cible du coupon servira à calculer l'élément de don du CPL.

94 Cela implique que le taux du coupon est supérieur au taux maximum de 1 % sur la base des données en DTS, et est dû au plancher des intérêts. Pour assurer un traitement équitable aux partenaires, le taux effectif du coupon du CPL sera utilisé pour calculer l'élément de don du prêt aux fins de la détermination des droits de vote et du respect de la référence de la contribution minimum sous forme de dons.

méthode d'estimation type sera utilisée pour déterminer le don supplémentaire requis, et pour calculer l'élément de don des prêts concessionnels libellés dans des monnaies pour lesquels le taux d'intérêt correspondant au taux en DTS est négatif.

- *Taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'élément de don* : un taux d'actualisation équivalent à 2,35 % sur la base du DTS pour un prêt d'une durée de 25 ans assorti d'un différé de paiement de 5 ans, et de 2,70 % sur la base du DTS pour un prêt à 40 ans assorti d'un différé de paiement de 10 ans sera utilisé pour calculer l'élément de don (c'est-à-dire la partie du prêt considéré comme un don aux fins du partage de la charge et de l'attribution des droits de vote).
- *Remboursement anticipé* : pour garantir la viabilité financière de l'IDA, l'IDA pourra rembourser de manière anticipée tout ou partie de l'encours du prêt concessionnel, sans pénalité.
- *Entrée en vigueur* : le prêt entrera en vigueur lors de la signature de l'accord de prêt par les parties et de la fourniture du montant intégral, sans réserve, d'un don d'égalisation du coupon, le cas échéant.
- *Monnaies* : l'IDA acceptera des prêts concessionnels en DTS ou en l'une quelconque des monnaies incluses dans le panier du DTS, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, la livre sterling et le renminbi chinois.

- *Tirages* : le montant du prêt concessionnel sera tiré en trois tranches égales sur une période maximale de trois ans de manière à accroître la souplesse avec laquelle l'IDA peut gérer ses liquidités. La direction pourra, à sa discrétion et avec l'accord du prêteur, effectuer des tirages sur des périodes plus courtes si nécessaire.

150. **Les Participants ont pris note du fait que des droits de vote associés à l'élément de don des prêts concessionnels des partenaires seront affectés de temps à autre une fois que l'IDA** aura procédé à des tirages sur les prêts et que les partenaires peuvent, à tout moment, effectuer des contributions supplémentaires sous forme de prêt concessionnel pour accroître les montants indiqués aux tableaux 1a et 1b de l'annexe 11, conformément aux principes et aux conditions énoncées précédemment.

Entrée en vigueur de la reconstitution des ressources

151. **Les Délégués ont recommandé que les financements au titre d'IDA-18 soient subordonnés à une condition d'entrée en vigueur identique à celle retenue pour les précédentes reconstitutions des ressources de l'Association.** Cette condition a pour objet de garantir que la plupart des financements des partenaires, et notamment les contributions des principaux partenaires, seront en place au moment voulu. Les Délégués ont recommandé que la Dix-huitième reconstitution des ressources entre en vigueur dès que des instruments d'engagement ou des instruments d'engagement conditionnels et des accords de prêts concessionnel représentant 60 % du montant total des contributions sous forme de don et de prêts concessionnels des partenaires, conformément aux données des tableaux 1a et 1b de l'annexe 11, auront été reçus par l'IDA. Ils ont aussi recommandé de fixer au 15 décembre 2017 la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources.

152. **Les Délégués ont examiné le problème posé par le pouvoir d'engagement limité dont disposera l'Association pour consentir des dons au début de la période d'IDA-18, avant**

l'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources. Les remboursements du principal liés aux crédits accordés dans le cadre des reconstitutions de ressources antérieures à IDA-11 ne peuvent pas être utilisés pour financer les dons parce que les résolutions relatives à ces reconstitutions n'autorisaient pas l'Association à accorder des dons. L'institution devra donc compter sur les contributions des partenaires pour garantir les nouveaux engagements au titre de dons pendant la période couverte par IDA-18. Étant donné que l'assistance fournie à un grand nombre de pays se présente exclusivement la forme de dons, la mise à disposition des contributions des partenaires en temps voulu pour garantir le pouvoir d'engagement revêt une importance particulière.

153. **Les Délégués ont noté qu'il était important de déposer les instruments d'engagement et de signer les accords de prêts concessionnels aussi rapidement que possible de façon à avancer la date à laquelle le seuil fixé pour l'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources sera atteint[95].**

154. **Système de versement anticipé des contributions**. Lors des récentes reconstitutions des ressources de l'IDA, certains partenaires ont accepté qu'une partie de leur contribution soit utilisée avant l'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources. En vertu de ce système de versement anticipé des contributions, un tiers du montant indiqué dans l'instrument d'engagement d'un membre contribuant peut être débloqué pour assurer le pouvoir d'engagement. Par conséquent, sauf indication contraire de la part des partenaires, un tiers de leur contribution sous forme de don sera débloquée pour assurer le pouvoir d'engagement dès réception par l'IDA de leurs instruments d'engagement. Le déblocage des deuxième et troisième tranches interviendra au début de chaque exercice budgétaire, le 1er juillet 2018 et le 1er juillet 2019, respectivement.

Procédures relatives aux contributions

155. **Versements**. Les Délégués ont recommandé de reconduire les modalités relatives aux contributions et aux versements des membres contribuants adoptées lors des précédentes reconstitutions des ressources. Les partenaires paieront **leur contribution sous** forme de don en numéraire et au moyen de billets à ordre en trois tranches annuelles égales. La première tranche sera exigible 31 jours après la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, qui devrait tomber le 15 décembre 2017, exception faite des contributions anticipées qui seront versées conformément aux indications fournies par l'IDA. Le deuxième versement interviendra le 15 janvier 2019 au plus tard, et le troisième, le 15 janvier 2020 au plus tard. L'Association pourra accepter un report des paiements, conformément aux dispositions de la résolution relative à IDA-18. Les partenaires accorderont **leurs prêts concessionnels** en numéraire au maximum en trois tranches annuelles. La première tranche sera exigible 31 jours après la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, qui devrait tomber le 15 décembre 2017, exception faite des contributions anticipées qui seront versées conformément aux indications fournies par l'IDA. Le deuxième versement interviendra le 15 janvier 2019, au plus tard, et le troisième, le 15 janvier 2020 au plus tard. La direction peut, à sa discrétion et avec l'accord du prêteur, effectuer des tirages à des dates différentes et sur des périodes plus courtes si cela est jugé nécessaire. L'IDA peut décider de retarder ou d'annuler tout paiement conformément aux dispositions de l'Accord de prêt.

---

[95] Les calendriers budgétaires et législatifs de certains partenaires leur permettent de verser leurs contributions en début d'exercice.

156. **Les Délégués ont recommandé de reconduire les modalités adoptées lors des précédentes reconstitutions des ressources pour les souscriptions et les paiements des membres non contribuants.** Le paiement des souscriptions de ces membres sera effectué en totalité, en une seule tranche et dans la monnaie nationale ou, sous réserve de l'approbation de l'IDA, en toute monnaie convertible d'un autre pays membre, en numéraire ou sous forme de billets à ordre.

157. **Encaissement**. Les contributions des partenaires sous forme de dons seront encaissées à peu près au prorata des financements des partenaires suivant le calendrier normal d'encaissement convenu (pièce jointe II de la résolution relative à IDA-18). Les partenaires pourront, avec l'assentiment de la direction, ajuster leurs paiements sous forme de dons pour tenir compte de leurs contraintes juridiques et budgétaires. Les Délégués sont convenus d'indiquer à la direction les préférences éventuelles à ce sujet au moment où les partenaires déposeront leur instrument d'engagement. Ils ont noté que le calendrier des encaissements a une incidence sur l'assise financière de l'Association et ils ont décidé que si, à titre exceptionnel, un partenaire était confronté à des délais incontournables, les demandes d'encaissement des dons présentés par l'IDA à ce partenaire pourraient être ajustées pour tenir compte des retards de paiement éventuels dudit membre et de toute perte de revenu subie par l'Association. L'IDA peut également convenir avec un Partenaire membre d'un calendrier d'encaissement du don révisé à condition que ce calendrier produise des apports d'une valeur équivalente pour l'Association. Les droits de vote d'un Partenaire ne seront pas modifiés si la valeur actuelle nette n'est pas maintenue. Les Délégués sont convenus que la valeur actuelle des encaissements des dons des partenaires sera calculée sur la base d'un taux d'actualisation de 0,6 % par an. Les partenaires qui versent leurs contributions par anticipation peuvent faire porter ces ressources supplémentaires à leur crédit pour assumer une part accrue de la charge ordinaire, couvrir une partie de leurs coûts au titre de la reconstitution des ressources de l'IADM, ou couvrir une partie des arriérés au titre des reconstitutions antérieures. Dans tous les cas, les partenaires se verront attribuer des voix de souscription supplémentaires au titre des ressources supplémentaires versées de manière anticipée à l'IDA à titre de contributions sous forme de dons. Les partenaires suivant un calendrier d'encaissement anticipé bénéficieront également d'une décote sur les montants encaissés.

158. **Détermination de la valeur des contributions.** Les Délégués sont convenus de libeller leur contribution sous forme de don dans leurs monnaies nationales respectives, sous réserve que ces dernières soient librement convertibles, ou en DTS, ou encore, avec l'assentiment de l'IDA, en toute monnaie convertible d'un autre pays membre. Ils ont en outre décidé de déterminer la monnaie de paiement de la contribution sous forme de don de chaque Partenaire à la date de la conclusion des discussions de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA. Pour déterminer la contre-valeur des contributions sous forme de dons libellées dans les différentes monnaies en DTS, les partenaires contribuants sont convenus de se baser sur la moyenne du taux de change au jour le jour pour la période allant du 1er mars 2016 au 31 août 2016. Afin de faciliter le maintien de la valeur des contributions des partenaires qui enregistrent des taux d'inflation élevés, les contributions sous forme de dons des partenaires ayant affiché un taux d'inflation annuel égal ou supérieur à 10 % pendant la période 2013-2015 seront libellées en DTS ou dans toute monnaie utilisée pour le calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'IDA[96]. Les Délégués sont convenus de libeller les prêts concessionnels en DTS, ou en l'une des monnaies des monnaies incluses dans

[96] L'inflation est mesurée par le taux de change de l'indice national des prix à la consommation (IPC), ou par le déflateur du PIB pour les pays contribuants pour lesquels le CPI n'est pas disponible.

le panier du DTS, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, la livre sterling et le renminbi chinois. Ils ont également décidé de déclarer la monnaie de libellé des prêts concessionnels de chaque partenaire à la date de la conclusion des discussions de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA. Les monnaies de libellé ne pourront être pas être modifiées une fois que le rapport des Délégués aura été approuvé par les administrateurs de l'IDA.

159. **Imputation des fonds d'IDA-17 à la Dix-huitième reconstitution des ressources.** Les Délégués ont décidé que les fonds d'IDA-17 imputés à IDA-18 seront gérés selon les dispositions qui gouvernent les questions financières relatives à la Dix-huitième reconstitution des ressources telles que les versements, l'encaissement et l'attribution des droits de vote. Les dispositions, conditions et procédures retenues pour IDA-18 s'appliqueront aux questions opérationnelles courantes, notamment celles qui ont trait au pouvoir d'engagement.

160. **État des contributions.** Les Délégués ont demandé à la direction de communiquer périodiquement aux Administrateurs un état des engagements et des contributions effectives de chaque Partenaire et d'inclure ces données dans le Rapport annuel de la Banque mondiale et d'autres publications s'il y a lieu. Ces communications périodiques couvriront également l'état des contributions sous forme de prêts concessionnels.

C. FINANCEMENT DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE ET DE LA REGULARISATION DES ARRIERES

161. **Les Participants ont réaffirmé leur plein appui à l'Initiative PPTE et à l'IADM, qui accordent des allègements de dette aux pays les plus pauvres et les plus endettés.** Ils ont examiné les estimations de coûts actualisées du manque à gagner résultant des remboursements de crédits perdus par l'Association, ainsi que l'état des financements des partenaires au titre de l'IADM.

L'Initiative PPTE

162. **Incidence sur les finances de l'IDA. Les Délégués ont examiné l'incidence des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE sur les finances de l'Association.** Ils ont réaffirmé le principe de base selon lequel l'allègement de la dette ne doit pas hypothéquer la capacité de l'IDA à soutenir la lutte contre la pauvreté et le développement et qu'il doit s'ajouter à d'autres formes d'assistance de l'Association. Ils ont noté que les ressources disponibles actuellement pour financer le coût imposé par l'IDA par les allègements accordés dans le cadre de l'Initiative PPTE seront totalement utilisées lorsque s'ouvrira la période couverte par IDA-18. L'IDA aura donc besoin d'environ 1,6 milliard de DTS de ressources supplémentaires pendant IDA-18 pour financer les remboursements de crédits auxquels elle a dû renoncer du fait de l'Initiative PPTE.

163. **Les Délégués sont favorables au maintien des deux mécanismes utilisés pendant IDA-17 pour le versement des contributions des partenaires afférentes à l'Initiative PPTE, à savoir** : i) le versement direct de contributions à l'IDA ; ou ii) le versement des contributions par le biais du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette[97]. Les contributions liées à l'Initiative PPTE seront comptabilisées séparément des contributions ordinaires à l'IDA de manière à assurer

[97] Tel que modifié par les partenaires et les Administrateurs.

que les allègements consentis au titre de l'Initiative viennent s'ajouter aux autres formes d'assistance de l'Association, comme indiqué dans colonne distincte du tableau 1a de la Résolution relative à IDA-18 (annexe 11).

164. **Les fonds directement versés par les partenaires à l'IDA seront traités de la même manière que les contributions ordinaires et seront intégrés aux ressources générales de l'Association.** Les partenaires pourront soit soumettre un unique instrument d'engagement, qui inclura le montant de la contribution à l'Initiative PPTE, soit des instruments d'engagement distincts pour les contributions ordinaires et pour les contributions à l'Initiative PPTE. Ils pourront verser leurs contributions à l'Initiative PPTE en numéraire ou sous forme de billets à ordre. Comme ces contributions complémentaires ont pour objet de dédommager l'IDA des remboursements auxquels elle devra renoncer durant les exercices 18-20, des tirages seront effectués sur les montants en question durant cette période de trois ans. Des droits de vote seront attribués aux partenaires au titre de leurs contributions lors du versement de ces dernières à IDA-18.

165. **Les partenaires peuvent aussi verser directement leurs contributions au titre de l'Initiative PPTE au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette.** Les partenaires signeront avec l'IDA, en sa qualité d'administrateur du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, des accords de contribution spécifiant le montant de la contribution devant être utilisé pendant une période de trois ans ainsi que les modalités de paiement — numéraire ou billets à ordre. Les partenaires déposeront leurs contributions au compte Banque mondiale du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, et ces contributions seront transférées à l'IDA afin de dédommager l'Association des remboursements de crédits auxquels elle a dû renoncer. Comme ces fonds feront partie des ressources générales de l'Association lorsqu'ils seront transférés du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette aux comptes de caisse de l'Association, les partenaires se verront attribuer des droits de vote supplémentaires à l'IDA à la suite de ces transferts. La direction communiquera périodiquement aux partenaires un état de leurs contributions au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette.

L' IADM

166. **Remplacement des remboursements de crédits perdus.** Au printemps 2006, les partenaires et les actionnaires ont approuvé la participation de l'IDA à l'IADM, qui accorde une annulation de 100 % de la dette éligible contractée à l'égard de l'Association par les pays qui atteignent le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. À partir du 1er juillet 2006 et pendant les quatre décennies que doit durer l'IADM, l'IDA devra renoncer aux remboursements des crédits dus par les PPTE éligibles à hauteur de 23,4 milliards de DTS (soit la contre-valeur de 33,3 milliards de dollars). Aux termes des dispositions qui régissent la reconstitution des ressources de l'IADM, les partenaires se sont engagés à dédommager l'Association des coûts liés à l'IADM à raison « d'un dollar pour un dollar » pendant la durée des crédits annulés. Les Délégués ont réaffirmé qu'il était nécessaire de remplacer la totalité des remboursements de crédit perdus du fait de l'IADM pour garantir que les allègements de dette consentis par l'IDA s'ajoutent à l'aide reçue par les pays bénéficiaires et fournissent de nouvelles ressources pour appuyer les efforts de développement de ces pays.

167. ***La reconstitution des ressources de l'IADM.*** Les contributions versées par les partenaires pour couvrir les coûts supportés par l'IDA du fait de l'IADM sont comptabilisées dans un compte de reconstitution des ressources séparé et viennent s'ajouter aux ressources générales de l'IDA

selon les procédures établies de l'Association. Les Délégués ont réaffirmé la nécessité de remplacer en totalité les remboursements de crédit perdus en raison des allègements de dette, ainsi que leur engagement de « financer le coût intégral de la fourniture par l'IDA d'un allègement de la dette dans le cadre de l'IADM pendant les 40 années que durera l'Initiative »98. Afin de préserver le pouvoir d'engagement anticipé de l'IDA — qui permet à l'Association de garantir les décaissements à venir au titre des crédits et des dons au moyen des futurs remboursements des crédits qui seront disponibles — les Délégués ont reconnu qu'il était nécessaire de fournir des engagements de financement de l'IADM fermes et inconditionnels pendant la période de décaissement de chacune des futures reconstitutions des ressources de l'Association. Ils ont toutefois noté que la mesure dans laquelle les partenaires peuvent prendre des engagements financiers irrévocables pendant l'intégralité de la période de l'IADM varie d'un Partenaire à un autre, et ils se sont engagés à ne ménager aucun effort pour traduire leur plein engagement politique des premières aux dernières années de cette période en annonces de contributions aussi fermes et ambitieuses que le permettent leurs processus législatifs. Dans le but d'éviter un déficit de financement, la résolution relative à la reconstitution des ressources de l'IADM a été modifiée en 2010 pour permettre la prise en compte d'une partie des engagements conditionnels dans la détermination du pouvoir d'engagement de l'IDA. Cette part a été établie par les Administrateurs de l'IDA à 85 % des engagements conditionnels pris durant IDA-15, IDA-16 et IDA-17, et les Administrateurs fixeront son niveau pour la période de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA dans le cadre du pouvoir d'engagement d'IDA-18. Les Participants ont néanmoins souligné qu'il était nécessaire que les partenaires n'épargnent aucun effort pour prendre des engagements fermes et inconditionnels jusqu'à l'exercice 28.

168. **Afin de garantir le pouvoir d'engagement pour IDA-18, les Délégués ont réaffirmé qu'il était urgent que les partenaires fournissent pour la reconstitution des ressources de l'IADM des contributions supplémentaires à hauteur de 2.9 milliards de DTS, afin de couvrir les coûts assumés par l'IDA par suite des allégements de dette consentis au titre de l'IADM durant la période de décaissement d'IDA-18 (Ex. 18-28), conformément aux dispositions régissant l'IADM.** Le déficit de financement de l'IADM, qui est de 0,3 milliard de DTS pour les exercices 26-28 ne sera pas inclus dans le pouvoir d'engagement pour IDA-18 tant que l'IDA n'aura pas reçu ce montant des partenaires, que ce soit par un accroissement de la charge partagée par l'apport de contributions de nouveaux partenaires à l'IADM.

169. **Les Délégués ont fait observer que la valeur des remboursements de crédit perdus par l'IDA en raison de l'IADM continuera de fluctuer durant la période de 40 ans couverte par l'Initiative, et que les modalités de financement de l'IADM comprennent un mécanisme d'ajustement des montants compensatoires devant être versés par les partenaires lors de chaque reconstitution des ressources de l'IDA**. Ils ont examiné les estimations des coûts actualisés associés à l'IADM pour la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA, sur la base desquelles les tableaux des coûts de l'IADM et le calendrier de paiement des partenaires ont été mis à jour. Les tableaux révisés joints à la résolution relative à l'IADM, qui prennent en compte les estimations actualisées des coûts, ont été distribués aux membres. Il est également nécessaire de procéder à des ajustements correspondants à l'actualisation de ces montants dans le calendrier de paiement joint à l'instrument d'engagement de chaque membre pour sa souscription et sa

98 IDA (2006). *Additions to IDA Resources: Financing the Multilateral Debt Relief Initiative*, approuvé par les Administrateurs de l'IDA le 28 mars 2006. Paragraphe 5.

contribution à l'IADM. Les partenaires ont noté que chaque membre avait consenti à amender son instrument d'engagement pour prendre en compte tout ajustement de cette nature.

170. ***Suivi des contributions des partenaires.*** Les Délégués ont réaffirmé qu'il fallait continuer d'assurer le suivi des contributions des partenaires à l'IADM. À des fins de transparence, ces contributions continueront d'être comptabilisées séparément des contributions versées pour la reconstitution des ressources de l'IDA, en tant que contributions supplémentaires aux concours financiers périodiques des partenaires à l'IDA. Ils ont noté que les contributions à l'IADM sont présentées dans le rapport annuel aux Administrateurs de l'IDA et continueront d'être communiquées sur une base annuelle durant la période d'IDA-18. Les informations fournies comprendront des données sur le volume des allégements de dette fournis par l'IDA dans le cadre de l'IADM et sur le montant des ressources fournies par les partenaires à titre de compensation.

Financement des opérations de régularisation des arriérés

171. **Mise en réserve de ressources.** Durant IDA-15, les partenaires sont convenus de mettre en place une démarche systématique pour procéder à la régularisation des arriérés. Les Participants ont décidé de réaffecter à IDA-18 les ressources mises en réserve pour la régularisation des arriérés dans le cadre d'IDA-17[99]. Ils ont également décidé que les ressources fournies pour financer les opérations de régularisation des arriérés ne seraient débloquées à des fins d'engagement que lorsque la régularisation des arriérés aura effectivement eu lieu. Ils ont par ailleurs indiqué que, si les ressources nécessaires pour IDA-18 ne sont pas suffisantes pour couvrir la totalité du coût du soutien à la régularisation des arriérés, le déficit sera comblé durant la période couverte par IDA-19 de la même manière que les coûts de l'initiative PPTE sont actualisés lors de chaque reconstitution des ressources sur la base de l'utilisation et de la disponibilité des ressources. Les Participants ont demandé à la direction de faire le point sur l'emploi des ressources aux fins des opérations de régularisation des arriérés lors de l'examen à mi-parcours, et de présenter des plans en vue de la réaffectation de toutes ressources inutilisées durant la dernière année de la période couverte par IDA-18.

172. **Dette envers la BIRD.** Les Participants sont convenus que, en ce qui concerne les pays IDA ayant une dette envers la BIRD, que l'IDA octroie, si nécessaire, des dons ou des crédits aux fins de l'allégement de la dette pour permettre à la Banque mondiale de fournir sa part d'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Les dons ainsi consentis par l'IDA au titre de l'allégement de la dette (et dans le cas des allégements de dette intérimaire dans le cadre de l'initiative PPTE, pour les paiements du service de la dette envers la BIRD) et le remboursement anticipé par l'IDA des dettes restantes envers la BIRD au point d'achèvement de l'Initiative PPTE sont couverts par les modalités de mise en œuvre du programme d'allégement de la dette par l'IDA dans le cadre du processus de l'Initiative PPTE100. Ces allégements de dette et ces paiements anticipés doivent être financés par des ressources autres que les transferts effectués à partir du revenu net de la BIRD.

---

[99] IDA (2008). *Additions to IDA Resources: Fifteenth Replenishment – IDA: The Platform for Achieving Results at the Country Level*, Voir la section IV.C, page 31 http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1172525976405/FinalreportMarch2008.pdf. Voir aussi « *The Demand for IDA-18 Resources and the Strategy for their Effective Use »* (mai 2016) pour un examen approfondi des besoins de régularisation des arriérés des pays éligibles à bénéficier de la démarche de régularisation des arriérées exceptionnelle.

[100] IDA (2000), *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Note on Modalities for Implementing HIPC Debt Relief under the Enhanced Framework*, IDA/R 2000-4, approuvé par les administrateurs le 25 janvier 2000.

SECTION V: ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

173. **Étant donné le caractère nettement plus ambitieux des objectifs d'IDA-18, les Participants ont insisté sur l'importance d'une solide planification de la mise en œuvre pour s'assurer que la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association a un impact réel et produit des résultats.** Ils ont demandé à la direction de veiller à répondre aux exigences budgétaires et à assurer les ressources humaines nécessaires à la préparation et à la constitution d'une réserve de projets, à leur supervision ainsi qu'à leur suivi et à leur évaluation de manière à garantir que l'IDA n'épargne aucun effort pour servir ses clients et contribuer au renforcement de leur capacité d'absorption. Ils ont pris note du rôle crucial que jouent les agents du Groupe de la Banque mondiale pour assurer des interventions rapides, d'un coût abordable et de qualité, et ont encouragé la direction à veiller à ce que les compétences et l'affectation du personnel de l'institution contribuent à l'impact de son action, même dans les contextes les plus difficiles. Le nouveau Cadre de soutien à la mobilité du personnel au plan mondial contribuera dans une large mesure à cet effort, en redoublant l'attention sur les carrières dans les opérations de manière générale et dans les contextes caractérisés par la fragilité et les conflits en particulier.

174. **Les Participants ont réservé un accueil favorable au rapport d'étape de la direction sur les efforts déployés pour planifier au plus tôt la mise en œuvre du programme élargi d'IDA-18.** Les membres des services de la Banque mondiale ont collaboré au niveau des régions, des pôles mondiaux et des cellules de solutions transversales à la formulation des thèmes particuliers et des engagements stratégiques. Les efforts déployés par la direction de l'IDA aux fins de la planification de la mise en œuvre sont bien avancés, et sont axés sur les réunions des équipes de gestion régionales, les pôles mondiaux et les cellules de solutions transversales. La direction prévoit de déployer des efforts supplémentaires auprès des différentes équipes-pays pour promouvoir la collaboration avec les agents des régions chargés d'aider les pays clients à concevoir et à mettre en place le cadre d'IDA-18 en partenariat avec d'autres partenaires de développement.

175. **Les Participants ont souligné en particulier la nécessité de poursuivre de vastes et robustes travaux de préparation de projets et de fournir aux clients un appui à la mise en œuvre, en particulier dans les contextes caractérisés par la fragilité, les conflits et la violence.** À cet égard, les Participants se sont félicités du projet de proposition conçu pour accroître l'efficacité du mécanisme de préparation des projets qui vise à : i) accroître le pouvoir d'engagement au titre de ce mécanisme proportionnellement à l'augmentation attendue des financements de l'IDA ; et ii) élargir la portée du mécanisme pour financer les activités de préparation qui ne sont pas liées à un projet particulier, mais à une réserve de projets de plus grande envergure. Ils ont demandé que les mesures devant être prises à cet effet le soient le plus rapidement possible de manière à soutenir la préparation de la réserve de projets pour les contextes de FCV durant IDA-18. Les Participants ont également salué les plans formulés par la direction en vue d'assurer un suivi plus fréquent, plus dynamique et plus souple des montants affectés dans le cadre d'IDA-18 pour veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace. Ils ont noté, en dernier lieu, qu'il importait d'accorder la plus haute priorité à la poursuite de la diligence requise et au suivi de la viabilité de la dette.

176. **Assurer une mise en œuvre efficace dans les FCS et les contextes de FCV.** Comme indiqué à la section III D, les Participants savent que le fort accroissement des ressources destinées aux FCS/FCV offre de vastes possibilités, mais pose également des risques importants. Ils ont

reconnu que le succès de la mise en œuvre d'un programme plus ambitieux dans les contextes de fragilité, de conflit et de violence exigeait une dotation en personnel adéquate, des opérations menées avec souplesse et des ressources budgétaires suffisantes pour permettre de poursuivre les opérations stratégiques et financer le portefeuille de projets. Le succès de l'intensification des opérations de l'IDA dépendra aussi de la sécurité, des incitations institutionnelles, des possibilités pour le Groupe de la Banque de promouvoir la conception de projets permettant de faire face aux facteurs déterminants des situations de fragilité, de conflit et de violence, et de la meilleure prise en compte des questions de FCV à l'échelle du portefeuille.

177. **Les Participants ont salué les progrès réalisés par les groupes de travail transversaux du Groupe de la Banque mondiale en vue de renforcer les dotations en effectifs, les ressources budgétaires et la souplesse opérationnelle dans les situations FCV.** Ils ont accueilli favorablement les recommandations préliminaires concernant le budget et les dotations en effectifs, qui prévoient un accroissement des budgets administratifs de la Banque pour renforcer le personnel sur le terrain, notamment en déterminant le nombre d'agents minimum ayant l'ancienneté et le grade requis dans les bureaux des pays caractérisés par la fragilité, les conflits et la violence101. Ils ont également réservé un accueil favorable aux propositions visant à renforcer les profils de carrière des agents opérant dans des contextes FVC et d'autres aspects de l'intérêt que présentent les postes considérés. Ils ont demandé à la direction du Groupe de la Banque mondiale d'informer les administrateurs d'ici la fin de l'exercice 17 des progrès accomplis dans le cadre des efforts visant à renforcer les effectifs, le perfectionnement professionnel et le déroulement de la carrière des agents du Groupe de la Banque mondiale travaillant dans les contextes FCV, et de présenter les conclusions initiales d'un examen des politiques et procédures de la Banque pour déterminer si ces dernières assurent la souplesse requise dans les contextes de fragilité, de conflit et de violence.

178. **Les Participants ont noté que les opérations poursuivies par le Groupe de la Banque mondiale dans les contextes FCV s'inscrivent dans un programme à long terme dans le cadre duquel plusieurs problèmes et obstacles doivent encore être surmontés[102].** Les investissements dans les FCS sont, dans l'ensemble, plus risqués que les investissements dans les autres pays IDA. Étant donné que la majeure partie des opérations de l'IDA dans les FCS donnent probablement lieu au financement de projets d'investissements caractérisés par un calendrier de décaissement plus prolongé, qui peut aller jusqu'à 10 ans, les Participants ont noté qu'il fallait s'attendre à ce que les taux de décaissement soient initialement faibles. Il est également possible que les engagements et des décaissements prennent du retard par suite de la faiblesse de la capacité d'absorption, de crises ou d'autres circonstances nouvelles. Ces facteurs pourraient à leur tour retarder l'obtention les résultats ou produire des résultats inégaux ou moins robustes et, partant, avoir des répercussions sur la performance des portefeuilles dans les FCS.

179. **Les Participants ont également demandé qu'une attention particulière soit portée à la mise en œuvre du guichet de financement du secteur privé (PSW).** Conscient des difficultés posées par la mobilisation d'investissements du secteur privé dans les marchés difficiles et de la nécessité de prendre des risques fondés, les Participants ont fait part de leur appui à une « démarche

---

101 L'objectif est de recruter 150 agents pour les pays FCV durant la période d'IDA-18 ; la Banque mondiale vise, dans une première étape, à déployer 50 cadres d'ici le premier trimestre de l'exercice 18, sous réserve de considérations budgétaires

102 *World Bank Group Assistance to Low-Income Fragile and Conflict Affected States*, Groupe indépendant d'évaluation, décembre 2013.

d'apprentissage par la pratique ». Ils ont aussi souligné la nécessité d'assurer au moins un certain degré de concessionalité et de prendre en compte les répercussions budgétaires à long terme des investissements publics-privés. Les Participants ont prié la direction de promouvoir le succès du guichet de financement du secteur privé en exploitant les possibilités uniques offertes par la collaboration entre l'IDA, l'IFC et la MIGA ; ils ont notamment demandé à la direction de veiller à ce que l'IFC et la MIGA intensifient leurs efforts de montage d'opérations, fournissent une assistance technique suffisante à leurs clients et collaborent aux actions poursuivies par l'IDA pour améliorer la politique macroéconomique et le cadre réglementaire dans les marchés difficiles. Ils ont également souligné que l'IFC et la MIGA devraient porter leur attention sur les éléments nécessaires – notamment les incitations au personnel, le soutien et les efforts de communication – pour assurer un déploiement efficace.

180. **Afin d'assurer la mise en œuvre du nouveau modèle de financement d'IDA-18, la direction a aussi entrepris de mener les actions nécessaires pour permettre à l'IDA d'émettre des titres de dette sur les marchés financiers.** Dans une première étape notable qui permettra de concrétiser les efforts de mobilisation de l'IDA et de s'assurer que les marchés financiers sont prêts, l'institution a obtenu une notation de crédit AAA en septembre 2016. Les étapes qui suivront ont été définies et seront coordonnées au cours de l'année qui vient de manière à donner une solide assise à des activités efficaces et inscrites dans la durée sur le marché ; elles consistent notamment à:

- *Procéder à un examen détaillé et à l'actualisation du cadre financier de l'IDA, de ses principes comptables et de ses paramètres de gestion des risques* – pour garantir l'existence de solides règles de viabilité, compatibles avec les exigences du marché financier et de la notation AAA, pour pouvoir investir les ressources de l'IDA de manière profitable et durable ; et
- *préparer l'émission d'obligations par l'IDA et la participation d'investisseurs* – pour procéder à la première émission de titres de dette de l'IDA en obtenant toutes les approbations réglementaires nécessaires, en établissant un programme global d'émission de titres de dette, en concevant et en appliquant une stratégie de financement et en procédant à des communications avec les courtiers et les investisseurs et en établissant les protocoles et les systèmes opérationnels nécessaires.

181. **Étant donné les importantes questions soulevées par la mise en œuvre, les Participants ont demandé à continuer de recevoir des informations avant l'examen à mi-parcours d'IDA-18.** Ils ont accueilli favorablement les plans établis par la direction, qui consistent à présenter des rapports d'étape sur les questions relatives à la mise en œuvre et la constitution d'une réserve de projets, notamment pour le guichet de financement du secteur privé lors des Réunions de printemps et des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale.

SECTION VI: RECOMMANDATION

182. Les Administrateurs recommandent au Conseil des Gouverneurs d'adopter le projet de Résolution relatif à IDA-18 qui fait l'objet de l'annexe 11.

ANNEXE 1: SYSTEMES DE MESURE DES RESULTATS MIS EN PLACE POUR IDA-18

Niveau I – Progrès réalisés dans les pays IDA

1. **Le Niveau 1 donne lieu au suivi des résultats à long terme dans le domaine du développement qui dépendent des efforts collectifs déployés par les pays et par leurs partenaires de développement, notamment l'IDA.** Il évalue aussi les principaux facteurs déterminants des efforts visant à réduire la pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée. Les Participants ont approuvé les modifications apportées aux indicateurs du Niveau 1 pour les aligner sur les ODD et les fiches de performance institutionnelle (CSC) de la Banque mondiale et pour les intégrer dans les thèmes particuliers d'IDA-18. Les indicateurs du Niveau I sont regroupés en quatre catégories : objectifs du Groupe de la Banque mondiale ; croissance ; inclusion ; et viabilité et résilience – dans le droit fil de la stratégie du Groupe de la Banque et des CSC. Tous les indicateurs du Niveau I seront décomposés pour les FCS dans la mesure où cette décomposition sera possible et pertinente.

2. **Les catégories du Niveau I et les modifications approuvées par les Participants dans chaque catégorie se présentent comme suit :**

- **Objectifs du Groupe de la Banque mondiale.** Les deux indicateurs inclus dans cette catégorie concernent le double objectif du Groupe de la Banque mondiale, à savoir éliminer l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable. Le premier de ces indicateurs est aligné sur l'ODD 1.1.1, « *Population ayant 1,90 dollar par jour (PPP de 2011) pour vivre* », tandis que le second est aligné sur l'ODD 10.1.1, « *Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant des 40 % les plus pauvres de la population et de la population totale* ».
- **Croissance.** Cette catégorie comprend des indicateurs suivant les mesures macroéconomiques et le cadre général de l'activité économique dans les pays IDA. Un de ces indicateurs, « *Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant* » est similaire à l'ODD 8.1.1. Un autre indicateur a été modifié pour se lire comme suit « *PIB par personne employée (dollar constant à la PPP de 2011* » et mesure la variation de la productivité au niveau global. Cet indicateur servira de mesure approchée de la transformation économique, conjointement à un nouvel indicateur intitulé « *Valeur ajoutée des secteurs non agricoles (en pourcentage du PIB)* ». L'indicateur *« Ratio d'emploi des jeunes (âgés de 15 à 24 ans)/population »* a été retiré de la catégorie Inclusion et inclus dans la catégorie Croissance. Deux indicateurs ont été ajoutés au système de mesure des résultats (SMR) pour permettre de suivre les progrès accomplis dans les domaines de la gouvernance et des institutions : *« Nombre de pays IDA dont le ratio impôts/PIB a été porté à plus de 15 % »* et *« ombre de pays IDA ayant amélioré la note composite PEFA des éléments des piliers relatifs à la viabilité du budget, à la transparence des finances publiques et à la maîtrise de l'exécution du budget »*
- **Inclusion.** Les indicateurs rentrant cette catégorie suivent les progrès, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement améliorés. Certains indicateurs sont directement fondés sur les indicateurs des ODD, tandis que d'autres ont été alignés sur la fiche de performance institutionnelle ou n'ont pas été modifiés. De nouveaux indicateurs ont été retenus pour les thèmes particuliers d'IDA-18 sur les situations de FCV *(« Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile*

(millions) » et « *Nombre de déplacés internes »)* et sur les questions de genre (« *Ratio des taux de participation féminin/masculin »)* de manière à prendre en compte l'importance attachée à la réduction des inégalités entre les sexes dans le domaine de l'emploi.

- **Viabilité et résilience.** Certains indicateurs adoptés sont équivalents aux indicateurs de la fiche de performance institutionnelle, et un indicateur « *Émissions de dioxyde de carbone* » n'a pas été modifié (la fiche de performance institutionnelle doit adopter ce même indicateur). L'indicateur intitulé « *Prélèvements annuels d'eau douce, total (pourcentage des ressources internes*) » est nouveau.

Niveau II – Résultats obtenus avec l'appui de l'IDA

3. **Le Niveau II du système de suivi des résultats d'IDA-18 suit les résultats obtenus au plan du développement dans les pays où l'IDA poursuit des opérations dans divers secteurs.** Le Niveau II fait intervenir 22 indicateurs : certains ont été harmonisés avec ceux de la fiche de performance institutionnelle de la Banque mondiale par le biais de l'adoption de nouveaux indicateurs institutionnels de résultats (CRI)[103]. Les indicateurs du Niveau II sont regroupés en trois catégories – croissance, inclusion, et viabilité et résilience – de manière à faire ressortir le lien entre les indicateurs stratégiques du Groupe de la Banque mondiale et seront ventilés par sexe et pour les FCS dans la mesure où cette décomposition sera possible et pertinente.

- **Croissance** – cette catégorie comprend les indicateurs relatifs aux infrastructures et aux services financiers essentiels qui soutiennent les secteurs de production comme l'agriculture, la microfinance, la production d'énergie et les transports. Un nouvel indicateur, « *Investissements privés catalysés par la Banque mondiale dans les pays IDA* » permettra de suivre la contribution du secteur privé à la transformation économique et à la création d'emplois. L'indicateur « *Routes construites ou remises en état* » n'est pas modifié. D'autres indicateurs ont été modifiés/harmonisés avec les indicateurs de la fiche de performance institutionnelle et les nouveaux indicateurs institutionnels de résultats.
- **Inclusion** – cette catégorie comprend les indicateurs des résultats obtenus avec l'appui de l'IDA dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accès aux services de base (électricité, eau, assainissement et services urbains) et des filets de protection sociale. De nombreux indicateurs ont été modifiés de manière à prendre en compte les nouveaux indicateurs institutionnels de résultats et ont été totalement harmonisés avec la fiche de performance institutionnelle. De surcroît, l'indicateur « *Bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA* », qui doit être ventilé par sexe, a été ajouté au titre du thème d'IDA-18 relatif à l'emploi et à la transformation économique.
- **Viabilité et résilience –** cette catégorie comprend des indicateurs pour le renforcement des capacités statistiques, la gouvernance et l'efficacité énergétique. Plusieurs nouveaux indicateurs ont été adoptés : « *Émissions nettes de GES* » – en ce qui concerne l'atténuation des effets du changement climatique dans les domaines de l'énergie, des transports, de la foresterie, de l'urbanisme, de l'eau et de l'agriculture ; « *Nombre d'opérations de prêts aux fins de l'établissement de l'état civil* » – qui suit l'appui fourni par l'État au renforcement des capacités statistiques ; et un indicateur de la gouvernance, « *Nombre de pays IDA dont*

[103] La formulation des indicateurs institutionnels de résultats a atteint son stade ultime ; ces indicateurs n'ont pas encore officiellement été adoptés.

le nombre de contribuables déclarés a augmenté par suite d'importantes opérations de la Banque mondiale dans le domaine fiscal » – qui est un indicateur essentiel de la mobilisation de ressources intérieures. L'indicateur des économies d'énergie a été ajusté sur la base du nouvel indicateur institutionnel de résultats et harmonisé avec celui de la fiche de performance institutionnelle. L'indicateur « *Pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction du risque de catastrophe en tant que priorité nationale* » a été conservé. Un autre a été ajouté au système de suivi des résultats pour permettre de suivre les progrès dans le domaine de la gouvernance et des institutions : « *Nombre de pays IDA qui intègrent dans leurs opérations les engagements du programme de partenariat pour un gouvernement ouvert* ».

Niveau III – Efficacité institutionnelle et opérationnelle de l'IDA

4. **Le Niveau III du système de suivi des résultats d'IDA-18 comprend des mesures de l'efficacité opérationnelle et institutionnelle de l'IDA –** notamment des mesures de la performance du portefeuille, de la qualité et du respect du calendrier des projets exécutés pour les clients, de l'orientation des opérations sur l'obtention de résultats, de la communication d'informations en retour par les clients et par les bénéficiaires, de la viabilité financière et de l'exécution des thèmes particuliers de l'IDA. Pour mieux harmoniser la fiche de performance institutionnelle de la Banque mondiale et le système de suivi des résultats de l'IDA, les Participants ont approuvé le regroupement des Niveaux III et IV du système de suivi des résultats, ce qui a permis de simplifier ce dernier. Le Niveau III comprendra 29 indicateurs qui seront ventilés, et présentera tous ces indicateurs pour les FCS (dans la mesure où cela sera possible et pertinent). Les participants ont approuvé les six nouvelles catégories dans lesquelles sont regroupés les indicateurs du Niveau III : notation des réalisations dans le domaine du développement, commentaires des clients, commentaires des bénéficiaires, performance du portefeuille, viabilité financière et mise en œuvre des thèmes particuliers de l'IDA. Les modifications apportées dans chaque catégorie sont présentées ci-après :

- **Notation des réalisations dans le domaine du développement.** Les deux indicateurs du système de suivi des résultats d'IDA-17 concernant les réalisations dans le domaine du développement qui figuraient au Niveau II « *Notation satisfaisante des réalisations dans les rapports d'achèvement de la stratégie d'aide-pays* » et « *Notation satisfaisante des réalisations : opérations de l'IDA (en proportion des engagements)* » ont été modifiés et intégrés au Niveau III. Ces deux indicateurs couvrent les réalisations du portefeuille de l'IDA au niveau des projets et au niveau des pays et sont complétés par des indicateurs qui suivent également la performance de l'IDA. Les notations satisfaisantes attribuées aux opérations financées par l'IDA seront indiquées en proportion des opérations et en proportion des engagements.
- **Commentaires des clients.** Les indicateurs des commentaires des clients (tirés des enquêtes d'opinion menées dans les pays) ont été déplacés du Niveau II au Niveau III. L'indicateur « *Commentaires des pays IDA clients sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale : mesure dans laquelle les instruments financiers répondent aux besoins des clients* », a été supprimé.
- **Prise en compte des commentaires des bénéficiaires dans le cadre des projets.** L'indicateur de la prise en compte des commentaires des bénéficiaires durant la mise en œuvre a été amélioré de manière à refléter le décalage de trois ans qui caractérise le suivi de

la mise en œuvre. Un nouvel indicateur, « *Projets assortis d'un indicateur des commentaires des bénéficiaires au stade de la conception »,* a été adopté de manière à permettre de déterminer la proportion de nouveaux projets comportant un indicateur des commentaires des bénéficiaires dans le cadre des résultats. Cet indicateur permettra d'évaluer les progrès institutionnels à la période en cours, de suivre les progrès initiaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative visant à assurer la participation des citoyens et d'inciter les équipes chargées des activités à prendre en compte les commentaires des bénéficiaires dans la conception et dans les plans de suivi des nouveaux projets.

- **Performance du portefeuille de l'IDA.** Ce groupe d'indicateurs mesure la qualité du portefeuille de l'IDA, son efficacité et le degré d'optimisation des ressources utilisées pour obtenir des résultats au plan du développement. Les indicateurs inclus dans le système de suivi des résultats qui sont similaires à ceux du Niveau III (Performance) de la fiche de performance institutionnelle ont été modifiés de manière à harmoniser les deux instruments d'établissement de rapports. Un nouvel indicateur « *Indice d'anticipation* » a été inclus dans la série en tant que mesure fondamentale de la souplesse et de la réactivité de l'IDA. Les indicateurs propres à l'IDA, « *Qualité du suivi et de l'évaluation dans les opérations financées par l'IDA* » et « *Coût moyen du soutien à l'exécution de projets* » ont été conservés. Le premier se fonde sur les évaluations par IEG des opérations clôturées, et pourrait donc être remplacé par un indicateur conçu pour mesurer la qualité du suivi et de l'évaluation à l'entrée.
- **Viabilité financière.** Deux indicateurs servent de mesures fondamentales de la viabilité financière de l'IDA, à savoir, « *Ancrage du budget de l'IDA* » et « *Ratio du coût de la du soutien* » [104] . Deux indicateurs, « *Réduction des dépenses brutes* » et « *Ratio dépense/activités »,* ont été supprimés.
- **Thèmes particuliers de l'IDA.** Les indicateurs relatifs au changement climatique et aux genres ont été révisés de manière à renforcer le suivi des thèmes particuliers d'IDA-18. Deux nouveaux indicateurs ayant trait au genre, « *Pourcentage des projets bénéficiant d'un appui de l'IDA établissant l'existence d'une chaîne de résultats en reliant les disparités entre les sexes recensées durant l'analyse à des mesures particulières qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de résultats* » et « *Nombre de projets de l'IDA axés sur la lutte contre la violence fondée sur le sexe »,* ont été adoptés. Dans le domaine du changement climatique, trois indicateurs ont été modifiés et un autre a été conservé sous sa forme initiale. En ce qui concerne les FCV ainsi que l'emploi et les transformations économiques, les indicateurs « *Indice de contact direct dans les FCS* » et « *Financement privé des opérations/transactions bénéficiant d'un appui du Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA* » ont été adoptés. Dans le domaine de la gouvernance, l'indicateur « *Nombre d'évaluations des flux financiers illicites réalisées dans des pays IDA* » a été ajouté.

[104] La définition d' « Ancrage de la viabilité du budget » et du « Ratio du coût du soutien » seront ajustées de manière à intégrer les modifications apportées au cadre de financement de l'IDA et à assurer la correspondance entre les dépenses au titre des financements du modèle intégré et les recettes correspondantes.

Tableau 1. Actions faisant l'objet d'un suivi pendant IDA-18 (p. 92)

Tableau 2a. Niveau 1 : Progrès réalisés dans les pays IDA (p. 102)

Tableau 2b. Niveau 2 : Résultats obtenus avec l'appui de l'IDA (p.106)

Tableau 2c. Niveau 3 : Efficacité opérationnelle et institutionnelle de l'IDA (p.108)

Présentation des indicateurs pour chaque niveau, assortie d'annotations (p.112)

Tableau 1. Actions faisant l'objet d'un suivi pendant IDA-18

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
EMPLOIS ET TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE			
Appuyer la création d'emplois par la transformation économique	- Le Groupe de la Banque mondiale utilisera des outils et des ressources de l'Association et d'IFC pour réaliser 10 analyses de chaînes de valeur mondiales inclusives dans les pays IDA afin de comprendre comment ces processus peuvent contribuer à la transformation économique et à la création d'emplois, notamment par le développement des agro-industries, des industries manufacturières et des services, et utilisera ces analyses pour guider les activités voulues du portefeuille de l'IDA. - Le Groupe de la Banque mondiale utilisera l'Alliance pour les infrastructures de connectivité au niveau mondial pour partager avec les pays IDA les connaissances sur les approches et les acquis relatifs aux investissements transnationaux et à la mise en place de couloirs économiques, et utilisera ce travail pour guider les activités voulues du portefeuille de l'IDA.	Rapport d'étape sur l'emploi et la transformation économique lors du MTR d'IDA-18 Rapport d'étape sur l'emploi et la transformation économique lors du MTR d'IDA-18	**Niveau 1** • PIB par personne employée (en dollars constants PPA de 2011) • Valeur ajoutée des secteurs non agricoles (en % du PIB) • Indice de performance logistique dans le commerce • Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité • Ratio femmes/hommes dans la population active • Ratio d'emploi des jeunes (âgés de 15 à 24 ans)/population **Niveau 2** • Nombre d'agriculteurs ayant adopté des techniques agricoles améliorées (millions) • Routes construites ou remises en état (km) • Nombre de personnes desservies par des services d'électricité nouveaux ou améliorés (millions) • Capacité de production d'électricité renouvelable (GW) • Superficie desservie par des systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés (ha) • Nombre de bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA (millions) • Nombre de bénéficiaires de programmes de protection sociale (millions) • Nombre de personnes desservies par des services financiers (millions) • Investissements privés mobilisés par la Banque mondiale dans les pays IDA • Nombre de citadins bénéficiant de meilleures conditions de vie (millions)
Relever la qualité des emplois et veiller à l'inclusion des femmes et des jeunes	- Le Groupe de la Banque mondiale conduira systématiquement des analyses d'impact des programmes de promotion des PME et de l'entreprenariat dans les pays IDA afin d'évaluer les impacts globaux de ces interventions et leurs résultats différenciés pour les femmes et les jeunes, et préparera des directives opérationnelles pour guider les futures opérations. - Le Groupe de la Banque mondiale préparera des directives opérationnelles pour des programmes intégrés d'emploi des jeunes, en privilégiant les interventions axées sur la demande et l'intégration du marché du travail, et fournira des éléments éclairant la	Rapport d'étape sur l'emploi et la transformation économique lors du MTR d'IDA-18 Rapport d'étape sur l'emploi et la transformation économique lors du MTR d'IDA-18	

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
	conception de la nouvelle génération des programmes d'emploi des jeunes dans les pays IDA.		**Niveau 3** • Capitaux privés directement mobilisés par les opérations du Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA • Financement privé (cofinancements du secteur privé) de projets/opérations financés par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA • Indicateurs de la transformation économique (nom de l'indicateur et méthodologie applicable à déterminer) *****_Voir aussi les indicateurs sur le thème « Parité hommes-femmes et développement » et sur les situations de FCV_
Cibler l'appui sur l'emploi et le développement du secteur privé dans des contextes à haut risque, tels que les pays fragiles et affectés par les migrations	- Le Groupe de la Banque mondiale renforcera les instruments opérationnels existants et en proposera de nouveaux pour améliorer le partage des risques dans les projets et attirer des capitaux privés dans des contextes d'investissement à haut risque, notamment par le lancement du PSW IFC-MIGA. - Le Groupe de la Banque mondiale adoptera une « optique migrations » dans les pays IDA où les migrations ont un impact économique et social important (qu'il s'agisse des pays de provenance, d'accueil ou de transit). Il s'agira notamment de réaliser des analyses pour acquérir des données essentielles manquantes et, là où les pays en font expressément la demande, d'accompagner des opérations visant à créer des emplois, gérer les migrations économiques légales et intégrer les jeunes et les migrants économiques.	Rapport d'étape sur le PSW au MTR d'IDA-18 Rapport d'étape sur l'emploi et la transformation économique lors du MTR d'IDA-18	
Élargir la base des connaissances existantes pour éclairer les opérations à l'appui de l'emploi et de la transformation économique	- Le Groupe de la Banque mondiale élaborera et mettra à la disposition des pays IDA un ensemble d'outils et de systèmes d'évaluation préalable pour mesurer les impacts des grands investissements publics et des investissements PPP dans les infrastructures et la transformation économique de l'emploi, proposant notamment à cette fin des évaluations pilotes des résultats en matière d'égalité entre les sexes. - Le Groupe de la Banque mondiale répertoriera les enseignements tirés des diagnostics de l'emploi, évaluera comment ces diagnostics permettent d'éclairer la conception et l'exécution des opérations visant la création d'emplois et la transformation économique dans les pays IDA, et recommandera les modifications nécessaires pour améliorer l'impact de cet outil.	MTR d'IDA-18 Document pour le MTR d'IDA-18	

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
	- Le Groupe de la Banque mondiale donnera une dimension spatiale à l'analyse des tendances des migrations et de l'urbanisation, et des impacts des infrastructures sur l'emploi et la transformation économique. À cette fin, il conduira notamment les activités pilotes suivantes : un inventaire spatial des infrastructures dans cinq pays IDA ; des évaluations de l'accès à l'emploi en zone urbaine dans 10 villes des pays IDA ; et une évaluation spatiale des tendances de la création et de la destruction d'emplois dans cinq pays.	Rapport d'étape sur l'emploi et la transformation économique lors du MTR d'IDA-18	
PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT			
Cibler davantage l'élimination des disparités hommes-femmes et filles-garçons dans les stratégies et les opérations menées dans les pays, et consolider la masse de données et d'éléments factuels afin d'accroître l'impact sur le plan de l'égalité des sexes	**Capital humain/disparités de première génération** - Pendant IDA-18, toutes les opérations de financement applicables dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire prendront en compte les disparités entre les sexes, par exemple en s'accompagnant d'incitations à la scolarisation, à la fréquentation de l'école et à la rétention scolaire pour les filles. - Pendant IDA-18, toutes les opérations de financement dans le domaine de la santé maternelle et procréative viseront à améliorer l'offre et l'accessibilité financière des services de santé procréative, notamment pour les victimes de violences sexistes. **Éliminer les obstacles à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité** - Pendant IDA-18, au moins 75 % des opérations de financement à l'appui de la formation professionnelle prendront en considération la façon d'appuyer la participation des femmes à l'activité économique et d'améliorer leur productivité dans leur secteur, et/ou de réduire la	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport d'étape lors du MTR.	**Niveau 1** • Ratio femmes/hommes dans la population active • Modifications législatives introduites au cours des deux dernières années pour accroître la parité hommes-femmes • Taux brut d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire (%) - Taux d'achèvement des filles par rapport aux garçons (%) • Taux de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (%) -Taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons (%) • Taux de mortalité maternelle [ODD 3.1.1] • Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans) • Taux d'utilisation de méthodes contraceptives modernes (% de femmes âgées de 15 à 49 ans) **Niveau 3** • Pourcentage des projets financés par l'IDA qui démontrent l'existence d'une chaîne de résultats en reliant les disparités entre les sexes recensées lors de l'analyse à des mesures spécifiques qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de résultats

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
	ségrégation professionnelle. - Pendant IDA-18, au moins deux tiers des opérations de financement à l'appui des transports de personnes en zone urbaine porteront sur les besoins différents des femmes et des hommes en matière de mobilité et de sécurité individuelle. **Contrôle des actifs, l'accent étant mis sur l'inclusion financière** - Pendant IDA-18, au moins 10 opérations de financement et de services d'analyse et de conseil à l'appui de l'inclusion financière porteront sur les disparités hommes-femmes d'accès et d'utilisation des services financiers, et au moins 10 stratégies d'inclusion financière dans les pays IDA prévoiront l'établissement de rapports ventilés par sexe et mettront en place des actions visant expressément l'inclusion financière des femmes. - Pendant IDA-18, au moins la moitié des opérations financières à l'appui du portefeuille des TIC appuieront l'amélioration de l'accès des femmes à l'internet et aux TIC. **Permettre des actions au niveau des pays** - Des opérations pilotes de collecte de données seront lancées dans au moins six pays IDA pour rassembler des informations sur l'emploi et les actifs directement au niveau des enquêtés au sein des ménages.		• Pourcentage des projets financés par l'IDA qui rendent compte des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes à l'achèvement des projets • Nombre de projets financés par l'IDA qui sont axés sur la lutte contre les violences sexistes *N. B. Les indicateurs des trois niveaux seront ventilés par sexe lorsque cela est réalisable et applicable (voir tableau 2 ci-dessous pour plus de détails).*
	Moyens d'expression et capacité d'agir - Accroître le nombre d'opérations menées dans les	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport	

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
	contextes fragiles pour prévenir les violences sexistes ou y répondre, notamment en assurant un accès à des services essentiels et menant des activités d'appui aux moyens de subsistance pour les femmes (base de comparaison : IDA-16; voir aussi situations de FCV). - Dans le cadre des opérations à l'appui des pays IDA, donner suite, comme il conviendra, aux recommandations du Groupe mondial de travail sur les violences sexistes, mis en place par le Groupe de la Banque mondiale.	d'étape lors du MTR.	
CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Renforcer l'intégration systématique de la gestion du changement climatique et des risques liés aux catastrophes dans les SCD, les CPF et les opérations de prêt, et appuyer le développement de la capacité de planification et d'investissement	- Tous les SCD et CPF de l'IDA prendront en compte les aspects liés aux risques climatiques et aux catastrophes connexes, les opportunités dans ce domaine et les C(P)DN, à la lumière d'un examen de l'expérience en la matière avant le démarrage d'IDA-18, et feront l'objet d'un rapport lors du MTR. - Toutes les opérations de l'IDA continueront à être soumises à un contrôle initial des risques liés au changement climatique et aux catastrophes, et incluront des mesures de renforcement de la résilience, à la lumière d'un examen de l'expérience en la matière avant le démarrage d'IDA-18, et feront l'objet d'un rapport lors du MTR. - Aider au moins dix pays (à leur demande) à transposer leurs C(P)DN sous forme de politiques et plans d'investissement précis, l'objectif étant de commencer à les intégrer dans leurs processus nationaux d'établissement du budget et de planification. - Préparer au moins dix plans d'investissement dans l'agriculture climato-intelligente et dix notes programmatiques de politique forestière. - Accroître l'utilisation des DPO qui ont des avantages connexes au plan climatique.	MTR d'IDA-18	**Niveau 1** • Population exposée à un niveau dangereux de pollution atmosphérique (PM2,5) (%) • Variation du taux annuel moyen de déboisement (%) • Émissions de CO2 (tonnes par habitant) • Prélèvements annuels d'eau douce, total (en pourcentage des ressources internes) **Niveau 2** • Nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques liés aux catastrophes en tant que priorité nationale • Capacité de production d'électricité renouvelable (GW) • Émissions nettes de GES **Niveau 3** • Projets financés par l'IDA qui ont des avantages connexes en matière de changement climatique • Services d'analyse et de conseil (ASA) achevés qui intègrent la question du changement climatique • Engagements financiers de l'IDA ayant des avantages connexes en matière de gestion des risques liés aux catastrophes

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
	- Appliquer une comptabilisation des GES ainsi que des prix virtuels du carbone à toutes les opérations dans les secteurs importants, et préparer une note d'orientation révisée sur les taux d'actualisation.		
Appuyer les efforts visant à atteindre les objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous »	- Soutenir l'installation de 5 GW supplémentaires dans la production d'électricité renouvelable. - Préparer des prospectus d'investissement dans sept nouveaux pays où le taux d'électrification est faible.		
Établir des rapports de suivi des ressources de l'IDA consacrées au changement climatique	- Préparer des rapports annuels sur les fonds privés mobilisés à l'appui du climat[105], parallèlement aux rapports conjointement établis avec les autres BMD sur l'ensemble des financements de l'action climatique.		
FRAGILITÉ, CONFLIT ET VIOLENCE			
Approfondir les connaissances de l'IDA sur les situations de FCV et tirer les enseignements des opérations menées	- Adopter une approche basée sur les risques pour mettre en évidence les situations de fragilité dans des pays autres que ceux de la liste harmonisée des FCS. - Approfondir les connaissances de la Banque sur l'atténuation/la prévention des risques de FCV au moyen d'un rapport phare tirant les enseignements des opérations menées et des évaluations d'impact.	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport d'étape lors du MTR. .	**Niveau 1** • Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile (millions) **Niveau 3** • Nombre de projets financés par l'IDA qui sont axés sur la lutte contre les violences sexistes • Indice Facetime dans les FCS *N. B. Les indicateurs des trois niveaux seront ventilés par sexe lorsque cela est réalisable et applicable (voir tableau 2 ci-dessous pour plus de détails).*
Concevoir des stratégies intégrées du Groupe de la Banque mondiale pour s'attaquer aux	- Les RRA fourniront des éléments éclairant tous les CPF dans les FCS et les pays présentant des risques importants de FCV[106]. - Accroître le nombre d'opérations ciblant les réfugiés	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport d'étape lors du MTR.	

[105] Les rapports sur les financements de l'action climatique continueront à suivre la méthodologie et les procédures arrêtées conjointement avec les autres BMD, et présenteront les chiffres du Groupe de la Banque mondiale.

[106] Les pays pouvant prétendre à une allocation exceptionnelle à l'appui de l'atténuation des risques sont retenus à l'issue d'une analyse transnationale des risques qui comporte des évaluations quantitatives et qualitatives. Voir annexe 4.

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
facteurs de FCV et renforcer la résilience des institutions	et leurs communautés d'accueil (base de comparaison : IDA-17). - Accroître le nombre d'opérations menées dans les contextes fragiles pour prévenir les violences sexistes ou y répondre, notamment en assurant un accès à des services essentiels et menant des activités d'appui aux moyens de subsistance pour les femmes (base de comparaison : IDA-16).		
Améliorer la dotation en personnel, l'efficacité des opérations et la souplesse	- Accroître le temps de travail dans les FCS empruntant à l'IDA en mettant l'accent sur le personnel en poste dans ces pays, et suivre les progrès réalisés au moyen de l'indice *Facetime* [107].	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport d'étape lors du MTR.	
Promouvoir le travail en partenariat pour apporter des réponses plus efficaces	- Réaliser des RPBA conjointes lorsque des possibilités d'intervention s'ouvrent à l'issue de conflits dans les pays IDA.	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport d'étape lors du MTR.	
Renforcer les financements pour les FCS et les situations de FCV	- Appliquer le cadre révisé d'allocation des ressources de l'IDA pour les FCS et les situations de FCV afin de renforcer le ciblage de l'aide exceptionnelle de l'IDA et l'engagement financier de l'Association dans ces pays.	Examiner l'application du cadre financier pour les situations de FCV lors du MTR d'IDA-18 et proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires	
GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS			
Renforcer la MRI	- Aider au moins un tiers des pays IDA ciblés à accroître leur ratio recettes fiscales/produit intérieur	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport	

[107] L'indice *Facetime* reposera sur le temps de travail du personnel de la Banque mondiale en poste ou en mission dans les pays FCS, et du personnel local et international et des consultants basés dans ces pays.

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
	brut grâce à des opérations de prêt, à des ASA et à l'assistance technique, y compris les évaluations diagnostiques des systèmes fiscaux.	d'étape lors du MTR.	**Niveau 1** - Nombre de pays dont le ratio impôt/PIB a été porté à plus de 15 % • Nombre de pays IDA **ayant amélioré leur note PEFA globale** (viabilité du budget, transparence des finances publiques et contrôle de l'exécution du budget : 1.1) écart entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses effectives; 9.1) Accès du public aux informations budgétaires; 24.2) Recours à des méthodes de passation des marchés faisant appel à la concurrence **Niveau 2** • Nombre de pays IDA qui ont vu leur nombre de contribuables enregistrés augmenter grâce à un soutien substantiel de la Banque mondiale en matière fiscale • Nombre de pays IDA qui honorent les engagements pris dans le cadre de l'OGP **Niveau 3** - Nombre d'évaluations des flux financiers illicites (FFI) réalisées dans les pays ID.
Améliorer les dépenses publiques, la gestion financière et la passation des marchés	- Aider au moins 10 pays IDA à entreprendre leurs deuxièmes évaluations annuelles des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), ou celles suivantes, afin d'éclairer la préparation de leurs SCD. - Appliquer la MAPS2, la version 2 de la Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation de marchés, dans cinq pays IDA afin d'accélérer la mise en place de systèmes de passation de marchés publics modernes, efficaces, durables et plus inclusifs, qui tiennent compte des objectifs nationaux de développement.		
Renforcer l'actionnariat actif dans les entreprises publiques	- Fournir une assistance à au moins 10 pays IDA pour l'amélioration des performances de leurs entreprises publiques à travers : i) des contrats de performance et/ou ii) une transparence accrue grâce à la publication de rapports sur leur portefeuille d'entreprises publiques.		
Promouvoir l'efficacité des administrations publiques dans la prestation des services	- Mener des opérations parallèlement à la fourniture d'assistance technique et/ou d'ASA dans le domaine de la gouvernance sectorielle dans 10 pays IDA afin de recenser et éliminer les goulets d'étranglement institutionnels qui minent la prestation de services dans les secteurs de la santé, de l'eau et/ou de l'éducation.	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport d'étape lors du MTR.	
Promouvoir les capacités institutionnelles à faire face aux pandémies	- Aider au moins 25 pays IDA à élaborer des plans de préparation aux pandémies. - Aider 25 pays à mettre en place des cadres de gouvernance et des dispositifs institutionnels pour se préparer aux crises sanitaires dans de multiples secteurs, y riposter et s'en relever.		

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
Intégrer la participation citoyenne et les retours d'informations des bénéficiaires dans les opérations axées sur la prestation de services	- Promouvoir, dans au moins 10 pays IDA, des projets portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de remontée d'informations des usagers et/ou de Mécanismes de règlement de plaintes (GRM) améliorés[108] concernant la prestation de services et assurant la participation des femmes à ces processus.		
Renforcer la gouvernance ouverte, transparente et inclusive par la mise en œuvre des engagements de l'Open Government Partnership (OGP)	- Aider au moins un tiers des pays IDA à entreprendre des réformes au titre des engagements pris dans le cadre du programme de l'Open Government Partnership afin de renforcer la transparence, l'éthique de responsabilité, la participation et l'inclusion dans les administrations publiques.	Objectif atteint à la fin d'IDA-18 ; rapport d'étape lors du MTR.	
Limiter les flux financiers illicites (FFI)	- Effectuer des évaluations des flux financiers illicites (FFI) dans au moins 10 pays IDA afin d'aider à détecter et suivre lesdits flux.		
Mieux cerner la gouvernance et les institutions dans les situations de FCV	- Renforcer et intégrer systématiquement l'analyse de la gouvernance et des institutions dans la moitié des RRA et dans au moins les trois quarts des RPBA réalisées dans les pays IDA.		
Mettre en application les recommandations du Rapport sur le développement	- Planifier la mise en application des recommandations du Rapport sur le développement dans le monde 2017, l'accent devant être mis sur le comblement des lacunes de la mise en œuvre et la promotion	D'ici le MTR	

[108] Les GRM améliorés intègrent des normes minimales concernant la prise en compte des plaintes, la réactivité, la divulgation de l'information et/ou la prise en compte de la parité hommes-femmes.

OBJECTIFS	RECOMMENDATIONS/ACTIONS ENVISAGÉES	PRODUITS/DATE CIBLE	INDICATEURS DU RMS
dans le monde (WDR) 2017	d'approches adaptatives.		
AUTRES RAPPORTS/ÉTUDES POUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS D'IDA-18			
	- Examen complet du reclassement des pays IDA, qui tiendra compte de la capacité financière de la BIRD à cette époque (Section IV A, Financements non concessionnels). Cet examen analysera les aspects suivants : rôle de la période mixte pour préparer les pays au reclassement, ressources pour les financements mixtes, dont plafond actuel pour les gros emprunteurs « à financement mixtes », mesures préparant les pays à sortir du régime IDA et clause contractuelle de remboursement accéléré		
	- Mécanisme de financement complémentaire, l'accent étant mis sur la mise en œuvre d'IDA-18 (Section IV A, Financements non concessionnels)		
	- Guichet de promotion du secteur privé (Section IV A, Financements non concessionnels)		
	- Modalités relatives au droit de vote (Section IV B: Contributions des partenaires sous forme de dons)		

Tableau 2a. Niveau 1 : Progrès réalisés dans les pays IDA

	RMS d'IDA-17	RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
Objectifs du Groupe de la Banque mondiale					
1	Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour	Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour [ODD 1.1.1]	**Modifié**		✓
2	Taux de croissance du revenu médian des 40 % les plus pauvres de la population	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant parmi les 40 % les plus pauvres de la population et pour l'ensemble de la population [ODD 10.1.1]	**Modifié**		✓
Croissance					
3	PIB par habitant (dollars constants de 2005)	Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant, en valeur réelle [ODD 8.1.1]	**Modifié**		✓
4	Formation brute de capital (en % du PIB)	PIB par personne employée (dollar constant à la PPP de 2011)	**Modifié**		✓
5		Valeur ajoutée des secteurs non agricoles (en % du PIB)	**Nouveau**		✓
6	Niveau de capacité statistique (échelle de 0 à 100)	Niveau de capacité statistique (échelle de 0 à 100)	**Inchangé**		✓
7	Qualité de la gestion budgétaire et financière - dans les pays IDA participant à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)		**Abandonné**		
8	Recettes fiscales provenant des industries extractives dans les pays participant à l'ITIE, en pourcentage du PIB (%)		**Abandonné**		
9	Indice de performance logistique en matière commerciale (note moyenne, sur une échelle de 1 minimum à 5 maximum)	Indice de performance logistique en matière commerciale (note moyenne, sur une échelle de 1 minimum à 5 maximum)	**Inchangé**		✓
10		Nombre de pays IDA dont le ratio impôts/PIB a été porté à plus de 15%	**Nouveau**		✓

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
11		Nombre de pays IDA ayant amélioré leur note PEFA globale (viabilité du budget, transparence des finances publiques et contrôle de l'exécution du budget : 1.1) écart entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses effectives; 9.2) Accès du public aux informations budgétaires; 24.2) Recours à des méthodes de passation des marchés faisant appel à la concurrence	**Nouveau**		✓
12	Ratio emploi des jeunes/population de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) - Femmes - Hommes	Ratio emploi des jeunes/population de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) - Femmes - Hommes	**Inchangé**	✓	✓
Viabilité et résilience					
13	Variation du capital physique, humain et naturel (en dollars par habitant)	Pays non exposés au risque d'épuisement des richesses	**Modifié**		✓
14	Nombre de pays IDA ayant indiqué que la gestion des risques liés aux catastrophes était mieux intégrée dans leurs politiques et programmes de développement		**Abandonné**		✓
15	Exposition à de fortes concentrations de PM2.5 (moyenne pondérée en fonction de la population (microgrammes par mètre cube)	Population exposée à un niveau dangereux de pollution atmosphérique (PM2.5) (%)	**Modifié**		✓
16	Taux de déboisement (%)	Variation du taux annuel moyen de déboisement (%)	**Modifié**		✓
17	Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	**Inchangé**		✓
18	Proportion de la population vivant dans des zones en situation de stress hydrique	Prélèvements annuels d'eau douce, total (en pourcentage des ressources internes)	**Modifié**		✓
Inclusion					
19	Pourcentage de pays IDA où la croissance moyenne du revenu moyen des 40 % les plus pauvres de la population est positive et supérieure à la croissance du revenu moyen de l'ensemble de la population	Pays où la croissance est concentrée dans les 40 % les plus pauvres de la population (%)	**Modifié**		✓
20	Taux d'électrification (% de la population)	Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité [ODD 7.1.1]	**Modifié**		✓

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
21	Ratio emploi/population - Femmes - Hommes		**Abandonné**		
22	Ratio emploi/population dans les pays fragiles ou en situation de conflit - Femmes - Hommes		**Abandonné**		
23	Pourcentage de personnes de plus de 15 ans possédant un compte bancaire - Femmes - Hommes	Pourcentage d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles [ODD 8.10.2]	**Modifié**	✓	✓
24		Ratio des taux d'activité féminin/masculin	**Nouveau**	✓	✓
25	Nombre de pays IDA sans lois discriminatoires à l'égard des femmes	Modifications législatives introduites au cours des deux dernières années pour accroître la parité des sexes	**Modifié**		✓
26	Taux brut d'achèvement des études secondaires - Taux d'achèvement des filles (%)	Taux brut d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire (%) - Taux d'achèvement des filles par rapport aux garçons (%)	**Modifié**	✓	✓
27	Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	Taux de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (%) -Taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons (%)	**Modifié**	✓	✓
28	Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	Taux de mortalité des moins de 5 ans (nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes) [ODD 3.2.1]	**Modifié**		✓
29	Prévalence de la malnutrition, taille selon l'âge (% des enfants de moins de 5 ans)	Prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%) [ODD 2.2.1]	**Modifié**	✓	✓
32	Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du nombre total de naissances)	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%) [ODD 3.1.2]	**Modifié**		✓
33	Prévalence du VIH/sida (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	Incidence du VIH (% de la population séronégative âgée de 15 à 49 ans)	**Modifié**	✓	✓
34	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	Taux de mortalité maternelle (pour 1 000 naissances vivantes) [ODD 3.1.1]	**Inchangé**		✓
35	Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans)	Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans)	**Inchangé**		✓
36	Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)	Taux d'utilisation de méthodes contraceptives modernes (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)	**Modifié**		✓
37	Accès à un assainissement amélioré (% de la population)	Accès à un assainissement amélioré (% de la population)	**Inchangé**		✓

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
38	Accès à une meilleure source d'approvisionnement en eau (% de la population)	Accès à une meilleure source d'approvisionnement en eau (% de la population)	**Inchangé**		✓
39	Abonnements de téléphonie mobile (pour 100 personnes)		**Abandonné**		✓
40		Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile (millions)	**Nouveau**		✓
41		Nombre de déplacés internes	**Nouveau**		✓

Tableau 2b. Niveau 2 : Résultats obtenus avec l'appui de l'IDA

	RMS d'IDA-17	RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
Croissance					
1	Nombre de bénéficiaires de projets de développement agricole et rural (millions) - Nombre de femmes bénéficiaires de projets de développement agricole et rural (millions)	Nombre d'agriculteurs ayant adopté des techniques agricoles améliorées (millions)	**Modifié**	✓	✓
2	Nombre de comptes de microprêts actifs (millions) - Nombre de comptes de microprêts détenus par des femmes (millions)	Nombre de personnes ayant accès à des services financiers (millions)	**Modifié**	✓	✓
3	Routes construites ou remises en état (km)	Routes construites ou remises en état (km)	**Inchangé**		✓
4	Superficie desservie par des systèmes d'irrigation et de drainage (ha)	Superficie desservie par des systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés (ha)	**Modifié**		✓
5	Installations de production d'énergie renouvelable construites ou remises en état (MW)	Capacité de production d'énergie renouvelable (GW)	**Modifié**		✓
6		Investissements privés mobilisés par la Banque mondiale dans les pays IDA	**Nouveau**		✓
Inclusion					
7	Nombre d'enseignants recrutés et/ou formés (millions)	Nombre d'enseignants recrutés ou formés (millions)	**Modifié**	✓	✓
8	Nombre de personnes ayant accès à un ensemble de services de base en matière de santé, de nutrition ou de population	Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels en matière de santé, de nutrition et de population (millions) Nombre d'enfants vaccinés Nombre de femmes et d'enfants ayant accès à des services de nutrition de base Nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	**Modifié**	✓	✓
9	Nombre de femmes couvertes par des programmes de protection sociale (millions)	Nombre de personnes couvertes par des programmes de protection sociale (millions)	**Modifié**	✓	✓
10	Nombre de personnes ayant accès à de meilleures sources d'approvisionnement en eau (millions)	Nombre de personnes ayant obtenu accès à de meilleures sources d'approvisionnement en eau (millions)	**Modifié**	✓	✓
11	Nombre de personnes ayant accès à des services d'assainissement améliorés (millions)	Nombre de personnes ayant désormais accès à des services d'assainissement améliorés (millions)	**Modifié**	✓	✓

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
12	Nombre de citadins ayant accès à des services urbains améliorés (millions)	Nombre de citadins bénéficiant de meilleures conditions de vie (millions)	**Modifié**	✓	✓
13	Nombre de personnes ayant accès à l'électricité (millions)	Nombre de personnes ayant obtenu accès à des services d'électricité nouveaux ou améliorés (millions)	**Modifié**	✓	✓
14		Nombre de bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA (millions)	**Nouveau**	✓	✓
Viabilité et résilience					
15	Économies d'énergie prévues sur la durée de vie des équipements (MW/h)	Économies d'énergie ou de combustible prévues (mégajoules)	**Modifié**		
16	Nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques liés aux catastrophes en tant que priorité nationale	Nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques liés aux catastrophes en tant que priorité nationale	**Inchangé**		✓
17		Émissions nettes de GES	**Nouveau**		✓
18	Nombre de pays fragiles ou en situation de conflit bénéficiant d'une aide pour renforcer leurs systèmes statistiques nationaux	Nombre de pays IDA ayant reçu une aide du Groupe de la Banque mondiale pour se doter des capacités statistiques nécessaires pour réaliser des enquêtes auprès des ménages	**Modifié**		✓
19		Nombre d'opérations de prêt aux fins de l'établissement de l'état civil	**Nouveau**		✓
20	Nombre de pays ayant renforcé leur politique et leur administration fiscales avec l'appui de l'IDA		**Abandonné**		
21	Nombre de pays ayant renforcé la gestion des finances publiques avec l'appui de l'IDA		**Abandonné**		
22		Nombre de pays IDA qui ont vu leur nombre de contribuables enregistrés augmenter grâce à un soutien fiscal substantiel de la Banque mondiale	**Nouveau**		✓
23		Nombre de pays IDA ayant mis en place un système amélioré de passation électronique des marchés	**Abandonné**		
24		Nombre de pays IDA qui honorent les engagements pris dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement transparent	**Nouveau**		✓

Tableau 2c. Niveau 3 : Efficacité opérationnelle et institutionnelle de l'IDA

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
Notation des réalisations dans le domaine du développement					
1	Notation satisfaisante des réalisations en matière de développement - dans les rapports d'achèvement des stratégies d'aide-pays (%, notation de l'IEG)	Résultats des stratégies d'aide-pays de l'IDA jugés satisfaisants (%, notation de l'IEG)	**Modifié**		✓
2	Notation satisfaisante des réalisations en matière de développement – dans les opérations de l'IDA (%, notation de l'IEG) (en pourcentage des engagements)	Résultats des opérations de l'IDA jugés satisfaisants : – en pourcentage des engagements (%, notation de l'IEG) – en pourcentage des opérations (%, notation de l'IEG)	**Modifié**		✓
Commentaires des clients					
3	Commentaires des clients dans les pays IDA sur l'efficacité globale du Groupe de la Banque mondiale	Commentaires des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et son impact sur les résultats	**Modifié**		✓
4	Commentaires des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale – Contribution des travaux et activités du Groupe de la Banque mondiale liés aux connaissances aux résultats dans le domaine du développement	Commentaires des clients dans les pays IDA sur les travaux et activités du Groupe de la Banque mondiale liés aux connaissances	**Modifié**		✓
5	Commentaires des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale – mesure dans laquelle les instruments financiers répondent aux besoins des clients		**Abandonné**		
6	Commentaires des clients sur la réceptivité et l'accessibilité du personnel du Groupe de la Banque mondiale	Commentaires des clients sur la réceptivité et l'accessibilité du personnel du Groupe de la Banque mondiale	**Inchangé**		✓
7	Commentaires des clients sur la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les autres bailleurs de fonds	Commentaires des clients sur la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les autres bailleurs de fonds	**Inchangé**		✓
Commentaires des bénéficiaires					
8	Projets utilisant les informations communiquées par les bénéficiaires (%)	Projets utilisant systématiquement un indicateur Commentaires des bénéficiaires (%)	**Nouveau**		✓
Performance du portefeuille					
9	Bilan satisfaisant de la Banque dans les opérations financées par l'IDA -globalement -à l'entrée	Bilan satisfaisant de la Banque dans les opérations financées par l'IDA -globalement -à l'entrée	**Inchangé**		✓

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
	-pendant la supervision	-pendant la supervision			
10	Exécution satisfaisante des opérations en cours	Progrès satisfaisants dans l'exécution des opérations en cours	**Abandonné**		✓
11	Exécution satisfaisante des projets IDA/IFC communs et complémentaires dans les pays IDA	Proportion de CPF dans les pays IDA qui indiquent au moins un objectif commun dans la matrice de résultats (%)	**Modifié**		✓
12	Alignement sur la stratégie – Nombre de stratégies-pays s'appuyant sur un SCD (%)	Alignement sur la stratégie – Nombre de stratégies-pays s'appuyant sur un SCD (%)	**Inchangé**		✓
		Alignement sur la stratégie - Évaluation qualitative de la conformité du niveau d'engagement dans un pays avec les objectifs institutionnels	**Nouveau**		✓
13	Taux de décaissement pour le financement des projets (%)	Taux de décaissement (%)	**Modifié**		✓
14	Opérations qui tirent des enseignements de l'impact ou d'autres évaluations qui seront utiles pour concevoir d'autres opérations (%)	Enseignements tirés des évaluations pour la conception des opérations (%)	**Modifié**		✓
15	Qualité du suivi et de l'évaluation dans les opérations financées par l'IDA (% des engagements de l'IDA, notation de l'IEG)	Qualité du suivi et de l'évaluation dans les opérations financées par l'IDA (% des engagements de l'IDA, notation de l'IEG)	**Inchangé**		✓
16	Délai entre note conceptuelle et premier décaissement au titre d'un projet (mois)	Délai entre note conceptuelle et premier décaissement au titre d'un projet (mois) (i) Délai entre l'approbation de la note conceptuelle et l'approbation du Conseil ; (ii) Délai entre l'approbation du Conseil et l'entrée en vigueur du projet. (iii) Délai entre l'entrée en vigueur du projet et le premier décaissement.	**Inchangé**		✓
17	Coût moyen de l'appui à l'exécution des projets (dollars)	Coût moyen de l'appui à l'exécution des projets (dollars)	**Inchangé**		✓
18	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés (%)		**Abandonné**		
19	Montants engagés par l'IDA au titre de l'évaluation des impacts, d'autres méthodes factuelles et du renforcement des capacités statistiques (dollars)	Nombre d'évaluations d'impact financées par la Banque mondiale dans les pays IDA	**Modifié**		✓
20		Indice d'anticipation	**Nouveau**		
Viabilité financière					
21	Ancrage du budget de l'IDA (%)	Ancrage du budget de l'IDA (%)	**Inchangé**		

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
22	Réduction des dépenses brutes (millions de dollars)		**Abandonné**		
23	Ratio dépenses/recettes commerciales (%)		**Abandonné**		
24	Ratio appui/dépenses (%)	Ratio appui/dépenses (%)	**Inchangé**		✓
Mise en oeuvre des thèmes particuliers					
25	Opérations de l'IDA intégrant la problématique hommes-femmes dans l'analyse, la conception et le suivi		**Abandonné**		✓
26	Pourcentage des projets comportant des indicateurs de suivi de l'égalité des sexes qui rendent compte de ces indicateurs durant l'exécution	Pourcentage des projets financés par l'IDA qui démontrent l'existence d'une chaîne de résultats en reliant les disparités entre les sexes recensées lors de l'analyse à des mesures spécifiques qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de résultats	**Nouveau**		✓
27	Pourcentage des projets de l'IDA qui sont assortis d'indicateurs sectoriels de base permettant une ventilation par sexe et qui rendent compte de ces données		**Abandonné**		
28		Pourcentage des projets financés par l'IDA qui rendent compte des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes à l'achèvement des projets	**Nouveau**		✓
29		Nombre de projets financés par l'IDA qui sont axés sur la lutte contre la violence sexiste	**Nouveau**		✓
30		Indice Facetime dans les pays en situation de fragilité et de conflit	**Nouveau**		✓
31	Projets de l'IDA ayant des avantages connexes en matière de changement climatique qui appliquent les mesures convenues dans ce domaine (millions de dollars)	Projets financés par l'IDA qui ont des avantages connexes en matière de changement climatique - nombre de projets - engagements en milliards de dollars	**Modifié**		✓
32	Études économiques et sectorielles réalisées et activités d'assistance technique hors prêt qui intègrent la question du changement climatique (nombre)	Services d'analyse et de conseil qui intègrent la question du changement climatique (nombre)	**Modifié**		✓
33	Engagements de l'IDA ayant des avantages connexes en matière de gestion des risques liés aux catastrophes (milliards de dollars)	Engagements de l'IDA ayant des avantages connexes en matière de gestion des risques liés aux catastrophes (milliards de dollars)	**Inchangé**		✓

RMS d'IDA-17		RMS d'IDA-18	Révision	Par sexe	Par pays fragile ou en situation de conflit
34	Capitaux privés mobilisés par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA (millions de dollars)	Capitaux privés directement mobilisés par les opérations du Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA	**Modifié**		✓
35		Financement privé (cofinancements du secteur privé) de projets/opérations financés par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA	**Nouveau**		✓
36		Nombre d'évaluations des flux financiers illicites réalisées dans les pays IDA	**Nouveau**		✓
37		Indicateur « Transformation économique » (à définir et mettre au point)	**Nouveau**		✓

Présentation des indicateurs pour chaque niveau, assortie d'annotations

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Niveau 1 : Progrès réalisés dans les pays IDA				
Objectifs du Groupe de la Banque mondiale				
Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour [ODD 1.1.1]	% de la population	Estimations des services de la Banque, à partir des données de PovcalNet	2012	
Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant parmi les 40 % les plus pauvres de la population et pour l'ensemble de la population [ODD 10.1.1]	%	Données mondiales sur la prospérité partagée. Calculé à partir de la base de données du Groupe de travail sur la pauvreté dans le monde	S.O.	
Croissance				
Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant [ODD 8.1.1]	%	WDI	2015	

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
PIB par personne employée	dollar constant à la PPA de 2011	WDI	2014	
Valeur ajoutée des secteurs non agricoles (en % du PIB)	%	WDI	S.O.	
Niveau de capacité statistique	échelle de 0 à 100	WDI	2015	
Indice de performance logistique en matière commerciale	note moyenne, sur une échelle de 1 minimum à 5 maximum	WDI	2014	
Nombre de pays dont le ratio impôts/PIB a été porté à plus de 15%	Nombre	Fiscal Monitor, FMI	S.O.	
Nombre de pays IDA ayant amélioré leur note PEFA globale (fiabilité du budget, transparence des finances publiques et contrôle de l'exécution du budget : 1.1) écart entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses effectives; 9.2) Accès du public aux informations budgétaires; 24.2) Recours à des méthodes de passation des marchés faisant appel à la concurrence	Nombre	PEFA	2011	
Ratio emploi des jeunes/population de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) (femmes, hommes)	%	WDI	2014	
Viabilité et résilience				
Pays non exposés au risque d'épuisement des richesses	% des pays	Estimations des services de la Banque, basées sur les données internes	2014	

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Population exposée à un niveau dangereux de pollution atmosphérique (PM2.5)	% de la population	WDI	2013	
Variation du taux annuel moyen de déboisement (%)	%	WDI	2015	
Émissions de CO2	Tonnes par habitant	WDI	2011	
Prélèvements annuels d'eau douce, total	% des ressources internes	WDI	2014	
Inclusion				
Pays où la croissance est concentrée dans les 40 % les plus pauvres de la population	%	Base de données mondiales sur la prospérité partagée, pour la période allant de 2007 à 2012 environ, tirées de PovcalNet.	2013	
Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité [ODD 7.1.1]	% de la population	WDI	2012	
Pourcentage d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles [ODD 8.10.2]	%	WDI	S.O.	
Ratio des taux d'activité féminin/masculin	%	WDI	2014	

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Modifications législatives introduites au cours des deux dernières années pour accroître la parité des sexes	Nombre de différences législatives entre les sexes	Women, Business and the Law	2015	
Taux brut d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire - Taux d'achèvement des filles par rapport aux garçons	%	WDI	2013	
Taux de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire -Taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons	%	WDI	2013	
Taux de mortalité des moins de 5 ans [ODD 3.2.1]	nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes	WDI	2015	
Prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%) [ODD 2.2.1]	%	WDI	2014	
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié [ODD 3.1.2]	%	WDI	2012	
Incidence du VIH	% de la population séronégative âgée de 15 à 49 ans	WDI	2015	
Taux de mortalité maternelle [ODD 3.1.1]	Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes	WDI	2014	

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Taux de fécondité des adolescentes	Nombre de naissances pour 1 000 jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans	WDI	2014	
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives modernes	% de femmes âgées de 15 à 49 ans	WDI	2011	
Accès à un assainissement amélioré	% de la population	WDI	2015	
Accès à une meilleure source d'approvisionnement en eau	% de la population	WDI	S.O.	
Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile	Millions	WDI	S.O.	
Nombre de déplacés internes	Nombre (estimation haute)	WDI	S.O.	
Niveau 2 : Résultats obtenus en matière de développement avec l'appui de l'IDA				
Croissance				
Nombre d'agriculteurs ayant adopté des techniques agricoles améliorées	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans	4-5

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
			EX. 14 à 16	
Nombre de personnes ayant accès à des services financiers	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	4-6
Routes construites ou remises en état	km	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	80 km – 100 km
Superficie desservie par des systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés	ha	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	1,3 à 2,3 millions d'hectares
Capacité de production d'énergie renouvelable	GW	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans	5 GW

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
			EX. 14 à 16	
Investissements privés mobilisés par la Banque mondiale dans les pays IDA	Millions de dollars	Estimations des services de la Banque	S.O.	S.O.
Inclusion				
Nombre d'enseignants recrutés ou formés	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	9 -10
Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels en matière de santé, de nutrition et de population : Nombre d'enfants vaccinés Nombre de femmes et d'enfants ayant eu accès à des services de nutrition de base Nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	316 - 400 i) 120 - 180 ii) 180 - 200 iii) 16 - 20
Nombre de personnes couvertes par des programmes de protection sociale (millions)	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	25-30

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Nombre de personnes ayant obtenu accès à de meilleures sources d'approvisionnement en eau	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	35-45
Nombre de personnes ayant désormais accès à des services d'assainissement améliorés	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	12-18
Nombre de citadins bénéficiant de meilleures conditions de vie	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	13-18
Nombre de personnes ayant obtenu accès à des services d'électricité nouveaux ou améliorés	Millions	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	25-35

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Nombre de bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA	Millions	Estimations des services de la Banque	S.O.	S.O.
Viabilité				
Économies d'énergie ou de combustible prévues	Mégajoules	Estimations des services de la Banque	Calculé en continu sur 3 ans EX. 14 à 16	1,51 x 107 MWh
Nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques liés aux catastrophes en tant que priorité nationale	Nombre	Estimations des services de la Banque		25-30
Émissions nettes de GES	Tonne de CO2eq par an	Estimations des services de la Banque	S.O.	S.O.
Nombre de pays IDA ayant reçu une aide du Groupe de la Banque mondiale pour se doter des capacités statistiques nécessaires pour réaliser des enquêtes auprès des ménages	Nombre	Estimations des services de la Banque	S.O.	30
Nombre d'opérations de prêt aux fins de l'établissement de l'état civil	Nombre	Estimations des services de la Banque	S.O.	20

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Nombre de pays IDA dont le nombre de contribuables déclarés a augmenté par suite d'importantes opérations de la Banque mondiale dans le domaine fiscal	Nombre	Estimations des services de la Banque	S.O.	8-12
Nombre de pays IDA qui honorent les engagements pris dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement transparent (OGP)	Nombre	OGP	2015	20-30
Niveau 3 : Efficacité opérationnelle et institutionnelle de l'IDA				
Notation des réalisations dans le domaine du développement				
Résultats des stratégies d'aide-pays de l'IDA jugés satisfaisants	%, notation de l'IEG	IEG	Évalué en continu sur quatre ans EX. 13 à 16	70 (nombre annuel, sur quatre ans)
Résultats des opérations de l'IDA jugés satisfaisants : – en pourcentage des engagements – en pourcentage des opérations	%, notation de l'IEG	IEG	Évalué en continu sur trois ans EX. 12 à 14	80 (nombre annuel, sur trois ans) 75 (nombre annuel, sur trois ans)
Commentaires des clients				
Commentaires des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et son impact sur les résultats	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale	EX. 16	7 (par an)

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
		dans les pays		
Commentaires des clients dans les pays IDA sur les travaux et activités du Groupe de la Banque mondiale liés aux connaissances	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale dans les pays	EX. 16	7 (par an)
Commentaires des clients sur la réceptivité et l'accessibilité du personnel du Groupe de la Banque mondiale	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale dans les pays	EX. 16	7 (par an)
Commentaires des clients sur la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les autres bailleurs de fonds	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale dans les pays	EX. 16	8 (par an)
Commentaires des bénéficiaires				
Projets utilisant systématiquement un indicateur Commentaires des bénéficiaires	%	Documents d'évaluation	EX. 16	100 (par an)

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
		de projet (PAD) de la Banque mondiale		
Performance du portefeuille				
Bilan satisfaisant de la Banque pour les projets financés par l'IDA -globalement -à l'entrée -pendant la supervision	%, notation de l'IEG	IEG	Évalué en continu sur trois ans EX. 14 à 16	80 (par an, sur la base des projets évalués par l'IEG au cours des 3 exercices précédents
Proportion de CPF dans les pays IDA qui indiquent au moins un objectif commun dans la matrice de résultats	%	Examen des CPF par le Groupe de la Banque mondiale	EX. 16	100
Alignement sur la stratégie i) Nombre de stratégies-pays s'appuyant sur un SCD ii) Évaluation qualitative de la conformité du niveau d'engagement dans un pays avec les objectifs institutionnels	%	Stratégie d'aide-pays/examen des CPF	i) EX. 16 ii) S.O.	100 (par an)
Taux de décaissement	%	SAP de la Banque mondiale	EX. 16	20 (par an
Enseignements tirés des évaluations pour la conception des opérations	%	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la	EX. 16	100 (par an)

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
		Banque mondiale		
Qualité du suivi et de l'évaluation dans les projets financés par l'IDA[109]	% des engagements de l'IDA, notation de l'IEG	IEG	Sur 3 ans EX. 14 à 16	80 (par an, projets clos de l'IDA examinés par l'IEG sur une période glissante de trois ans)
Délai entre note conceptuelle et premier décaissement au titre d'un projet (mois) (i) Délai entre l'approbation de la note conceptuelle et l'approbation du Conseil ; (ii) Délai entre l'approbation du Conseil et l'entrée en vigueur du projet. (iii) Délai entre l'entrée en vigueur du projet et le premier décaissement.	Nombre de mois	SAP de la Banque mondiale	EX. 16	à déterminer
Coût moyen de l'appui à l'exécution des projets	Milliers de dollars	SAP de la Banque mondiale	EX. 16	Suivi
Nombre d'évaluations d'impact financées par la Banque mondiale dans les pays IDA	Nombre	SAP de la Banque mondiale	S.O.	Suivi
Indice d'anticipation	Indice	Estimations des services de la Banque basées sur les données	S.O.	75

[109] Cet indicateur pourrait être remplacé par « Qualité du suivi et de l'évaluation à l'entrée du projet dans le portefeuille ».

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
		des systèmes internes		
Viabilité financière				
Ancrage du budget de l'IDA	Millions de dollars	SAP de la Banque mondiale	EX. 16	<=100
Ratio appui/dépenses	%	SAP de la Banque mondiale	EX. 16	Suivi
Mise en oeuvre des thèmes particuliers				
Pourcentage des projets financés par l'IDA qui démontrent l'existence d'une chaîne de résultats en reliant les disparités entre les sexes recensées lors de l'analyse à des mesures spécifiques qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de résultats	%	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	S.O.	55
Pourcentage des projets financés par l'IDA qui rendent compte des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes à l'achèvement des projets	%	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	S.O.	Suivi
Nombre de projets financés par l'IDA ui sont axés sur la lutte contre la violence sexiste	Nombre	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	S.O.	Suivi

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
Indice Facetime dans les pays en situation de fragilité et de conflit	Index	Estimations des services de la Banque basées sur les données des systèmes internes	S.O.	Suivi
Projets financés par l'IDA qui ont des avantages connexes en matière de changement climatique - nombre de projets - engagements	Nombre, Milliards de dollars	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	EX. 14 à 16	3-4 (milliards de dollars)
Services d'analyse et de conseil (ASA) qui intègrent la question du changement climatique (nombre)	Nombre d'activités ASA	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	EX. 16	100-200
Engagements de l'IDA ayant des avantages connexes en matière de gestion des risques liés aux catastrophes	Milliards de dollars	Estimations des services de la Banque basées sur les données des systèmes internes	EX. 14 à 16	3-5
Capitaux privés directement mobilisés par les opérations du Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA	Millions de dollars	Estimations des services de la Banque	EX. 16	Suivi

Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Norme de performance proposée / Cible fixée pour IDA-18 (EX. 18 à 20)
		basées sur les données des systèmes internes		
Financement privé de projets/opérations financés par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA	Millions de dollars	Estimations des services de la Banque basées sur les données des systèmes internes	S.O.	Suivi
Nombre d'évaluations des flux financiers illicites réalisées dans les pays IDA	Nombre d'évaluations	Estimations des services de la Banque basées sur les données des systèmes internes	S.O.	10-15
Indicateur « Transformation économique[110] »	à définir	à définir	S.O.	à définir

[110] Cet indicateur sera défini au plus tard en juin 2017 et les premiers résultats seront communiqués aux Assemblées annuelles de 2018.

ANNEXE 2 : SYSTEME D'ALLOCATION DES RESSOURCES SUR LA BASE DE LA PERFORMANCE POUR IDA-18

I. Introduction

1. Le système d'allocation des ressources de l'Association continuera d'être basé sur la performance pendant la période couverte par la Dix-Huitième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-18). La présente annexe fait le point de ce système et décrit les améliorations décidées durant les débats sur IDA-18.

II. Système d'allocation des ressources basée sur la performance pour IDA-18

2. La performance des pays IDA est évaluée tous les ans, essentiellement dans le cadre de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA). Cet examen, qui a pour objet d'évaluer l'ensemble des politiques et des institutions de chaque pays, compte 16 critères regroupés en quatre catégories qui ont le même poids : i) gestion économique ; ii) politiques structurelles ; iii) politiques favorisant l'insertion sociale et l'équité ; et iv) gestion et institutions du secteur public (encadré 1)[111]. Pour assurer la cohérence des notations de la performance au sein d'une même région et entre régions, des questions et des définitions détaillées correspondant à chaque note du barème sont fournies aux équipes-pays pour chacun des 16 critères retenus. Toutes les notes attribuées aux pays sont ensuite examinées par 'institution avant d'être finalisées.

Encadré 1 : Critères CPIA

A. Gestion économique
1. Politique monétaire et politique de change
2. Politique budgétaire
3. Politique et gestion de la dette

B. Politiques structurelles
4. Commerce
5. Secteur financier
6. Cadre régissant l'activité des entreprises

C. Politiques favorisant l'insertion sociale
7. Égalité entre les sexes
8. Utilisation équitable des ressources publiques
9. Valorisation des ressources humaines
10. Protection sociale et travail
11. Politiques et institutions propices à la pérennité de l'environnement

D. Gestion et institutions du secteur public
12. Droits de propriété et gestion fondée sur des règles
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière
14. Efficacité de la mobilisation des ressources
15. Qualité de l'administration publique
16. Transparence, responsabilité et lutte contre la corruption dans le secteur public

[111] Pour plus de détails sur le Questionnaire CPIA, voir http://pubdocs.worldbank.org/en/203511467141304327/CPIA-Criteria-2015.pdf.

3. Cette évaluation sous-tend la notation de la performance des pays (CPR), mais elle n'en est pas le seul déterminant. Outre la CPIA, le calcul de la CPR intègre également la note de performance du portefeuille de l'IDA (PPR)[112], qui rend compte du degré de qualité de la gestion des projets et programmes de l'IDA. La formule de calcul de la CPR pour la Dix-huitième reconstitution des ressources est la même que pour IDA-17, à savoir :

Note de la performance du pays = (0,24 * $CPIA_{A-C}$ + 0,68 * $CPIA_D$ + 0,08* PPR)

où $CPIA_{A-C}$ est la notation moyenne pour les catégories A à C de la CPIA et $CPIA_D$ est la notation pour la catégorie D.

4. On trouvera ci-après la formule d'allocation des ressources basée sur la performance. Si la performance des pays (un exposant de 3 est appliqué dans la formule)[113] est le principal déterminant des allocations de ressources de l'IDA, celles-ci prennent également en compte les besoins des pays, reflétés dans la taille de leur population et leur revenu national brut (RNB) par habitant. Le nombre d'habitants a une incidence positive sur les allocations (un exposant de 1 est appliqué pour cela), tandis que le niveau du RNB par habitant a une corrélation négative (reflétée par un exposant de -0,125). Le calcul s'établit donc ainsi :

Allocation de l'IDA au pays = f (Note de la performance du pays^3, Population, RNB/habitant$^{-0,125}$)

5. À partir d'IDA-18, l'allocation de base passera de 4 millions de DTS par an (12 millions de DTA par reconstitution) à 15 millions (soit 45 millions de DTS par reconstitution) afin de mieux couvrir les coûts fixes inhérents à l'ensemble de l'action menée dans un pays et de maintenir un programme-pays effectif. Cela aura une incidence positive pour les petits États – dont plusieurs sont des pays fragiles ou en situation de conflit.

6. Les montants alloués aux pays varieront d'une année sur l'autre en fonction, notamment, de l'évolution de la performance de chaque pays (estimée en tant que telle et par rapport à celle des autres pays), des modifications intervenues dans leur éligibilité aux ressources de l'IDA, et de la disponibilité de ces ressources.

III. Régime d'exception pour les pays en situation de redressement

7. **Pays sortant d'un conflit.** Pendant la période couverte par IDA-18, seul le Soudan du Sud continuera de recevoir un soutien exceptionnel au titre du régime accordé aux pays sortant d'un conflit. Le pays bénéfice de ce régime d'exception depuis l'exercice 13. Conformément aux modalités d'application du régime, le Soudan du Sud recevra 100 % de l'appui accordé au titre de ce régime jusqu'à l'exercice 17, après quoi l'appui exceptionnel sera progressivement ramené, d'ici à l'exercice 23, aux niveaux calculés selon la formule type d'allocation basée sur la performance (c'est la durée de la période de retour progressif à la norme initialement prévue pour les pays sortant

---

[112] La PPR reflète l'état de santé du portefeuille de projets de l'IDA, exprimé par le pourcentage de projets à problème dans chaque pays.

[113] L'exposant appliqué sera réduit à 3 pour IDA-18, contre 4 pour IDA-17, afin d'accorder plus de poids à la pauvreté que dans le système normal d'allocation des ressources. Cela permettra d'accroître l'engagement de l'IDA dans les pays les plus pauvres, notamment dans le groupe des pays fragiles ou en situation de conflit, dont la plupart ont un faible RNB par habitant, tout en préservant le principe d'allocation des ressources basée sur la performance.

d'un conflit). Durant la période d'IDA-18, tous les autres pays admis à recevoir un soutien post-conflit durant la période d'IDA17 repasseront au système normal d'allocation des ressources, étant donné que – suite à la prorogation convenue lors des négociations relatives à IDA-17 – la période de retour progressif à la norme prendra fin durant l'exercice 17[114, 115].

8. **Régime de redressement.** Le régime exceptionnel introduit pendant IDA-17 pour les pays en situation de redressement sera maintenu pendant IDA-18. Ce régime sera appliqué à tous les pays pour lesquels l'octroi d'un soutien exceptionnel de l'IDA est justifié, notamment les pays sortant d'un conflit et qui renouent avec la Banque, ainsi que les pays qui n'ont pas connu de conflit majeur ni accumulé d'arriérés mais qui sont en situation de « redressement ». L'idée est de cibler les allocations exceptionnelles de l'IDA d'une manière qui encourage l'amélioration des politiques, la réforme des institutions et la mise en œuvre du portefeuille (pour les modalités de mise en œuvre, voir l'annexe 3).

9. **Atténuation des risques de FCV.** Un nouveau régime exceptionnel d'atténuation des risques sera mis en place pendant la période couverte par IDA-18 afin de renforcer l'appui accordé aux pays exposés à des risques accrus de FCV et aux gouvernements résolus à y faire face. Cette aide exceptionnelle viendra s'ajouter aux allocations PBA normales, à hauteur de 1/3 du montant de ces dernières. Pendant IDA-18, la Guinée, le Népal, le Niger et le Tadjikistan bénéficieront d'une aide de cette nature (pour les modalités de mise en œuvre, voir l'annexe 4).

IV. Autres exceptions

10. Durant la période d'IDA-18, les exceptions suivantes à la formule d'allocation basée sur la performance s'appliqueront :

- Premièrement, l'allocation accordée au Pakistan, un pays qui peut avoir accès aux ressources de la BIRD, sera « plafonnée » : il recevra moins que l'allocation normale du fait qu'il dispose d'une plus large gamme d'options de financement.
- Deuxièmement, l'IDA peut accorder des allocations exceptionnelles dans le cadre du Mécanisme de réponse aux crises pour faire face à des catastrophes naturelles graves, des crises économiques, des crises de santé publique ou des épidémies (annexe 7).
- Troisièmement, un soutien transitoire sera accordé à la Bolivie, au Sri Lanka et au Viet Nam pendant IDA-18 : la Bolivie recevra 99 millions de DTS, le Sri Lanka 303 millions de DTS et le Viet Nam 1 593 millions de DTS.
- Quatrièmement, une disposition spéciale est prévue pour certains projets d'intégration régionale. Au cours de la période couverte par IDA-18, l'Association envisage de consacrer jusqu'à 1,2 milliard de DTS par an à ce type de projet en complément des ressources de

[114] Les pays admis à bénéficier d'un soutien exceptionnel pendant IDA-17 au titre du régime accordé aux pays sortant d'un conflit sont les suivants : Afghanistan, Burundi, Côte d'Ivoire, Libéria, RDC et Soudan du Sud.

[115] Les quatre pays (République centrafricaine, Haïti, Myanmar et Togo) qui ont reçu un soutien exceptionnel au titre du régime accordé aux pays qui renouent avec l'IDA atteindront également durant l'exercice 17 la fin de la phase de suppression progressive des allocations accordées à ce titre et repasseront au système normal d'allocation des ressources basé sur la performance durant l'exercice 18, sauf s'ils sont admis à bénéficier d'un appui au titre du régime de redressement.

base. Ces ressources serviront à financer les deux tiers de la proportion du coût du projet régional que chaque pays doit supporter, le tiers restant provenant des ressources IDA allouées au pays[116]. Ce taux de cofinancement dépend toutefois du type de projet et du montant des ressources disponibles. La règle fixant à un minimum de trois le nombre de pays ayant accès à un financement au titre de projets régionaux sera assouplie en ramenant le nombre de pays à deux lorsqu'au moins l'un d'entre eux est un pays fragile ou en situation de conflit[117]. En outre, les améliorations suivantes seront apportées au Programme régional : i) l'octroi de crédits et de dons de l'IDA au titre de son Programme de financement des projets régionaux sera harmonisé avec le programme de financements concessionnels de base pour tous les pays bénéficiaires ; ii) le plafond de 20 % appliqué dans le cadre du Programme régional sera désormais basé sur la définition des petits États – à savoir les pays qui comptent moins de 1,5 million d'habitants ; et iii) il sera créé un guichet Réfugiés dans le programme régional afin de financer les projets en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil. Les modifications apportées au programme régional pendant IDA-17 seront maintenues, notamment la possibilité de financer des projets qui nécessitent la participation financière d'un seul pays IDA au moyen des ressources du programme régional de l'IDA – au cas par cas et sous réserve de la consultation et de l'approbation préalable des Administrateurs de l'IDA. Dans ce dernier cas, on pourra recourir aux ressources du programme régional s'il peut être clairement démontré que le projet produira des changements positifs pour la région et qu'au moins trois pays (deux, si l'un des pays est un FCS) ont beaucoup à gagner du projet. En outre, pour les projets régionaux porteurs de transformation mais dont le coût est très élevé par rapport aux ressources de l'IDA disponibles, le montant prélevé sur l'allocation normale de 20 % prévue sera plafonné, au cas par cas et sous réserve de l'approbation des Administrateurs de l'IDA. Les fonds destinés à financer ces exceptions seront limités à 20 % de l'enveloppe totale prévue dans le cadre d'IDA-18 pour les projets régionaux. L'accès aux dons accordés dans le cadre du Programme régional de l'IDA sera maintenu.

- Cinquièmement, le Mécanisme de financement complémentaire d'IDA-18, qui est décrit en détail à l'annexe 6, permet d'accorder des financements non concessionnels.
- Sixièmement, le Guichet de financement du secteur privé (PSW), décrit dans le document intitulé « *Further Details on the Proposed IFC-MIGA Private Sector Window in IDA-18* » (septembre, 2016).
- Enfin, les pays éligibles peuvent être admis à bénéficier d'allocations exceptionnelles qui les aident à financer le coût de l'élimination des arriérés envers la BIRD et/ou l'IDA[118].

V. Information

[116] Pour les petits États admis à bénéficier des ressources de l'IDA, la contribution à un projet régional est limitée à 20 % de leur allocation annuelle.

[117] Voir IDA (2010), IDA's Performance-Based Allocation System: Review of the Current System and Key Issues for IDA16, http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1271341193277/PBAIDA16.pdf.

[118] IDA (2007), Further Elaboration of a Systematic Approach to Arrears Clearance, http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1172525976405/3492866-1172526109259/ArrearsClearanceMZ.pdf.

11. Les pays IDA sont tenus informés du processus d'évaluation de la performance, lequel est de plus en plus intégré au dialogue que l'Association entretient avec eux. Depuis IDA-14, les notes attribuées à chaque pays pour chacun des critères CPIA et CPR sont toutes affichées sur le site externe de l'IDA. Depuis IDA-15, les montants alloués et engagés pour les différents pays sont communiqués chaque année aux Administrateurs de l'IDA sur une base rétrospective (en fin d'exercice), de manière à renforcer la transparence. Depuis IDA-16, le montant des allocations et engagements est publié sur le site externe de l'IDA.

ANNEXE 3 : MODALITES D'APPLICATION DU REGIME D'EXCEPTION POUR LES PAYS EN SITUATION DE REDRESSEMENT

Modalités d'application

1. Cette annexe décrit les modalités d'application du régime d'exception pour les pays en situation de redressement (« régime de redressement »). On y trouve notamment la définition du terme « situation de redressement », une description de la procédure de demande d'accès au régime de redressement et des conseils sur le montant et la durée de l'appui octroyé à titre exceptionnel[119].

Définition d'une situation de redressement

2. Une situation de redressement est une phase critique dans la trajectoire de développement d'un pays qui lui offre d'importantes possibilités de renforcer sa stabilité et sa résilience afin de sortir plus rapidement de sa situation de fragilité. Cette phase se caractérise par :

- La fin d'un conflit en cours (conflit entre États, guerre civile ou autres cycles de violence et/ou effondrement partiel de l'État qui compromet gravement les perspectives de développement d'un pays, etc.) ; ou
- La volonté d'une refonte du cadre de l'action publique suite à :
    - Une longue période pendant laquelle le pays n'a pas reçu de financements de l'IDA ; ou
    - Un changement majeur dans les priorités nationales afin d'éliminer les principaux facteurs de fragilité.

Procédure de demande d'application du régime de redressement

3. Lorsque la direction détermine qu'un pays se trouve dans une situation de redressement, elle informe les Administrateurs de son intention d'accorder un appui exceptionnel au pays. L'admissibilité du pays à bénéficier d'un appui ainsi que le montant et la durée de l'appui sont basés sur trois éléments : i) une note concernant l'admissibilité du pays ; ii) l'engagement du pays bénéficiaire potentiel à mettre en oeuvre un programme de réforme approuvé par la Banque et la mise en œuvre effective du programme ; iii) les observations formulées par les Administrateurs lors des consultations[120].

4. La note concernant l'admissibilité d'un pays est établie suivant une approche à double filtre. Elle doit, au minimum :

---

[119] Pour plus de détails sur l'admissibilité des pays et la procédure de demande d'accès au régime de redressement, voir la Note d'information publiée en septembre 2013 sous le titre « Implementation Arrangements for Allocating IDA Resources to Countries Facing "Turn-around" Situations ».

[120] Ce processus est le même que celui défini par les Délégués pour l'allocation des ressources du Mécanisme de réponse aux crises. Pour de plus amples détails, voir l'annexe 7.

- Prendre en compte les aspects pertinents de l'admissibilité du pays, notamment les facteurs de fragilité et de conflit, la nature d'une situation de redressement, ainsi que les défis à relever et les possibilités à saisir à cet égard.
- Proposer un dispositif pour suivre l'amélioration de la résilience du pays.
- Indiquer le montant et la durée de l'appui exceptionnel accordé au pays, y compris le montant de l'allocation exceptionnelle la première année où le pays est admis à en bénéficier[121].

Montant et durée de l'appui

5. L'appui fourni au titre du régime de redressement sera basé sur la performance du pays et des facteurs propres au pays décrits en détail dans la note concernant l'admissibilité du pays. La performance du pays sera mesurée par l'Indice de performance suivant[122] :

Indice de performance = (0,8) PCPI + (0,2) PPR

6. Le montant maximum théorique de l'appui par habitant fourni à un pays est décrit en détail dans le tableau 1 ci-après. En général, sous réserve d'une capacité d'absorption suffisante, seuls les pays sortant d'un conflit recevront une allocation par habitant proche du maximum théorique. Pour les autres pays éligibles, l'allocation par habitant sera moins élevée (environ la moitié des montants indiqués dans le tableau 1). Elle sera calculée en appliquant un facteur d'échelle « α » propre à chaque pays[123]. Pour déterminer si les considérations post-conflit ci-dessus s'appliquent à un pays, on utilisera les critères d'intensité d'un conflit définis dans le régime d'exception qui s'applique actuellement aux pays sortant d'un conflit[124].

---

[121] Une certaine marge de manœuvre sera accordée pour le montant des allocations versées la première année où le pays est admis à en bénéficier (l'allocation pourra être supérieure au montant théorique maximum autorisé par habitant). Une telle souplesse ne sera justifiée que dans des circonstances très particulières (par exemple dans les cas où le conflit a fait d'énormes dégâts mais où le pays reste capable de lancer un programme de redressement complet) et il sera tenu dûment compte de la capacité d'absorption.

[122] PCPI = Indicateur de performance post-conflit et PPR = Notation de la performance du portefeuille.

[123] Pour plus de détails, voir la Note d'information publiée en septembre 2013 sous le titre « Implementation Arrangements for Allocating IDA Resources to Countries Facing "Turn-around" Situations ».

[124] Pour être admis à bénéficier des allocations post-conflit, un pays doit entrer dans l'une des catégories suivantes : i) pays sortant d'un conflit grave et long qui a entraîné une longue période d'inactivité en tant qu'emprunteur, ou du moins une réduction sensible de l'aide extérieure accordée au pays, notamment par l'IDA ; ii) pays ayant connu un conflit de courte durée mais particulièrement intense, qui a interrompu l'intervention de l'IDA; ou iii) nouvel État souverain, né de la scission violente d'une entité existante. En outre, conformément à la pratique en vigueur dans le cadre du régime accordé aux pays sortant d'un conflit, on utilisera trois critères d'intensité d'un conflit pour déterminer le niveau de l'aide, l'un au moins des éléments suivants devant avoir une valeur élevée : a) nombre de victimes ; b) proportion de personnes déplacées à l'intérieur du pays ; c) ampleur des dommages matériels.

Tableau 1. Régime d'exception pour les pays en situation de redressement – Allocation maximale théorique par habitant

Indice de performance	Allocation maximale théorique par habitant (dollars par an)
2,0 à 2,5	7,2
2,5 à 3,0	12,9
3,0 à 3,5	18,2
3,5 à 4,0	25,5
4,0 à 4,5	30,8
Plus de 4,5	36,5

7. Principaux éléments pris en compte. Le montant de l'allocation par pays sera égal à la somme de : i) l'allocation de base minimale de 15 millions de DTS; et ii) l'allocation basée sur la formule et la matrice figurant dans les paragraphes 5 et 6 et dans le tableau 1 ci-dessus. Des ajustements seront possibles dans les cas suivants :

- *La PPR limite le niveau de l'appui exceptionnel* (par exemple aux pays sortant d'un conflit, aux pays inactifs ou aux pays ayant des problèmes d'exécution du portefeuille mais où les réformes entreprises dans le cadre du redressement devraient améliorer l'exécution des projets).
- *Le pays a déjà bénéficié d'un appui exceptionnel de l'IDA.* Le montant et la durée de l'appui exceptionnel déjà accordé par l'IDA seront pris en compte pour déterminer le montant des allocations par habitant accordées au titre du régime d'exception pour les pays en situation de redressement.
- *La capacité d'absorption d'un pays a changé*. La capacité d'absorption sera un élément clé pris en compte pour déterminer le niveau de l'appui fourni au titre du régime. Dans certains cas, de graves problèmes de capacité d'absorption pourraient limiter le niveau de cet appui exceptionnel. Si la situation le justifie, on pourra envisager de modifier le montant de l'allocation par habitant en cas de variation soudaine de la capacité d'absorption d'un pays.

8. Il n'y aura pas de durée préétablie ouvrant droit au régime de redressement, mais dans la plupart des cas ce régime d'exception sera applicable pendant deux à trois ans. Le plan national associé à la situation de redressement sera pris en compte pour déterminer si un pays est admis à bénéficier du régime.

Autres aspects de l'application du régime

9. **Mécanisme de sortie.** Un pays n'aura plus droit à un appui exceptionnel au titre du régime de redressement (autrement dit, les allocations versées au pays seront de nouveau basées sur la

performance) dans trois cas de figure. Premièrement, au terme de la période ouvrant droit au régime si le pays n'est plus en situation de redressement[125]. Deuxièmement, au terme de la période ouvrant droit au régime s'il ressort du cadre de suivi défini dans la note relative à l'admissibilité que la performance du pays n'est pas satisfaisante. Troisièmement, pendant la période ouvrant droit au régime, si le pays n'applique pas les mesures ou les réformes jugées essentielles dans les délais prescrits dans la note. Dans ce dernier cas, le retour au système PBA aura lieu au début de l'exercice qui suit immédiatement la date de mise en œuvre des mesures ou réformes essentielles visée dans la note[126].

10. **Renouvellement de la demande d'application du régime.** Au terme de la période ouvrant droit au régime, et si la procédure de redressement est couronnée de succès (comme en témoigneront les progrès enregistrés dans le cadre de suivi défini dans la note relative à l'admissibilité), le pays pourra renouveler sa demande d'appui exceptionnel au titre du régime. La décision de renouvellement d'un tel appui sera prise au cas par cas, selon le même processus et en appliquant les mêmes critères et principes que pour les pays qui soumettent une demande pour la première fois.

11. **Sortie progressive du régime.** Contrairement aux régimes d'exception appliqués aux pays sortant d'un conflit et renouant des liens avec l'IDA, le régime de redressement ne prévoit pas une période préétablie de sortie progressive du régime. Le retour au système PBA normal sera déterminé de manière souple et le montant des allocations sera modulé dans le cadre du processus de renouvellement de la demande d'appui au redressement. À cet égard, dans le cadre de ce processus, le montant et la durée de l'appui exceptionnel déjà accordé par l'IDA seront pris en compte (cela s'appliquera également aux pays sortant d'un conflit et renouant avec l'IDA – s'ils soumettent une demande d'appui exceptionnel au redressement).

12. **Autres questions.** Le montant de l'appui exceptionnel fourni à un pays en situation de redressement est plafonné à 7 % du montant total des ressources de l'IDA pouvant être allouées au pays. Un plafond indicatif égal à 15 % des ressources de base de l'IDA a également été fixé pour l'appui fourni au titre du régime de redressement. Les ressources allouées au titre de ce régime mais non engagées seront réaffectées dans le cadre du processus de réaffectation engagé durant la dernière année de la période de reconstitution des ressources.

---

[125] À noter que la définition d'une situation de redressement sous-entend non seulement la notion de possibilité de changement mais aussi la ferme volonté de redressement du pays et l'obtention rapide de résultats satisfaisants.

[126] Par ailleurs, il importe d'éviter des interventions ponctuelles – en particulier dans les pays fragiles ou en situation de conflit. À cet égard, on pourrait envisager de maintenir l'appui exceptionnel fourni au titre du régime de redressement, selon le degré auquel le pays parvient à redresser sa situation. Si cela s'avère nécessaire, l'appui renforcé pourra être maintenu en tenant dûment compte des mesures correctives prises par le pays et en réévaluant le niveau de l'appui exceptionnel.

ANNEXE 4 : MODALITES D'APPLICATION DU REGIME D'ATTENUATION DES RISQUES DE FCV

1. **Objectif :** Ce régime vise à renforcer l'appui fourni aux pays exposés à des risques accrus de fragilité, conflit et violence (FCV) et dont le gouvernement est déterminé à y faire face. Ces risques peuvent être liés à des facteurs de stress internes ou externes (effet de contagion, marginalisation économique, régions moins avancées, incertitude ou instabilité politique, etc.). L'allocation spéciale aide les pays à faire face aux risques de FCV ou facteurs de stress recensés (à court et/ou à long terme) et renforce la résilience des institutions pour leur permettre de gérer ces risques. L'admissibilité à bénéficier de ce régime et son application sont basées sur une évaluation récente des risques et de la résilience et/ou une analyse sectorielle supplémentaire, selon que de besoin, et sont conformes à la mission de développement énoncée dans les Statuts de l'IDA ainsi qu'au cadre juridique et stratégique correspondant.

2. **Activités :** L'appui exceptionnel aidera les pays à réduire les risques de FCV en s'attaquant aux causes sous-jacentes ou aux facteurs de FCV et en créant des institutions au sein de l'État ou de la société capables de faire face aux tensions, conformément au mandat de l'IDA et au cadre stratégique de l'engagement du Groupe de la Banque mondiale dans ces pays. Les opérations financées dépendent étroitement du contexte mais elle peuvent avoir différents objectifs, comme par exemple faire face aux frictions suscitées par la marginalisation économique et un développement inégal, atténuer les conflits liés à l'utilisation des terres, réduire les disparités régionales en investissant dans les régions exclues, créer des sources de revenu appropriées pour les jeunes en péril, accroître la transparence de la gestion des ressources naturelles, ou améliorer la qualité des services juridiques et de règlement des conflits au niveau local.

3. **Critères d'éligibilité :** Les pays admis à recevoir un appui à l'atténuation des risques sont sélectionnés suivant un processus en deux étapes. Dans un premier temps, les pays à haut risque de FCV sont identifiés dans le cadre d'une analyse des risques plurinationale qui comporte des évaluations quantitatives et qualitatives. Dans un deuxième temps, les pays sont classés par ordre de priorité, sur la base des critères suivants : i) possibilités d'atténuation des risques de FCV; ii) cadre macroéconomique stable ; iii) ressources financières du pays. La liste des pays admissibles pourra être modifiée lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18.

4. À titre de référence, pour IDA-18, il a été procédé à une évaluation quantitative des risques dans les 48 pays non-FCS admis à bénéficier des ressources de l'IDA. Dans ce groupe, 24 pays présentaient au moins deux facteurs de fragilité[127]. Selon l'évaluation qualitative, sept pays présentaient des risques « élevés » de FCV. La Banque a également effectué une évaluation par rapport aux critères d'éligibilité identifiés. Sur la base de cette évaluation, un pays a été exclus parce qu'il offrait peu de possibilités de réduire les risques de FCV recensés. Deux autres pays ont été exclus parce qu'ils avaient accès à d'autres sources de financement (l'un étant classé dans la catégorie des pays à financement mixte et l'autre étant également admis à bénéficier d'un financement mixte, en plus d'une importante allocation de l'IDA). Sur la base de cette méthode, la Guinée, le Népal, le Niger et le Tadjikistan ont été sélectionnés comme bénéficiaires potentiels d'un appui exceptionnel au titre du régime d'atténuation des risques.

---

[127] Un pays, le Niger, a été ajouté à la liste en raison des risques très élevés recensés lors d'une évaluation de la fragilité, liés à la présence de facteurs internes et externes qui compromettent la stabilité du pays.

5. **Financement :** Au titre du régime d'atténuation des risques, les pays recevront un financement supplémentaire jusqu'à trois années de suite pendant la période couverte par IDA-18, en plus de leur PBA normale :

- *Volume :* Le montant de l'appui fourni à un pays admissible peut atteindre jusqu'à un tiers des montants indicatifs alloués au pays dans le cadre d'IDA-18, sans dépasser 300 millions de dollars par reconstitution.
- *Conditions de financement :* Les conditions de financement sont les mêmes que pour les ressources de base concessionnelles allouées aux pays admis à en bénéficier.

6. **Gouvernance :** Les opérations ou les montants supplémentaires entièrement ou partiellement financés au titre d'un appui exceptionnel à l'atténuation des risques seront approuvés par le Conseil selon les procédures établies. Pour les reconstitutions à venir, la direction présentera aux Délégués de l'IDA les pays candidats, sur la base des critères d'éligibilité, lors de la première réunion consacrée à une reconstitution des ressources de l'IDA, et les cas seront examinés lors des réunions suivantes, selon la même procédure que pour les pays sortant du régime IDA.

7. **Application :**

- *Note sur l'application du régime*. Les équipes de pays établiront une note succincte sur l'application du régime pour approbation par la haute direction, qui la communique ensuite au Conseil. La Note décrira : i) les principaux risques de FCV auxquels le pays est exposé, sur la base d'une récente évaluation des risques et de la résilience[128] ; ii) les possibilités d'atténuation des risques (recensées dans le cadre de consultations avec le client); iii) les types d'activités financées et les risques de FCV couverts par les ressources supplémentaires allouées ; iv) l'alignement sur la stratégie d'engagement du Groupe de la Banque mondiale dans le pays et sur le mandat, les politiques, les procédures et les normes de l'IDA ; iv) les modalités de suivi des progrès ; v) les modalités de coordination et/ou de collaboration avec les autres partenaires de développement et les acteurs concernés, ainsi que les liens et synergies avec les mesures d'atténuation des risques envisagées par le Groupe de la Banque.
- *Information* : L'application du régime d'atténuation des risques sera régulièrement contrôlée par la direction, qui en rendra compte lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18 et proposera des ajustements, le cas échéant.
- *Sortie progressive du régime* : Si un pays ne répond plus aux critères d'éligibilité (changement de priorité du gouvernement, détérioration des perspectives macroéconomiques, amélioration durable des sous-composantes pertinentes de la CPIA, etc.), la direction peut décider de supprimer progressivement l'allocation spéciale accordée au pays et de réaffecter les ressources non engagées à d'autres pays IDA, selon le processus normal de réaffectation des ressources. Elle informe alors le Conseil de sa décision, qui prendra effet au début de l'exercice suivant. Lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18, la

[128] Des évaluations des risques et de la résilience (RRA) sont effectuées pour bien cerner les causes directes et indirectes de la fragilité et du conflit. Elles aident également à définir des moyens de gestion et d'atténuation des risques recensés. Pour IDA-18, il a été décidé que les cadres de partenariat avec les pays « à risque » seront basés sur une RRA. Cela devrait donc alléger le travail des équipes de pays.

direction fera part de toute décision tendant à supprimer progressivement, avant la fin de la période couverte par IDA-18, l'allocation spéciale accordée à un pays admis à en bénéficier.

ANNEXE 5 : MODALITES DE MISE EN PLACE D'UN GUICHET SECONDAIRE POUR LEST REFUGIES ET LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL

1. **Objectif :** L'objectif fondamental du guichet secondaire régional de l'IDA pour les réfugiés est d'aider les pays qui accueillent des réfugiés à i) atténuer les chocs causés par l'afflux de réfugiés et créer des possibilités de développement économique et social pour les réfugiés et les communautés d'accueil ; ii) faciliter la mise en place de solutions durables aux situations de réfugiés prolongées, notamment grâce à l'intégration socioéconomique durable des réfugiés dans le pays d'accueil ou leur retour dans leur pays d'origine ; iii) mieux faire face à un accroissement potentiel du nombre de réfugiés.

2. **Activités :** Conformément à l'objectif susmentionné, le guichet secondaire financera des projets dans le pays d'accueil qui visent à répondre aux besoins à moyen et à long terme des réfugiés et des communautés d'accueil en matière de développement, et non pas à leurs besoins humanitaires, qui relèvent d'autres organisations. La priorité ira aux projets qui : i) contribuent au bien-être des réfugiés et à leur intégration dans les structures socioéconomiques du pays d'accueil ; ii) aident à mettre en place des solutions juridiques et/ou des réformes visant les réfugiés, dans des domaines tels que la liberté de circulation, le travail dans le secteur formel, la délivrance de pièces d'identité et de permis de séjour ; iii) aident à assurer l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à des services de qualité et aux infrastructures de base ; iv) aident à créer dans les communautés d'accueil des moyens de subsistance adaptés aux besoins et aux contraintes des réfugiés et des membres des communautés d'accueil ; v) encouragent le dialogue et les activités qui facilitent et assurent le retour durable des réfugiés dans leur pays d'origine ; vi) améliorent les finances publiques lorsque celles-ci sont mises à rude épreuve par les responsabilités liées à l'accueil des réfugiés.

3. **Critères d'éligibilité :** Un pays est admis à bénéficier du soutien accordé par le guichet si *le nombre de réfugiés enregistrés par le HCR dans le pays, y compris les personnes dans une situation assimilable à celle de réfugié*, *est égal ou supérieur à 25 000* ou *au moins égal à 0,1 % de la population du pays*. En outre, le pays doit adhérer à un cadre adéquat de protection des réfugiés[129]. Il doit également avoir élaboré un plan d'action, une stratégie ou un document similaire qui décrit les mesures concrètes, y compris les réformes envisagées par le pays pour apporter des solutions à long terme à la situation des réfugiés et des communautés d'accueil qui répondent à l'objectif fondamental du guichet secondaire. L'admissibilité d'un pays sera également basée sur des analyses quantitatives et qualitatives de l'impact de l'afflux de réfugiés sur le pays ou la région. Par exemple, la charge budgétaire pour le pays d'accueil et/ou le risque accru d'instabilité pourraient être pris en compte. Le sous-guichet pour les réfugiés pourrait financer des projets bénéficiant à un pays qui accueille des réfugiés provenant d'un autre pays fragile.

4. **Incitations financières à utiliser le guichet secondaire pour les réfugiés :** l'expérience des projets en cours de préparation montre que les pays sont déjà incités à utiliser les ressources du Programme régional d'appui de l'IDA aux *communautés d'accueil*. Pour inciter les autorités

[129] La Banque mondiale déterminera en consultation avec le HCR si un pays a un cadre de protection des réfugiés adéquat, sur la base de critères tels que l'adhésion à des instruments internationaux ou régionaux comme la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou son protocole additionnel de 1967 ou l'adoption de politiques nationales et/ou de pratiques conformes aux normes internationales en matière de protection des réfugiés.

nationales à répondre également aux besoins des r*éfugiés* (autrement dit, des non-ressortissants) en matière de développement, il est proposé d'offrir des incitations sous forme de ressources supplémentaires et de conditions plus favorables, comme suit :

- *Conditions de financement* : Pour les pays à haut risque de surendettement, les financements complémentaires accordés par le guichet secondaire revêtiront uniquement la forme de dons. Pour les pays à risque faible ou modéré de surendettement, les financements complémentaires comporteront 50 % de dons et 50 % de crédits (aux conditions applicables au pays bénéficiaire)[130].
- *Contributions versées par les pays à l'IDA* : Quel que soit le risque de surendettement, les contributions versées par les pays seront égales à la moitié de celles requises par le Programme régional de l'IDA.

5. **Gouvernance :** Ce guichet secondaire aura la même structure de gouvernance que pendant la période couverte par IDA-17 en ce qui concerne les exceptions autorisées au cas par cas pour les projets régionaux porteurs de transformation[131].

- *Supervision* : Une procédure en 2 étapes (similaire à celle suivie pour le Mécanisme de réponse aux crises) sera appliquée, à savoir consultation des Administrateurs et approbation par ces derniers.
    - Une note succincte exposant les raisons de l'appui proposé sera adressée au Conseil pour qu'il puisse la consulter avant l'élaboration d'une note de synthèse complète sur le projet. La note doit présenter : i) des éléments prouvant que le pays répond aux critères d'éligibilité, notamment qu'il a élaboré ou est en train d'élaborer un plan d'action ou une stratégie pour faire face à la situation des réfugiés ; ii) une analyse des besoins des réfugiés, de l'impact sur les communautés d'accueil visées par le projet et des obstacles connexes qui limitent l'autonomie des réfugiés compte tenu du contexte ; iii) une description des objectifs de développement, des activités et des bénéficiaires du projet proposé ; iv) les conditions de financement du projet et la contribution du pays ; v) des éléments attestant que le projet fait l'objet d'une coordination et/ou d'une planification ou d'une analyse concertées avec les autres partenaires de développement et les organisations humanitaires compétentes, notamment les organismes des Nations Unies. Vu les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles certains de ces projets seront exécutés, il sera important d'insister davantage sur les obstacles potentiels à la réalisation des objectifs du projet et de faire en sorte que tous les projets tiennent compte de l'égalité des sexes.
    - *Approbation du projet* : Après consultation du Conseil, un projet financé par le guichet secondaire pour les réfugiés sera mis en œuvre selon les procédures établies pour le Programme régional.

---

[130] Lorsque les projets visent les réfugiés mais pas les communautés d'accueil (intégration économique des réfugiés dans le marché du travail local, par exemple), il pourra être décidé au cas par cas, pour les pays à risque faible ou modéré d'endettement, d'accorder la totalité des ressources du guichet secondaire pour les réfugiés sous forme de dons.

[131] « IDA17 Deputies Report: Maximizing Development Impact. » IDA (2014).

6. **Autres questions de mise en oeuvre :**

- *Montant théoriques des allocations régionale :* Au début d'un cycle de reconstitution des ressources de l'IDA, le montant théorique des allocations régionales sera déterminé sur la base du nombre de réfugiés dans les pays IDA admis à bénéficier de financements par ce guichet secondaire au début du cycle. Les allocations par pays au titre de ce guichet spécial seront plafonnées à 400 millions de dollars par reconstitution pour que davantage de pays puissent bénéficier du guichet.

ANNEXE 6 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

1. Compte tenu de la très forte demande de ressources non concessionnelles, l'IDA maintiendra pendant IDA-18 le Mécanisme de financement complémentaire d'IDA-17, étant donné que de nombreux clients peuvent absorber des ressources supplémentaires – même celles accordées aux conditions du marché – pour réaliser leurs objectifs de développement de plus en plus ambitieux. Comme il est expliqué ci-dessous, et souligné dans les modalités de mise en œuvre du Mécanisme d'IDA-17, le Mécanisme d'IDA-18 tiendra compte du niveau d'endettement de chaque pays tout en veillant à ce que les opérations cadrent avec la politique en matière d'emprunts non concessionnels (NCBP) de l'IDA et la politique du FMI concernant le plafonnement de la dette publique pour les programmes qu'il finance (politique de plafonds d'endettement), et en évitant de concentrer les ressources du Mécanisme dans une poignée de pays.

2. Cette annexe décrit les modalités de mise en œuvre du Mécanisme pour IDA-18. Elles correspondent dans une large mesure à celles appliquées pour le Mécanisme d'IDA-17, à ceci près qu'elles ont été revues pour mieux tenir compte d'une éventuelle utilisation des ressources pour les programmes régionaux et pour encourager l'allocation des ressources aux pays exclusivement IDA[132].

Modalités de mise en œuvre du Mécanisme pour IDA-18

3. **Objectif :** Le Mécanisme prévu pour IDA-18 vise à accroître les financements accordés par l'Association pour des projets nationaux ou régionaux pendant la période couverte par IDA-18. Il permettra d'accorder aux pays IDA jusqu'à 6,2 milliards de dollars de prêts de la BIRD aux conditions du marché[133, 134]. Ces ressources viennent s'ajouter aux ressources concessionnelles allouées aux pays pendant IDA-18 et sont donc particulièrement utiles lorsque les ressources allouées sur la base de la performance sont insuffisantes pour financer les projets porteurs de transformation.

4. **Critères d'éligibilité :** Étant donné l'importance qu'attache l'IDA à la viabilité de la dette, seuls les pays admis à bénéficier de ses ressources qui présentent un risque de surendettement faible ou modéré pourront recourir au Mécanisme pendant IDA-18.

---

[132] Par exemple, les projets actuellement admis à recevoir en priorité les ressources disponibles dans le cadre du Mécanisme d'IDA-17 comprennent notamment des projets de transport ferroviaire régional desservant le Rwanda, l'Ouganda, le Mali et le Sénégal.

[133] Les conditions de financement sont les suivantes : choix de la monnaie, durée, différé d'amortissement et structure des remboursements, taux d'intérêt et autres commissions. La tarification des prêts de la BIRD fait l'objet d'examens annuels ou périodiques. La tarification et les conditions de prêt en vigueur sont consultables sur le site Web de la Trésorerie de la Banque mondiale (http://treasury.worldbank.org/bdm/htm/ibrd.html).

[134] Il pourrait être fait appel à des contributions supplémentaires des bailleurs de fonds sous forme de dons ou de prêts en pools de devises (CPL) pour réduire le coût des financements consacrés au changement climatique et autres priorités d'IDA-18.

5. **Les opérations financées par le Mécanisme pendant IDA-18 comprennent notamment:**

- Financement de projets d'investissement dans un secteur quelconque, y compris avec utilisation de garanties ;
- Financement de politiques de développement, y compris avec option de tirage différé en cas de catastrophe (CAT-DDO) ;
- Financement-Programme pour les résultats.

6. **Cadre d'allocation :** Les principes généraux qui sous-tendent le cadre d'allocation de ressources complémentaires pendant IDA-18 mettent l'accent sur la parité entre régions, la performance et la pauvreté. Le Bureau du Vice-Président chargé du financement du développement (DFi) fixera initialement le montant indicatif des ressources allouées à chaque région dans le cadre du Mécanisme, sur la base de la proportion de la PBA leur revenant. Pour assurer une répartition équitable des ressources, le montant théorique des allocations régionales sera égal à la part des ressources de base concessionnelles de l'IDA allouée à chaque région[135]. Cependant, le processus d'examen institutionnel décrit ci-dessous, le souci de financer des projets privilégiant la réduction de la pauvreté (ceux réalisés dans des pays exclusivement IDA, par exemple) ou l'absence de projets éligibles dans une région particulière pourraient entraîner des écarts par rapport au montant initialement alloué.

7. **Établissement des priorités :** Le processus d'établissement des priorités vise avant tout à allouer des ressources supplémentaires aux projets IDA – nationaux ou régionaux – potentiellement intéressants en termes de retour sur investissement, de contribution au développement et de dividendes de la croissance[136]. Les régions accorderont la priorité aux projets rentables et à fort impact qui contribuent à réaliser les objectifs de la stratégie-pays du Groupe de la Banque mondiale (le CPF, par exemple), sont alignés sur les objectifs du Groupe de la Banque et contribuent le plus à promouvoir les priorités stratégiques d'IDA-18. Les participants ont recommandé de répartir les ressources du Mécanisme de manière équilibrée entre les pays exclusivement IDA et les pays à financement mixte. À cet égard, ils ont demandé que la direction s'efforce d'assurer l'allocation de ressources du Mécanisme aux groupes de pays exclusivement IDA et de pays à financement mixte éligibles sur une base cadrant de manière générale avec les proportions totales de la PBA revenant à ces deux groupes de pays[137]. Dans le cas des pays à financement mixte, les ressources du Mécanisme seront d'abord considérées comme des ressources supplémentaires pour les projets de l'IDA qui ne peuvent pas être financés sans les ressources du Mécanisme. En outre, dans les pays à financement mixte où l'on estime que les ressources du Mécanisme peuvent remplacer les ressources disponibles de la BIRD, les Régions de la Banque détermineront s'il importe d'utiliser les ressources de la BIRD ainsi libérées pour faciliter la réalisation des objectifs du Groupe de la

---

[135] Outre les principes de base de la PBA, un plafond est fixé pour chaque pays en fonction des ressources de base de l'IDA qui lui sont allouées, en laissant une plus grande marge de manœuvre pour les petits États car ils reçoivent une relativement faible part des ressources de base de l'IDA.

[136] Pour plus de détails, voir OP 10.00, *Investment Projet Financing*, paragraphes 1 à 10, OP 8.60, *Development Policy Financing*, paragraphes 2 et 3, et Bank Policy, *Program-for-Results Financing* | Catalogue numéro OPCS5.04-POL.01, pp. 5 à 7.

[137] La proportion des ressources du Mécanisme utilisée à l'appui des pays exclusivement IDA sera contrôlée de façon continue, et les Délégués seront informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18.

Banque et des priorités d'IDA-18. Les éléments supplémentaires ci-après aideront à classer par ordre de priorité les projets qu'il est proposé de financer grâce au Mécanisme :

- Degré d'endettement tolérable : Le premier critère de hiérarchisation consiste à veiller à ce que les pays à faible risque reçoivent la priorité, suivis par les pays à risque modéré.
- Capacité : Parmi les pays jugés prioritaires selon le critère de soutenabilité de la dette susmentionné, ceux qui ont une bonne capacité d'absorption des ressources (évaluée en examinant la note CPIA du pays ainsi que la performance de son portefeuille) passeront avant les autres.
- Autres critères de hiérarchisation du Mécanisme : Une attention particulière sera également accordée à la mesure dans laquelle un projet peut mobiliser des ressources, notamment dans le secteur privé, favoriser le renforcement de la résilience (par exemple par des investissements axés sur le changement climatique, la réduction des risques liés aux catastrophes ou la préparation à des pandémies), avoir des avantages transfrontières, et/ou entraîner des transformations économiques, y compris par la fourniture d'un appui aux contributions établies au niveau national dans le cadre de la COP21. La priorité sera donnée à la promotion de l'intégration dans un groupe régional par le biais de financements d'infrastructures économiques modernes cadrant avec un développement à faible intensité de carbone.

8. **Processus d'examen :** Le processus d'établissement des priorités décrit ci-dessus se déroulera d'abord au niveau régional afin de recenser les projets ou programmes dans chaque région. Un processus de vérification sera mis en place au niveau de l'institution pour s'assurer que la qualité des projets ou programmes dont le financement est proposé par chaque région est uniforme à l'échelle de toute la Banque.

9. **Rôle des Administrateurs :** Après vérification au niveau de l'institution, les projets ou programmes approuvés pour financement dans le cadre du Mécanisme seront soumis aux procédures normales de préparation et d'examen des projets et programmes de la Banque. La liste des opérations devant être financées dans le cadre du Mécanisme d'IDA-18 sera communiquée au Conseil pour information et chaque opération ainsi financée sera soumise à l'approbation des Administrateurs. En outre, la direction présentera les enseignements tirés de la mise en œuvre du Mécanisme lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18 et peu de temps après la fin de la période couverte par la Dix-huitième reconstitution des ressources.

ANNEXE 7 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE REPONSE AUX CRISES

1. Cette annexe décrit les modalités de mise en œuvre que la direction de la Banque est censée suivre pour accéder aux ressources du Mécanisme de réponse aux crises dans les cas où des pays IDA seraient touchés par de graves crises économiques, des catastrophes naturelles ou des urgences de santé publique durant la période d'IDA-18.

A. Appui fourni par le Mécanisme en cas de crise économique

2. À la suite d'une grave crise économique, la direction informe le Conseil de son intention de mettre en jeu les ressources du Mécanisme. Pour déclencher l'accès aux ressources du Mécanisme, la direction présente l'analyse qu'elle a faite du choc considéré, de sa nature et de la gravité de son impact pour les pays emprunteurs de l'IDA, et soumet sa recommandation aux Administrateurs. L'analyse doit : i) démontrer qu'une réponse à la crise est conforme aux objectifs du Mécanisme et à ses principes directeurs, son argumentaire devant en particulier établir que le choc a un grave impact sur un nombre significatif de pays et qu'il a résulté de facteurs exogènes ; ii) proposer et justifier le volume global des ressources du Mécanisme devant être allouées au processus de réponse (en tenant compte de la nature et de l'ampleur de la crise, ainsi que des ressources disponibles au niveau du Mécanisme, et en précisant également si des contributions additionnelles des donateurs sont jugées nécessaires) ; iii) présenter le cadre proposé pour allouer les ressources approuvées entre les pays concernés, ainsi que sa justification. C'est lors de l'examen des documents relatifs aux projets devant être financés sur les ressources du Mécanisme qu'il sera demandé au Conseil d'approuver le recours au Mécanisme ainsi que l'enveloppe financière proposée.

3. En cas de crise économique provoquée par une détérioration des termes de l'échange ou des perturbations sur les marchés financiers, la direction rend également compte de l'appréciation portée par les services du FMI sur l'ampleur globale et la nature du choc en question et, dans la mesure du possible, sur l'impact qu'il a au niveau des pays et les éléments d'information pertinents relatifs à leur cadre de politique macroéconomique, en s'appuyant principalement sur les rapports publiés par le FMI. Les différents projets sont ensuite soumis individuellement à l'approbation du Conseil, selon les procédures accélérées et conformément aux politiques et procédures de la Banque. Selon la pratique établie, les services de la Banque et du FMI travaillent en étroite collaboration sur le dossier des différents pays.

4. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme** : L'appui du Mécanisme de réponse aux crises est envisagé dès que des indices font apparaître l'existence d'une situation de crise provoquée par un choc exogène et affectant un nombre significatif de pays emprunteurs de l'IDA. La crise doit plus précisément avoir pour effet escompté d'entraîner sur une échelle large ou régionale une réduction du taux de croissance annuelle du PIB de l'ordre de 3 points de pourcentage ou plus dans les pays en question. Le niveau prévisionnel de réduction de la croissance annuelle du PIB est établi au moyen des données tirées de la base de données PEM du FMI. L'appui du Mécanisme peut également être envisagé en cas de choc grave sur les prix non accompagné d'une baisse de la croissance du PIB de l'ordre de celle mentionnée plus haut, si les conditions suivantes sont réunies : i) le choc est de large ampleur et jugé grave en termes d'impact budgétaire (c'est-à-dire au regard des dépenses additionnelles à consentir pour des interventions ciblées destinées à protéger les groupes vulnérables) ; ii) il existe un consensus sur la nécessité d'une action internationale

concertée ; iii) les ressources déjà allouées par l'IDA au pays sont jugées insuffisantes pour permettre une réponse adéquate.

5. **Admissibilité des pays** : Tous les pays emprunteurs de l'IDA sont en principe admis à bénéficier de l'appui du Mécanisme. Dans chaque cas, leur admissibilité est déterminée principalement en fonction de l'impact que la crise est censée avoir sur leur PIB. Une réduction du taux de croissance du PIB de l'ordre de 3 points de pourcentage ou plus d'une année sur l'autre est la valeur seuil utilisée pour déterminer les pays susceptibles de pouvoir bénéficier de l'appui du Mécanisme. Ce tri préliminaire est avalisé par une analyse des données budgétaires disponibles et autres données pertinentes, suivant en cela l'objectif du Mécanisme consistant à empêcher ou limiter à court terme l'impact de la crise sur les dépenses essentielles, et à éviter que le pays ne s'écarte de ses objectifs de développement sur le long terme (au regard, par exemple, de l'ampleur de l'impact qu'a la crise, de la possibilité pour le pays d'avoir accès à d'autres sources de financement et de son aptitude à financer son redressement sur ses propres ressources). À la suite de cette analyse, les pays qui ne subissent pas d'effets significatifs de la crise sur le plan budgétaire peuvent ne pas être admis à bénéficier de l'appui du Mécanisme, même si la croissance de leur PIB a de fait accusé une baisse de 3 points de pourcentage.

6. **Analyse budgétaire** : L'analyse budgétaire à entreprendre à l'appui des évaluations de l'admissibilité des pays et du cadre d'allocation des ressources porte sur les recettes, dépenses et programmes de financement de l'État, en vue de parvenir à une estimation des dépenses de développement fondamentales qui sont compromises. On entend par là les montants nécessaires à un pays pour maintenir son profil antérieur de dépenses en matière d'éducation et de santé, ainsi que pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures en place, et pour maintenir également, ou accroître éventuellement (selon la nature de la crise), ses dépenses de protection sociale.

7. **Répartition des ressources entre les pays admissibles** : Le cadre d'allocation des ressources suit une approche en deux étapes, en prenant principalement pour base l'analyse budgétaire mentionnée plus haut. Les pays ayant subi le plus gros impact reçoivent proportionnellement plus de ressources que les autres.

- La première étape consiste à allouer l'essentiel des ressources (75 % au moins), et la seconde à ajuster les montants alloués (au moyen des ressources restantes) à la lumière des informations supplémentaires recueillies au sujet des pays concernés et de l'impact que la crise a sur eux, de leurs besoins en ressources et de leur capacité à mobiliser une réponse efficace grâce aux ressources additionnelles. Les montants alloués sont calculés par habitant (afin de prendre en compte la taille respective des pays).

- La conception du cadre d'allocation prend en compte deux impératifs : i) prévoir un montant de base propre à assurer une réponse significative, notamment pour les petits États ; ii) fixer un plafond sur les ressources allouées à un pays ou groupe de pays donné (ce plafond était initialement fixé à 5 % de l'ensemble des ressources), ce qui peut être particulièrement utile dans les cas où un même événement a des effets décalés sur les pays ou groupes de pays considérés, car on évite ainsi d'utiliser une approche « premier arrivé, premier servi », avec le risque d'épuisement des ressources imparties qui pourrait en résulter.

- Au stade de la seconde phase, le montant alloué à un pays peut être accru dans une proportion allant jusqu'à 33 % de plus que le montant alloué lors de la première phase. Trois séries de critères sont utilisées pour cela : impact sur le pays, besoin de ressources et montants disponibles, et capacité à utiliser ces ressources de manière effective. Afin de garantir le principe de transparence dans l'utilisation des ressources à ce stade, les équipes de pays utilisent un format normalisé pour leurs demandes de ressources du Mécanisme au titre de cette seconde phase.

8. **Utilisation des fonds** : L'instruction des projets financés au moyen des montants alloués sur les ressources du Mécanisme est censée être effectuée rapidement en utilisant des procédures accélérées. Les équipes sont encouragées à faire appel à des instruments qui se traduisent par une mise en œuvre rapide. La majeure partie des projets en question devraient donc bénéficier de financements additionnels au titre de crédits ou dons d'investissement existants, d'opérations supplémentaires à l'appui des politiques de développement et/ou de crédits ou dons d'urgence. Conformément aux politiques en vigueur de l'IDA, les ressources allouées au titre du Mécanisme ne sont pas affectées à des secteurs ou des domaines d'intervention particuliers, mais le choix des projets est censé refléter les conclusions de l'analyse budgétaire effectuée au stade du déclenchement du recours au Mécanisme ou de l'allocation de ses ressources. Les pays sont par ailleurs encouragés à donner la priorité, dans l'emploi des ressources, à des actions permettant de préserver les dépenses essentielles en matière de santé, d'éducation, de protection sociale, d'infrastructure et d'agriculture.

9. **Conditions** : Les conditions de cette aide sont identiques à celles qui s'appliquent à l'aide fournie par l'IDA à ses pays clients.

B. Appui fourni par le Mécanisme en cas de catastrophe naturelle

10. À la suite d'une grave catastrophe, la direction informe immédiatement le Conseil de son intention de mettre en jeu les ressources du Mécanisme. Elle démontre alors que l'appui du Mécanisme constitue un élément approprié de la réponse globale apportée par la Banque parallèlement à celle de l'ONU, et elle fournit une estimation initiale de l'appui devant être fourni à ce titre, en énonçant clairement sa justification. L'estimation en question est modérée et susceptible d'être revue et corrigée à mesure que la Banque disposera de meilleurs éléments d'information. C'est lors de l'examen des documents relatifs aux projets devant être financés sur les ressources du Mécanisme qu'il sera demandé au Conseil d'approuver le recours au Mécanisme ainsi que l'enveloppe financière proposée.

11. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme** : L'appui du CRW est envisagé uniquement dans les cas de catastrophes naturelles d'une gravité et d'une intensité exceptionnelles. Des données paramétriques sur la fréquence et l'impact des catastrophes serviront à étayer l'argumentation justifiant le recours aux ressources du Mécanisme dans le cas en question, mais ce n'est pas sur ces seules bases que la justification est établie[138].

[138] Des données paramétriques telles que le degré de magnitude d'un séisme sur l'échelle de Richter ne reflètent pas exactement l'impact d'une catastrophe, car la gravité de cet impact est aussi fonction d'éléments tels que le niveau de préparation locale aux catastrophes ou la proximité de zones d'établissements humains.

12. **Allocation des ressources** : La direction suivra pour cela un processus en deux temps, qui prend en compte la nécessité de signaler d'emblée les ressources potentiellement disponibles et leur ordre de grandeur, tout en conservant la marge de manœuvre voulue pour pouvoir ajuster ses décisions à mesure qu'elle disposera de nouveaux éléments d'information.

13. Dans un premier temps, c'est-à-dire immédiatement après une catastrophe naturelle, la direction passe en revue les données disponibles sur l'impact de l'événement, afin de déterminer à titre préliminaire s'il y a lieu de faire appel aux ressources du Mécanisme. Comme les données en question, dans la période qui suit immédiatement une catastrophe, ont tendance à être limitées et en constante évolution, la direction peut également considérer dans son évaluation si le pays concerné a : a) décrété l'état d'urgence ; b) sollicité les ressources du Mécanisme ; et c) demandé la réalisation d'une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) ou d'une évaluation des dommages et des pertes (DaLA)[139]. Elle prend en compte, pour finir, la capacité du Groupe de la Banque mondiale à répondre à la situation sans faire appel au Mécanisme, et elle doit également définir le processus de coopération établi avec l'ONU, et en particulier avec son Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA).

14. Dans un second temps, les données d'impact initiales sont validées au moyen de celles tirées de la PDNA/DaLA et d'autres informations, de manière à permettre le calcul d'une enveloppe financière définitive. La décision finale concernant l'ampleur de cette enveloppe de financement par le Mécanisme s'appuie sur les pratiques antérieures de l'IDA et tient compte des facteurs suivants : i) les informations tirées des PDNA/DaLA sur la gravité de la situation et le coût de l'effort de redressement ; ii) le nombre de personnes touchées (définies comme étant les personnes qui se sont retrouvées sans abri et/ou ont subi une perte de revenus ou de moyens de subsistance) ; iii) les données estimatives d'impact sur le PIB ; iv) les ressources disponibles pour répondre à la crise au moyen : a) du portefeuille de l'IDA ; b) de sources internes ; c) d'autres types de financements externes (y compris la BIRD) ; et d) du niveau des ressources restantes au sein du Mécanisme ; v) la capacité d'absorption du pays ; vi) le lancement d'un appel accéléré par l'ONU ; et vii) la taille du pays (prise en compte, par exemple, du statut de petit État).

15. **Conditions** : Les conditions de cette aide sont identiques à celles qui s'appliquent à l'aide fournie par l'IDA à ses pays clients. Pour les pays frappés par des catastrophes naturelles graves qui provoquent de lourds dégâts et pertes représentant plus d'un tiers du PIB, les conditions de financement de l'IDA peuvent être modifiées en conséquence, sur la base d'une nouvelle analyse de viabilité de la dette effectuée à la suite de la crise.

C. Appui fourni par le Mécanisme en cas de crise de santé publique

16. À la suite d'une crise de santé publique, la direction informe immédiatement le Conseil de son intention de mettre en jeu les ressources du Mécanisme. Elle démontre alors que l'appui du Mécanisme constitue un élément approprié de la réponse globale apportée par la Banque

[139] Les PDNA ou DaLA sont un moyen fiable et universellement reconnu dont disposent les pays pour déterminer l'impact d'une catastrophe (exprimé en termes de dommages et de pertes). Ils permettent également : a) de procéder à une estimation globale des besoins en jeu pour assurer le redressement d'ensemble et multisectoriel ; b) d'intégrer la réduction des risques liés aux catastrophes en tant qu'élément convenu du dispositif envisagé pour ce redressement ; c) de refléter un consensus au niveau des différentes parties concernées vis-à-vis des stratégies de redressement sectorielles.

parallèlement à celle de l'ONU et des autres partenaires de développement, et elle fournit une estimation initiale de l'appui devant être fourni à ce titre, en énonçant clairement sa justification. L'estimation en question est modérée et susceptible d'être revue et corrigée à mesure que la Banque disposera de meilleurs éléments d'information. C'est lors de l'examen des documents relatifs aux projets devant être financés sur les ressources du Mécanisme qu'il sera demandé au Conseil d'approuver le recours au Mécanisme ainsi que l'enveloppe financière proposée.

17. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme** : L'appui du Mécanisme est envisagé uniquement dans les cas où : i) le pays touché par une crise de santé publique ou une épidémie a décrété l'état d'urgence sanitaire; ii) l'OMS a déclaré que l'épidémie pouvait avoir une importance de portée mondiale mettant en jeu le système mondial d'alerte et d'intervention de l'Organisation, en application du Règlement sanitaire international de 2005.

18. **Allocation des ressources** : La direction suivra pour cela un processus en deux temps, qui prend en compte la nécessité de signaler d'emblée les ressources potentiellement disponibles et leur ordre de grandeur, tout en conservant la marge de manœuvre voulue pour pouvoir ajuster ses décisions à mesure qu'elle disposera de nouveaux éléments d'information.

19. Dans un premier temps, une fois déclaré l'état d'urgence sanitaire, la direction passe en revue les données disponibles sur l'impact de l'épidémie, afin de déterminer à titre préliminaire s'il y a lieu de faire appel aux ressources du Mécanisme. Cette évaluation peut également tenir compte de l'appui fourni par le Mécanisme de riposte d'urgence aux pandémies (PEF) s'il est opérationnel, et considérer si le pays concerné et l'OMS ont : a) décrété l'état d'urgence sanitaire ; b) sollicité les ressources du Mécanisme ; et c) demandé la réalisation d'une évaluation des besoins[140]. Enfin, elle prend en compte la capacité du Groupe de la Banque mondiale à répondre à la situation sans faire appel au Mécanisme[141], ainsi que la coopération avec l'ONU, notamment l'OMS, et avec les autres partenaires de développement.

20. Dans un second temps, les données d'impact initiales sont validées au moyen de celles tirées de l'évaluation des besoins et d'autres informations, de manière à permettre le calcul d'une enveloppe financière définitive. La décision finale concernant l'ampleur de cette enveloppe de financement par le Mécanisme s'appuie sur les pratiques antérieures de l'IDA et tient compte des facteurs suivants : i) les informations sur la gravité de la crise et le coût des mesures à prendre pour y faire face ; ii) le nombre de personnes touchées (définies comme étant les personnes qui se sont retrouvées sans abri et/ou ont subi une perte de revenus ou de moyens de subsistance) ; iii) les données estimatives d'impact sur le PIB ; iv) les ressources disponibles pour répondre à la crise au moyen : a) du portefeuille de l'IDA ; b) de sources internes ; c) d'autres types de financements externes (y compris la BIRD et le PEF) ; et d) du niveau des ressources restantes au sein du Mécanisme ; v) la capacité d'absorption du pays ; vi) le lancement d'un appel accéléré par l'ONU ; vii) la taille du pays (prise en compte, par exemple, du statut de petit État).

---

[140] Cela permet : a) de procéder à une estimation globale des besoins en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'OMS ; b) de prendre en compte l'impact sur l'économie et les finances publiques du pays touché ; c) d'examiner l'impact de la crise sanitaire sur les objectifs de développement du pays à moyen et à long terme.

[141] Cela comprend l'aide fournie par le Mécanisme de riposte d'urgence aux pandémies envisagé.

21. **Conditions** : Sauf disposition contraire, les conditions de cette aide sont identiques à celles qui s'appliquent à l'aide fournie par l'IDA à ses pays clients.

ANNEXE 8 : MISE EN ŒUVRE DES CAT-DDO

1. **Champ d'application :** Le champ d'application de l'option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT-DDO) est le même pour les clients de l'IDA que pour les pays admis à emprunter à la BIRD. Les financements assortis de cette option aident à faire face aux chocs liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires.

2. **Admissibilité et conditions d'approbation préalable :** Les conditions préalables sont les mêmes que pour l'instrument équivalent de la BIRD. Les financements CAT-DDO seront offerts à tous les pays pouvant prétendre aux ressources de l'IDA – y compris les pays à financement mixte – qui répondent aux conditions suivantes : i) un cadre de politique macroéconomique adéquat ; ii) la préparation ou l'existence d'un programme de gestion des risques liés aux catastrophes qui permette de faire face aux catastrophes naturelles et aux crises sanitaires. Les pays qui bénéficient de financements CAT-DDO pourront encore faire appel au Mécanisme de réponse aux crises pour recevoir des ressources supplémentaires si ces financements s'avèrent insuffisants pour faire face à des besoins plus importants que prévu en cas de crise.

3. **Conditions de tirage :** Comme pour l'instrument de la BIRD, les tirages sont autorisés uniquement si une condition préalable liée à une catastrophe – généralement la proclamation de l'état d'urgence par le pays membre – est satisfaite.

4. **Tirage :** Les clients peuvent effectuer un tirage à hauteur du montant total du financement CAT-DDO à un moment quelconque de la période de trois ans suivant la signature, avec la possibilité de renouveler l'instrument et la période de tirage.

5. **Renouvellement :** La CAT-DDO peut être renouvelée une fois, soit une période de tirage totale de six ans.

6. **Limite par pays :** Le montant maximal par pays est fixé à 250 millions de dollars ou 0,5 % du PIB, le montant le plus faible étant retenu. Pour assurer un niveau adéquat de financement en cas de crise, les clients de l'IDA dont le plafond (calculé ci-dessus) est inférieur à 20 millions de dollars peuvent demander un financement CAT-DDO d'un montant maximal de 20 millions de dollars.

7. **Plafonnement du portefeuille global :** Le montant total du portefeuille CAT-DDO de l'IDA est plafonné à 3 milliards de dollars. Cela permet à l'IDA d'expérimenter ce nouvel instrument avec prudence, du point de vue financier. Le plafond fixé pour le portefeuille sera révisé lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18.

8. **Allocation**[142] **:** Les **c**lients de l'IDA auront la possibilité d'accéder à la CAT-DDO en faisant appel à leurs allocations ordinaires basées sur les résultats (PBA), aux soldes non décaissés et au

[142] On pourrait envisager d'autoriser les pays à utiliser le Programme régional pour les projets régionaux ouvrant droit à la CAT-DDO. Cette option sera examinée lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18.

Mécanisme de financement complémentaire (pour les pays pouvant prétendre à ces financements)[143].

- PBA : Une règle assurant une égale contribution de l'IDA et du pays sera appliquée pour la portion du financement CAT-DDO financée selon la formule de la PBA. En d'autres termes, l'IDA versera un montant théorique égal à la contribution PBA du pays. Cette règle permet de ne pas décourager indûment le recours à l'instrument, tout en assurant son appropriation par le client. La contribution de 50 % demandée au pays s'appuie également sur l'expérience des financements CAT-DDO offerts par la BIRD. Il reste cependant deux réserves à prendre en compte. D'une part, les pays IDA pourraient être plus enclins à effectuer des tirages que les clients de la BIRD car ils ont une plus faible capacité de gestion des crises. D'autre part, un corollaire de la règle de co-paiement est que l'IDA pourrait demander des ressources supplémentaires pour financer sa part si les taux de tirage sont plus élevés que prévu. Bien que ce risque soit limité compte tenu du plafonnement du portefeuille global des financements CAT-DDO, des tirages plus importants que prévu pourraient nécessiter des modifications du programme de l'IDA qui seraient examinées lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18.
- Soldes non décaissés : Inversement, un tirage CAT-DOO peut être financé au moyen du solde des montants non décaissés au pays, auquel cas le tirage sera intégralement financé. Cela sera autorisé pour un montant allant jusqu'à 5 % du solde total des montants non décaissés au client, étant entendu que cela doit éviter ou limiter le risque de perturbation des programmes en cours. Des exceptions à ce plafonnement pourront être envisagées lors des réunions d'examen institutionnel.
- Mécanisme de financement complémentaire (SUF) : Une CAT-DDO peut également être intégralement financée dans le cadre du SUF.

9. **Tarification**[144] **:** Une commission d'ouverture de 0,5 % et une commission de renouvellement de 0,25 % seront perçues pour les financements CAT-DDO de l'IDA couverts par le SUF, comme dans le cas de la BIRD. Les deux commissions seront initialement fixées à 0 % pour les allocations PBA et les soldes non décaissés (pour lesquels les pays utiliseront leur volume limité de ressources concessionnelles). Lors du tirage, les taux préférentiels de l'IDA seront appliqués si le client choisit la formule de la PBA ou des soldes non décaissés, les taux non préférentiels (de la BIRD) étant retenus s'il opte pour le SUF.

10. **Monnaie :** DTS et devises du panier servant à déterminer la valeur du DTS, conformément aux règles de l'IDA concernant les prêts en devise unique.

---

[143] Aux fins de gestion du risque de crédit, la CAT-DDO offerte par la BIRD est traitée comme un engagement – ce qui a des incidences en termes de constitution de provisions pour pertes sur prêts, de charges financières et de plafonds d'engagement – au moment de l'entrée en vigueur et non pas au moment du tirage. Il en ira de même pour les CAT-DDO offertes par l'IDA.

[144] La commission d'ouverture et la commission de renouvellement sont réexaminées périodiquement. Comme pour leur équivalent à la BIRD, les financements CAT-DDO de l'IDA ne sont assortis d'aucune commission d'engagement.

11. **Remboursement :** Les conditions de remboursement sont les mêmes que pour : i) les prêts concessionnels de l'IDA, si le pays choisit la formule de la PBA ou des soldes non décaissés ; ou ii) les prêts financés par le SUF, s'il opte pour ce mécanisme.

12. **Réengagement des soldes non décaissés :** Le client sera autorisé à réengager la portion PBA des soldes non décaissés des financements CAT-DDO à la fin de la période de tirage.

ANNEXE 9 : MISE EN ŒUVRE DU CADRE DES PRETS CONCESSIONNELS DES PARTENAIRES

1. La présente annexe résume le cadre des CPL d'IDA-18. Ledit cadre comporte les mises à jour finales.

2. Pour que les financements par emprunt puissent être intégrés de manière durable dans le cadre de financement d'IDA-18, les modalités d'emprunt des prêts concessionnels devraient avoir des similaires à celles des crédits d'IDA-18. En outre, afin d'assurer l'équité et la transparence, les Partenaires devraient avoir la possibilité de choisir parmi un certain nombre d'options de prêt qui leur sont proposées. Ainsi, le cadre des CPL d'IDA-18 propose d'appliquer les conditions suivantes aux prêts concessionnels :

- Échéance : L'échéance serait de 25 ou 40 ans conformément aux modalités des crédits de l'IDA.
- Différé d'amortissement : Le différé d'amortissement serait de 5 ans pour un prêt de 25 ans ou de 10 ans pour un prêt de 40 ans.
- Remboursements au titre du principal : Les remboursements du principal des prêts concessionnels commenceraient à l'expiration du différé d'amortissement. À ce moment-là, un calendrier d'amortissement linéaire serait appliqué, ce qui réduirait le coût du service de la dette pour l'IDA et correspondrait pratiquement aux conditions de remboursement des crédits sous-jacents de l'IDA. Le principal serait amorti au taux de 5 % par an pour les crédits d'une échéance de 25 ans et de 3,3 % par an pour les crédits de 40 ans.
- Coupon/Intérêt : Les prêts concessionnels de l'IDA seraient assortis d'un coupon global de jusqu'à 1 % de la contre-valeur en DTS du prêt[145]. Les partenaires ont la possibilité de fournir des ressources supplémentaires sous forme de dons pour combler l'écart entre le taux d'intérêt nominal applicable au CPL et le taux d'intérêt nominal visé si celui-ci est plus élevé[146]. Pour les CPL libellés dans des monnaies aux taux d'intérêt négatifs correspondant au taux d'intérêt maximal de 1 % du montant en DTS autorisé par le cadre, les Partenaires ont également la possibilité d'accorder un CPL à un taux d'intérêt nominal équivalant à 0 % dans la monnaie du CPL et de fournir l'élément de libéralité restant exigé par le cadre en accordant un volume plus important de CPL[147].
- Remboursement anticipé : Afin d'assurer sa viabilité financière, l'IDA peut procéder à un remboursement anticipé de la totalité ou d'une partie du solde du CPL, sans pénalité.
- Date d'entrée en vigueur : Le prêt prend effet à la signature d'un accord de prêt par les parties.

---

[145] Le coût global peut également être obtenu en fournissant des dons additionnels afin d'assurer la péréquation des coupons.

[146] Le « taux visé » est le taux d'intérêt nominal souhaité retenu par les Partenaires. Il devrait être compris entre 0 % et 1 % en DTS, ou entre 0 % en DTS et 0 % en monnaie dans laquelle le CPL est libellé, lorsque le taux de 0 % en monnaie du CPL est supérieur à 1 % en DTS. Le taux d'intérêt nominal visé sera utilisé pour calculer l'élément de libéralité du CPL.

[147] Cela implique un taux d'intérêt nominal plus élevé que le taux maximum en DTS de 1 % et résulte du taux d'intérêt plancher. Un traitement équitable entre les Partenaires sera assuré en appliquant le taux d'intérêt nominal réel du CPL pour calculer l'élément de libéralité du CPL afin de déterminer les droits de vote et de se conformer à l'Objectif de contribution minimale sous forme de don.

- Monnaies : L'IDA accepterait des prêts concessionnels libellés en DTS, dans l'une des monnaies du panier servant à calculer le DTS, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, la livre sterling, et le renminbi chinois.
- Retraits : Les fonds des prêts concessionnels seraient tirés en trois tranches égales sur une période maximale de 3 ans. À sa discrétion et avec l'accord du prêteur, la direction peut effectuer des retraits sur des périodes plus courtes selon qu'elle le juge nécessaire.

3. **Contribution sous forme de don :** Les partenaires qui accordent des prêts concessionnels au titre d'IDA-18 sont tenus de verser des contributions de base sous forme de dons égales à au moins 80 % de l'Objectif de contribution minimale sous forme de don et de chercher à faire en sorte que le montant total de la Contribution équivalent don (qui comprend la contribution de base provenant du don et l'élément de libéralité des CPL) corresponde au moins à leur Objectif de contribution minimale sous forme de don. Les Partenaires pourraient choisir de fixer leur Objectif de contribution minimale sous forme de don à 100 % du montant total de leur Contribution équivalent don sur la base d'IDA-16, IDA-17 ou une combinaison de reconstitutions antérieures avec IDA-16 comme point de départ (2 x IDA16 – IDA-17), selon la formule qu'ils préfèrent. L'Objectif de contribution minimale sous forme de don pourrait aussi être basé sur des montants en Monnaie de la contribution annoncée, en Monnaie nationale ou en DTS, selon la préférence du Partenaire.

4. **Élément de libéralité :** Comme convenu dans le cadre du CPL d'IDA-17, dès la réception des financements concessionnels des partenaires de l'IDA, l'élément de libéralité des CPL (correspondant aux avantages financiers que l'IDA tire des CPL) sera reconnu aux fins des droits de vote et de partage des charges.

L'élément de libéralité est fonction des conditions du prêt. Les modalités du prêt déterminent les entrées et les sorties de fonds liées au prêt, et l'élément de libéralité est effectivement le rapport entre la valeur actuelle du service de la dette et la valeur actuelle des décaissements au titre du prêt, ce qui peut être représenté par la formule suivante :

$$1 - \frac{\sum_{i=1}^{n}(DF_i \times CFS_i)}{\sum_{j=1}^{n}(DF_j \times CFD_j)}$$

Où :

DF_i = Coefficient d'actualisation à la période i, calculé à l'aide du taux d'actualisation du cadre des CPL

CFS_i = Flux de trésorerie provenant du service de la dette à la période i

DF_j = Coefficient d'actualisation à la période j, calculé à l'aide du taux d'actualisation du cadre des CPL

CFD_j = Flux de trésorerie provenant du décaissement au titre du prêt à la période j

5. **Taux d'actualisation pour calculer l'élément de libéralité :** Comme convenu lors de la deuxième réunion sur la reconstitution d'IDA-18 tenue au Myanmar, le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'élément de libéralité sera basé sur le coût projeté du financement de l'IDA sur le marché. Le tableau 1 ci-dessous indique les taux d'actualisation par monnaie et en fonction des modalités de prêt.

Tableau 1. Taux d'actualisation des CPL d'IDA-18

Monnaie	Coût de financement projeté/Taux d'actualisation	
	CPL de 20 ans	**CPL de 40 ans**
USD	2,93 %	3,27 %
JPY	0,47 %	0,87 %
GBP	2,35 %	2,52 %
EUR	1,50 %	1,78 %
CNY	4,08 %	4,63 %
DTS	**2,35 %**	**2,70 %**

6. Les taux d'actualisation spécifiques aux monnaies en vertu du cadre d'IDA-18 permettent aux Partenaires de calculer l'élément de libéralité dans chacune des monnaies. En outre, la conversion des taux d'intérêt nominaux des CPL entre les monnaies composant le panier de calcul du DTS sera basée sur le principe selon lequel l'élément de libéralité généré sur les CPL dans différentes devises sera équivalent. Par exemple, un prêt libellé en DTS d'une échéance de 25 ans et d'un coupon de 1 % aura le même élément de libéralité de 15,8 % qu'un CPL en USD assorti d'un coupon de 1,51 % ; qu'un CPL en EUR assorti d'un coupon de 0,24 % ; qu'un CPL en JPY assorti d'un coupon de -0,68 % ; qu'un CPL en GBP assorti d'un coupon 1 % ; au qu'une CPL en CNY assorti d'un coupon de 2,52 %. Dans le cadre de cette approche, le tableau 2 présente les taux d'intérêt nominal correspondants entre les monnaies composant le panier de calcul du DTS et le DTS lui-même, et le tableau 3 indique l'élément de libéralité généré par les CPL assortis de taux d'intérêt nominal différents.

Tableau 2. Taux de taux d'intérêt nominal correspondants entre le DTS et les monnaies du panier de servant à calculer le DTS [148]

CPL de 25 ans assorti d'un calendrier de décaissement sur 3 ans

Taux d'intérêt nominaux correspondants :					
DTS	**0,00 %**	**0,50 %**	**1,00 %**	**1,50 %**	**2,00 %**
USD	0,47 %	0,99 %	1,51 %	2,04 %	2,56 %
JPY	-1,54 %	-1,11 %	-0,68 %	-0,25 %	0,18 %
GBP	0,00 %	0,50 %	1,00 %	1,50 %	2,00 %
EUR	-0,69 %	-0,22 %	0,24 %	0,71 %	1,18 %
RMB	1,39 %	1,95 %	2,52 %	3,09 %	3,66 %

CPL de 40 ans assorti d'un calendrier de décaissement sur 3 ans

Taux d'intérêt nominaux correspondants :					
DTS	**0,00 %**	**0,50 %**	**1,00 %**	**1,50 %**	**2,00 %**
USD	0,38 %	0,92 %	1,45 %	1,98 %	2,52 %
JPY[149]	-1,27 %	-0,87 %	-0,48 %	-0,08 %	0,32 %
GBP	-0,12 %	0,37 %	0,86 %	1,35 %	1,84 %
EUR	-0,63 %	-0,18 %	0,26 %	0,71 %	1,16 %
RMB	1,28 %	1,89 %	2,51 %	3,12 %	3,74 %

[148] Le taux d'intérêt nominal correspondant et l'élément de libéralité des monnaies composant le panier du DTS pour un taux particulier du DTS seront légèrement différents si le calendrier de décaissement est modifié (c.-à-d. pour un calendrier de décaissement sur un an).

[149] Le taux d'intérêt nominal de 0 % en JPY serait égal à 1,6 % en DTS.

Tableau 3. Éléments de libéralité indicatifs de CPL assortis de différents taux d'intérêt nominaux

CPL de 25 ans avec un calendrier de décaissement sur 3 ans

Taux d'intérêt nominal pour DTS	**0,00 %**	**0,50 %**	**1,00 %**
Taux d'intérêt nominal pour USD	0,47 %	0,99 %	1,51 %
Taux d'intérêt nominal pour JPY	-1,54 %	-1,11 %	-0,68 %
Taux d'intérêt nominal pour GBP	0,00 %	0,50 %	1,00 %
Taux d'intérêt nominal pour EUR	-0,69 %	-0,22 %	0,24 %
Taux d'intérêt nominal pour RMB	1,39 %	1,95 %	2,52 %
Élément de libéralité	**27,55 %**	**21,65 %**	**15,76 %**

CPL de 40 ans avec un calendrier de décaissement sur 3 ans

Taux d'intérêt nominal pour DTS	**0,00 %**	**0,50 %**	**1,00 %**
Taux d'intérêt nominal pour USD	038 %	0,92 %	1,45 %
Taux d'intérêt nominal pour JPY	-1,27 %	-0,87 %	-0,48 %
Taux d'intérêt nominal pour GBP	-0,12 %	0,37 %	0,86 %
Taux d'intérêt nominal pour EUR	-0,63 %	-0,18 %	0,26 %
Taux d'intérêt nominal pour RMB	1,28 %	1,89 %	2,51 %
Élément de libéralité	**46,20 %**	**37,58 %**	**28,97 %**

7. **Option d'un taux d'intérêt plancher pour les Partenaires qui versent des contributions dans des monnaies pour lesquelles l'équivalent de 1 % en DTS (taux d'intérêt maximum du cadre CPL) est un taux négatif**. Avec cette option, les Partenaires peuvent accorder un prêt à 0 % dans la monnaie du CPL[150]. Le taux plancher de 0 % signifie que le taux d'intérêt nominal sera supérieur au taux maximum de 1 % en DTS. Un traitement équitable entre les Partenaires sera assuré en appliquant le taux d'intérêt nominal du CPL pour calculer l'élément de libéralité du CPL afin de déterminer les droits de vote et de se conformer à l'Objectif de contribution minimale sous forme de don (autrement dit, la « règle du 80/20 »). L'utilisation du taux de 0 % dans la monnaie du CPL se traduira par un élément de libéralité plus faible, ce qui implique que le prêteur doit accorder un prêt plus important pour satisfaire à l'exigence de contribution minimale sous de don.

Figure 1. Illustration de taux planchers pour des CPL de 40 ans avec des taux négatifs

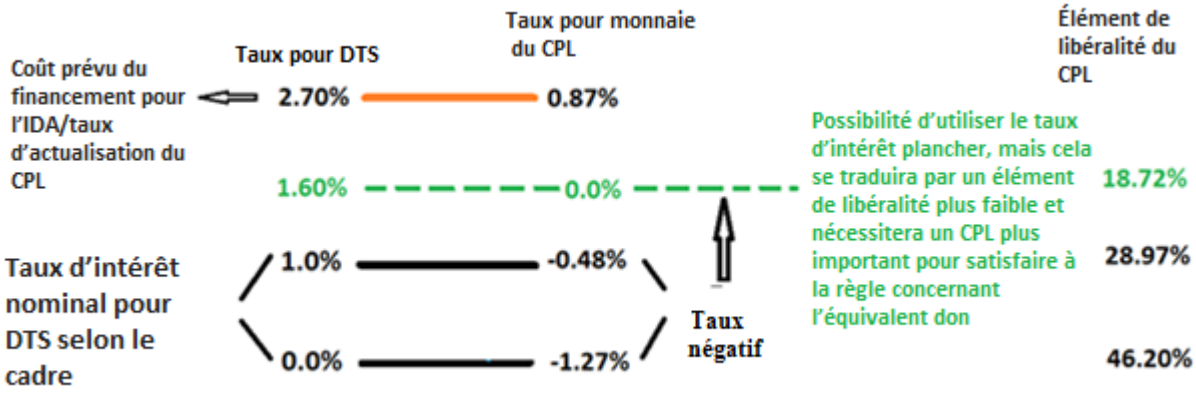

8. **Dans le cadre du CPL d'IDA-18, l'Association exigera que les Partenaires déposent leurs Instruments d'engagement avant qu'elle ne signe un accord de CPL avec le pays partenaire.** Cette exigence vise à assurer une plus grande équité entre les Partenaires qui accordent des CPL et ceux qui accordent des dons lorsque les Instruments d'engagement sont exigés avant la perception des fonds du don. En outre, dans le cas où un Partenaire prévoit fournir des ressources supplémentaires sous forme de dons pour abaisser le taux d'intérêt nominal du CPL, l'IDA exigera le paiement le versement du don additionnel par le Partenaire comme préalable à l'acceptation par l'IDA du décaissement du CPL. Il s'agit d'éviter que l'IDA supporte un coût d'emprunt élevé pour le CPL sans recevoir le paiement correspondant au titre du don qui garantit la concessionnalité voulue.

9. Si un Partenaire choisit d'effectuer ce paiement de don additionnel à l'avance, le montant du paiement requis sera calculé en fonction de la valeur actualisée de la différence dans les flux de trésorerie futurs entre les paiements au titre du coupon initial et les paiements au titre du coupon visé. Le même taux d'actualisation dans le cadre CPL sera également utilisé pour le calcul de la valeur actuelle. Le Partenaire ne peut effectuer le versement des fonds du don additionnel en plusieurs tranches que si le CPL est assorti du même calendrier de décaissement (qui s'étale sur une durée maximale de 3 ans) et si la valeur actualisée des paiements au titre du don additionnel est

[150] Ce taux d'intérêt nominal de 0 % pourrait également être atteint en associant un prêt à taux d'intérêt nominal plus élevé et un don additionnel.

maintenue. Le tableau 4 illustre les paiements au titre d'un don additionnel requis à différents taux d'intérêt nominaux initiaux et visés.

Tableau 4. Illustration des paiements au titre d'un don additionnel requis pour rapprocher les taux d'intérêt nominaux initiaux et ceux visés

1 000 millions, CPL de 25 ans assorti d'un calendrier de décaissement sur 3 ans

Monnaie	Taux d'intérêt nominal initial	Taux d'intérêt nominal visé	Écart (initial vs. visé)	Taux d'actualisation	Don additionnel (versé à l'avance) en monnaie
USD	2,51 %	1,51 %	1,00 %	2,93 %	109 millions
JPY	0,32 %	-0,68 % [151]	1,00 %	0,47 %	136 millions
GBP	2,00 %	1,00 %	1,00 %	2,35 %	115 millions
EUR	1,24 %	0,24 %	1,00 %	1,50 %	124 millions
RMB	3,52 %	2,52 %	1,00 %	4,08 %	100 millions
DTS	2,00 %	1,00 %	1,00 %	2,35 %	115 millions

[151] Les Partenaires disposeraient d'une marge de manœuvre pour faire bénéficier du taux d'intérêt plancher de 0 %. Pour ce faire, ils devraient verser une contribution sous forme de don additionnel plus faible, mais cela se traduirait par un plus faible CPL équivalent don.

ANNEXE 10 : DOCUMENTS FOURNIS POUR LES REUNIONS DE NEGOCIATION D'IDA-18

14-15 mars 2016 – Paris (France)

Documents de synthèse :

- Setting the Agenda for IDA18: Strategic Directions (mars 2016)
- Review of IDA's Graduation Policy (mars 2016)
- Effective Foreign Exchange Rates for Use in the IDA18 Replenishment (mars 2016)
- Integration of IDA Special Themes in Country Partnership Frameworks – Background Note (mars 2016)
- Factors Affecting Data Quality for Collecting, Aggregating, and Reporting Tier I and II Indicators of the IDA Results Measurement System – Background Note (mars 2016)
- Background Note on ADF and IDA Collaboration (mars 2016)
- IDA's Long Term Financial Capacity and Leveraging Options (mars 2016) (confidentiel)*

21-24 juin 2016 – Nay Pyi Taw (Myanmar)

Documents de synthèse :

- IDA18 Overarching Theme: Towards 2030: Investing in Growth, Resilience and Opportunity (juin 2016)
- IDA18 Special Theme: Jobs and Economic Transformation (mai 2016)
- WBG Collaboration: Proposal for an IFC-MIGA Private Sector Window in IDA18 (juin 2016)
- IDA18 Special Theme: Governance and Institutions (mai 2016)
- IDA18 Special Theme: Gender and Development (mai 2016)
- IDA18 Special Theme: Climate Change (mai 2016)
- IDA18 Special Theme: Fragility, Conflict and Violence (mai 2016)
- The Way Forward for IDA18: The IDA18 Results Measurement System (mai 2016)
- The Demand for IDA18 Resources and the Strategy for their Effective Use (mai 2016)
- IDA18 Financing and Leveraging Framework (mai 2016) (confidentiel)*

10-11 octobre 2016 – Washington (États-Unis)

- Updated IDA18 Operational and Financing Framework (septembre 2016) (confidentiel)*
- Further Details on the Proposed IFC-MIGA Private Sector Window in IDA18 (septembre 2016)
- Draft of IDA18 Deputies' Report (septembre 2016)

14-15 décembre 2016 – Yogyakarta (Indonésie)

- Draft of IDA18 Deputies' Report

* Ces documents n'ont pas été rendus publics en application de la Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale, qui exclut la publication de documents contenant des projections financières confidentielles.

ANNEXE 11 : PROJET DE RESOLUTION D'IDA-18

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Augmentation des ressources : Dix-huitième reconstitution

ATTENDU QUE :

(A) les Administrateurs de l'Association internationale de développement (« l'Association ») ont examiné les besoins financiers futurs de l'Association et conclu qu'il était souhaitable d'autoriser une reconstitution de ses ressources pour qu'elle puisse prendre de nouveaux engagements de financement durant la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 202 (la « Dix-huitième reconstitution ») pour les montants et aux conditions stipulés dans le Rapport des Délégués à l'IDA intitulé « Augmentation des ressources de l'IDA : Dix-huitième reconstitution » (le « Rapport »), approuvé par les Administrateurs le 12 janvier 2017 [(modifié le 31 janvier 2017) et soumis au Conseil des Gouverneurs ;

(B) les membres de l'Association jugent nécessaire d'augmenter les ressources de celle-ci et entendent prendre toutes les mesures statutaires et législatives nécessaires pour autoriser et approuver l'allocation de ressources additionnelles à l'Association pour les montants et aux conditions stipulés dans la présente Résolution ;

(C) les membres de l'Association qui fournissent des ressources à l'Association en sus de leurs souscriptions dans le cadre de la Dix-huitième reconstitution (les « Membres contribuants ») mettront leurs contributions à disposition de l'Association conformément aux Statuts de l'Association (les « Statuts ») en partie sous forme de souscriptions donnant droit à l'attribution de voix, et en partie à titre de ressources supplémentaires fournies sous forme de contributions ne donnant pas droit à l'attribution de voix ;

(D) des souscriptions additionnelles doivent être autorisées pour les Membres contribuants aux termes de la présente Résolution eu égard au droit de préemption qui leur est conféré en vertu de la Section 1 (c) de l'Article III des Statuts, et qu'il est loisible aux autres membres de l'Association (les « Membres souscripteurs ») d'exercer, s'ils le souhaitent, le droit que leur confère ledit Article ;

(E) il est souhaitable de prendre les dispositions nécessaires pour qu'une portion des ressources que les membres se sont engagés à verser à l'Association lui soit versée sous forme de contributions anticipées ;

(F) des souscriptions et des contributions additionnelles doivent être autorisées pour les Membres contribuants afin de dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE ; et de prendre en compte l'élément de libéralité des prêts concessionnels accordés à l'Association par les Membres contribuants ;

(G) Les Administrateurs de l'Association [seront priés d'autoriser] l'obtention de prêts concessionnels auprès de Membres contribuants (dans chaque cas un « Prêt de Membre contribuant ») dans les monnaies et aux conditions [qui pourraient être] approuvées par les Administrateurs et il est prévu que l'élément de libéralité des Prêts de Membres contribuants [une fois cette approbation donnée] constitue une partie des souscriptions et des contributions du Membre contribuant visées dans les présentes ;

(H) il est souhaitable d'autoriser l'Association à fournir des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation, et par l'intermédiation de produits de gestion des risques, en sus de prêts ; et

(I) il est souhaitable de gérer tous les fonds restants de la reconstitution autorisée par la Résolution N° 234 du Conseil des Gouverneurs de l'Association (la « Dix-septième reconstitution ») comme des fonds faisant partie de la Dix-huitième reconstitution.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL DES GOUVERNEURS ACCEPTE le Rapport tel qu'approuvé par les Administrateurs, en **PREND NOTE** des conclusions et recommandations, **ET DÉCIDE** qu'une augmentation générale des souscriptions de l'Association est autorisée aux termes et conditions ci-après :

1. **Autorisation des souscriptions et des contributions**.

   (a) L'Association est autorisée à accepter, de chaque Membre contribuant, des ressources additionnelles dont le montant et la monnaie sont spécifiés, pour chacun d'eux, dans les colonnes 7, 8, 10 et 12 du Tableau 1a joint à la présente Résolution, ledit montant

étant divisé en une souscription portant attribution de voix et une contribution ne portant pas attribution de voix, conformément aux indications du Tableau 2 joint à la présente Résolution.

(i) Dans le cadre des ressources décrites au paragraphe 1 (a) ci-dessus, l'Association est autorisée à accepter des Membres contribuants des souscriptions et des contributions additionnelles d'un montant et d'une monnaie spécifiés dans la Colonne 12 du Tableau 1a joint à la présente Résolution, afin de dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE.

(ii) Dans le cadre des ressources décrites au paragraphe 1 (a) ci-dessus, l'Association est autorisée à accepter des Membres contribuants des souscriptions et des contributions additionnelles prenant en compte l'élément de libéralité d'un Prêt de Membre contribuant au montant et dans la monnaie spécifiés dans les Colonnes 8 et 10 du Tableau 1a joint à la présente Résolution.

(b) L'Association est autorisée à accepter des ressources additionnelles de tout membre pour lequel aucune contribution n'est spécifiée au Tableau 2 et des souscriptions et des contributions additionnelles des Membres contribuants en sus des montants spécifiés pour chacun desdits membres aux Tableaux 1a et 1b.

(c) L'Association est autorisée à accepter, de chaque Membre souscripteur, des souscriptions additionnelles d'un montant spécifié, pour chacun d'eux, au Tableau 2.

(d) Les droits et obligations de l'Association et des Membres contribuants au titre des souscriptions et contributions autorisées mentionnées aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus sont les mêmes (sauf indication contraire dans la présente Résolution) que ceux qui s'appliquent à la portion de quatre-vingt-dix pour cent de la souscription initiale des membres originaires payable en vertu de la Section 2 (d) de l'Article II des Statuts (les « Statuts ») par les membres dont la liste figure dans la Partie I de l'Annexe A des Statuts.

2. **Accord de paiement**.

(a) Lorsqu'un Membre contribuant accepte de payer sa souscription et sa contribution, ou lorsqu'un Membre souscripteur accepte de payer sa souscription, il dépose auprès de l'Association un Instrument d'engagement dont la forme est substantiellement celle qui est indiquée dans la Pièce jointe I à la présente Résolution (« Instrument d'engagement ») et, s'agissant de :

(i) sa contribution au financement de la remise de dette au titre de l'Initiative PPTE, un Membre contribuant inclut ladite contribution dans un Instrument d'engagement ou verse ladite contribution par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette, comme indiqué au paragraphe 9 (a) de la présente Résolution ; et

(ii) un Prêt de Membre contribuant, le Membre contribuant conclut un ou plusieurs accords écrits dont la forme est jugée acceptable par l'Association.

(b) Lorsqu'un Membre contribuant accepte de payer une partie de sa souscription et de sa contribution sans l'assortir d'aucune condition, et que le paiement du solde est subordonné à la promulgation par ses instances législatives des textes d'ouverture de crédits nécessaires, il soumet (autrement qu'au titre de l'élément de libéralité d'un Prêt de Membre contribuant) un Instrument d'engagement conditionnel sous une forme jugée acceptable par l'Association (« Instrument d'engagement conditionnel »), et ledit membre :

(i) s'engage à ne ménager aucun effort pour obtenir, avant les dates de paiement spécifiées au paragraphe 3 (b) de la présente Résolution, l'approbation de la totalité de sa souscription et de sa contribution par ses instances législatives ; et

(ii) accepte, une fois ladite approbation obtenue, de notifier à l'Association qu'une partie quelconque de son Instrument d'engagement conditionnel a cessé d'être conditionnelle.

3. **Paiement**.

(a) Chaque Membre souscripteur verse à l'Association le montant intégral de sa souscription dans les 31 jours qui suivent le dépôt de son Instrument d'engagement. Il est entendu toutefois que si la Dix-huitième reconstitution n'est pas entrée en vigueur au 15 décembre 2017, le versement peut être reporté par le membre d'un maximum de 31 jours après la Date d'entrée en vigueur telle que définie au paragraphe 6 (a) de la présente Résolution.

(b) Chaque Membre contribuant qui dépose un Instrument d'engagement autre qu'un Instrument d'engagement conditionnel verse à l'Association le montant de sa souscription et de sa contribution en trois tranches annuelles égales, au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur ou à toute autre date convenue avec l'Association, le 15 janvier 2019, et le 15 janvier 2020. Il est entendu toutefois que :

(i) l'Association et chaque Membre contribuant peuvent décider d'anticiper les paiements ;

(ii) si la Dix-huitième reconstitution n'est pas entrée en vigueur au 15 décembre 2017, le versement de la première tranche peut être reporté par le membre d'un maximum de 31 jours après la date à laquelle la Dix-huitième reconstitution aura pris effet ;

(iii) l'Association peut accepter le report du paiement de toute tranche, ou partie de ladite tranche, si le montant payé, ajouté à tout solde inutilisé des versements antérieurs du Membre contribuant concerné, est au moins égal au montant que l'Association estime devoir être versé par ledit membre jusqu'à la date d'échéance de la tranche suivante aux fins des décaissements afférents aux financements engagés au titre de la Dix-huitième reconstitution ; et

(iv) si un Membre contribuant dépose un Instrument d'engagement auprès de l'Association après la date d'échéance de la première tranche de sa souscription et de sa contribution, le versement de toute tranche ou partie de

ladite tranche sera effectué à l'Association dans les 31 jours qui suivent la date dudit dépôt.

(c) Si un Membre contribuant a déposé un Instrument d'engagement conditionnel et, après promulgation de la législation d'ouverture de crédit, notifie à l'Association qu'une tranche, ou une partie de ladite tranche, cesse d'être conditionnelle après la date d'échéance de ladite tranche, le versement de ladite tranche ou partie de ladite tranche est effectué dans les 31 jours suivant la date de ladite notification.

(d) Chaque Membre contribuant qui verse une contribution sous la forme de l'élément de libéralité d'un Prêt de Membre contribuant paie à l'Association le montant du Prêt en trois tranches annuelles égales au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur, le 15 janvier 2019 et le 15 janvier 2020 ou selon des modalités convenues avec l'Association.

4. **Mode de paiement**.

(a) Les paiements dus en vertu de la présente Résolution se font, au choix du membre :

(i) en espèces, à des conditions convenues entre le membre et l'Association ; ou

(ii) par le dépôt de bons ou d'obligations similaires émis par le gouvernement du pays membre ou le dépositaire désigné par lui ; ces titres ne sont pas négociables, ne portent pas intérêt et sont payables à vue pour leur valeur nominale au compte de l'Association.

(b) L'Association encaisse les bons ou obligations similaires des Membres contribuants, dans des proportions à peu près équivalentes à celles des contributions des donateurs, conformément au calendrier d'encaissement figurant en Pièce jointe II à la présente Résolution, ou comme convenu entre le Membre contribuant et l'Association. Si un Membre contribuant est dans l'impossibilité de satisfaire à une ou plusieurs demandes d'encaissement, l'Association peut convenir avec ledit membre d'un calendrier révisé permettant à l'Association de recevoir un montant d'une valeur au moins équivalente.

(c) Les dispositions de la Section 1 (a) de l'Article IV des Statuts sont applicables à l'utilisation de la monnaie d'un Membre souscripteur versée à l'Association en vertu de la présente Résolution.

5. **Monnaie de support et de règlement**.

(a) Les membres libellent en DTS, dans leur monnaie si elle est librement convertible ou, si l'Association y consent, dans la monnaie librement convertible d'un autre membre, les ressources qu'ils s'engagent à mettre à la disposition de l'Association en application de la présente Résolution ; mais, si l'économie d'un Membre contribuant a enregistré, pendant la période 2013-2015, un taux d'inflation moyen supérieur à 10 % par an, dûment constaté par l'Association, sa souscription et sa contribution seront libellées en DTS ou en toute monnaie servant au calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'Association. Les Membres souscripteurs libellent les ressources à mettre à la disposition de l'Association en application de la présente Résolution dans leur monnaie ou dans une monnaie librement convertible avec l'accord de l'Association.

(b) Les Membres contribuants effectuent les paiements dus en vertu de la présente Résolution en DTS, dans une monnaie servant au calcul de la valeur du DTS ou, si l'Association y consent, dans une autre monnaie librement convertible, et l'Association peut, pour les besoins de ses opérations, changer librement les montants reçus. Les Membres souscripteurs effectuent leurs versements dans leur monnaie ou dans une monnaie librement convertible avec l'accord de l'Association.

(c) Chaque Membre contribuant s'engage à maintenir, pour ce qui concerne la monnaie de paiement utilisée par lui en application de la présente Résolution, ainsi que pour la monnaie dudit membre qui en est issue sous forme de principal, d'intérêts ou d'autres charges, la même convertibilité que celle qui existait à la date d'entrée en vigueur de la présente Résolution.

(d) Les dispositions de la Section 2 de l'Article IV des Statuts régissant le maintien de la valeur ne s'appliquent pas.

(e) Nonobstant les dispositions précédentes du présent paragraphe, un Membre contribuant qui effectue une contribution sous la forme de l'élément de libéralité d'un Prêt de Membre contribuant libelle et verse le paiement dudit Prêt de Membre contribuant en DTS ou dans toute autre monnaie approuvée par les Administrateurs et selon les modalités définies dans ses accords de prêt respectifs.

6. **Date d'entrée en vigueur**.

(a) La Dix-huitième reconstitution entrera en vigueur et les ressources à verser à l'Association en application de la présente Résolution deviendront payables à celle-ci à la date (« Date d'entrée en vigueur ») à laquelle des Membres contribuants dont le total des souscriptions et contributions ne représente pas moins de 11 526 millions de DTS auront déposé auprès de l'Association des Instruments d'engagement, des Instruments d'engagement conditionnel, des Notifications de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette (telles que définies au paragraphe 9 (b) de la présente Résolution) ou des accords de prêt concessionnels dûment signés visant octroyer les Prêts de Membres contribuants, étant entendu que cette date ne doit pas être postérieure au 15 décembre 2017, ou à toute autre date ultérieure que les Administrateurs de l'Association pourront fixer.

(b) Si l'Association juge que la mise à disposition des ressources additionnelles qui doivent lui être versées en application de la présente Résolution risque d'être indûment retardée, elle réunit dans les meilleurs délais les Membres contribuants pour examiner la situation et étudier les mesures à prendre pour éviter toute suspension de la fourniture des financements de l'Association aux bénéficiaires remplissant les conditions requises.

7. **Contributions anticipées**.

(a) Pour éviter toute interruption du pouvoir d'engagement de l'Association envers les bénéficiaires admissibles avant l'entrée en vigueur de la Dix-huitième reconstitution, l'Association peut, avant la Date d'entrée en vigueur, considérer comme « contributions anticipées », sauf dispositions contraires dans l'Instrument

d'engagement du Membre contribuant, dans la Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette ou dans l'accord de prêt concessionnel pour un Prêt de Membre contribuant, le tiers du montant total de chaque souscription et contribution pour lequel

(i) un Instrument d'engagement a été déposé auprès de l'Association ;

(ii) une Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette (telle que définie au paragraphe 9 (b) de la présente Résolution) a été reçue par l'Association ; ou

(iii) un accord de prêt concessionnel dûment signé au titre d'un Prêt de Membre contribuant a été reçu par l'Association ;

(b) L'Association spécifie à quel moment les Contributions anticipées visées au paragraphe 7 (a) sont payables à l'Association.

(c) Les conditions applicables aux contributions à la Dix-huitième reconstitution s'appliquent également aux Contributions anticipées jusqu'à la Date d'entrée en vigueur, lesdites contributions étant alors réputées constituer des versements au titre du montant dû par chaque Membre contribuant sur sa souscription et sa contribution.

(d) Au cas où la Dix-huitième reconstitution n'entrerait pas en vigueur conformément aux dispositions du paragraphe 6 (a) de la présente Résolution, i) des voix seront attribuées à chaque membre pour la Contribution anticipée comme si elle avait été faite sous forme de souscription et de contribution en vertu de la présente Résolution, et ii) tout membre ne faisant pas de Contribution anticipée aura la possibilité d'exercer les droits de préemption qui sont les siens en vertu de la Section 1 (c) de l'Article III des Statuts pour ce qui est de la souscription que l'Association spécifiera.

8. **Pouvoir d'engagement**.

(a) Aux fins d'engagement par l'Association de ressources à l'intention des membres admis à en bénéficier, les souscriptions et contributions lui sont versées en trois tranches annuelles égales : i) la première sera mise à la disposition de l'Association

aux fins d'engagement de financement à compter de la Date d'entrée en vigueur, étant entendu que l'Association peut disposer des contributions anticipées plus tôt, conformément aux dispositions du paragraphe 7 (a) de la présente Résolution ; ii) la deuxième sera mise à disposition à compter du 1er juillet 2018 ; et iii) la troisième sera mise à disposition à compter du 1er juillet 2019.

(b) Toute partie conditionnelle d'une souscription et d'une contribution ayant fait l'objet d'un Instrument d'engagement conditionnel sera mise à disposition aux fins d'engagement de financement par l'Association une fois qu'il a été notifié à l'Association, conformément aux dispositions du paragraphe 2 (b) (ii) de la présente Résolution, que ladite partie a cessé d'être conditionnelle.

(c) L'Association peut prendre des engagements financiers envers des bénéficiaires admissibles, sous réserve que lesdits engagements n'entreront en vigueur et ne lieront l'Association que lorsqu'elle pourra disposer des ressources de la Dix-huitième reconstitution à des fins d'engagement.

9. **Contributions au titre de l'Initiative PPTE**.

(a) Les Membres contribuants qui versent une souscription et une contribution additionnelle pour dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE le font soit i) dans le cadre d'une souscription et d'une contribution additionnelle aux ressources ordinaires de l'Association (une « Contribution additionnelle pour l'allégement de la dette »), soit ii) au moyen d'une contribution au guichet PPTE du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette établie pour un créancier donné au profit de l'Association (une « Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette »).

(b) Les Membres contribuants qui versent une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette soit i) concluent un Accord de contribution avec l'Association en tant qu'administrateur du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette ; soit ii) pour les Membres contribuants qui contribuaient déjà au Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette, communiquent à l'Association un avis de contribution ou

allocation additionnelle au guichet approprié du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette (dans chaque cas, une « Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette »). Ladite Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette spécifie la contribution devant être versée au guichet approprié du Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette pour le montant indiqué dans les Colonnes 7 et 12 du Tableau 1a de la présente Résolution, payable en trois tranches annuelles égales, au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur, le 15 janvier 2019, et le 15 janvier 2020, étant entendu que l'Association et chaque Membre contribuant peuvent décider d'anticiper les paiements.

(c) Lorsque tout montant d'une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette est payé pour dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE, ledit montant de la Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette est traité comme une souscription et une contribution au titre de la Dix-huitième reconstitution.

10. **Autorisation de dons, de garanties, de prises de participation et d'intermédiation de produits de gestion des risques**. L'Association est autorisée par la présente Résolution à octroyer, au titre de la Dix-huitième reconstitution des ressources, des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation, et par l'intermédiation de produits de gestion des risques.

11. **Administration des fonds d'IDA-17 au titre de la Dix-huitième reconstitution**.

(a) À la date d'Entrée en vigueur, la totalité des fonds, recettes, avoirs et engagements de l'Association au titre de la Dix-septième reconstitution des ressources de l'Association seront administrés au titre de la Dix-huitième reconstitution, sous réserve, le cas échéant, de l'application des termes et conditions applicables à la Dix-septième reconstitution.

(b) Conformément à la Section 2 (a) (i) de l'Article V des Statuts de l'Association, l'Association est autorisée à utiliser les fonds visés au paragraphe 11 (a) ci-dessus, et les fonds en découlant à titre de principal, intérêts ou autres charges, pour fournir des

financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation aux conditions et en vertu des politiques applicables au titre de la Dix-huitième reconstitution.

12. **Attribution de Droits de vote au titre de la Dix-huitième reconstitution**. Le système actuel prévoit que chaque membre se verra attribuer des voix en rapport avec sa souscription au titre de la Dix-huitième reconstitution, conformément aux dispositions suivantes :

(a) Chaque Membre souscripteur qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement se verra attribuer le nombre de voix de souscription indiqué en regard de son nom au Tableau 2 à la date de paiement effectif, conformément aux dispositions du paragraphe 3 (a) de la présente Résolution. Chaque Membre souscripteur se verra attribuer le nombre de voix d'adhésion additionnelles indiqué dans la colonne c-3 du Tableau 2 à la date à laquelle lui sont attribuées les voix de souscription.

(b) Chaque Membre contribuant qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement (autrement qu'au titre de l'élément de libéralité d'un Prêt de Membre contribuant) se verra attribuer le tiers du nombre des voix de souscription indiqué en regard de son nom au Tableau 2 à la date de chaque paiement effectif, conformément au paragraphe 3 (b) de la présente Résolution. Chaque Membre contribuant se verra attribuer le nombre de voix d'adhésion additionnelles spécifié dans la colonne b-3 du Tableau 2 au titre de sa souscription à la date à laquelle lui est attribué le premier tiers de ses voix de souscription.

(c) Chaque Membre contribuant qui a versé une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette se verra attribuer la part correspondante des voix de souscription spécifiée pour ledit membre dans la colonne b-2 du Tableau 2, au moins semestriellement, après le paiement de tout montant de sa Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette pour dédommager l'Association des remises de dette accordées dans le cadre de l'Initiative PPTE ou pour financer les opérations de régularisation des arriérés.

(d) Chaque Membre contribuant qui a mis à la disposition de l'Association un Prêt de Membre contribuant au montant indiqué au Tableau 1b se verra notifier par l'Association de l'élément de libéralité fixé par l'Association correspondant au Prêt de Membre contribuant se verra attribuer, au titre dudit élément de libéralité, la part correspondante des voix de souscription spécifiée pour ledit membre dans la colonne b-2 du Tableau 2, périodiquement, après le paiement à l'Association du Prêt de Membre contribuant.

(e) Chaque membre qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement conditionnel se verra attribuer des voix de souscription à la date et dans la mesure des versements effectués au titre de sa souscription et de sa contribution.

(f) Tout membre qui dépose auprès de l'Association un Instrument d'engagement après l'une quelconque de ces dates se verra attribuer, dans les 31 jours suivant la date dudit dépôt, les voix de souscription auxquelles il a droit au titre dudit dépôt.

(g) Si un membre ne verse pas un montant quelconque au titre de sa souscription et de sa contribution à la date prévue, ou s'il ne verse pas avant l'échéance un montant quelconque d'un Prêt concessionnel de partenaire (ou dû au titre de celui-ci), le nombre de voix de souscription attribué périodiquement audit membre en vertu de la présente Résolution relative à la Dix-huitième reconstitution sera réduit proportionnellement à l'insuffisance de la valeur actuelle nette de ces versements, étant entendu que lesdites voix lui seront restituées lorsque l'insuffisance de la valeur actuelle nette des paiements ayant provoqué ledit ajustement aura ultérieurement été comblée.

Tableau 1a. Contributions sous forme de dons et équivalent dons à la Dix-huitième reconstitution

Membres contributifs		Montant total des contributions des donateurs			Remboursement anticipé de crédits	Monnaie	Contribution de base[8/9/]					Coûts de l'Initiative PPTE		Taux de change
		Proportion	Millions de DTS	NC Million[6/]	Et élément de libéralité du prêt concessionnel NC Million	du dans laquelle le don est libellé[1/]	Proportion	Don Millions de DTS	Élément de libéralité Prêt concessionnel Millions de DTS	Total partiel Millions de DTS	Contribution supplémentaire Millions de DTS	Proportion	Millions de DTS	(NC/DTS)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Afrique du Sud		0.04%	7.91	163.80	-	ZAR	0.03%	6.47	-	6.47	-	0.09%	1.44	20.71582
Algérie		0.08%	17.83	25.00	-	USD	0.09%	17.83	-	17.83	-	0.00%	-	1.40207
Allemagne	3/4/	5.83%	1,287.11	1,607.92	1.87	EUR	5.40%	1,105.57	-	1,105.57	-	11.37%	181.54	1.25070
Arabie saoudite		0.38%	83.40	82.86	34.07	USD	0.26%	52.23	-	52.23	24.30	0.43%	6.87	1.40207
Argentine	3/	0.03%	5.71	8.00	-	USD	0.01%	2.51	-	2.51	-	0.20%	3.20	1.40207
Australie		1.55%	342.34	639.81	-	AUD	1.55%	316.64	-	316.64	-	1.61%	25.70	1.86892
Autriche	3/	1.45%	320.60	400.98	-	EUR	1.50%	306.88	-	306.88	-	0.86%	13.73	1.25070
Bahamas, Les	3/	0.01%	2.90	4.07	-	USD	0.01%	2.72	-	2.72	-	0.01%	0.19	1.40207
Belgique	3/	1.51%	332.72	331.27	84.86	EUR	1.49%	237.56	67.85	305.41	-	1.71%	27.30	1.25070
Brésil		0.08%	16.74	81.00	-	BRL	0.03%	6.04	-	6.04	-	0.67%	10.70	4.83872
Canada	3/	3.36%	741.10	1,349.55	-	CAD	3.30%	675.00	-	675.00	-	4.14%	66.10	1.82102
Chine		1.94%	427.94	3,943.27	-	CNY	2.08%	426.34	-	426.34	-	0.10%	1.60	9.21457
Chypre		0.02%	4.25	5.32	-	EUR	0.02%	3.93	-	3.93	-	0.02%	0.32	1.25070
Corée		1.30%	287.00	464,572.95	-	KRW	1.30%	266.24	-	266.24	-	1.30%	20.76	1,618.74478
Danemark	3/	1.05%	232.58	2,165.00	-	DKK	1.04%	213.26	-	213.26	-	1.21%	19.32	9.30853
Égypte	3/	0.02%	3.74	5.25	-	USD	0.02%	3.59	-	3.59	-	0.01%	0.16	1.40207
Estonie	3/	0.01%	3.08	3.85	-	EUR	0.01%	2.92	-	2.92	-	0.01%	0.16	1.25070
États-Unis	3/	12.51%	2,761.49	3,871.80	-	USD	11.92%	2,440.24	-	2,440.24	-	20.12%	321.25	1.40207
Finlande	3/	0.38%	83.27	105.00	-	EUR	0.36%	72.73	-	72.73	-	0.66%	10.54	1.25070
France	3/	4.86%	1,071.87	1,059.00	*281.59*	EUR	4.72%	741.03	225.15	966.17	-	6.62%	105.70	1.25070
Grèce	3/	0.05%	11.51	14.40	-	EUR	0.05%	10.68	-	10.68	-	0.05%	0.83	1.25070
Hongrie	3/	0.06%	13.25	5,180.00	-	HUF	0.06%	12.29	-	12.29	-	0.06%	0.96	391.06044
Inde		0.59%	130.49	12,250.00	-	INR	0.61%	125.05	-	125.05	-	0.34%	5.43	93.87998
Indonésie	3/	0.27%	59.29	1,100,000.00	-	IDR	0.29%	58.45	-	58.45	-	0.05%	0.84	18,553.23884
Iran, République islamique d'		0.10%	21.40	30.00	-	USD	0.10%	21.40	-	21.40	-	0.00%	-	1.40207
Irlande		0.33%	71.96	90.00	-	EUR	0.34%	68.77	-	68.77	-	0.20%	3.19	1.25070
Islande		0.03%	7.35	1,267.26	-	ISK	0.03%	6.88	-	6.88	-	0.03%	0.48	172.31928
Israël	3/	0.08%	17.37	93.20	-	ILS	0.08%	15.61	-	15.61	-	0.11%	1.76	5.36633
Italie		2.06%	455.74	570.00	-	EUR	1.93%	395.07	-	395.07	-	3.80%	60.67	1.25070
Japon	3/7/	10.31%	2,276.14	308,840.90	32,668.08	JPY	9.87%	1,802.94	217.73	2,020.67	-	16.00%	255.46	150.03878
Koweït	3/	0.19%	41.50	17.55	-	KWD	0.19%	39.11	-	39.11	-	0.15%	2.39	0.42289
Lettonie	3/	0.01%	2.13	2.66	-	EUR	0.01%	1.97	-	1.97	-	0.01%	0.16	1.25070
Lituanie	3/4/	0.01%	2.45	3.00	0.06	EUR	0.01%	2.30	-	2.30	-	0.01%	0.14	1.25070
Luxembourg	3/	0.20%	45.13	56.45	-	EUR	0.21%	42.10	-	42.10	-	0.19%	3.03	1.25070
Malaisie	3/	0.09%	19.26	27.00	-	USD	0.09%	18.02	-	18.02	-	0.08%	1.24	1.40207
Norvège	3/12/	1.06%	235.03	2,748.00	-	NOK	1.15%	235.03	-	235.03	-	0.00%	-	11.69192
Nouvelle-Zélande		0.12%	25.78	51.88	-	NZD	0.12%	23.70	-	23.70	-	0.13%	2.08	2.01242
Pakistan		0.08%	17.83	25.00	-	USD	0.09%	17.83	-	17.83	-	0.00%	-	1.40207
Pays-Bas		2.71%	597.74	747.59	-	EUR	2.69%	551.91	-	551.91	-	2.87%	45.82	1.25070
Philippines	3/	0.02%	3.61	5.06	-	USD	0.02%	3.07	-	3.07	-	0.03%	0.53	1.40207
Pologne	3/	0.06%	13.83	17.30	-	EUR	0.07%	13.35	-	13.35	-	0.03%	0.48	1.25070
Portugal	3/	0.04%	8.80	11.00	-	EUR	0.04%	8.20	-	8.20	-	0.04%	0.60	1.25070
République slovaque		0.01%	2.13	2.66	-	EUR	0.01%	1.97	-	1.97	-	0.01%	0.16	1.25070
République tchèque	5/	0.05%	11.15	13.69	0.26	EUR	0.05%	9.99	-	9.99	0.21	0.06%	0.96	1.25070
Royaume-Uni	3/	12.97%	2,863.10	2,516.00	372.35	GBP	13.11%	2,315.34	369.09	2,684.43	-	11.19%	178.66	1.00882
Russie	3/	0.43%	95.25	95.25	-	DTS	0.44%	89.66	-	89.66	-	0.35%	5.59	1.00000
Singapour		0.15%	32.81	46.00	-	USD	0.15%	30.50	-	30.50	-	0.14%	2.31	1.40207
Slovénie		0.02%	4.00	5.00	-	EUR	0.02%	3.52	-	3.52	-	0.03%	0.48	1.25070
Suède	3/	3.08%	679.90	7,950.00	-	SEK	3.09%	633.76	-	633.76	-	2.89%	46.14	11.69288
Suisse	3/	2.14%	472.00	472.00	-	DTS	2.13%	435.28	-	435.28	-	2.30%	36.72	1.00000
Thaïlande	3/	0.01%	3.05	150.00	-	THB	0.01%	2.82	-	2.82	-	0.01%	0.23	49.25066
Turquie		0.08%	18.58	76.00	-	TRY	0.09%	18.58	-	18.58	-	0.00%	-	4.09092
Total partiel		73.80%	16,293.11				72.24%	13,914.88	879.82	14,794.70	24.51	92.31%	1,473.90	
Autre		0.00%	-											
Financement additionnel[2/]		0.28%	61.35											
Contributions attendues[10/]		0.63%	140.09											
Total		**74.72%**	**16,494.55**	[11/]										
Déficit de financement structurel		25.28%	5,582.05				27.76%			5,685.25		7.69%	122.75	
Total y compris déficit de financement		**100.00%**	**22,076.60**				100.00%			20,479.95		100.00%	1,596.65	

[1/] Les contributions des pays dont le taux d'inflation moyen était supérieur à 10 % sur la période 2013-2015 doivent être libellées en DTS ou dans une monnaie servant au calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'Association.
[2/] Représente le revenu des placements générés par l'utilisation d'un profil d'encaissement régulier sur 9 ans.
[3/] Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.
[4/] Comprend une augmentation de la part de base due à des encaissements anticipés.
[5/] Comprend des contributions additionnelles dues à des encaissements anticipés.
[6/] Les montants en monnaie nationale (MN) sont indiqués à l'exclusion des crédits faisant l'objet d'un remboursement accéléré (le cas échéant) et des éléments de libéralité des prêts concessionnels (le cas échéant), qui sont tous inclus dans les montants indiqués en DTS. Le montant équivalent en monnaie nationale des crédits faisant l'objet d'un remboursement accéléré est indiqué séparément à la colonne 4.
[7/] Une partie de la contribution sous forme de don sera utilisée satisfaire au cadre des prêts concessionnels.
[8/] La contribution de base sous forme de don inclut le dédommagement pour la perte du principal du don.
[9/] L'apurement des arriérés d'IDA-18 sera financé par le montant des arriérés apurés non utilisés pendant IDA-17 et reportés sur IDA-18. Aucune contribution distincte des partenaires n'est requise.
[10/] Contributions annoncées par les contributeurs dont les autorisations/procédures budgétaires internes ne sont pas suffisamment avancées pour que le montant total de la contribution ait pu être annoncé à la dernière réunion de reconstitution, mais qui sont attendues au plus tard lors des Réunions de printemps 2017. Le pouvoir d'engagement d'IDA-18 reposera sur les annonces de contributions confirmées par des Instruments d'engagements non conditionnels.
[11/] Cela équivaut à 23,1 milliards de dollars lorsqu'on applique les taux de change de référence d'IDA-18.
[12/] Contribution au titre de l'Initiative PPTE soumise au processus budgatire et devant être approuvée par le parlement.

Tableau 1b - Contributions sous forme de prêts concessionnels à la dix-huitième reconstitution

Membres contribuants	Montant du prêt				Conditions du prêt		Contribution sous forme de dons plus prêt
	Millions de DTS	Monnaie	Taux de change	NC Million	Échéance	Taux d'intérêt nominal en NC	Millions de DTS
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Arabie saoudite	88.22	USD	1.40207	123.69	5-25	0.47%	147.32
Belgique[1/]	192.76	EUR	1.2507	241.09	10-40	0.00%	457.63
France[1/]	639.64	EUR	1.25070	800.00	10-40	0.00%	1,486.37
Japon[1/]	1,948.75	JPY	150.03878	292,387.73	10-40	0.35%	4,007.15
Royaume-Uni[1/]	812.83	GBP	1.00882	820.00	10-40	0.00%	3,306.83

[1/] Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.

Tableau 2. Souscriptions, contributions et voix (contre-valeur en USD)

Partie I	*Situation actuelle (avant IDA-18)*						*Voix additionnelles provenant d'IDA-18*			*Situation, IDA-18 comprise*				*Nombre de voix ajusté*				
Membre	Souscriptions portant attribution de (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des voix (a-6)	Ressources totales (USD) (b-1)	Total des voix de souscription (b-2)	Voix d'adhésion (b-3)	Montant cumulé des ressources (USD) (d-1)	En % de Partie II (d-2)	Souscriptions portant attribution de (d-3)	Contributions (USD) (d-4)	Voix de souscription (f-1)	En % de Partie I (f-2)	Voix d'adhésion (f-3)	Total des voix (f-4)	% du total des voix (f-5)
AFRIQUE DU SUD	12,539,872	263,213,673	275,753,545	16,704	54,200	0.23%	11,128,881	164	3,300	286,882,426	0.11%	12,543,972	274,338,454	16,868	0.11%	57,500	74,368	0.23%
ALLEMAGNE	104,802,880	25,280,947,863	25,385,750,743	1,539,822	54,200	5.14%	1,811,694,385	59,369	3,300	27,197,445,128	10.44%	106,287,105	27,091,158,023	1,599,191	10.44%	57,500	1,656,691	5.04%
AUSTRALIE	32,233,152	4,899,863,407	4,932,096,559	298,736	54,200	1.14%	481,871,396	19,602	3,300	5,413,967,955	2.08%	32,723,202	5,381,244,753	318,338	2.08%	57,500	375,838	1.14%
AUTRICHE	11,150,238	3,243,407,924	3,254,558,162	196,741	54,200	0.81%	451,274,088	21,159	3,300	3,705,832,250	1.42%	11,679,213	3,694,153,037	217,900	1.42%	57,500	275,400	0.84%
BELGIQUE	17,028,332	4,387,997,553	4,405,025,885	266,962	54,200	1.04%	467,950,962	19,566	3,300	4,872,976,847	1.87%	17,517,482	4,855,459,365	286,528	1.87%	57,500	344,028	1.05%
CANADA	64,769,241	11,600,105,703	11,664,874,944	706,676	54,200	2.46%	1,043,071,337	40,543	3,300	12,707,946,281	4.88%	65,782,816	12,642,163,465	747,219	4.88%	57,500	804,719	2.45%
DANEMARK	16,408,039	3,616,631,191	3,633,039,230	220,815	54,200	0.89%	327,376,599	12,055	3,300	3,960,415,829	1.52%	16,709,414	3,943,706,415	232,870	1.52%	57,500	290,370	0.88%
ÉMIRATS ARABES UNIS	10,729	5,189,119	5,199,848	619	748	0.00%	-	-	-	5,199,848	0.00%	10,729	5,189,119	619	0.00%	748	1,367	0.0042%
ESPAGNE	21,731,748	4,492,160,543	4,513,892,291	273,355	54,200	1.06%	-	-	-	4,513,892,291	1.73%	21,731,748	4,492,160,543	273,355	1.78%	54,200	327,555	1.00%
ESTONIE	268,002	13,334,523	13,602,525	818	47,500	0.16%	4,332,590	237	3,300	17,935,115	0.01%	273,927	17,661,188	1,055	0.01%	50,800	51,855	0.16%
ÉTATS-UNIS	471,674,687	49,977,116,918	50,448,791,605	3,060,684	53,300	10.05%	3,886,995,643	134,223	3,300	54,335,787,248	20.86%	475,030,262	53,860,756,986	3,194,907	20.85%	56,600	3,251,507	9.90%
FINLANDE	7,904,801	2,103,917,642	2,111,822,443	127,795	54,200	0.59%	117,205,847	3,270	3,300	2,229,028,290	0.86%	7,986,551	2,221,041,739	131,065	0.86%	57,500	188,565	0.57%
FRANCE	91,783,028	17,268,162,148	17,359,945,176	1,052,179	54,200	3.57%	1,507,413,195	57,209	3,300	18,867,358,371	7.24%	93,213,253	18,774,145,118	1,109,388	7.24%	57,500	1,166,888	3.55%
GRÈCE	4,008,015	205,170,733	209,178,748	12,757	42,600	0.18%	16,206,162	495	3,300	225,384,910	0.09%	4,020,390	221,364,520	13,252	0.09%	45,900	59,152	0.18%
IRLANDE	4,872,225	721,738,217	726,610,442	43,962	54,200	0.32%	101,288,513	4,718	3,300	827,898,955	0.32%	4,990,175	822,908,780	48,680	0.32%	57,500	106,180	0.32%
ISLANDE	265,550	93,829,231	94,094,781	5,714	54,200	0.19%	10,350,745	427	3,300	104,445,526	0.04%	276,225	104,169,301	6,141	0.04%	57,500	63,641	0.19%
ITALIE	38,743,748	10,378,407,694	10,417,151,442	631,733	54,200	2.21%	641,493,915	18,508	3,300	11,058,645,357	4.25%	39,206,448	11,019,438,909	650,241	4.24%	57,500	707,741	2.15%
JAPON	101,436,333	39,187,358,822	39,288,795,155	2,380,184	54,200	7.86%	3,202,631,710	118,283	3,300	42,491,426,865	16.32%	104,393,408	42,387,033,457	2,498,467	16.31%	57,500	2,555,967	7.78%
KOWEÏT	5,676,565	1,002,429,705	1,008,106,270	60,814	53,300	0.37%	58,414,483	1,897	3,300	1,066,520,753	0.41%	5,723,990	1,060,796,763	62,711	0.41%	56,600	119,311	0.36%
LETTONIE	240,694	13,852,235	14,092,929	867	54,200	0.18%	2,993,638	138	3,300	17,086,567	0.01%	244,144	16,842,423	1,005	0.01%	57,500	58,505	0.18%
LITUANIE	535,248	11,191,427	11,726,675	705	53,300	0.17%	3,443,545	187	3,300	15,170,220	0.01%	539,923	14,630,297	892	0.01%	56,600	57,492	0.18%
LUXEMBOURG	977,355	341,542,231	342,519,586	20,743	54,200	0.24%	63,530,406	3,132	3,300	406,049,992	0.16%	1,055,655	404,994,337	23,875	0.16%	57,500	81,375	0.25%
NORVÈGE	14,646,512	4,146,922,539	4,161,569,051	252,512	54,200	0.99%	330,827,596	11,638	3,300	4,492,396,647	1.72%	14,937,462	4,477,459,185	264,150	1.72%	57,500	321,650	0.98%
NOUVELLE-ZÉLANDE	538,077	354,439,075	354,977,152	21,523	54,200	0.24%	36,287,093	1,483	3,300	391,264,245	0.15%	575,152	390,689,093	23,006	0.15%	57,500	80,506	0.25%
PAYS-BAS	46,848,852	8,471,475,055	8,518,323,907	516,077	54,200	1.84%	841,358,659	34,266	3,300	9,359,682,566	3.59%	47,705,502	9,311,977,064	550,343	3.59%	57,500	607,843	1.85%
PORTUGAL	4,771,403	318,241,004	323,012,407	19,721	54,200	0.24%	12,379,707	-	3,300	335,392,114	0.13%	4,771,403	330,620,711	19,721	0.13%	57,500	77,221	0.24%
ROYAUME-UNI	207,711,591	30,766,019,991	30,973,731,582	1,881,163	54,200	6.25%	4,027,986,835	176,914	3,300	35,001,718,417	13.44%	212,134,441	34,789,583,976	2,058,077	13.43%	57,500	2,115,577	6.44%
RUSSIE	2,992,616	758,500,853	761,493,469	45,907	54,200	0.32%	134,071,300	6,752	3,300	895,564,769	0.34%	3,161,416	892,403,353	52,659	0.34%	57,500	110,159	0.34%
SLOVÉNIE	13,047,837	38,387,544	51,435,381	3,134	54,200	0.19%	5,627,140	221	3,300	57,062,521	0.02%	13,053,362	44,009,159	3,355	0.02%	57,500	60,855	0.19%
SUÈDE	26,585,585	8,637,573,336	8,664,158,921	524,870	54,200	1.87%	957,009,990	40,848	3,300	9,621,168,911	3.69%	27,606,785	9,593,562,126	565,718	3.69%	57,500	623,218	1.90%
SUISSE	17,317,289	5,276,804,167	5,294,121,456	321,625	54,200	1.21%	664,374,315	28,730	3,300	5,958,495,771	2.29%	18,035,539	5,940,460,232	350,355	2.29%	57,500	407,855	1.24%
Total partiel - Partie I	**1,343,520,244**	**237,875,932,066**	**239,219,452,310**	**14,505,917**	**1,605,748**	**52.00%**	**21,220,590,675**	**816,034**	**95,700**	**260,440,042,985**	**100.00%**	**1,363,921,094**	**259,076,121,891**	**15,321,951**	**100%**	**1,701,448**	**17,023,399**	**51.83%**
Total partiel - Partie II	**652,833,879**	**7,880,991,889**	**8,533,825,768**	**7,183,876**	**7,688,300**	**48.00%**								**7,666,589**	**100%**	**8,156,900**	**15,823,489**	**48.17%**
Total général	**1,996,354,123**	**245,756,923,955**	**247,753,278,078**	**21,689,793**	**9,294,048**	**100.00%**								**22,988,540**	**100%**	**9,858,348**	**32,846,888**	**100.00%**

Notes: **Situation actuelle** (a-1) à (a-6) : Basée sur l'hypothèse que les membres qui n'ont pas encore versé la totalité de leurs souscriptions ou contributions au titre d'une quelconque reconstitution antérieure honoreront leurs obligations. Pour calculer les montants aux fins de l'ajustement des voix, on a multiplié par 1,20635 les montants des souscriptions et des contributions afférentes aux trois premières reconstitutions (qui étaient libellées en dollars des États-Unis du poids et titre en vigueur le 1er janvier 1960) et ajouté aux chiffres obtenus le montant équivalent en dollars des souscriptions et contributions au titre des reconstitutions ultérieures, d'IDA-4 jusqu'à IDA-17 incluse, aux taux de change..

Attribution de voix supplémentaires en cas d'encaissement : Les voix de souscription sont allouées sur la base de la valeur imputée de ces contributions en fonction du calendrier d'encaissement correspondant plutôt que d'après les montants nominaux figurant dans les tableaux des contributions. Pour la Dix-huitième reconstitution, ces valeurs sont prises en compte dans la colonne (b-1) pour les pays de la Partie I, et dans la colonne (e-4) pour les pays de la Partie II.

Tableau 2. Souscriptions, contributions et voix (contre-valeur en USD)

Partie II	*Situation actuelle (avant IDA-18)*						*Allocation pour l'exercice des droits de préemption visant à maintenir la part du total des voix des pays de la Partie II*				*Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-18 en DTS ou en monnaies librement convertibles*				*Nombre de voix ajusté*				
Membre	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des voix (a-6)	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (c-1)	Voix de souscription (c-2)	Voix d'adhésion (c-3)	% du total des voix (c-4)	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (e-1)	Total des voix de souscription (e-2)	Contributions (USD) (e-3)	Ressources additionnelles totales (USD) (e-4)	Voix de souscription (f-1)	En % de Partie II (f-2)	Voix d'adhésion (f-3)	Total des voix (f-4)	% du total des voix (f-5)
AFGHANISTAN	1,680,146	0	1,680,146	17,283	54,200	0.23%	23,025	921	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,204	0.24%	57,500	75,704	0.23%
ALBANIE	391,346	0	391,346	4,281	54,200	0.19%	5,700	228	3,300	0.19%	0	0	0	0	4,509	0.06%	57,500	62,009	0.19%
ALGÉRIE	6,687,835	0	6,687,835	68,267	54,200	0.40%	90,900	3,636	3,300	0.40%	36,750	1,470	24,970,467	25,098,117	73,373	0.96%	57,500	130,873	0.40%
ANGOLA	10,467,956	0	10,467,956	106,731	54,200	0.52%	142,125	5,685	3,300	0.52%	0	0	0	0	112,416	1.47%	57,500	169,916	0.52%
ARABIE SAOUDITE	26,482,699	2,678,742,933	2,705,225,632	910,697	54,200	3.11%	1,212,775	48,511	3,300	3.10%	170,575	6,823	115,871,850	117,255,200	966,031	12.60%	57,500	1,023,531	3.12%
ARGENTINE	31,977,106	116,965,305	148,942,411	348,024	54,200	1.30%	463,475	18,539	3,300	1.29%	11,125	445	7,556,798	8,031,398	367,008	4.79%	57,500	424,508	1.29%
ARMÉNIE	706,931	0	706,931	7,510	54,200	0.20%	10,000	400	3,300	0.20%	0	0	0	0	7,910	0.10%	57,500	65,410	0.20%
AZERBAÏDJAN	1,204,999	0	1,204,999	12,600	54,200	0.22%	16,775	671	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,271	0.17%	57,500	70,771	0.22%
BAHAMAS, LES	640,442	8,003,489	8,643,931	6,828	53,300	0.19%	9,100	364	3,300	0.20%	6,000	240	4,070,874	4,085,974	7,432	0.10%	56,600	64,032	0.19%
BANGLADESH	8,927,675	0	8,927,675	91,088	54,200	0.47%	121,300	4,852	3,300	0.47%	0	0	0	0	95,940	1.25%	57,500	153,440	0.47%
BARBADE	502,393	1,892,596	2,394,989	5,262	54,200	0.19%	7,000	280	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,542	0.07%	57,500	63,042	0.19%
BELIZE	340,396	0	340,396	3,727	54,200	0.19%	4,975	199	3,300	0.19%	0	0	0	0	3,926	0.05%	57,500	61,426	0.19%
BÉNIN	838,276	0	838,276	8,809	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,278	0.12%	57,500	66,778	0.20%
BHOUTAN	92,029	0	92,029	1,210	54,200	0.18%	1,600	64	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,274	0.02%	57,500	58,774	0.18%
BOLIVIE	1,764,076	0	1,764,076	18,164	54,200	0.23%	24,200	968	3,300	0.23%	0	0	0	0	19,132	0.25%	57,500	76,632	0.23%
BOSNIE-HERZÉGOVINE	10,229,464	0	10,229,464	13,113	54,200	0.22%	17,475	699	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,812	0.18%	57,500	71,312	0.22%
BOTSWANA	280,796	1,515,927	1,796,723	3,322	54,200	0.19%	4,425	177	3,300	0.19%	0	0	0	0	3,499	0.05%	57,500	60,999	0.19%
BRÉSIL	34,232,176	937,404,333	971,636,509	438,226	54,200	1.59%	583,600	23,344	3,300	1.58%	33,775	1,351	22,945,342	23,562,717	462,921	6.04%	57,500	520,421	1.58%
BURKINA FASO	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
BURUNDI	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
CABO VERDE	142,153	0	142,153	1,730	54,200	0.18%	2,300	92	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,822	0.02%	57,500	59,322	0.18%
CAMBODGE	1,702,338	0	1,702,338	17,654	54,200	0.23%	23,500	940	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,594	0.24%	57,500	76,094	0.23%
CAMEROUN	1,680,096	0	1,680,096	17,282	54,200	0.23%	23,025	921	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,203	0.24%	57,500	75,703	0.23%
CHILI	5,920,500	34,746,972	40,667,472	62,292	54,200	0.38%	82,950	3,318	3,300	0.38%	0	0	0	0	65,610	0.86%	57,500	123,110	0.37%
CHINE	51,326,204	490,532,543	541,858,747	556,884	54,200	1.97%	741,600	29,664	3,300	1.97%	884,350	35,374	600,728,712	602,354,662	621,922	8.11%	57,500	679,422	2.07%
CHYPRE	1,302,473	26,384,905	27,687,378	14,517	54,200	0.22%	19,325	773	3,300	0.22%	8,775	351	5,959,177	5,987,277	15,641	0.20%	57,500	73,141	0.22%
COLOMBIE	6,100,781	26,659,256	32,760,037	69,489	54,200	0.40%	92,550	3,702	3,300	0.40%	0	0	0	0	73,191	0.95%	57,500	130,691	0.40%
COMORES	142,153	0	142,153	1,730	54,200	0.18%	2,300	92	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,822	0.02%	57,500	59,322	0.18%
CONGO, RÉP. DÉM.	5,017,186	0	5,017,186	51,363	54,200	0.34%	68,400	2,736	3,300	0.34%	0	0	0	0	54,099	0.71%	57,500	111,599	0.34%
CONGO, RÉP. DU	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
CORÉE	6,834,349	1,965,738,072	1,972,572,421	212,984	54,200	0.86%	283,625	11,345	3,300	0.86%	593,400	23,736	403,090,425	403,967,450	248,065	3.24%	57,500	305,565	0.93%
COSTA RICA	339,656	0	339,656	3,684	54,200	0.19%	4,900	196	3,300	0.19%	0	0	0	0	3,880	0.05%	57,500	61,380	0.19%
CÔTE D'IVOIRE	1,680,096	0	1,680,096	17,282	54,200	0.23%	23,025	921	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,203	0.24%	57,500	75,703	0.23%
CROATIE	24,046,763	0	24,046,763	30,324	54,200	0.27%	40,375	1,615	3,300	0.27%	0	0	0	0	31,939	0.42%	57,500	89,439	0.27%
DJIBOUTI	275,030	0	275,030	3,092	54,200	0.18%	4,125	165	3,300	0.19%	0	0	0	0	3,257	0.04%	57,500	60,757	0.18%
DOMINIQUE	142,153	0	142,153	1,730	54,200	0.18%	2,300	92	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,822	0.02%	57,500	59,322	0.18%
ÉGYPTE, RÉP. ARABE D'	8,489,833	6,274,406	14,764,239	88,429	54,200	0.46%	117,750	4,710	3,300	0.46%	7,575	303	5,145,280	5,270,605	93,442	1.22%	57,500	150,942	0.46%
ÉGYPTE, RÉP. ARABE D'	1,582,518	0	1,582,518	16,334	54,200	0.23%	21,750	870	3,300	0.23%	0	0	0	0	17,204	0.22%	57,500	74,704	0.23%
EL SALVADOR	505,489	23,707	529,196	5,394	54,200	0.19%	7,175	287	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,681	0.07%	57,500	63,181	0.19%
ÉQUATEUR	1,087,467	0	1,087,467	11,348	54,200	0.21%	15,100	604	3,300	0.21%	0	0	0	0	11,952	0.16%	57,500	69,452	0.21%
ÉRYTHRÉE	159,018	0	159,018	1,910	54,200	0.18%	2,550	102	3,300	0.18%	0	0	0	0	2,012	0.03%	57,500	59,512	0.18%
ÉTHIOPIE	838,823	23,707	862,530	8,825	54,200	0.20%	11,750	470	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,295	0.12%	57,500	66,795	0.20%
FIDJI	938,502	0	938,502	9,863	54,200	0.21%	13,125	525	3,300	0.21%	0	0	0	0	10,388	0.14%	57,500	67,888	0.21%
GABON	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
GAMBIE	452,347	0	452,347	4,897	54,200	0.19%	6,525	261	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,158	0.07%	57,500	62,658	0.19%
GÉORGIE	1,155,062	0	1,155,062	12,087	54,200	0.21%	16,100	644	3,300	0.21%	0	0	0	0	12,731	0.17%	57,500	70,231	0.21%
GHANA	3,920,167	0	3,920,167	40,110	54,200	0.30%	53,425	2,137	3,300	0.30%	0	0	0	0	42,247	0.55%	57,500	99,747	0.30%
GRENADE	156,667	0	156,667	1,816	54,200	0.18%	2,425	97	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,913	0.02%	57,500	59,413	0.18%
GUATEMALA	673,207	0	673,207	7,157	54,200	0.20%	9,525	381	3,300	0.20%	0	0	0	0	7,538	0.10%	57,500	65,038	0.20%
GUINÉE	1,680,096	0	1,680,096	17,282	54,200	0.23%	23,025	921	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,203	0.24%	57,500	75,703	0.23%
GUINÉE ÉQUATORIALE	540,333	0	540,333	5,798	54,200	0.19%	7,725	309	3,300	0.19%	0	0	0	0	6,107	0.08%	57,500	63,607	0.19%
GUINÉE-BISSAU	239,036	0	239,036	2,651	54,200	0.18%	3,525	141	3,300	0.18%	0	0	0	0	2,792	0.04%	57,500	60,292	0.18%
GUYANA	1,352,925	0	1,352,925	14,061	54,200	0.22%	18,725	749	3,300	0.22%	0	0	0	0	14,810	0.19%	57,500	72,310	0.22%
HAÏTI	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
HONDURAS	505,100	0	505,100	5,384	54,200	0.19%	7,175	287	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,671	0.07%	57,500	63,171	0.19%
HONGRIE	12,882,759	153,735,807	166,618,566	145,219	54,200	0.64%	193,400	7,736	3,300	0.64%	27,125	1,085	18,424,231	18,644,756	154,040	2.01%	57,500	211,540	0.64%
ÎLES MARSHALL	26,122	0	26,122	550	54,200	0.18%	725	29	3,300	0.18%	0	0	0	0	579	0.01%	57,500	58,079	0.18%
ÎLES SALOMON	156,667	0	156,667	1,816	54,200	0.18%	2,425	97	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,913	0.02%	57,500	59,413	0.18%
INDE	68,697,420	199,774,851	268,472,271	752,838	54,200	2.60%	1,002,575	40,103	3,300	2.60%	268,525	10,741	182,397,085	183,668,185	803,682	10.48%	57,500	861,182	2.62%
INDONÉSIE	18,436,421	17,871,419	36,307,840	188,640	54,200	0.78%	251,225	10,049	3,300	0.78%	122,300	4,892	83,079,827	83,453,352	203,581	2.66%	57,500	261,081	0.79%

Tableau 2. Souscriptions, contributions et voix (contre-valeur en USD)

Partie II	*Situation actuelle (avant IDA-18)*						*Allocation pour l'exercice des droits de préemption visant à maintenir la part du total des voix des pays de la Partie II*				*Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-18 en DTS ou en monnaies librement convertibles*				*Nombre de voix ajusté*				
Membre	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des voix (a-6)	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (c-1)	Voix de souscription (c-2)	Voix d'adhésion (c-3)	% du total des voix (c-4)	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (e-1)	Total des voix de souscription (e-2)	Contributions (USD) (e-3)	Ressources additionnelles totales (USD) (e-4)	Voix de souscription (f-1)	En % de Partie II (f-2)	Voix d'adhésion (f-3)	Total des voix (f-4)	% du total des voix (f-5)
IRAK	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
IRAN, RÉP. ISLAMIQUE D'	7,566,336	18,134,199	25,700,535	78,167	54,200	0.43%	104,100	4,164	3,300	0.43%	44,125	1,765	29,969,516	30,117,741	84,096	1.10%	57,500	141,596	0.43%
ISRAËL	3,034,528	92,554,803	95,589,331	38,233	54,200	0.30%	50,925	2,037	3,300	0.30%	35,850	1,434	24,359,313	24,446,088	41,704	0.54%	57,500	99,204	0.30%
JORDANIE	505,100	0	505,100	5,384	54,200	0.19%	7,175	287	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,671	0.07%	57,500	63,171	0.19%
KAZAKHSTAN	2,558,421	6,571,277	9,129,698	26,689	54,200	0.26%	35,550	1,422	3,300	0.26%	0	0	0	0	28,111	0.37%	57,500	85,611	0.26%
KENYA	2,793,624	0	2,793,624	28,674	54,200	0.27%	38,175	1,527	3,300	0.27%	0	0	0	0	30,201	0.39%	57,500	87,701	0.27%
KIRIBATI	108,779	0	108,779	1,385	54,200	0.18%	1,850	74	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,459	0.02%	57,500	58,959	0.18%
KOSOVO	924,531	0	924,531	9,293	53,300	0.20%	12,375	495	3,300	0.21%	0	0	0	0	9,788	0.13%	56,600	66,388	0.20%
LAO, RÉP. DÉM. POP	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
LESOTHO	275,030	0	275,030	3,092	54,200	0.18%	4,125	165	3,300	0.19%	0	0	0	0	3,257	0.04%	57,500	60,757	0.18%
LIBAN	757,214	0	757,214	8,044	54,200	0.20%	10,700	428	3,300	0.20%	0	0	0	0	8,472	0.11%	57,500	65,972	0.20%
LIBÉRIA	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
LIBYE	1,680,096	0	1,680,096	17,282	54,200	0.23%	23,025	921	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,203	0.24%	57,500	75,703	0.23%
MACÉDOINE, ERY	4,506,252	0	4,506,252	5,980	54,200	0.19%	7,975	319	3,300	0.19%	0	0	0	0	6,299	0.08%	57,500	63,799	0.19%
MADAGASCAR	1,680,096	0	1,680,096	17,282	54,200	0.23%	23,025	921	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,203	0.24%	57,500	75,703	0.23%
MALAISIE	4,230,112	29,194,196	33,424,308	44,602	54,200	0.32%	59,400	2,376	3,300	0.32%	39,750	1,590	27,006,817	27,105,967	48,568	0.63%	57,500	106,068	0.32%
MALAWI	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
MALDIVES	58,976	0	58,976	877	54,200	0.18%	1,175	47	3,300	0.18%	0	0	0	0	924	0.01%	57,500	58,424	0.18%
MALI	1,450,280	0	1,450,280	14,997	54,200	0.22%	19,975	799	3,300	0.22%	0	0	0	0	15,796	0.21%	57,500	73,296	0.22%
MAROC	5,862,250	0	5,862,250	59,962	54,200	0.37%	79,850	3,194	3,300	0.37%	0	0	0	0	63,156	0.82%	57,500	120,656	0.37%
MAURICE	1,437,651	35,560	1,473,211	14,964	54,200	0.22%	19,925	797	3,300	0.22%	0	0	0	0	15,761	0.21%	57,500	73,261	0.22%
MAURITANIE	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
MEXIQUE	15,642,733	380,043,877	395,686,610	200,197	54,200	0.82%	266,600	10,664	3,300	0.82%	0	0	0	0	210,861	2.75%	57,500	268,361	0.82%
MICRONÉSIE, ÉTATS FÉD. DE	42,842	0	42,842	724	54,200	0.18%	975	39	3,300	0.18%	0	0	0	0	763	0.01%	57,500	58,263	0.18%
MOLDOVA	939,406	0	939,406	9,888	54,200	0.21%	13,175	527	3,300	0.21%	0	0	0	0	10,415	0.14%	57,500	67,915	0.21%
MONGOLIE	391,345	0	391,345	4,281	54,200	0.19%	5,700	228	3,300	0.19%	0	0	0	0	4,509	0.06%	57,500	62,009	0.19%
MONTÉNÉGRO	766,864	0	766,864	7,437	53,300	0.20%	9,900	396	3,300	0.20%	0	0	0	0	7,833	0.10%	56,600	64,433	0.20%
MOZAMBIQUE	2,278,645	0	2,278,645	23,407	54,200	0.25%	31,175	1,247	3,300	0.25%	0	0	0	0	24,654	0.32%	57,500	82,154	0.25%
MYANMAR	3,359,892	0	3,359,892	34,512	54,200	0.29%	45,950	1,838	3,300	0.29%	0	0	0	0	36,350	0.47%	57,500	93,850	0.29%
NÉPAL	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
NICARAGUA	505,100	0	505,100	5,384	54,200	0.19%	7,175	287	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,671	0.07%	57,500	63,171	0.19%
NIGER	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
NIGÉRIA	5,577,519	0	5,577,519	56,963	54,200	0.36%	75,850	3,034	3,300	0.36%	0	0	0	0	59,997	0.78%	57,500	117,497	0.36%
OMAN	509,502	1,031,875	1,541,377	5,555	54,200	0.19%	7,400	296	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,851	0.08%	57,500	63,351	0.19%
OUGANDA	2,793,624	0	2,793,624	28,674	54,200	0.27%	38,175	1,527	3,300	0.27%	0	0	0	0	30,201	0.39%	57,500	87,701	0.27%
OUZBÉKISTAN	2,051,073	0	2,051,073	21,226	54,200	0.24%	28,275	1,131	3,300	0.24%	0	0	0	0	22,357	0.29%	57,500	79,857	0.24%
PAKISTAN	16,889,603	11,428,581	28,318,184	176,661	54,200	0.75%	235,250	9,410	3,300	0.74%	36,550	1,462	24,826,317	25,098,117	187,533	2.45%	57,500	245,033	0.75%
PALAOS	39,225	0	39,225	579	54,200	0.18%	775	31	3,300	0.18%	0	0	0	0	610	0.01%	57,500	58,110	0.18%
PANAMA	44,962	0	44,962	800	54,200	0.18%	1,075	43	3,300	0.18%	0	0	0	0	843	0.01%	57,500	58,343	0.18%
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	1,436,903	0	1,436,903	14,943	54,200	0.22%	19,900	796	3,300	0.22%	0	0	0	0	15,739	0.21%	57,500	73,239	0.22%
PARAGUAY	505,100	0	505,100	5,384	54,200	0.19%	7,175	287	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,671	0.07%	57,500	63,171	0.19%
PERÚ	2,971,752	15,602,676	18,574,428	31,366	54,200	0.28%	41,775	1,671	3,300	0.28%	0	0	0	0	33,037	0.43%	57,500	90,537	0.28%
PHILIPPINES	8,397,932	16,253,002	24,650,934	86,691	54,200	0.45%	115,450	4,618	3,300	0.45%	7,300	292	4,957,109	5,079,859	91,601	1.19%	57,500	149,101	0.45%
POLOGNE	50,853,466	74,389,617	125,243,083	528,864	54,200	1.88%	704,300	28,172	3,300	1.88%	27,575	1,103	18,738,028	19,469,903	558,139	7.28%	57,500	615,639	1.87%
RÉP. CENTRAFRICAINE	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	674,813	68,614	743,427	7,216	54,200	0.20%	9,600	384	3,300	0.20%	0	0	0	0	7,600	0.10%	57,500	65,100	0.20%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	672,988	0	672,988	7,143	54,200	0.20%	9,500	380	3,300	0.20%	0	0	0	0	7,523	0.10%	57,500	65,023	0.20%
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	3,119,341	27,639,647	30,758,988	34,677	54,200	0.29%	46,175	1,847	3,300	0.29%	4,325	173	2,942,874	2,993,374	36,697	0.48%	57,500	94,197	0.29%
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	6,233,881	118,633,490	124,867,371	71,257	54,200	0.40%	94,900	3,796	3,300	0.40%	22,925	917	15,580,751	15,698,576	75,970	0.99%	57,500	133,470	0.41%
ROUMANIE	5,596,301	0	5,596,301	56,238	53,300	0.35%	74,900	2,996	3,300	0.36%	0	0	0	0	59,234	0.77%	56,600	115,834	0.35%
RWANDA	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
SAINTE-LUCIE	257,844	0	257,844	2,897	54,200	0.18%	3,850	154	3,300	0.18%	0	0	0	0	3,051	0.04%	57,500	60,551	0.18%
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	224,871	0	224,871	2,568	54,200	0.18%	3,425	137	3,300	0.18%	0	0	0	0	2,705	0.04%	57,500	60,205	0.18%
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADI	125,404	0	125,404	1,555	54,200	0.18%	2,075	83	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,638	0.02%	57,500	59,138	0.18%
SAMOA	156,667	0	156,667	1,816	54,200	0.18%	2,425	97	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,913	0.02%	57,500	59,413	0.18%
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	125,586	0	125,586	1,562	54,200	0.18%	2,075	83	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,645	0.02%	57,500	59,145	0.18%
SÉNÉGAL	2,793,624	0	2,793,624	28,674	54,200	0.27%	38,175	1,527	3,300	0.27%	0	0	0	0	30,201	0.39%	57,500	87,701	0.27%
SERBIE	29,851,743	0	29,851,743	37,557	54,200	0.30%	50,025	2,001	3,300	0.30%	0	0	0	0	39,558	0.52%	57,500	97,058	0.30%
SIERRA LEONE	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
SINGAPOUR	995,408	210,083,201	211,078,609	23,006	53,300	0.25%	30,625	1,225	3,300	0.25%	67,825	2,713	46,078,240	46,176,690	26,944	0.35%	56,600	83,544	0.25%

Tableau 2. Souscriptions, contributions et voix (contre-valeur en USD)

Partie II	*Situation actuelle (avant IDA-18)*						*Allocation pour l'exercice des droits de préemption visant à maintenir la part du total des voix des pays de la Partie II*				*Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-18 en DTS ou en monnaies librement convertibles*				*Nombre de voix ajusté*				
Membre	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des voix (a-6)	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (c-1)	Voix de souscription (c-2)	Voix d'adhésion (c-3)	% du total des voix (c-4)	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (e-1)	Total des voix de souscription (e-2)	Contributions (USD) (e-3)	Ressources additionnelles totales (USD) (e-4)	Voix de souscription (f-1)	En % de Partie II (f-2)	Voix d'adhésion (f-3)	Total des voix (f-4)	% du total des voix (f-5)
SOMALIE	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
SOUDAN	1,680,096	0	1,680,096	17,282	54,200	0.23%	23,025	921	3,300	0.23%	0	0	0	0	18,203	0.24%	57,500	75,703	0.23%
SOUDAN DU SUD	594,475	0	594,475	5,979	53,300	0.19%	7,950	318	3,300	0.19%	0	0	0	0	6,297	0.08%	56,600	62,897	0.19%
SRI LANKA	5,030,482	0	5,030,482	51,414	54,200	0.34%	68,475	2,739	3,300	0.34%	0	0	0	0	54,153	0.71%	57,500	111,653	0.34%
SWAZILAND	540,536	0	540,536	5,803	54,200	0.19%	7,725	309	3,300	0.19%	0	0	0	0	6,112	0.08%	57,500	63,612	0.19%
TADJIKISTAN	624,071	0	624,071	6,668	54,200	0.20%	8,875	355	3,300	0.20%	0	0	0	0	7,023	0.09%	57,500	64,523	0.20%
TANZANIE	2,793,624	0	2,793,624	28,674	54,200	0.27%	38,175	1,527	3,300	0.27%	0	0	0	0	30,201	0.39%	57,500	87,701	0.27%
TCHAD	838,252	0	838,252	8,808	54,200	0.20%	11,725	469	3,300	0.20%	0	0	0	0	9,277	0.12%	57,500	66,777	0.20%
THAÏLANDE	5,037,782	4,857,412	9,895,194	51,706	54,200	0.34%	68,850	2,754	3,300	0.34%	6,200	248	4,211,916	4,286,966	54,708	0.71%	57,500	112,208	0.34%
TIMOR-LESTE	477,900	0	477,900	4,777	53,300	0.19%	6,350	254	3,300	0.19%	0	0	0	0	5,031	0.07%	56,600	61,631	0.19%
TOGO	1,268,910	0	1,268,910	13,174	54,200	0.22%	17,550	702	3,300	0.22%	0	0	0	0	13,876	0.18%	57,500	71,376	0.22%
TONGA	125,404	0	125,404	1,555	54,200	0.18%	2,075	83	3,300	0.18%	0	0	0	0	1,638	0.02%	57,500	59,138	0.18%
TRINITÉ-ET-TOBAGO	2,247,414	0	2,247,414	23,147	54,200	0.25%	30,825	1,233	3,300	0.25%	0	0	0	0	24,380	0.32%	57,500	81,880	0.25%
TUNISIE	2,514,955	0	2,514,955	25,917	54,200	0.26%	34,525	1,381	3,300	0.26%	0	0	0	0	27,298	0.36%	57,500	84,798	0.26%
TURQUIE	10,209,305	208,179,634	218,388,939	125,726	54,200	0.58%	167,425	6,697	3,300	0.58%	38,200	1,528	25,943,878	26,149,503	133,951	1.75%	57,500	191,451	0.58%
TUVALU	33,117	0	33,117	335	53,300	0.17%	450	18	3,300	0.18%	0	0	0	0	353	0.00%	56,600	56,953	0.17%
UKRAINE	10,377,341	0	10,377,341	103,106	53,300	0.50%	137,300	5,492	3,300	0.51%	0	0	0	0	108,598	1.42%	56,600	165,198	0.50%
VANUATU	323,881	0	323,881	3,562	54,200	0.19%	4,750	190	3,300	0.19%	0	0	0	0	3,752	0.05%	57,500	61,252	0.19%
VIETNAM	2,514,955	0	2,514,955	25,917	54,200	0.26%	34,525	1,381	3,300	0.26%	0	0	0	0	27,298	0.36%	57,500	84,798	0.26%
YÉMEN, RÉPUBLIQUE DU	2,611,567	0	2,611,567	24,866	54,200	0.26%	33,125	1,325	3,300	0.26%	0	0	0	0	26,191	0.34%	57,500	83,691	0.25%
ZAMBIE	4,470,312	0	4,470,312	45,820	54,200	0.32%	61,025	2,441	3,300	0.32%	0	0	0	0	48,261	0.63%	57,500	105,761	0.32%
ZIMBABWE	6,832,318	0	6,832,318	69,587	54,200	0.40%	92,675	3,707	3,300	0.40%	0	0	0	0	73,294	0.96%	57,500	130,794	0.40%
Total partiel - Partie II	**652,833,879**	**7,880,991,889**	**8,533,825,768**	**7,183,876**	**7,688,300**	**48.00%**	**9,566,925**	**382,677**	**468,600**	**48.03%**	**2,500,900**	**100,036**	**1,698,854,827**	**1,708,002,477**	**7,666,589**	**100%**	**8,156,900**	**15,823,489**	**48.17%**
Total partiel - Partie I	**1,343,520,244**	**237,875,932,066**	**239,219,452,310**	**14,505,917**	**1,605,748**	**52.00%**									**15,321,951**	**100%**	**1,701,448**	**17,023,399**	**51.83%**
Total général	**1,996,354,123**	**245,756,923,955**	**247,753,278,078**	**21,689,793**	**9,294,048**	**100.00%**									**22,988,540**	**100%**	**9,858,348**	**32,846,888**	**100.00%**

Notes: **Situation actuelle** (a-1) à (a-6) : Basée sur l'hypothèse que les membres qui n'ont pas encore versé la totalité de leurs souscriptions ou contributions au titre d'une quelconque reconstitution antérieure honoreront leurs obligations. Pour calculer les montants aux fins de l'ajustement des voix, on a multiplié par 1,20635 les montants des souscriptions et des contributions afférentes aux trois premières reconstitutions (qui étaient libellées en dollars des États-Unis du poids et titre en vigueur le 1er janvier 1960) et ajouté aux chiffres obtenus le montant équivalent en dollars des souscriptions et contributions au titre des reconstitutions ultérieures, d'IDA-4 jusqu'à IDA-17 incluse, aux taux de change convenus.

Attribution de voix supplémentaires en cas d'encaissement : Les voix de souscription sont allouées sur la base de la valeur imputée de ces contributions en fonction du calendrier d'encaissement correspondant plutôt que d'après les montants nominaux figurant dans les tableaux des contributions. Pour la Dix-huitième reconstitution, ces valeurs sont prises en compte dans la colonne (b-1) pour les pays de la Partie I, et dans la colonne (e-4) pour les pays de la Partie II.

Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-18 en DTS ou en monnaies librement convertibles : Les montants portés dans la colonne (e-4) sont les ressources additionnelles versées dans le cadre d'IDA-18 par les États membres de la Partie II en DTS ou en monnaies librement convertibles, comme indiqué au Tableau 1A. Le montant équivalent en dollar est le résultat de la conversion du montant en DTS au moyen du taux de change moyen en dollar en DTS sur la période allant du 1er mars au 31 août 2016 (DTS 1 = USD 1,402070). Ces montants sont répartis entre les souscriptions portant attribution de voix (colonnes (c-1) et (e-1) et les contributions (colonnes (e-3)).

Mise à jour pour les pays membres de la Partie : Ce tableau a été mis à jour afin de rendre compte du changement de statut prévu pour certains pays membres de la Partie II.

Pièce Jointe I

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

Augmentation des ressources : Dix-huitième reconstitution

Instrument d'engagement

Nous nous référons à la Résolution N° ____ du Conseil des Gouverneurs de l'Association internationale de développement intitulée « Augmentation des ressources : Seizième reconstitution », qui a été adoptée le _____ 2017 (« la Résolution »).

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la Résolution, le Gouvernement [de/du/de la] _____ INFORME PAR LA PRÉSENTE l'Association qu'il effectuera la _____[152] autorisée pour l'État membre conformément aux dispositions de ladite Résolution pour un montant de _____ [dont_____ représente l'élément de libéralité du Prêt concessionnel du membre].[153]

_____ _____

(Date) (Nom et titre)[154]

---

[152] Le présent formulaire peut être utilisé par un Membre contribuant pour soumettre un Instrument d'engagement, qui inclut toute Contribution additionnelle pour l'allégement de la dette et toute Contribution additionnelle pour dédommagement au titre des dons, ou des Instruments d'engagement distincts pour sa contribution ordinaire, toute Contribution additionnelle pour l'allégement de la dette et toute Contribution additionnelle pour dédommagement au titre des dons. Les Membres contribuants inscrivent ici les mots « souscription et contribution » pour les contributions ordinaires et les Contributions additionnelles pour l'allégement de la dette ; et les Membres souscripteurs inscrivent uniquement le mot « souscription ».

[153] Conformément aux dispositions du paragraphe 5 (a) de la Résolution relative à la Dix-huitième reconstitution, les membres sont tenus de libeller leur souscription et leur contribution, ou leur souscription uniquement, selon le cas, en DTS, dans leur monnaie si elle est librement convertible ou, si l'Association y consent, dans la monnaie librement convertible d'un autre membre. Le paiement se fera conformément aux dispositions du paragraphe 5 (b) de la Résolution.

[154] L'instrument doit être signé au nom de l'État membre par un représentant dûment habilité.

Pièce jointe II

Calendrier d'encaissement des contributions à IDA-16
(en pourcentage du total des contributions)

Exercice	Calendrier type
2018	5,8
2019	10,3
2020	14,5
2021	12,6
2022	12,2
2023	12,3
2024	12,2
2025	11,0
2026	9,1
	100